TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 854 — SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1979

Une session extraordinaire du Parlement en février

LIRE PAGE 14

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 f.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 95 rls.; Italie, 500 L.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Désaccord à Caracas

De nouvelles hausses de pétrole vont être annoncées par plusieurs pays

Les treize ministres du pétrole des pays membres de l'OPEP, réunis depuis le 17 décembre à Caracas, se sont séparés le 21, sans parvenir à un accord sur la fixation des prix du brut. L'Arabie Saoudite a fait savoir qu'elle entendait maintenir « aussi longtemps que possible » *le prix de son pétrole à 24 dollars le baril ; mais l'on s'attend que, dans les prochains jours, plusieurs pays (Algérie, Irak, Koweït, Nigéria) annoncent un relèvement de leurs tarifs.*

Les réactions à « *l'échec* » de la conférence de Caracas sont encore peu nombreuses. Aux Etats-Unis, si le secrétaire à l'énergie, M. Duncan, a parlé de « *menace pour notre sécurité et notre bien-être national* », on souligne dans les milieux proches du gouvernement que les pays les plus durs de l'Organisation n'ont pu imposer leur point de vue grâce au « *sens des responsabilités* » de l'Arabie Saoudite. A Paris, M. Giraud a indiqué que la facture pétrolière de la France serait supérieure à 100 milliards de francs en 1980.

Le plus grand calme régnait sur les marchés des changes vendredi matin. Le dollar progressait légèrement et l'once d'or s'échangeait à 475 dollars environ (contre 471,50 dollars la veille).

(Lire page 40 la correspondance de Bruno Dethomas.)

L'OPEP plus faible et plus dangereuse ?

Une OPEP incapable de prendre une décision sur les prix est-elle plus ou moins inquiétante pour les pays industrialisés qu'un cartel de pays producteurs d'accord sur l'essentiel ?

Du côté de l'optimisme se range Cheikh Yamani. Ses jugements ont été dans le passé confirmés par les faits suffisamment de fois pour qu'on doive d'emblée accorder à ses analyses la plus grande attention. Il prévoit aujourd'hui un retournement de la situation sur le marché du pétrole. Sous l'influence conjuguée du ralentissement — ou de l'arrêt — de la croissance économique en Amérique du Nord, en Europe et au Japon, des économies d'énergie et d'un hiver relativement clément, la demande pour l'or noir se réduirait.

Cependant, la « logique du marché » n'est plus seule en cause dans les circonstances présentes. Comme en écho au ministre saoudien, M. Belkacem Mabi, le représentant algérien, a pu ironiser : « Nous avons fixé en mars des prix qui étaient dépassés en mai ; en juin, nous avons pris des décisions qui n'avaient plus de sens en octobre. Pourquoi aurions-nous à Caracas arrêté un prix ? » C'est un fait que la crise iranienne a bouleversé les données du problème. Cheikh Yamani le sait bien, selon lequel il faut « éliminer les problèmes politiques qui peuvent être à l'origine d'une interruption des flux de pétrole ».

Mais justement, la politique est plus que jamais partout présente, et les risques de la voir à tout moment se prolonger par une forme ou une autre de guerre ne sont plus à écarter. Devant de pareils risques, l'Arabie Saoudite a fait d'importantes « concessions » au camp des « durs » de l'OPEP, afin de parvenir malgré tout à un accord.

C'était une concession que d'augmenter de 6 dollars — de 18 à 24 dollars — son prix à la veille de la réunion de Caracas. C'en était une autre que d'envisager de porter à 26 dollars le prix plancher dans une ultime tentative de compromis, qui n'a pas abouti. Le ton sur lequel le principal producteur de l'OPEP a parlé de l'« attitude très constructive de l'Irak » ou du « point de vue que nous devons reconnaître de l'Iran », montre à quel point cette conférence a été dominée par des considérations extra-économiques. Il serait imprudent de considérer son échec comme une victoire indirecte des pays consommateurs. Les pays producteurs disposent au moins théoriquement d'un redoutable moyen de pression sur leurs clients.

Pour satisfaire leurs besoins courants d'importation et la poursuite de leurs programmes de développement, les membres de l'OPEP pourraient globalement se contenter de revenus provenant de la vente de quelque 22 millions de barils par jour (1,1 milliards de tonnes par an), alors que leur production exportée est actuellement de l'ordre de 30 millions de barils par jour. Voilà donc 8 millions de barils « excédentaires » dont ils peuvent jouer vis-à-vis des pays consommateurs, qui, eux, en ont un grand besoin. On a calculé que l'Arabie Saoudite pourrait se contenter dans cette optique de produire 5,5 millions de barils au lieu des 9 actuels. Tout indique que des pressions s'exercent de l'intérieur sur les dirigeants saoudiens pour qu'ils cessent d'épuiser sans nécessité la richesse nationale.

C'est un fait confirmé par l'expérience qu'en période d'affaiblissement de la demande il est difficile pour un cartel d'imposer une discipline commune. Tout dépendra donc — encore une fois — de l'état des relations politiques avec les pays industrialisés.

La crise cambodgienne

M. Khieu Samphan remplace M. Pol Pot à la tête du gouvernement des Khmers rouges

Considéré comme l'un des principaux responsables des massacres au Cambodge, M. Pol Pot a été récemment remplacé par M. Khieu Samphan, ancien chef de l'Etat, à la tête du gouvernement khmer rouge.

M. Pol Pot, qui reste toutefois chef de l'armée et secrétaire général du parti, était considéré comme un obstacle à toute tentative de dialogue avec Hanoï pour trouver une solution négociée au problème cambodgien. Ce changement d'hommes est, semble-t-il, également destiné à favoriser un rapprochement de tous les mouvements de la résistance khmère.

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Le Congrès du peuple (assemblée) du Kampuchéa démocratique réuni, du 15 au 17 décembre, dans une « zone libérée » du Cambodge, a nommé M. Khieu Samphan au poste de premier ministre en remplacement de M. Pol Pot, a annoncé vendredi 21 décembre, le *Bangkok Post* citant des sources officielles. L'Assemblée a également aboli la Constitution socialiste du régime khmer rouge dans le but évident de faciliter la coopération (et la formation éventuelle d'un large front) avec les autres mouvements de la résistance khmère. Dans celui aussi de rendre moins répugnant et plus crédible le soutien par de nombreux pays du régime renversé il y a près d'un an par les forces armées du Vietnam socialiste.

Ce ravalement de la façade sanglante du gouvernement khmer rouge va, en effet, dans le sens souhaité par les pays de l'ASEAN (1), soucieux de se débarrasser de l'« *épouvantail Pol Pot* » — dont Hanoï a fait son arme principale — tout en continuant à apporter leur soutien diplomatique à la fiction du Kampuchéa démocratique. M. Pol Pot était également considéré comme l'obstacle principal à toute tentative de dialogue avec Hanoï en vue de dégager une solution négociée du problème cambodgien. Le Vietnam aurait rejeté, mercredi, une offre faite en ce sens par la Malaisie au nom de l'entité politico-économique des cinq pays anticommunistes du Sud-Est asiatique (*le Monde* du 21 décembre). Il est douteux que Hanoï voit dans ce « remaniement » autre chose qu'une manœuvre inacceptable à l'initiative de ceux qui soutiennent les Khmers rouges, la Chine et la Thaïlande en particulier.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(Lire la suite page 6.)

(1) Association des nations de l'Asie du Sud-Est comprenant : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande.

La fin de l'Année de l'enfant

Deux cents millions de jeunes souffrent de malnutrition dans le tiers-monde

estime un rapport de l'UNICEF

***Dans un rapport publié pour la clôture de « l'Année internationale de l'enfant », l'UNICEF évalue les actions entreprises — et surtout celles qui restent à mener — pour améliorer la situation des enfants du tiers-monde. Dans son introduction, M. H. Labouisse, qui quittera son poste de directeur général de l'institution le 31 décembre 1979, et sera remplacé par M. Grant, lui aussi américain, livre un ultime message.* « Si, comme je le crois, *écrit-il*, le bien-être des enfants révèle le degré de civilisation que nous avons atteint, alors je crains que nous soyons en train de vivre l'une des périodes les plus sombres de l'histoire. »**

A l'appui de cette thèse, M. Labouisse rappelle quelques chiffres : Sur cent enfants qui naissent chaque minute dans le tiers-monde, quinze mourront dans l'année, et soixante-quinze n'auront jamais accès à des soins médicaux. Un quart de ces enfants souffriront de malnutrition au moment du sevrage ; leurs risques de mourir seront de trente à quarante fois plus élevés que s'ils étaient nés en Europe ou en Amérique du Nord.

Dans le rapport, M. Adamson, « consultant » de l'UNICEF, rappelle un certain nombre de données fondamentales sur la situation du tiers-monde : deux cent millions d'enfants y souffrent de malnutrition ; quinze millions d'entre eux en meurent chaque année. 80 % des maladies infectieuses ou parasitaires infantiles pourraient être évitées si les familles disposaient d'eau salubre, dont manquent un milliard deux cent millions d'êtres humains. Sur ce seul chapitre, et sur celui de l'assainissement du milieu, l'UNICEF a doublé ses engagements financiers entre 1978 et 1979.

D'une manière générale, conclut le rapport, il faut mettre en vigueur une stratégie globale du développement qui repose sur un nouvel ordre économique international, sur des services de base adaptés aux plus pauvres, et non au petit nombre qui a toujours bénéficié des efforts collectifs. « *Les enfants d'aujourd'hui ne peuvent pas attendre* », et le rapport cite en exemple la cohorte des enfants réfugiés. Sur les quelque dix millions de réfugiés que compte la planète, la moitié sont des enfants, privés non seulement de ce qui est nécessaire à leur bien-être physique ou à leur survie, « *mais aussi d'une maison, d'une famille, d'une communauté et d'une nationalité, bref des éléments même de l'identité personnelle et du minimum de sécurité* ».

(Lire page 27 le début d'une enquête de Claire Brisset sur l'action de l'UNICEF.)

LE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE STALINE

Plusieurs publications soviétiques marquent le centième anniversaire de Staline, qui naquit le 21 décembre 1879. Elles s'efforcent de présenter avec retenue les côtés positifs et négatifs du personnage. « Kommounist », revue du comité central, écrit que Staline fut un « grand organisateur pendant la guerre ». Elle affirme que l'anniversaire est l'occasion « d'un regain de l'hystérie anticommuniste et antisoviétique ». La revue fait allusion au vingtième Congrès qui dénonça les fautes de l'ancien dictateur. La « Pravda » traite les mêmes thèmes, sans mentionner le congrès resté célèbre par le rapport Khrouchtchev.

Pour ces publications, la page est tournée. Le culte de la personnalité est condamné. Ses conséquences ont été examinées, mais selon « Kommounist », il n'y eut pas de période stalinienne, ni même de période du culte de la personnalité.

Daniel Vernet montre ci-dessous ce qui reste de Staline dans la société soviétique actuelle. On trouvera, pages dix-huit à vingt-deux, d'autres articles consacrés à ce centième anniversaire.

Le stalinisme n'a pas disparu de la société soviétique

De notre correspondant DANIEL VERNET

Moscou. — Dans le vestiaire collectif des bains turcs d'une ville du sud de l'Union soviétique, deux hommes enlèvent leur chemise, dévoilant de magnifiques tatouages : Staline de profil et de face. « *Ce sont les voleurs du quartier*, nous glisse discrètement un voisin ; *quand ils étaient dans les camps, les condamnés de droit commun se faisaient tatouer des portraits de Staline pour se distinguer des politiques et être mieux traités par les gardiens.* »

La démonstration ne doit pas être mise à coup sûr au compte de l'admiration pour le « *génial père des peuples* ». D'autres manifestations sont plus significatives : de nombreux chauffeurs de taxi, d'autobus et de poids lourds arborent des images de Staline sur leur véhicule — et pas seulement dans sa Géorgie natale. Dans les trains, des colporteurs vendent des calendriers illustrant les étapes de sa carrière ; dans le calendrier officiel des éditions politiques, il a fait un retour marqué à l'occasion de son centième anniversaire : dans les revues officielles il est mentionné épisodiquement comme dans le dernier numéro de *Questions d'histoires du P.C. d'Union soviétique* où il figure avec Jdanov parmi les « *grands éducateurs du peuple* ».

A Oulianovsk, ville natale de Lénine, au musée qui porte le nom du fondateur du bolchevisme, il a sa photo, tout comme M. Brejnev, mais on chercherait en vain celle de Khrouchtchev. Depuis 1965, il est cité comme un grand chef militaire lors de tous les anniversaires ayant un rapport quelconque avec la seconde guerre mondiale. Pour le soixantième anniversaire de l'Armée rouge, plusieurs milliers de militaires ont applaudi au Palais des congrès du Kremlin quand le maréchal Oustinov prononça le nom du « *camarade Staline* ». On dit enfin que plusieurs habitants de Volgograd et même des organisations sociales ont écrit au comité central pour demander que, à l'occasion du centenaire, la ville reprenne le nom de Stalingrad.

Toutes ces manifestations, peut-être anecdotiques, montrent au moins qu'Iossif Vissarionovitch Djougachvili n'est pas oublié. Il est même honoré non seulement par les Géorgiens, fiers qu'un de leurs compatriotes ait gouverné la Russie, mais aussi par des Russes qui lui savent gré d'avoir fait de l'Union soviétique un grand pays, respecté, puissant, et qui reconnaissent en lui un chef. Tous n'ont pas oublié la terreur, qu'ils en aient souffert directement, qu'ils l'aient vécue à travers un parent ou un ami, ou qu'ils aient lu la littérature du début des années 60 sur les camps. Mais beaucoup ont tendance à idéaliser le passé, à éprouver de la nostalgie pour une grande cause mobilisatrice, opposée au scepticisme et au cynisme de la jeunesse soviétique actuelle. Ceux-ci en veulent à Khrouchtchev d'avoir déboulonné l'idole et jeté un doute sur le passé.

(Lire la suite page 22.)

LES POURSUITES CONTRE « LE CANARD ENCHAINÉ »

Trompe-public

M. Emile Cabié, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, a inculpé, jeudi 20 décembre, MM. Roger Fressoz, directeur du « Canard enchaîné », et Claude Angeli, rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire, pour recel de documents administratifs volés. Les faits visés sont la publication, au mois de juin et septembre, des feuilles d'impôts de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Marcel Dassault.

par PHILIPPE BOUCHER

Encore les mauvaises habitudes et les pratiques biaises : quand une affaire politique prend mauvaise tournure, on fait donner la justice. De sorte qu'on est sûr, à terme, qu'elle sera la victime de ce mélange des genres. Ou bien, comme souvent, la procédure engagée se perdra dans les sables et la preuve sera encore une fois rapportée que les poursuites n'étaient qu'un trompe-public. Ou bien ces poursuites iront jusqu'à l'audience et la justice aura servi de bouclier, non à l'Etat, mais à un homme politique. La justice sera, contre son gré, conduite à porter atteinte à la liberté de la presse.

Car il s'agit de parler du droit, il y a bien peu à dire, sinon que chacun a raison dans les commentaires et les précisions qu'il fournit sur la double inculpation qui vise *le Canard enchaîné*. Le procureur de la République, bien sûr, en disant que « *le juge d'instruction est libre de suivre ou de ne pas suivre les réquisitions du parquet.* »

(Lire la suite page 17.)

AU JOUR LE JOUR

On ne prête qu'aux riches

« Vous avez vu ? Il a été inculpé pour recel.

— Qui ça ?

— Mais le Canard, *voyons !*

— Pour recel de micros ?

— Vous n'y êtes pas du tout, pour recel de documents volés.

— Quels documents ?

— Mais les feuilles d'impôts, vous savez...

— Ah ! oui, je me souviens maintenant. Il s'en est tellement passé depuis.

— C'est sûr. N'empêche que, s'il avait publié les feuilles d'impôts d'un postier ou d'un maçon, il aurait eu moins d'ennuis.

— Sans doute, mais croyez-vous que Bokassa aurait eu l'idée de faire un cadeau à un postier ou à un maçon ? »

BERNARD CHAPUIS.

« BUFFET FROID », UN FILM DE BERTRAND BLIER

Les gaietés d'un cauchemar

Sous les voûtes du R.E.R., station Les Halles, Gérard Depardieu, plutôt dépenaillé, semble attendre Godot. Un peu plus loin, en pelisse bourgeoise, Michel Serrault, lui, attend la prochaine rame. Depardieu s'approche de Serrault, s'efforce de lier conversation, parle de ses cauchemars, qui lui rendent la vie impossible, sort de sa poche un couteau à cran d'arrêt. N'appréciant guère ce genre de badinage, Serrault s'éloigne. Mystérieusement le couteau a disparu. Pas pour longtemps. C'est dans le ventre de Serrault que Depardieu le retrouve un moment plus tard. Un Serrault exsangue mais lucide, et qui, le plus poliment du monde, dit à Depardieu : « Je vous en prie, cher ami, reprenez votre instrument. »

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 32.)

Le Monde

idées

FEMMES AU TRAVAIL

De nouveaux équilibres à trouver

par NICOLE PASQUIER (*)

LA période des quinze années écoulées a été marquée en France — comme dans la quasi-totalité des pays européens voisins — par une double évolution : une participation croissante des femmes à l'activité professionnelle, notamment entre vingt et trente-cinq ans, et une baisse importante de la fécondité entre 1962 et 1975. La proportion des salariés parmi les femmes mariées de moins de cinquante ans est passée de 23 % à 42 % et, durant cette même période, le nombre moyen d'enfants par femme a diminué d'environ une unité. *Il s'agit là de deux mutations tout à fait majeures.*

Aussi faut-il d'abord rappeler quelques traits caractéristiques de l'évolution de l'emploi féminin et de notre démographie.

Les taux d'activité salariée des femmes mariées ont fortement progressé entre 1962 et 1975 pour toutes les catégories, qu'elles soient définies par l'âge de la femme, le nombre d'enfants à charge ou l'âge du plus jeune. Pour certaines catégories, cette progression est considérable : ainsi chez les femmes de vingt-cinq à vingt-neuf ans, mères de deux enfants, le taux d'activité salariée passe de 12,7 % à 36 %, soit presque un triplement.

L'évolution 1962-1975 peut être caractérisée par la règle suivante : *en 1975, les femmes mariées d'un âge donné et ayant un nombre donné d'enfants à charge sont aussi souvent salariées que l'étaient en 1962 celles qui avaient un enfant à charge de moins.*

La progression de l'emploi féminin est générale, quelle que soit la composition de la famille. *Même si la baisse de la fécondité a favorisé l'augmentation du nombre des femmes salariées, ce nombre aurait de toute façon massivement augmenté à fécondité inchangée.*

Le taux d'activité salariée des femmes mariées baisse par ailleurs fortement à mesure qu'augmente le nombre d'enfants à charge.

Ainsi, en 1975, entre vingt-cinq et quatre-vingt-douze ans, parmi cent femmes mariées, cinquante-deux étaient salariées ; si elles n'avaient pas d'enfants, ce taux était de 80 % ; si elles en avaient un, le taux était de 65 %, si elles en avaient deux, le taux passait à 36 % ; si elles en avaient trois ou plus, il ne dépassait pas 13 %.

L'âge du plus jeune enfant à charge enfin n'exerce qu'une influence très modérée *sur* le taux d'activité. C'est seulement pour trois enfants ou plus que l'âge du plus jeune exerce un effet important.

La baisse de la *fécondité* est trop connue pour qu'on en rappelle le détail chiffré, mais je voudrais mettre en relief un de ses aspects. Cette baisse paraît résulter, pour plus des quatre cinquièmes, de la diminution du nombre des enfants de rang trois ou plus : le nombre d'enfants de rang trois a diminué de moitié en quinze générations, celui des enfants de rang cinq ou plus des trois quarts.

Il faut avoir à l'esprit les traits caractéristiques de ces deux mutations sociales, si l'on veut clarifier *le débat qui les mêle de* façon souvent aussi obscure que passionnée.

Une aspiration très profonde

Des propos récemment tenus dans l'enceinte même du Sénat confirment, s'il en était besoin, qu'il nous faut sans cesse sur le métier remettre notre ouvrage. « *Quand cessera-t-on de vouloir culpabiliser les mères de famille qui travaillent ?* » Une étude toute récente de l'INSERM démontre, une fois de plus, que le travail de la mère n'est pas un risque en soi. Le développement physique et affectif de l'enfant est similaire chez les enfants gardés par leur mère et par un mode de garde stable. N'opposons pas travail *féminin* et *natalité*, mais cherchons à les mieux concilier.

En accédant au monde du travail professionnel, la femme peut, comme l'homme, développer sa personnalité, affirmer sa dignité, réaliser son épanouissement. En même temps, elle concourt à la production des richesses nationales et à l'élévation générale du niveau de vie. Qu'on n'oublie pas qu'une part importante de l'augmentation du niveau de vie des ménages résulte de l'extension du double salaire. *Le second salaire dépasse dans de nombreux ménages la totalité des augmentations de salaire que l'un ou l'autre conjoint peut escompter obtenir au cours de la totalité de sa carrière professionnelle.*

Affirmation d'un nouveau statut de la femme, exigence économique individuelle et collective, il n'est évidemment pas question de contrarier une telle évolution. *Décourager les femmes de travailler, c'est aussi les décourager d'avoir des enfants.* Mais il n'est pas non plus douteux que cette meilleure insertion des femmes dans la population active comporte des implications indirectes, notamment dans le domaine de la fécondité. Si le partage des rôles entre époux au sein des ménages tend à être moins dissymétrique dans les jeunes générations, il reste que c'est sur l'épouse que repose la plus grande part des responsabilités familiales qui viennent s'ajouter à son activité professionnelle ; or, à mesure que le nombre d'enfants augmente, il est clair que cette conciliation entre ces deux responsabilités devient de plus en plus difficile. Emploi du temps de plus en plus tendu et fatigue nerveuse accrue en sont les conséquences. C'est avec le troisième enfant que dans la plupart, sinon dans la totalité des cas, il devient impossible de faire front. Les deux choix extrêmes sont alors la renonciation à l'activité ou la renonciation à l'enfant.

Il faut donner à la mère salariée les moyens de sortir de ce dilemme brutal en facilitant l'accès à une gamme de choix plus diversifiée.

C'est pourquoi l'action gouvernementale s'exerce sous l'impulsion du président de la République, dans deux directions complémentaires : la politique de l'emploi féminin et la politique familiale.

Trois objectifs

Le ministre délégué à la condition féminine a récemment présenté au Parlement les mesures arrêtées par le conseil interministériel de la famille du 16 novembre dernier qui font une large place à la famille de trois enfants.

Cet ensemble de mesures concerne aussi bien l'accroissement des prestations financières que le logement ou la diversification des modes de garde des enfants.

Mais je préciserai les axes d'une politique pour une meilleure conciliation entre l'activité professionnelle et les autres priorités de la vie, d'autant plus importantes que les mères travaillent avec un plus grand nombre d'enfants.

La vie professionnelle des femmes est en effet souvent discontinue, parce qu'elles portent les enfants et qu'elles assurent encore pour l'essentiel l'éducation de leurs premières années. Cette discontinuité peut être lourde de conséquences ; elle apparaît comme un handicap irrémédiable dans la vie professionnelle.

Trois objectifs permanents doivent être poursuivis :

— Protéger la femme enceinte qui travaille ;

— Favoriser l'aménagement du temps de travail ;

— Permettre l'arrêt et la reprise du travail.

La maternité doit être accueillie sans réserve dans le monde du travail parce qu'il s'agit de la France de demain. Plus de la moitié des sept cent cinquante mille naissances enregistrées dans notre pays proviennent des femmes actives salariées. Il faut encore poursuivre un effort de prévention médicale aujourd'hui, bien organisé par une protection sociale accrue de la femme *enceinte au travail : renforcer les* dispositions existantes qui limitent l'exposition de la femme aux risques toxiques et physiques, et la protéger contre la fatigue par des aménagements des conditions de travail. La grossesse est en effet un travail physiologique qui s'ajoute au travail au foyer et à l'activité professionnelle. Une étape capitale sera franchie avec l'allongement à six mois du congé de maternité dont bénéficieront les femmes ayant un troisième enfant ou plus, mesure dont sera saisi le Parlement dès sa prochaine session.

L'aménagement du temps de travail est un des thèmes de la négociation en cours entre les partenaires sociaux, négociation qui suscite une attention toute particulière chez les femmes qui travaillent. Elles sont en effet, au premier chef, intéressées par toutes les formules d'aménagement du temps, horaires flexibles ou temps partiel notamment, qui peuvent être des réponses adaptées *à leur situation à un moment* donné de leur vie. Le conseil des ministres du 4 juillet 1979 a marqué l'intérêt capital que porte le gouvernement à ces évolutions et un projet de loi sera soumis au Parlement pour encourager ces aménagements du temps de travail, notamment dans la fonction publique.

Ces efforts doivent être activement poursuivis par tous pour rendre le temps partiel accessible mais aussi réversible.

La réinsertion des femmes qui veulent retravailler après être restées longtemps coupées du monde du travail est d'autant plus difficile que cette interruption a été longue. Lorsqu'elles sont frappées d'un veuvage ou d'un divorce, la nécessité urgente de travailler ne leur permet pas de faire preuve d'exigence quant à la qualité de l'emploi.

C'est pour répondre à ces situations spécifiques que certaines priorités ont été reconnues aux femmes seules comme aux mères de famille par plusieurs lois de 1971, 1975 et 1976 notamment. Ce dispositif a été complété plus récemment par l'extension des dispositions du pacte pour l'emploi à certaines catégories de femmes. Les partenaires sociaux *ont prévu à leur égard dans la* réforme de l'UNEDIC une allocation forfaitaire. J'ajoute enfin que, en généralisant le congé-formation, en redéfinissant les stages dans une optique d'éducation permanente, en affirmant clairement son objectif promotionnel, la loi du 17 juillet 1978 devrait développer l'accès des femmes actives aux actions de formation.

Le congé parental institué par la loi du 12 juillet 1977 doit pouvoir s'accompagner de possibi*lités accrues de formation professionnelle.*

Il est nécessaire d'adapter de façon permanente le contenu des stages de formation ou de préformation aux contraintes de transport et d'hébergement ou au nombre d'heures qui peuvent leur être quotidiennement consacrées.

Il est non moins nécessaire de développer sans relâche à l'intention des femmes adultes comme des plus jeunes un effort d'information sur les métiers et sur leurs débouchés, sur l'éventail des filières de formation et sur leurs conditions d'accès. *La mixité de l'école doit se poursuivre par la mixité de l'emploi.*

Les projections de l'INSEE pour 1985 confirment la montée irréversible de l'*emploi, féminin.* Cette mutation sociale qui ne fait que commencer fera ressortir des préoccupations nouvelles quant au contenu, au sens, à la valeur du travail. Ces exigences devront être prises en compte dans les relations soicales et au sein des couples pour aménager de nouveaux équilibres entre les parents, le travail et l'enfant.

Ce n'est pas seulement le temps que consacre une mère à son enfant qui est en question, c'est la qualité de la relation avant tout affective qui les lie, la disponibilité de la mère comme celle du père. L'enfant reste d'abord l'œuvre d'un couple et a besoin de l'un comme de l'autre. Une présence plus grande du père, une assurance et une autonomie plus grandes de la mère doivent entraîner peu à peu une répartition plus équilibrée des tâches et des responsabilités des parents au sein de la famille.

(*) Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargée de l'emploi féminin.

L'ange et l'huître

par GABRIEL MATZNEFF

LES belles âmes masculines, éprises d'harmonie universelle, sont choquées par la haine sexiste des ultras du féminisme ; et les belles âmes féminines, nourries de chimères, sont outrées par le ton pessimiste sur lequel certains hommes, de La Bruyère à Weininger, écrivent sur elles. Pourtant, ce sont les ultras de l'un et l'autre sexe qui disent la vérité, l'âcre, la noire, l'im*placable vérité.*

La complémentarité des sexes est une illusion platonicienne. La femme et l'homme ne sont pas faits pour s'accorder, mais pour se combattre et se détruire. Entre l'homme et la femme, c'est une guerre permanente, tantôt sournoise, tantôt ouverte, mais une guerre à mort. La passion est le seul lieu où ils puissent se retrouver, mais une telle rencontre est toujours fugace et, en définitive, source de douleur. L'homme et la *femme habitent des mondes* ennemis, hétérogènes. La femme, ce Martien.

C'est pourquoi les femmes doivent se méfier des hommes qui les invitent à les imiter, en particulier de ceux qui tentent de les convaincre qu'elles ne seront libres que le jour où, comme eux, elles travailleront. Les trémolos à la gloire du travail sont exaspérants. Voilà des milliers d'années que les hommes travaillent. Quand on considère l'état actuel de la planète, il n'y a pas de quoi être fier du résultat. Les femmes n'ont aucune raison de vouloir singer les hommes. Il faut, au contraire, qu'elles soient fières de leur spécificité et qu'elles gardent en tête l'exemple de ce sublime écrivain qu'est la marquise du Deffand, qui écrivait à Voltaire : « *Je n'envie le sort ni l'état de personne, ni d'aucune espèce d'individu, quel qu'il puisse être, depuis l'huître jusqu'à l'ange* (1). »

Certes, il est légitime que les femmes désirent échapper à ce rôle d'ange, c'est-à-dire d'épouse et de mère, où les *hommes les ont, tant en Orient* qu'en Occident, toujours enfermées. Ce n'est pas un motif pour qu'elles se mettent à vivre comme vivent la plupart des hommes, c'est-à-dire comme des huîtres. « *Ma carrière ! ma carrière !* » Les hommes n'ont que ce mot ridicule à la bouche. Si les femmes se mettent à en faire autant, l'existence va devenir bien ennuyeuse. Le pape, qui est à la mode, et qui cause si souvent à la télévision, serait bien inspiré de rappeler à ses ouailles le merveilleux vers d'Angelus Silesius : « *Dieu se trouve dans l'oisiveté.* »

Les civilisations les plus raffinées, les plus exquises, ayant toujours tenu le loisir pour le souverain bien, il est naturel que la nôtre, grossière et totalitaire, se soit fait un dieu du travail. Le trait de génie est d'être parvenu à convaincre nos infortunés contemporains que ce qui les rend esclaves les rend libres. C'est l'imposture déguisée en vérité dogmatique, et malheur à qui vend la mèche.

(1) Marquise du Deffand, Lettres, Editions Plasma, 1979.

Un combat européen

par YVETTE ROUDY (*)

LE 26 octobre, le Parlement européen prenait la décision de créer une commission des droits des femmes. Il répondait ainsi à la demande socialiste, exprimée dès la première session. Il indiquait aussi par cet acte concret qu'il existe des députés qui n'oublient pas leurs promesses ; on se souvient que pendant les élections européennes — comme d'ailleurs à chaque élection — les femmes ont été l'objet de sollicitudes particulières.

Cette commission n'a pu voir le jour que parce que ce Parlement compte aujourd'hui plus de femmes que tout autre Parlement au monde, *bien que la moyenne ne dépasse pas 16,34 %, soit soixante-sept femmes pour quatre* cent dix parlementaires, ce qui est bien entendu parfaitement insuffisant (1). Pour commencer, les femmes et les hommes qui vont animer cette commission devront se battre pour faire appliquer les décisions communautaires. Parmi celles-ci, un premier dossier s'impose — un dossier noir — *celui de l'emploi* des femmes dans les neuf pays membres de la Communauté où le *chômage* est devenu un véritable *fléau social.*

Les 130 millions de femmes de la Communauté *représentent* *51,6 % de la population.* 36 millions d'entre elles exercent un métier, soit 34,8 % de la population *active totale (2) et, sur cent chô*meurs, trente-six dont des femmes.

Pendant les années 60 — période d'expansion, — l'économie ayant besoin de bras, les femmes furent encouragées à laisser leurs enfants à la crèche pour aller travailler au-dehors. Le pli étant pris, elle acceptent fort mal aujourd'hui un autre discours destiné à les pousser à faire le trajet inverse.

Concentrées dans les secteurs — ou catégories — les moins qualifiées — donc les moins bien payées, — limitées dans leurs possibilités par *une formation professionnelle défaillante*, elles sont sujettes à des *discriminations* multiples résultant de la structure même d'un marché du travail à double *niveau* : le premier pour les travailleurs à part entière, le second pour des travailleurs de seconde zone

Le Conseil de l'Europe a adopté, le 9 février 1976, une directive communautaire sur l'*égalité de traitement* entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation, à la promotion professionnelle et les conditions de travail.

Si on excepte la République fédérale d'Allemagne, où l'examen des mesures nouvelles à adopter n'est pas achevé, et les Pays-Bas, où le *projet* de loi n'a pas encore été adopté par le Parlement, tous les autres pays se sont mis juridiquement en règle avec la loi communautaire. Il n'y a donc pas de discriminations *juridiques directes* envers les femmes. Mais, dans nos sociétés, la loi est une chose et les faits en sont une autre. Et les faits sont têtus.

C'est ainsi qu'en France, dans l'enseignement primaire et secondaire, où l'égalité des programmes d'enseignement est juridiquement établi depuis 1924, où sur le *plan légal* les jeunes filles disposent des mêmes possibilités de formation, on constate une *discrimination* massive à l'encontre des filles, qui sont systématiquement dirigées vers les secteurs littéraires, les formations sans débouchés, les cycles courts et les diplômes sans qualification réelle.

Une situation de dépendance

Avec le traité de Rome, des moyens spécifiques ont été donnés pour améliorer le sort des femmes : son article 119 prévoit l'*égalité des rémunérations* pour le même travail. Pour faciliter son application le Conseil arrêta le 10 février 1975 une directive concernant l'application du *principe à travail égal salaire égal.* A ce jour, et en dépit de rappels multiples, ce principe n'a trouvé d'application réelle dans aucun pays de la Communauté.

Sur proposition de la commission, le Conseil a adopté le 19 décembre 1978 une directive relative à la mise en œuvre progressive de *l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale.* Malheureusement son champ d'application est limité à la population *active et elle autorise les Etats* membres à en exclure les pensions de vieillesse et la question de l'âge de la retraite, ainsi que les prestations et les droits acquis à la suite d'interruption de l'activité professionnelle pour élever les enfants.

Dès lors, la femme qui ne travaille pas ne bénéficie d'une couverture sociale qu'en qualité « d'ayant droit », si elle a un conjoint assuré social. Or, cette situation de *dépendance* a des conséquences dramatiques lorsque le conjoint décède ou si un divorce survient. Dans de telles situations et grâce à la décision du Conseil de l'Europe du 20 décembre 1977, les femmes peuvent obtenir des aides du *Fonds social* pour leur faciliter leur insertion *ou leur réinsertion* dans la vie professionnelle.

Enfin, il existe au sein de la Communauté un *Bureau de l'emploi* et un bureau d'information pour lesquels les nouveaux parlementaires ont voté — sur *proposition de la gauche* — une augmentation des moyens, tant en personnel qu'en crédits.

Ainsi, la C.E.E. n'est pas restée inactive devant les discriminations dont les femmes sont l'objet, mais, comme le suggère de Parlement européen dans sa résolution du 9 mai 1979, rien ne changera vraiment sans :

1. Qu'*une plus grande publicité* soit faite autour des lois communautaires.

2. Que *conformément à l'article* 169 du traité de la C.E.E. des *procédures* d'infraction soient engagées contre ceux des Etats membres qui ne se sont pas mis en règle avec les directives.

3. Que l'accent soit mis sur l'*éducation* dans son ensemble, sur les chances en matière d'éducation et de formation pour les filles.

4. Qu'un système de *conseil juridique* soit mis sur pied, permettant aux femmes de tirer parti de leurs droits de réparation légale par l'intermédiaire des tribunaux.

5. Que la commission *étende le champ de ses recherches aux dérogations* contenues dans les lois adoptées par les Etats membres.

Reste tout entier le problème des libertés. La Communauté se préoccupe quotidiennement des droits de l'homme : droits d'aller et venir, de circuler, de s'exprimer, d'agir librement, de disposer de soi, de disposer de son corps sans entraves, elle n'a pas encore découvert que ces droits devaient également s'appliquer aux femmes. Ce sera le second volet du combat de la nouvelle commission du Parlement européen. Et non le moindre.

(*) Parlementaire européenne P.S., présidente de la commission des droits des femmes.

(1) Le pays le mieux représenté à cet égard est le Danemark avec 31,25 % de femmes, soit 5 sur 16 députés, puis vient la France avec 22,22 %, soit 18 femmes sur 81, dont 6 femmes socialistes françaises, soit 30 % de leur groupe. Ensuite viennent les Pays-Bas, 20 % (soit 5 sur 25), le Luxembourg, 16,66 % (1 femme sur 6), l'Allemagne, 14,81 % (12 sur 81), l'Italie, 13,52 % (11 sur 81), Royaume-Uni, 13,58 % (11 sur 81), l'Irlande, 13,33 % (2 sur 15), la Belgique, 8,32 % (2 sur 24).

(2) 42,8 % au Danemark, 38,7 % en France et en Grande-Bretagne, 38,4 % en Allemagne, 36,3 % en Belgique, 32,5 % en Italie et 28,4 % en Hollande.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

Le débat parlementaire sur le statut des travailleurs a mis en lumière les divisions de la gauche

De notre correspondant

Madrid. — Les députés ont approuvé, le jeudi 20 décembre, un statut des travailleurs destiné à mettre fin à la *législation* héritée du franquisme et qui accorde aux travailleurs espagnols des garanties comparables à celles de leurs collègues européens. Le débat parlementaire, qui a duré *plusieurs semaines*, a mis en lumière la stratégie des socialistes pour préparer leur accès ou leur participation au pouvoir et celle des communistes pour peser, malgré leur faiblesse électorale, sur la vie du pays.

Avant même que la discussion ne s'engage au Parlement, le syndicat socialiste, l'Union générale des travailleurs (U.G.T.) et le principal syndicat patronal, la C.E.O.E. (Confédération espagnole d'organisations d'entreprises) avaient signé un accord qui répondait à la principale revendication de l'U.G.T. car il reconnaissait le rôle des syndicats dans l'entreprise et éliminait l'intervention de l'Etat dans les négociations collectives. Le parti centriste au pouvoir a pris le relais du syndicat patronal et la rédaction du statut des travailleurs a été le fruit presque exclusif d'un consensus entre l'U.C.D. et le P.S.O.E. Une telle politique laissait complètement en marge le parti communiste et son syndicat, les Commissions ouvrières. Or, celles-ci sont, de loin, la première centrale du pays. Dans ces conditions, le gouvernement n'a-t-il pas commis une erreur ? Les socialistes disent que oui, bien qu'ils apparaissent comme les premiers bénéficiaires de l'opération. Quant aux communistes, ils ont multiplié les manifestations de rue et tiré à boulets rouges sur le projet de statut pour démontrer qu'aucun accord ne saurait être signé dans leur dos.

Le débat a révélé que la gauche, déjà divisée au Parlement, l'était désormais dans le domaine syndical. En pactisant avec le patronat et le gouvernement, l'U.G.T. a dévoilé son ambition qui est celle du parti socialiste et de son secrétaire général, M. Felipe Gonzalez. Les socialistes espagnols estiment qu'ils doivent susciter un syndicalisme de « proposition » et de « participation » dans le style de celui qui a cours en Allemagne de l'Ouest et dans l'Europe du Nord. Ils pensent accroître ainsi leur influence encore minoritaire dans les entreprises et apprendre à cogérer l'économie du pays, ce qui les préparerait à l'exercice du pouvoir et désamorcerait, s'ils y parvenaient l'hostilité du patronat.

Les objectifs de l'U.G.T. ont coïncidé avec ceux de M. Adolfo Suarez. Après les élections législatives du 1er mars, celui-ci a renversé ses alliances. Pendant deux ans, il avait surtout négocié avec le P.C. pour prendre le P.S.O.E. « en sandwich ». Une fois l'hégémonie de son parti confirmée par l'électorat, le chef du gouvernement a pu changer de *style et* de partenaire. Les communistes sont convaincus que M. Suarez tente maintenant de les isoler d'abord pour rompre l'unité de la gauche dans les municipalités et aussi parce qu'il entend, à long terme, limiter l'influence du P.C. en Espagne.

Une situation « à l'italienne » ?

Ils ont dénoncé ce qu'ils appellent la « collusion » entre la centrale socialiste et le patronat. Ils avaient réclamé une négociation entre partis et syndicats pour conclure un nouveau pacte social semblable à celui qui avait été signé à l'automne 1977. Ecartés du jeu, ils n'ont eu de cesse de se faire reconnaître comme interlocuteurs valables. Le PSOE leur a rendu la politesse en les accusant de faire de la « surenchère » et de la « démagogie » et de se moquer du Statut des travailleurs qu'il juge pour sa part des plus satisfaisants.

Le président du syndicat patronal, M. Carlos Ferrer, a mis le feu aux poudres mardi dernier. Il a affirmé que l'entente entre l'U.G.T. et le C.E.O.E. avait été *scellée pour éviter la disparition* du syndicat socialiste qui était en nette perte de vitesse. Il disait avoir reçu des confidences de M. Carrillo selon lesquelles le P.C.E. visait à anéantir l'U.G.T. et parvenir à une situation « à l'italienne » où les communistes dameraient le pion aux socialistes. *M. Carrillo a démenti avoir* jamais tenu de tels propos et le secrétaire général du syndicat socialiste, M. Nicolas Redondo, s'est dit atterré devant la légèreté du « patron des patrons ».

Les possibilités de licenciement

Communistes et socialistes évaluent de façon divergente le Statut des travailleurs. Certes, l'U.G.T. admet, comme les Commissions ouvrières, que le chapitre consacré aux droits des travailleurs aurait pu être meilleur. Le statut fixe à quarante-trois heures la semaine de travail et à vingt-trois jours la durée des congés payés, ce qui est un progrès par rapport à la législation antérieure, mais assez loin des quarante heures et des trente jours de congés payés réclamés par les syndicats. L'U.G.T. négocie avec le syndicat patronal un accord cadre de deux ans qui devrait améliorer ces dispositions.

En revanche, les socialistes estiment qu'ils ont eu raison, en période de crise économique, de reconnaître aux chefs d'entreprises la *faculté* de signer des contrats de travail temporaire. Ils pensent aussi que les possibilités de licenciement accordées aux employeurs sont plutôt moindres que dans d'autres pays. Il s'agit là d'un des points sensibles du statut, celui qui préoccupait du Statut, celui qui préoccupait le plus le patronat qui se plaignait du système antérieur, à la fois autoritaire et paternaliste, car il assurait une sécurité dans l'emploi contraire, disaient-ils, au principe de l'économie de marché et à la vitalité des entreprises, surtout en période difficile.

Or, le statut adopté reconnaît que les salariés pourront être licenciés nons seulement pour des raisons économiques, ou en cas de fautes répétées, mais aussi pour des raisons dites « objectives » telles que l'absentéisme, l'inaptitude ou l'inadaptation aux innovations technologiques. Les Commissions ouvrières ont fait de ce chapitre l'un de leurs chevaux de bataille et affirmé que le statut ouvrait la voie à l'arbitraire patronal.

Communistes et socialistes se sont également affrontés au moment d'établir qui devait être l'interlocuteur du patron dans les négociations de salaires. « *Le comité d'entreprise* » ont affirmé les Commissions ouvrières. « *Les syndicats* », a rétorqué l'U.G.T., qui a obtenu, en partie, gain de cause, puisque ceux-ci sont reconnus dans les textes comme des interlocuteurs possibles. La *querelle n'est pas mineure* : elle éclaire les craintes et la stratégie de l'une et l'autre centrales. Pour survivre face au dynamisme du syndicat communiste, l'U.G.T. a besoin de s'affirmer à travers les sections syndicales d'entreprise. Elle est persuadée que si les négociations étaient menées *par les comités, elles seraient en* fait contrôlées par les Commissions ouvrières supérieures en nombre et qui ont prouvé, sous le franquisme, leur capacité d'infiltration.

CHARLES VANHECKE.

DEUX DÉPUTÉS BASQUES INCULPÉS POUR « APOLOGIE DU TERRORISME »

Madrid *(A.F.P.)*. — Deux députés basques, dirigeants de la coalition Herri Batasuna, considérée comme la branche politique de l'ETA militaire, ont été inculpés, jeudi 20 décembre, pour « apologie du terrorisme ».

L'immunité parlementaire des deux députés, MM. Telefosro de Monzon et Francisco Letamendia, avait été levée par une commission du Congrès espagnol, le 27 novembre dernier. Les deux députés ont été laissés en liberté provisoire.

Belgique

LE ROI A LANCÉ UN APPEL SOLENNEL A LA CONCILIATION

(De notre correspondant)

Bruxelles. — Un entracte est intervenu dans la crise politique, et le premier ministre a obtenu un sursis jusqu'au 9 janvier 1980, date de la réunion de la commission sénatoriale des réformes institutionnelles. Il espère d'ici là trouver une issue à l'impasse créée par la prise de position des sociaux-chrétiens flamands, qui ont rejeté tout projet de création de trois régions à part entière (Flandre, Wallonie, Bruxelles), comme le souhaitaient les partis francophones.

La trêve est intervenue quelques heures après un appel solennel du roi à la conciliation. S'adressant à la nation, à l'occasion de la Noël et du Nouvel An, le souverain a dit notamment, le jeudi 20 décembre, à ses compatriotes en général, et au monde politique en particulier : « *Comprenez et respectez les légitimes aspirations communautaires et régionales. Aidez à réaliser les réformes institutionnelles nécessaires.* » Le roi a évoqué « *ces jours de tension particulièrement aiguë* », les « *causes de soucis réels et parfois graves qui nous entourent* » et demandé aux Belges de s'offorcer « *loyalement* » de reconnaître « *ce qu'il y a de légitime dans les points de vue de ceux qui, lointains ou proches, défendent des intérêts ou opposés aux leurs* ».

De son côté, le premier ministre avait condamné les récentes attaques contre l'institution monarchique (faisant allusion à l'appel d'extrémistes *flamands* en vue de la proclamation d'une République) et souligné « *la loyauté et la hauteur de vues avec esquelles le roi s'acquitte de sa tâche* ».

L'appel du souverain a-t-il une influence sur les hommes politiques réunis au Sénat deux heures plus tard ? Ce n'est pas impossible.

PIERRE DE VOS.

Union soviétique

Le poète Vassili Axionov démissionne de l'Union des écrivains

De notre correspondant

Moscou. — Le poète Vassili Axionov a, le jeudi 20 décembre, démissionné de l'Union des écrivains soviétiques, dont il était membre depuis dix-huit ans. Dans une lettre adressée au secrétariat de cette organisation, il explique cette décision par le refus de l'Union de réintégrer les deux jeunes écrivains Eugène Popov et Victor Erofeev, sanctionnés pour avoir pris la responsabilité de la publication de l'almanach littéraire *Métropole* paru cette année, surtout des textes refusés par la censure à vingt-trois auteurs, dont Andre Pitov, Fazyl Iskander, Bella Akhmadoulina. M. Vassili *Axionov était* l'un des promoteurs de cette publication non officielle qui fut vivement critiquée par les dirigeants de l'Union des écrivains. Plusieurs auteurs avaient annoncé leur intention de démissionner, mais M. Axionov est le premier à le faire.

Dans une lettre ouverte, M. *Axionov* affirmait, au mois de juin dernier, que sa démission serait « *la seule forme de protestation contre l'arbitraire des carriéristes qui ne respectent même pas les statuts de l'organisation au nom de laquelle ils entreprennent leurs mauvaises actions* ». Il a pris sa décision l'Union des écrivains eut fait après que le secrétariat de connaître son refus définitif de réintégrer Victor Erofeev et Eugène Popov, exclus de l'organisation des écrivains soviétiques au début de l'année. En effet, un compromis était intervenu en octobre. MM. Erofeev et Popov avaient signé une lettre dans laquelle *ils se dissociaient « de la propagande, n'ayant rien à voir avec la littérature »*, faite autour de la publication de l'almanach. Moyennant quoi, l'Union devait les réintégrer, selon les promesses de M. S. Mikhalkov, président de la section de la R.S.F.S.R. de l'Union et de M. F. Kouznetsov, chef de la section *moscovite*.

Mais, en fin de compte, après avoir vainement tenté d'obliger les deux exclus à admettre que la publication de l'almanach était « *nuisible à la littérature soviétique* », le secrétariat de la section de la R.S.F.S.R. a refusé, le lundi 17 décembre, de *réintégrer les deux exclus*.

Pour sa part, Vassili Axionov, un des plus brillants écrivains de sa génération, très populaire parmi les jeunes Soviétiques, a l'intention de quitter l'U.R.S.S. dans les prochains mois. Il semble que les autorités ne feront pas obstacle à ce départ. — D. V.

● *M. Youri Litvine*, membre du groupe « Helsinki » ukrainien, a été condamné jeudi 20 décembre, à trois ans de camp pour « rébellion à l'autorité ». En fait, il avait été brutalisé au moment de son arrestation. Le procès de M. Ales Berdnik, un autre membre du groupe et auteur de science-fiction, s'est ouvert mercredi à Kiev : il est jugé pour « diffamation de la société soviétique ». Enfin, deux pentecôtistes, M. Nicolas Gorletoï et Pavel Matych, ont été arrêtés le 13 décembre à Krasnodar, a annoncé l'académicien André Sakharov (U.P.I.).

PROCHE-ORIENT

Iran

Le Conseil de la révolution aurait pris une « décision » concernant les otages

Les sacs de courrier et de cartes de vœux envoyés des Etats-Unis sont enfin arrivés jusqu'aux otages de l'ambassade américaine à Téhéran, mais malgré ces vœux, il semble que ceux-ci vivront, le jour de Noël, leur cinquante et unième journée de captivité.

Même si leurs conditions de détention ont été améliorées au fil des semaines, le vœu du ministre iranien des affaires étrangères de les voir passer les fêtes de fin d'année « *aussi joyeusement que possible* » paraît assez dérisoire.

Le seul élément nouveau dans la crise est l'annonce par le bureau de Qom de l'agence Pars qu'une « *décision* » concernant les otages américains détenus à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran avait été prise jeudi soir 20 décembre par le Conseil de la révolution.

Selon le bureau de Pars, cette décision sera ultérieurement rendue publique. Elle a été prise, selon la même source, au cours d'une session du Conseil de la révolution présidé par l'imam Khomeiny « *en même temps que d'autres décisions d'ordre général* ».

Interrogé, le porte-parole du Conseil de la révolution s'est refusé à toute déclaratios. Vendredi, dans ses premiers bulletins d'information, la radio a précisé que la réunion de jeudi avait duré quatre heures et que, selon l'ayatollah Behechti, porte-parole du conseil, elle avait été « *très utile* ».

Paradoxalement, c'est l'ayatollah Khalkhali le plus dur des dirigeants religieux qui a pris position pour la libération des otages. Il a en effet affirmé, dans une isterview publiée vendredi à Londres par le *Times* qu'il voulait voir les otages libérés parce qu'ils sont « *innocents* ». « *Je considère ces gens comme innocents, ils sont nos hôtes et je veux qu'ils soient libérés et rentrent chez eux* », a-t-il déclaré. « *Même s'ils sont des espions*, ajoutait-il, *cë n'est pas une raison suffisante pour les garder. Chaque ambassade a ses espions. Nous ne pouvons pas exécuter d'espions selon la loi islamique.* »

L'ayatollah, qui a personnellement ordonné l'exécution de plus de deux cents membres du régime de l'ancien chah, a poursuivi : « *Même si nous jugeons les otages, nous ne voulons pas les condamner. Nous voulons condamner Carter et le gouvernement américain.* » — *(A.F.P.)*

TÉHÉRAN ÉPROUVERAIT DES DIFFICULTÉS A RENOUVELER SES CONTRATS PÉTROLIERS AVEC LES GRANDES COMPAGNIES

Londres (A.F.P.). — L'Iran fait face à un « boycottage de facto » de la part des grandes compagnies pétrolières telles que British Petroleum et Royal Dutch Shell, apprend-on dans les milieux pétroliers londoniens. Devant les exigences qualifiées d' « exorbitantes » de la Société nationale iranienne des pétroles, ces compagnies auraient décidé de ne pas reprendre les négociations aussi longtemps que « les Iraniens ne seront pas revenus à la raison ».

Ces négociations, qui portent sur les contrats annuels pour 1980, ont été suspendues il y a une dizaine de jours. Les contrats existants arrivent à expiration le 31 décembre et, à moins qu'ils ne soient rapidement renouvelés, une interruption des livraisons sera difficile à éviter, indique-t-on dans ces mêmes milieux.

Les exigences iraniennes ne sont pas révélées. Toutefois, selon les rumeurs ayant circulé ces derniers jours, les compagnies seraient tenues notamment de régler la moitié de leurs achats au prix du marché au comptant et le reste à celui fixé par le gouvernement iranien en fonction des délibérations de l'OPEP.

Enfin, on croit savoir à Londres que le ministère japonais du commerce international et de l'industrie a interdit aux compagnies japonaises d'acheter dorénavant du pétrole à des prix supérieurs à ceux fixés par les gouvernements.

DES MAIRES DE CISJORDANIE S'OPPOSENT A LA CRÉATION D'UN « BUREAU DE LIAISON » ÉGYPTIEN DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS.

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Plusieurs maires de Cisjordanie, qui se sont réunis le 19 décembre à Bir-Zeit, ont déclaré leur hostilité au projet de créer un « bureau de liaison » égyptien dans les territoires occupés après l'échange d'ambassadeurs entre Le Caire et Jérusalem, en février prochain. Le projet avait été une nouvelle fois énoncé la veille au Caire par le ministre d'Etat chargé des affaires étrangères, M. Boutros-Ghali, au cours d'une session de négociations sur l'autonomie. Jérusalem, pour sa part, note que cette proposition est inacceptable, « *la création d'un tel bureau n'était pas prévue dans les accords de Camp David* ».

Les autorités du Caire, en créant ce bureau voudraient établir des contacts avec la population et les élus locaux de Cisjordanie et du territoire de Gaza afin de tenter de les convaincre d'accepter le principe de l'autonomie. Dans leur refus, les maires ont rappelé qu'ils rejetaient catégoriquement ce principe et ont précisé que si les Egyptiens désiraient discuter avec des Palestiniens de l'avenir des territoires occupés, ils devaient pour cela s'adresser a l'O.L.P.

Certains maires s'inquiètent d'autre part des conséquences du rapprochement entre l'O.L.P. et le roi Hussein depuis le début de l'année. Selon certaines indications, soulignées en Israël, ils auraient adressé un message à l'O.L.P. en faisant observer que ce rapprochement risquait de renforcer l'influence du gouvernement d'Amman en Cisjordanie et de porter atteinte à la revendication d'un Etat palestinien indépendant.

D'autre part, l'administration militaire israélienne a ordonné une enquête à propos des incidents qui ont eu lieu à Khalkhoul, près d'Hébron, dans la soirée du 18 décembre. Après une manifestation, des Israéliens armés ont pénétré dans un magasin, où ils ont frappé des clients et causé des dégâts. D'après les premières indications de l'enquête, les quatre hommes qui ont fait irruption dans le magasin seraient des civils habitant le nouveau quartier juif d'Hébron, Kyriat-Arba, qui agissaient en représailles après que des pierres eurent été lancées contre un autobus israélien.

FRANCIS CORNU.

L'ÉGYPTE POURRA COMPTER SUR 2,5 MILLIARDS DE DOLLARS D'AIDE EN 1980

L'Egypte est assurée du soutien et du maintien de l'aide des onze pays et des organisations internationales qui ont participé lundi et mardi à Paris à la troisième réunion du groupe consultatif de la Banque mondiale sur l'Egypte, a déclaré le docteur Hamed El Sayeh, ministre égyptien de l'économie à l'issue des travaux.

Le ministre égyptien a indiqué que les Etats-Unis avaient assuré l'Egypte d'une aide de 1,5 milliard de dollars en 1980, légèrement supérieure à celle accordée en 1979 (1,1 milliard de dollars). L'aide de la Banque mondiale devrait être pour l'exercice 1979-1980 (1er juillet-30 juin) de l'ordre de 350 millions à 400 millions de dollars, a précisé M. El Sayeh.

Sans vouloir annoncer de chiffre précis pour l'année 1980, le ministre égyptien a estimé que son pays pouvait compter sur 2,5 milliards de dollars d'aide, ce qui correspond aux besoins et est légèrement supérieur aux 2 milliards reçus en 1979. Sur ce total, il a précisé que l'aide alimentaire représentait 400 millions de dollars.

Au tribunal de Paris

LA BANQUE CENTRALE DE L'ÉTAT IRANIEN DEMANDE UNE NOUVELLE FOIS LA RESTITUTION DE SON DÉPOT DE 50 MILLIONS DE DOLLARS A LA CITIBANK PARIS

Après le refus de faire droit, le 11 décembre, à la requête de la Bank Markazi Iran, banque centrale de l'Etat iranien, tendant à obtenir en référé la restitution des 50 millions de dollars qu'elle a déposés, en 1976, à la Citibank-Paris, une nouvelle instance en référé a été introduite dans la soirée du 19 décembre par la première nommée, qui renouvelait *sa demande* en raison de faits nouveaux.

Le tribunal avait constaté en effet le 11 décembre qu'il s'agissait d'un dépôt à terme, dont l'échéance était prévue pour le 19 décembre. Or, à cette date, un huissier mandaté par la Bank Markazi s'est présenté en vain au siège de la Citigank-Paris, pour y réclamer la restitution des fonds.

« Une mesure sauvage »

Me François Chéron, avocat de la Bank Markazi, a donc affirmé une nouvelle fois, le 20 décembre, devant Mme Simone Rozès, président du tribunal de Paris, que sa cliente était victime « *d'une véritable voie de fait* ». *La Citibank s'est placée en dehors de ses obligations légales de banque française, telles qu'elles sont énumérées dans l'article 4 de la loi organique de 1941*, devait notamment déclarer l'avocat. *Elle s'est mise en dehors de la loi française. Les adversaires vous demandent, messieurs les juges, de vous soumettre à l'ordre du président Carter* [l'ordre de « geler » les avoirs iraniens, lancé le 18 novembre] *et de vous considérer sous l'emprise de la loi américaine. En réponse, vous direz que les tribunaux français sont maîtres de leur système de droit et vous réprimerez la « mesure sauvage » prise par la Citi-Bank, qui est un acte de piraterie à l'égard des règles de notre droit.* »

Me Dubarry, conseil de la Citibank, a rétorqué que les dollars se trouvent matériellement aux Etats-Unis et que, si sa restitution avait lieu, elle nécessiterait une opération de change passant par le Fonds monétaire international, opération que le tribunal des référés ne peut, selon lui, ordonner, l'avocat estimant qu'elle outrepasse se compétence.

Me Dubarry a cité, d'autre part, l'article 1902 du code civil : « *L'emprunteur est tenu de rendre les choses prêtées en même quantité et qualité et au terme convenu.* » Or, en l'espèce, la Citibank n'est pas en mesure de restituer les 50 millions de dollars, puisque ces dollars sont « gelés » outre-Atlantique. Me Chéron a répliqué en invoquant, lui, l'article 1903, qui ajoute : « *S'il est dans l'impossibilité d'y satisfaire, il est tenu d'en payer la valeur au temps et au lieu où la chose devait être rendue d'après la convention.* » L'avocat de la Bank Markazi en déduit que, si la Citibank ne peut restituer le dépôt en dollars, elle est tenue de le rembourser en sa valeur en francs français. Jugement ce 21 décembre. — J. L.

DIPLOMATIE

Le président de la République reçoit les lettres de créance du nonce et de trois ambassadeurs

Le président de la République a reçu, jeudi 20 décembre, les lettres de créance du nouveau nonce apostolique et des ambassadeurs de Birmanie, de Guinée-Equatoriale et de Yougoslavie.

SAINT-SIÈGE : droits de l'homme d'abord

A Mgr Angelo Felici, M. Giscard d'Estaing a déclaré : « *La France et le Saint-Siège sont unis par les mêmes préoccupations de respect des droits de l'homme et de sauvegarde de la paix. Nous avons la conviction qu'États et sociétés ont pour mission essentielle de répondre à l'exigence de liberté et de justice et nous nous employons (...) à y conformer notre action. Or, cette mission est trop fréquemment négligée ou subordonnée à des considérations tenant aux désordres de notre planète, au dénuement de bon nombre de ses peuples, mais aussi à l'exacerbation du rôle de l'Etat ou à la primauté accordée à la collectivité.* »

[Né le 26 juillet 1919, près de Rome, Mgr Angelo Felici fut ordonné le 4 avril 1942. Trois ans plus tard, il était appelé au Vatican pour devenir sous-secrétaire aux affaires ecclésiastiques extraordinaires. Nommé archevêque titulaire de Cesariana, en 1967, il occupa le poste de pro-nonce aux Pays-Bas puis, depuis 1976, de nonce au Portugal.]

BIRMANIE : la sagesse de la neutralité

Le président de la République a dit à l'ambassadeur de Birmanie, M. Maung Maung : « *Votre pays appartient à une région du monde spécialement éprouvée. (...) La Birmanie a choisi la voie difficile de la neutralité ; elle s'y maintient avec sagesse et détermination, offrant l'exemple d'une réponse possible face aux contraintes de la situation régionale. (...) La France souhaite que puissent s'établir de même, dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, des relations de coopération, fondées sur une volonté commune de paix, sur le respect de l'indépendance de chaque Etat, sur la non-ingérence, et non sur le support des forces et les rivalités de puissance.* »

[M. Maung Maung est né en 1920 à Rangoon, où il a fait ses études. De 1942 à 1947, il est fonctionnaire. En 1954, il est secrétaire d'Etat adjoint au ministère de la défense puis commissaire adjoint aux exportations. Il s'occupe ensuite de diverses affaires industrielles. Depuis 1977, il était ambassadeur à Prague.]

GUINÉE-ÉQUATORIALE : libéré de la tyrannie

A M. Esono Abaga Ada, premier ambassadeur en France de Guinée-Equatoriale, M. Giscard d'Estaing a déclaré : « *Nous nous réjouissons d'accueillir le représentant d'un pays qui, après des années d'ombre et de souffrance, s'est libéré de la tyrannie. C'est pour exprimer le sentiment de confiance en votre avenir et pour témoigner notre sympathie à la population de Guinée-Equatoriale que, pendant la longue période d'épreuves qui s'est achevée le 3 août dernier, la France a maintenu à Malabo un ambassadeur. (...) La France s'était bornée à être un témoin dans votre pays. Elle souhaite aujourd'hui nouer avec vous des relations plus étroites.* »

[Né en 1945, M. Julian Esono Abaga Ada a fait des études d'agriculture avant de suivre, en 1969, un cours de formation diplomatique. Il a été ensuite en poste au ministère des affaires étrangères (1971) puis à Yaoundé (1973). Après un stage à Besançon (1975), il a été secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères.]

YOUGOSLAVIE : faire plus en Europe et au-delà

M. Dusan Popovski, ambassadeur de Yougoslavie, a souligné que son pays et la France « *ont des vues identiques sur maints grands problèmes des relations internationales* ». M. Giscard d'Estaing a répondu que la volonté d'indépendance des deux pays « *les a unis dans le passé* » et « *continuera de les guider dans l'avenir* ». Soulignant qu'ils avaient « *noué un dialogue confiant* », le président de la République a ajouté qu'ils devaient « *faire plus* » en Europe, lors de la prochaine réunion de Madrid et « *au-delà de l'Europe* ». « *Je pense à la Méditerranée,* a-t-il dit, *aux pays africains et arabes avec lesquels nos deux pays entretiennent des relations étroites* » et aux « *foyers de tension de la planète* ».

[M. Dusan Popovski est un Macédonien, né en 1930. Il a fait des études commerciales et a milité dans les mouvements de jeunesse. En 1961, il est ministre des affaires culturelles de Macédoine et, en 1963, ministre fédéral adjoint pour l'éducation et la culture. En 1965, il est responsable de la science, l'éducation et la culture dans le gouvernement de Macédoine. De 1968 à 1973, il est ambassadeur à l'UNESCO. Il entre ensuite au comité central de la Ligue des communistes de Macédoine et devient responsable, à sa présidence, des questions idéologiques et théoriques.]

M. JEAN CLÉMENT EST NOMMÉ AMBASSADEUR EN OUGANDA

Le *Journal officiel* du samedi 22 décembre publiera la nomination de M. Jean Clément comme ambassadeur en Ouganda, en remplacement de M. Pierre Renard, qui vient d'être nommé à Cuba.

[Né en 1924, diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Jean Clément a été en poste au Maroc (Rabat et Casablanca), à l'administration centrale (organisations internationales), à la délégation permanente auprès de l'ONU, à Genève, à nouveau à l'administration centrale (affaires économiques) et à Beyrouth. Il était depuis 1976 consul général à Amsterdam.]

● RECTIFICATIF. — Une ligne a sauté dans l'article de Maurice Delarue « Paris cherche une nouvelle formule pour les relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté » (*le Monde* du 20 décembre, première édition). Il fallait lire : « *Des Européens aussi orthodoxes que MM. Brandt et Tindemans se sont prononcés pour l'Europe à plusieurs vitesses.* »

Après l'entretien entre MM. Werner et Giscard d'Estaing

Déception au Luxembourg

De notre correspondante

Luxembourg. — Si les Luxembourgeois n'attendaient pas de résultats spectaculaires de l'entrevue entre MM. Werner et Giscard d'Estaing (*le Monde* du 21 décembre), ils n'en sont pas moins déçus par l'absence de propositions concrètes du côté français. En effet, M. Giscard d'Estaing a enregistré les craintes luxembourgeoises (exprimées par la motion anti-Cattenom votée à l'unanimité par la Chambre des députés, et par l'action des syndicats) sans pour autant reculer d'un pas. Le président français a tout au plus promis de nouvelles études sur les risques possibles d'une extension de la centrale nucléaire de Cattenom et s'est engagé à relancer la conférence tripartite entre les pays concernés, le Grand Duché, la R.F.A. et la France.

M. Werner n'a pas pu obtenir d'engagements précis de son partenaire européen. Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre luxembourgeois s'est néanmoins félicité de la reprise d'un dialogue entre les deux pays, dialogue quelque peu troublé ces derniers temps par la controverse sur Cattenom, l'affaire du siège du Parlement européen et la longue démarche pour la nomination d'un administrateur délégué à R.T.L. Selon M. Werner, la prise de conscience française est désormais chose faite, et les deux pays tenteront de concilier au mieux leurs intérêts respectifs. Ainsi, M. Giscard d'Estaing s'est référé à l'accord provisoire d'avril 1965 pour confirmer les droits absolus de Luxembourg à abriter le secrétariat général de l'Assemblée des Communautés européennes. Quant au siège, le statu-quo serait maintenu.

En ce qui concerne la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion R.T.L., les questions relatives à la succession de M. Chavanon étant réglées, les malentendus semblent dissipés. M. Werner a souligné une fois de plus « *la vocation européenne de la station* » et noté que la France ne paraissait pas foncièrement opposée au lancement d'un satellite R.T.L. ; mais, faute de données précises, la solution du problème a été reportée à une date ultérieure.

En réalité, personne n'est vraiment satisfait des résultats de la visite de M. Werner à l'Elysée. Les discussions reprendront donc de plus belle d'ici quelques jours, puisque partis et syndicats sont disposés à aller jusqu'au bout de leurs revendications. Ils ne remettent pas en cause la souveraineté française, mais soulignent que celle du Luxembourg est compromise. La population sera mobilisée dans les semaines à venir pour défendre des intérêts considérés ici comme vitaux.

DANIÈLE FONCK.

● *M. Giscard d'Estaing* a signé, jeudi 20 décembre, l'instrument de ratification relatif à l'adhésion de la Grèce aux Communautés européennes. La France, souligne-t-on à l'Elysée, est le premier pays européen à avoir procédé à cette ratification.

● *Le Comité de présidence du conseil des communes d'Europe* (1) a publié récemment une déclaration dans laquelle il « *regrette vivement que le conseil des ministres de la Communauté européenne ait rejeté les modifications proposées par le Parlement européen au budget communautaire pour l'exercice 1980, modifications destinées à permettre de réaliser des objectifs communautaires qui, pour la plupart, auraient une incidence très positive pour les collectivités locales et régionales* ». La présidence du C.C.E. estime que « *cette position, de même que les conditions dans lesquelles s'est déroulé le récent sommet européen de Dublin, qui n'a pas permis d'aboutir à des accords clairs et précis sur des problèmes d'une très grande gravité et d'une extrême urgence, ont prouvé une fois de plus que les gouvernements ne sont pas capables de dépasser leurs points de vue purement nationaux et de déterminer des attitudes communes concernant les grandes questions auxquelles l'Europe doit faire face* » Dans ces conditions, estiment les communes d'Europe, l'Assemblée de Strasbourg « *a eu raison de repousser le projet de budget qui lui était soumis* ».

(1) C.C.E., 89, av. Niel, 75017 Paris. 75017 Paris.

● *1979 aura été « une année remarquable » pour les droits de l'homme*, a estimé la Commission internationale des juristes, dans un rapport publié jeudi 20 décembre à Genève. Elle a été marquée, rappelle la C.I.J., par le renversement en Afrique de « *trois dictateurs des plus brutaux* », Amin, Bokassa et Macias. La C.I.J. relève que les militaires ont cédé la place aux civils en Amérique latine (Bolovie, Equateur et Nicaragua), en Afrique (Ghana et Nigeria) et en Asie (Blangladesh). Des progrès ont été réalisés « *vers plus de démocratie* » au Brésil, et l'assassinat du président Park par le chef de ses propres services de sécurité ouvre la voie « *à des progrès analogues* » en Corée du Sud, estime la CIJ. — *(A.F.P.)*

La session des Nations unies a mis en lumière les profondes divisions du tiers-monde

De notre correspondante

New-York. — Faute d'un vote clair sur le remplacement, par Cuba ou la Colombie, de la Bolivie au Conseil de sécurité, la trente-quatrième session des Nations unies, qui devait se terminer le 18 décembre, a dû être ajournée le jeudi 20 jusqu'au 27 décembre.

Sous la présidence énergique de M. Salim Ahmed Salim (Tanzanie), cette session avait pourtant bien failli, pour une fois, se terminer à la date prévue. Mais l'entrée éventuelle de Cuba au Conseil de sécurité restera dans l'histoire de l'organisation internationale comme une bataille sans précédent. Depuis le 4 décembre, en effet, les scrutins se sont succédé à l'Assemblée sans apporter de résultat décisif. Jeudi 20 décembre au soir, on en était au cent vingt-quatrième tour quand le président décida d'observer la trêve des confiseurs. Le dernier vote s'établit ainsi : 88 voix pour Cuba, 58 pour la Colombie, 2 abstentions. C'est, à quelques voix près, le schéma des votes précédents : aucun des deux candidats n'a réussi à obtenir les deux tiers des voix nécessaires à son élection. Les statuts du Conseil de sécurité prévoient qu'il ne peut siéger de plein droit que si les dix membres provisoires, élus par moitié pour deux ans, sont désignés au plus tard le 31 décembre de l'année écoulée.

Depuis six semaines, les manœuvres de couloir n'ont pas manqué pour trouver un compromis, mais les deux candidats en lice ont pareillement refusé de se désister ou d'accepter — comme cela est déjà arrivé dans le passé — un an chacun.

A bien des égards, cette session aura été marquée de surprises. L'affaire du vote cubain en souligne l'un des aspects les plus significatifs : les nouvelles divisions du tiers-monde, qui a été loin d'offrir un front monolithique. Si Cuba reste soutenu par le bloc de l'Europe orientale et un certain nombre de pays en voie de développement, il rencontre — surtout depuis le dernier sommet des non-alignés à La Havane — une opposition croissante en Afrique et en Amérique latine. La venue de M. Fidel Castro à New-York, qui a été l'un des grands moments de la session, n'a fait que confirmer cet état de choses.

Le tumultueux débat sur le Cambodge, autre point fort de la session, a été un autre exemple de la division du tiers-monde, mais il a surtout mis en relief un fait nouveau : l'isolement du Vietnam. Appuyé par les Soviétiques et les Cubains, le régime de Hanoï a été mis en accusation, non seulement par les Chinois et les Occidentaux, mais aussi par l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN). La grande explication sino-soviétique qu'on attendait à cette occasion n'a fait que furtivement surface : elle est restée dominée par les aspects humains de la tragédie cambodgienne auxquels une Assemblée, pourtant blasée sur le chapitre des droits de l'homme, s'est révélée profondément sensible.

L'Iran fait oublier le Proche-Orient

La fin de la session aura été bouleversée par l'affaire iranienne, qui a fait passer presque inaperçue l'Assemblée générale sur la Palestine et sur le Proche-Orient, pourtant soigneusement préparée par le groupe des pays arabes.

Le rôle actif joué par le secrétaire général, M. Waldheim, dans les allées et venues, passablement mystérieuses, qui ont eu lieu entre New-York, Washington et Téhéran et les tractations compliquées dont le Conseil de sécurité a été le témoin, malgré la modestie de ses initiatives, ont, depuis la mi-novembre, mobilisé une bonne partie des énergies de l'organisation internationale. Alors que la session est sur le point de s'achever, l'ambiguïté de la situation à Téhéran incite M. Waldheim à lancer de nouveaux ballons d'essai pour tenter d'obtenir la libération des otages : c'est sur son insistance que Washington a renoncé, pour quelques jours, à demander au Conseil de sécurité de voter des sanctions contre l'Iran.

Relégué au second plan par l'actualité politique, le dialogue Nord-Sud a des chances de reprendre vie à la fin du mois d'août, au cours de la session spéciale sur le développement et la coopération économique internationale dont, à la suite d'une décision de l'Assemblée, l'ordre du jour portera sur les matières premières, les échanges commerciaux, les institutions financières, mais aussi, à la suite d'une concession des pays producteurs de pétrole, l'énergie.

Malgré l'abondance de la matière, la trente-quatrième session restera marquée aussi par la venue de Jean-Paul II. Annoncée avec ce que certains ont considéré comme un excès de publicité, la visite du souverain pontife aux Nations unies a été marquée par un discours d'une haute tenue, à la fois politique et spirituelle, qui a laissé une impression durable à une Assemblée plus accoutumée à la démagogie et à la violence verbale qu'à la sérénité.

NICOLE BERNHEIM.

AFRIQUE

Mali

L'agitation des étudiants s'ajoute à de graves difficultés économiques et financières

De notre correspondant

Dakar. — En dépit des efforts des autorités maliennes pour minimiser l'importance des événements qui se déroulent actuellement à Bamako, les informations qui parviennent dans la capitale sénégalaise sont inquiétantes pour le régime du général Moussa Traoré. Endémique depuis plusieurs années, l'agitation des étudiants a pris, au cours des dernières semaines, une ampleur sans précédent qui, au-delà de ses motivations corporatistes, lui confère une dimension politique.

Bien des personnalités, qui avaient servi sous l'ancien régime de Modibo Keita et qui, de ce fait, restent privées de leurs droits politiques, comme l'écrivain Seydou Badian Kouyaté, aujourd'hui exilé à Dakar, apportent un soutien de plus en plus évident aux contestataires.

D'autre part, le sort de la paysannerie est encore moins enviable que celui des étudiants. Du fait de la sécheresse et d'une politique économique minée à la fois par le dirigisme et par la corruption, les récoltes de 1980 s'annoncent, encore une fois, catastrophiques : déficit céréalier de plus de 250 000 tonnes, production d'arachides commercialisable de 40 000 tonnes à peine, contre 250 000 à la fin de l'époque coloniale, moins de 30 000 tonnes de coton-graine contre 70 000 en 1977.

Face à ces graves difficultés économiques et financières et au mécontentement social grandissant, le gouvernement en est de plus en plus réduit à lancer des appels à l'étranger, à Paris, notamment et, d'autre part, à faire étalage de sa force. Ainsi, le 17 décembre, les grévistes se sont durement heurtés aux forces de l'ordre.

P. B.

Rhodésie

LA FRANCE SE PRONONCE POUR LA LEVÉE DES SANCTIONS CONTRE SALISBURY

« *Le conseil des ministres du 19 décembre a estimé qu'il convenait de rapporter les sanctions économiques qui avaient été prises en 1968 à l'encontre de la Rhodésie* », déclare un communiqué publié jeudi 20 décembre à l'Elysée. Le communiqué rappelle que toutes les parties intéressées ont accepté les termes du règlement comportant des élections libres « *sur la base de la règle de la majorité* » et conclut : « *Le gouvernement estime que les circonstances qui avaient justifié l'adoption de sanctions (...) ont cessé d'exister.* » Il ressort de ce communiqué que la France se prononce pour la levée des sanctions, mais ne les lèvera effectivement que lorsque le Conseil de sécurité des Nations unies l'aura décidé.

Le Danemark et la Norvège se sont également prononcés jeudi contre la levée immédiate des sanctions.

De son côté, Mme Thatcher, premier ministre britannique, a *annoncé jeudi, à la Chambre des* communes, que son gouvernement renonçait à poursuivre l'enquête sur les sociétés pétrolières internationales qui ont violé les sanctions. Mme Thatcher a ajouté que l'atmosphère était à la « *réconciliation* » et qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au rapport Bingham publié en 1978, rapport qui avait montré à l'époque que la Rhodésie avait pu continuer d'être approvisionnée en pétrole dès l'application des sanctions en 1965, grâce à la complicité de filiales des sociétés Shell, British Petroleum et de la Compagnie française des pétroles.

Enfin, tandis que l'évêque Muzorewa, premier ministre sortant de Rhodésie, est arrivé à Londres pour participer à la cérémonie de signature des accords de paix, le premier contingent de la force de maintien de l'ordre du Commonwealth a débarqué jeudi à Salisbury.

Le droit de séjour en France de quatre cent mille travailleurs algériens est prorogé d'un an

M. Stoléru s'est rendu jeudi 20 décembre à l'ambassade d'Algérie à Paris, où il a procédé, avec l'ambassadeur, M. Sahnoun, à un échange de lettres permettant de proroger automatiquement pour un an toutes les cartes de séjour de cinq et de dix ans des travailleurs algériens en France, qui arrivent à échéance entre le 1er janvier et le 30 septembre 1980. Cet accord, qui intéresse environ quatre cent mille travailleurs immigrés, fait suite à une série de rencontres et de discussions qui ont eu lieu entre MM. Sahnoun et Bruno de Leusse, secrétaire général du Quai d'Orsay, en vue de mettre en place une série de groupes de travail et de commissions mixtes dont le rôle est de discuter du contentieux entre les deux pays.

C'est ainsi que la commission mixte pour les travailleurs immigrés, créée par l'accord de 1968 commencera ses travaux le 27 décembre à Paris sous la conduite de M. Chazal, directeur au ministère du travail et de M. Benouniche, directeur d'Europe - Amérique du Nord au ministère algérien des affaires étrangères. A la même date, un groupe de travail sur les questions des personnes s'occupera de l'application des accords judiciaires entre les deux pays et en particulier de la situation des consulats de France en Algérie et des consulats algériens en France, ainsi que du problème de nationalité des enfants algériens nés en France.

Les consultations se poursuivent en vue de mettre sur pied la commission mixte de sécurité sociale et trois autres groupes de travail. Le premier sera consacré aux questions financières et étrangères et aux problèmes fiscaux. Le second se penchera sur les biens et les activités des Français en Algérie ; il faut espérer qu'il apportera une solution au problème des « *vieux pieds noirs* » qui veulent vendre leurs biens et transférer leurs fonds pour s'installer en France. Le troisième groupe sera consacré à l'épineuse question du transfert des archives algériennes, dont la plus grande partie se trouve actuellement à Aix-en-Provence.

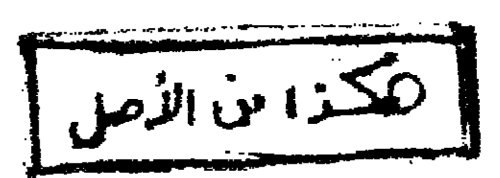
La mise sur pied de ces commissions techniques a, de toute évidence, une dimension politique. C'est la première fois depuis longtemps que les deux pays vont concrètement de l'avant et cherchent à la fois à identifier les obstacles qui se trouvent sur la voie de la coopération et à trouver des solutions pour les surmonter. L'ambassadeur d'Algérie estime, pour sa part, que cet effort mutuel crée une atmosphère favorable à la visite en France du ministre algérien des affaires étrangères, M. Mohamed Seddik Benyahia, les 18 et 19 janvier.

PAUL BALTA.

[S'agit-il d'un simple sursis pour les immigrés algériens ? Ils étaient les premiers visés par le projet de loi de M. Stoléru instaurant deux catégories d'étrangers, les uns « ordinaires », les autres « privilégiés » s'ils résident en France depuis vingt ans au moins. L'accord conclu jeudi ne change rien officiellement à la politique d'immigration restrictive amorcée dès 1976 avec l'aide au retour, et concrétisée par la loi Bonnet, votée récemment, qui réduit les droits judiciaires des étrangers et accentue les moyens de contrôle.]







هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

El Salvador

La nouvelle junte de gouvernement n'a pas mis fin à la répression

affirme une dirigeante de la commission des droits de l'homme

San-Salvador (A.F.P.). — De nouveaux et graves incidents ont eu lieu, le mercredi 19 décembre, au Salvador, à l'issue d'une manifestation organisée dans la capitale par le Bloc populaire révolutionnaire. Des versions contradictoires ont été données quant à l'origine et la gravité des affrontements. Cependant, des représentants des Ligues populaires du 28 février — un autre mouvement révolutionnaire — ont occupé l'archevêché de San-Salvador, apparemment pour contraindre Mgr Romero à intervenir en faveur de plusieurs militants arrêtés lors d'une précédente manifestation. A Paris, une représentante de la commission salvadorienne des droits de l'homme a témoigné, le jeudi 20 décembre, de la persistance de la répression dans son pays, malgré les intentions démocratiques affichées par la junte qui a pris le pouvoir le 15 octobre dernier.

« *En Europe, on a accepté l'idée que la junte qui a pris le pouvoir le 15 octobre représente un aboutissement démocratique et que les choses ont, depuis lors, changé au Salvador. Or, les faits démentent ce point de vue.* » L'argumentation présentée, le jeudi 20 décembre, au siège de la fédération internationale des droits de l'homme, à Paris, par Mme Marianela Garcia Villa, vice-présidente de la commission des droits de l'homme du Salvador, est, de fait, impressionnante.

Plus de deux cents morts, lors de manifestations réprimées, dans les deux semaines qui ont suivi le renversement du général Romero ; poursuite des enlèvements de militants politiques et syndicaux ; apparition, chaque jour, de trois à cinq cadavres, présentant, fréquemment, des traces de tortures ; récents massacres de paysans, à l'occasion de manifestations, en plusieurs points du pays : l'actuel gouvernement, soumis, il est vrai, à une forte pression de la part des organisations révolutionnaires, n'a pas rétabli la situation des droits de l'homme, fortement compromise sous les précédents régimes militaires.

Mme Garcia porte une autre accusation grave contre la junte : les décrets, importants, qu'elle a pris pour modifier, aux plans politique, économique et social, une situation caractérisée par la plus extrême inégalité n'ont été suivis d'aucun effet.

La mesure d'amnistie générale n'a pas provoqué la libération de tous les prisonniers politiques ; elle n'a pas davantage entraîné la réapparition des quelque 500 personnes « disparues » — c'est-à-dire enlevées par des groupes parapoliciers. Dissoute par la junte, l'organisation d'extrême droite Orden est entrée dans la clandestinité, d'où elle annonce son intention de « *combattre la subversion* ». Le décret sur le salaire minimum, qui prévoit le paiement d'environ 22,5 francs par jour aux ouvriers agricoles sur les plantations de café, et de 16 francs dans les fermes sucrières et cotonnières, n'est pas appliqué par les propriétaires ; c'est en voulant exiger, par des occupation, l'observation de ce texte que des paysans se sont trouvés, le 18 décembre, face aux forces de l'ordre, qui en ont tué vingt-cinq. Un décret prévoyant l'éventualité d'une réforme agraire a suscité une telle réaction des forces conservatrices qu'il s'en trouve paralysé.

« *Nous nous sommes d'abord demandé : la junte a-t-elle les moyens d'imposer à l'armée les réformes qu'elle entend mener à bien. A présent nous pensons que cette junte, installée avec l'appui des Etats-Unis, des secteurs capitalistes salvadoriens « modernistes » et de quelques partis politiques « traditionnels », poursuit l'action du gouvernement antérieur. C'est pourquoi nous croyons qu'elle sera renversée soit par l'action des secteurs populaires, soit du fait de l'extrême droite* », a déclaré Mme Garcia Villa.

Pourquoi la démocratie chrétienne, le Mouvement national révolutionnaire (M.N.R., social-démocrate) et le parti communiste demeurent-ils, dès lors, dans un tel gouvernement ? « *Ces partis traditionnels*, explique la vice-présidente de la Commission salvadorienne des droits de l'homme, *ont perdu tout impact sur les masses lorsqu'ils ont été mis à l'écart de la vie politique active, en particulier du fait de la fraude massive aux élections de 1977. Leurs anciennes troupes ont rejoint des organisations révolutionnaires, ou bien sont demeurées dans le vide. Le coup d'Etat du 15 octobre leur a permis de reprendre sans risque, et sans travail d'organisation, une parcelle de pouvoir. Mais ils n'ont aucun appui populaire.* »

Pourquoi Mgr Romero, archevêque de San Salvador, inlassable défenseur des droits de l'homme sous le précédent régime, a-t-il, jusque-là, ménagé la junte ? « *Il est ami de certains membres du gouvernement. Mais il n'appuie pas la junte de façon inconditionnelle. Il la presse de réaliser les promesses qu'elle a faites. Il ne restera certainement pas indifférent aux derniers massacres de paysans* », conclut Mme Garcia Villa. — J.-P. C.

AMÉRIQUES

Canada

Le référendum sur la « Souveraineté-association »

Le gouvernement québécois a rendu public le texte de la question qui sera posée aux électeurs

Correspondance

Montréal. — La question à laquelle els Québécois devront répondre, lors du référendum au printemps prochain, est maintenant connue : *« Accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ? »* Le premier ministre, M. René Levesque, a déposé, jeudi 20 décembre, devant les membres de l'Assemblée nationale du Québec, le libellé de la question. En février prochain, ce texte fera l'objet d'un débat de trente-cinq heures, au cours duquel des modifications, selon le premier ministre, pourront être apportées, à condition qu'elles ne trahissent pas l'objectif fondamental du parti québécois.

Afin de situer sans équivoque la signification du mandat demandé par les dirigeants de la province, un préambule accompagne le texte de la question. Cette introduction indique qu'il s'agit d'une entente d'égal à égal entre le Québec et le Canada. Elle précise que le mot « souveraineté » signifie le pouvoir exclusif pour le gouvernement québécois de voter les lois s'appliquant sur son territoire, de lever les impôts, et de définir sa politique étrangère. Il est également mentionné que le mot « association » implique l'union monétaire avec le Canada ainsi que des accords d'intégration économique.

La stratégie « par étapes »

M. Lévesque a dit que, après trois cent soixante-dix ans, les Québécois allaient enfin pouvoir se prononcer sur leur destin collectif. Pour le leader indépendantiste, le référendum sera un *« grand pas en avant comme tout ce qui va dans le sens de la responsabilité et de la liberté »*. Pour illustrer sa pensée, le premier ministre a rappelé plusieurs événements politiques, les situant tous dans une optique peu favorable au système constitutionnel canadien actuel. *« Le fédéralisme refuse toute réforme et ce n'est d'ailleurs pas dans sa nature de s'y prêter »*. Tout au long de son allocution, M. Lévesque a insisté sur le fait que son projet incluait une entente économique très poussée avec le reste du Canada. Le chef du gouvernement québécois a de plus souhaité que tous les débats qui vont entourer le référendum puissent se situer au-dessus des querelles partisanes.

L'utilisation du terme « négocier » plutôt que « réaliser », dans le libellé de la question, laisse supposer que l'aile modérée du parti québécois l'a emporté sur l'aile radicale. Cette dernière a, plus d'une fois, manifesté son mécontentement face à ce que l'on appelle communément l' *« étapisme »*, c'est-à-dire la stratégie « par étapes » du gouvernement Lévesque. La promesse de tenir un autre référendum avant de changer le statut politique de la province risque également de gêner les plus militants même si, politiquement, cette démarche peut être rentable.

On a, en fait, l'impression que M. Lévesque, à l'occasion de la consultation populaire du printemps prochain, va prendre le pouls de ses concitoyens afin d'adapter sa démarche en conséquence. Le caractère historique du référendum s'en trouve ainsi amenuisé, d'autant plus qu'un « oui » massif donnerait au gouvernement provincial une arme redoutable lors des négociations éventuelles avec Ottawa et les autres capitales canadiennes, tout spécialement Toronto.

Un sondage, rendu public à la fin de la semaine dernière, indiquait que 45 % des Québécois s'opposeraient à la thèse du parti au pouvoir lors du référendum, quelle que soit la question posée. 20 % des personnes interrogées étaient, au contraire, prêts à appuyer la souveraineté-association. Bien que réalisé à une période très défavorable au gouvernement, ce sondage montre l'ampleur de la tâche qui attend M. Lévesque.

ALAIN BORGOGNON.

ASIE

Afghanistan

LA RÉVOLUTION DE PALAIS DE SEPTEMBRE A KABOUL

Un rapport officiel révèle comment le président Amin a éliminé Nur Mohammed Taraki

Kaboul *(A.F.P.)*. — Le 14 septembre, le président afghan, Hafizullah Amin, ne dut la vie sauve qu'au fait qu'il roula dans l'escalier présidentiel et fit le mort sous le feu des aides de camp de son prédécesseur, Nur Mohammed Taraki. *« Dès qu'Amin commença à rouler, les aides de camp pensèrent qu'il avait été touché »*, révèle un rapport secret de M. Amin aux hauts cadres du parti unique afghan, dont le correspondant de l'*A.F.P.* a pu se procurer un exemplaire.

Ce rapport, une brochure distribuée à un petit nombre d'exemplaires, explique de façon détaillée les raisons et les circonstances de l'élimination de M. Taraki par M. Amin *« qui s'opposait au culte de la personnalité entretenu par celui-ci »*, avec l'aide de militaires *« montrant de l'arrogance, insultant et méprisant les autres, se livrant à la débauche, à l'ivrognerie et violant la chasteté des travailleurs »*.

Parmi les points les plus intéressants révélés par ce rapport (qui ne tient compte bien entendu que de la version de M. Hafizullah Amin), on révèle notamment :

— Que Taraki avait déjà songé à faire assassiner M. Amin par des « terroristes » à l'aéroport de Kaboul le jour même de son retour de la conférence des pays non alignés à La Havane le 10 septembre. Le complot fut déjoué grâce au *« camarade martyr Nawab, sous-directeur des services secrets, qui prévint Amin »*. L'aéroport fut bouclé par des hommes sûrs, à la dévotion d'Amin. *« Taraki, en débarquant, voyant Amin, fut surpris et sur le point de perdre son sang froid »*.

— Que le différend majeur entre M. Amin et Taraki portait, selon M. Amin, sur la mise à l'écart du pouvoir de la « clique Taraki », soit Assadullah Sarwari (chef des services secrets), Saied Mohammed Gulabzoi, Sherjan Mazdouriar et Islam Watanjar, les trois militaires du gouvernement. *« Au début de septembre 1979, ce gang de Taraqi s'était attiré la haine des membres sincères du parti et des éléments vigilants des travailleurs »*, indique le rapport.

— Que les 12, 13 et le 14 septembre, M. Amin *« qui a toujours été loyal envers Taraki »*, ne put obtenir le limogeage des quatre hommes qui menaçaient sa vie.

— Que l'ambassadeur d'Union soviétique, M. Puzanov et trois conseillers de haut rang (probablement des messagers arrivés en hâte de Moscou), tentèrent de réconcilier les deux hommes.

Que M. Amin, qui *« craignait pour sa vie »*, n'accepta de se rendre au bureau de Taraki le 14 septembre qu'après un coup de téléphone de l'ambassadeur, M. Puzanov, lui disant : *« Taraki, vous donne l'assurance qu'on ne vous tirera pas dessus et que vous devez venir. »* Qu'à la suite de ce coup de téléphone et parce que Taraki était avec l'ambassadeur et les trois envoyés soviétiques, M. Amin jugea que, en effet, on ne lui tirerait pas dessus.

Le rapport relate les conditions dans lesquelles a éclaté la fusillade, mais il est muet sur la façon dont l'ancien chef de l'Etat a été tué. Il fait justice cependant de la première version officielle selon laquelle *« Taraki, malade, aurait demandé à être relevé de ses fonctions »*.

Tout à la gloire de M. Amin, le rapport comporte quelques invraisemblances. Il n'explique pas notamment comment M. Amin, en charge de la sécurité du palais, a laissé Taraki et ses « complices » introduire leurs armes personnelles ni quel rôle exact les Soviétiques ont joué dans le coup d'Etat. Le rapport est considéré comme authentique dans les milieux diplomatiques de Kaboul.

La crise cambodgienne

(Suite de la première page.)

Il n'est pas certain non plus que les diverses composantes politiques cambodgiennes non-communistes acceptent, comme en 1970, de participer à un front uni dont le parti communiste du Kampuchea et l'armée des Khmers rouges (de vingt à trente mille combattants) formeront l'ossature tout en demeurant, officiellement, dans l'ombre — derrière une façade sihanoukiste, par exemple. Personne n'a oublié, dans ces milieux, que la collaboration au sein du FUNK et du GRUNK avait pris fin, après 1975, par les purges radicales que l'on connaît.

Or, si M. Pol Pot, premier ministre depuis avril 1976, est remplacé sous la pression étrangère, par M. Khieu Samphan, chef de l'Etat depuis la même époque, il n'en conserve pas moins les fonctions primordiales dans la phase actuelle, de chef suprême des forces armées et de secrétaire général du parti.

M. Ieng Sary, la seconde figure du *« tandem génocidaire »*, dénoncé sans répit par Hanoï, conserve ses fonctions de vice-premier ministre chargé des affaires étrangères, et M. Son Sen celles de vice-premier ministre chargé de la défense. M. Nuon Chea, ex-président de l'Assemblée, devient ministre attaché à la présidence du conseil. On trouve même dans le nouveau cabinet restreint un ministre des finances, M. Thiounn Thioum, ce qui paraît être le comble de l'absurde dans un régime qui avait aboli la monnaie et qui subsiste dans la jungle à proximité de la frontière thaïlandaise, grâce aux aides étrangères.

Un « subterfuge d'illusionniste »

Les premières réactions aux révélations du *Bangkok Post* sont mitigées. *« Ce remaniement*, estime un diplomate, *est, en même temps, un aveu de faiblesse et subterfuge d'illusionniste. C'est Pol Pot sans la tête d'affiche de Pol Pot. Je n'y vois rien qui puisse modifier le rejet en bloc des Khmers rouges par Hanoï et Moscou. »* Un autre estime, par contre, que *« ces changements pourraient faciliter la coopération des Khmers rouges avec certains groupes nationalistes : ceux de Sihanouk et de Son Sann, par exemple. Khieu Samphan, qui n'a jamais eu beaucoup de pouvoir au sein de l'ancien régime, a été, jusqu'ici, épargné par Hanoï dans ses violentes critiques contre Pol Pot et Ieng Sary. »*

Ces développements surviennent quelques jours après la rencontre de M. Pol Pot avec des journalistes étrangers *« dans une zone libérée »*, une opération publicitaire de dernière heure, à laquelle la presse thaïlandaise avait accordé une large couverture. Elle aurait été organisée non pas au Cambodge, mais en Thaïlande, à proximité de la frontière, dans la province de Surin, indique-t-on de sources bien informées. Ils surviennent également quelques jours après les visites successives, le long de la frontière khméro-thaïlandaise, de deux importantes délégations de la sécurité publique et de l'armée populaire chinoises. Enfin, ces développements semblent refléter l'intérêt croissant de certains gouvernements de l'ASEAN — Singapour et l'Indonésie notamment — pour une solution politique du problème cambodgien dans laquelle le prince Sihanouk aurait un rôle primordial (*le Monde* du 21 décembre). Ce n'est pas, jusqu'à présent, le point de vue des milieux politiques et militaires thaïlandais qui restent opposés à toutes les initiatives en faveur du prince.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

Inde

LA HAUTE COUR DE NEW DELHI ANNULE CERTAINES POURSUITES ENGAGÉES CONTRE Mme GANDHI

New-Delhi *(Reuter, A.F.P.)*. — La Haute Cour de New-Delhi a annulé, jeudi 20 décembre, certaines des poursuites engagées contre l'ancien premier ministre, Mme Gandhi. Elle était accusée d'avoir refusé de déposer devant la commission d'enquête examinant les excès commis sous le régime de l'état d'urgence, de juillet 1975 à mars 1977. Le président du tribunal a estimé que l'ancien chef de gouvernement n'avait commis aucune infraction au code pénal et que, en revanche, la commission d'enquête avait outrepassé ses pouvoirs, l'application de l'état d'urgence étant une décision politique ne relevant pas du domaine judiciaire.

M. Charan Singh, actuel premier ministre, a immédiatement demandé l'autorisation de faire appel devant la Cour suprême de la décision de la Haute Cour de New-Delhi.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE CLUB SOCIALISTE DES DROITS DE L'HOMME a organisé, le jeudi 20 décembre, sa soixante-cinquième manifestation hebdomadaire devant l'ambassade d'Argentine à Paris. Plus de deux cents cadeaux de Noël, portant le nom d'une des personnes disparues dans ce pays, ont été déposés devant la porte de l'édifice, le représentant de Buenos-Aires ayant refusé de recevoir une délégation de manifestants. Une pétition comportant 11 235 noms, demandant la libération des prisonniers politiques et des informations pour les disparus, a été remise le même jour à l'ambassade. A Buenos-Aires, environ deux cents parents de disparus ont manifesté silencieusement, le jeudi 20 décembre, sur la plaza de Mayo, reprenant une habitude abandonnée il y a près d'un an, après que les autorités eurent arrêté plusieurs des « folles de la place de Mai ».

Chili

● ARRESTATION D'UN DIRIGEANT SYNDICAL. — M. Victor Munoz Espinosa, un des dirigeants du syndicat du textile, membre du P.S. chilien, a été arrêté le 17 décembre par le Centre national d'information (C.N.I., la police politique, qui a remplacé la DINA « dissoute » en août 1977) dans un bidonville, près de Santiago, apprend-on ce jeudi 20 décembre, de source sûre à Paris. Comme le C.N.I. ne reconnaît pas cette arrestation, on peut craindre que M. Munoz Espinosa ne soit actuellement soumis à la torture.

Indonésie

● LE GOUVERNEMENT A RELACHE CENT CINQ PRISONNIERS POLITIQUES, jeudi 20 décembre, et a déclaré qu'ils étaient les derniers des trente-six mille sympathisants communistes détenus sans jugement depuis quatorze ans. Parmi les derniers détenus libérés figurait l'écrivain Pramudya Ananta Tur. Celui-ci a écrit plusieurs livres d'histoire pendant son incarcération, mais il ne sera pas autorisé à les publier. D'autres personnes, également arrêtées en 1965 et contre lesquelles des charges ont été retenues, demeurent emprisonnées. — *(U.P.I.)*

Portugal

● LE TRIBUNAL DE LISBONNE a condamné, jeudi 20 décembre, le caricaturiste Cid à verser 5 000 dollars de dommages et intérêts au président Antonio Ramalho Eanes pour *« outrage au chef de l'Etat »*. Le tribunal a estimé que le dernier ouvrage de Cid, *Superman*, faisait du président de la République un héros comique de l'espace et portait une *« atteinte irréparable »* à la réputation du général Eanes. Le livre a été saisi. Un précédent ouvrage de Cid, *Eanito*, montrant le président Eanes sous les traits d'un torero timide, lui avait déjà valu des ennuis avec les autorités. Mais celles-ci avaient alors renoncé à poursuivre l'auteur. — *(Reuter.)*

R.D.A.

● DEUX JEUNES GENS HABITANTS BERLIN-EST ont réussi à s'évader de R.D.A., dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 décembre, en gagnant Berlin-Ouest par un pont sur un canal du quartier de Kreuzberg, qui marque la limite entre les deux parties de l'ancienne capitale allemande. En revanche, deux Allemands de l'Ouest, qui se trouvaient en R.D.A., ont été arrêtés jeudi par les services de sécurité est-allemands, qui les accusent d'avoir *« violé la frontière de la République démocratique allemande »*. — *(A.F.P.)*

Chine

Le nouvel évêque de Pékin a été consacré sans le consentement du Vatican

De notre correspondant

Pékin. — La consécration du nouvel évêque de Pékin a eu lieu vendredi 21 décembre, au cours d'une imposante cérémonie à laquelle ont participé huit prélats chinois, devant une assistance de quelque sept cents personnes, en la cathédrale de Nantang, seule église de Pékin — et de toute la Chine du nord — ouverte au culte catholique. La télévision chinoise et de nombreux photographes chinois autant qu'étrangers avaient été conviés pour être les témoins de ces rites d'un autre âge, d'un style un peu oublié dans les Eglises occidentales post-conciliaires. Pendant près de trois heures, les flashes ont brillé sur les mitres et les chapes épiscopales, tandis que les micros enregistraient kyrie, gloria, credo et litanies chantées en latin.

Ne s'agissait-il que d'un spectacle destiné à embellir pour le monde extérieur l'image d'une Chine au goût du jour, tolérante et libérale ? Sans doute pour une grande part, et cela ne pouvait manquer de donner un caractère ambigu à ces ors, à ces soies précieuses et à ces fastes. Mais il faut bien dire que, pour les très nombreux catholiques pékinois de tous âges et des deux sexes, qui étaient venus assister au sacre de leur nouvel évêque — le premier depuis 1964, — cette cérémonie était le signal de la résurrection d'une Eglise condamnée depuis près de quinze ans à une vie quasi souterraine. En un mot, elle signifiait que — dans le cadre officiel de l'Eglise « patriotique » du moins — il était désormais permis de participer à une vie religieuse et à ses célébrations. Nous en eûmes la preuve lorsque, à l'issue du service, sans gêne apparente, un vieux monsieur remit quatre yuans à l'un des prêtres de la paroisse pour lui commander des messes à une intention particulière.

La cérémonie avait commencé à 8 h. 30. Sous un immense tableau de l'Immaculée Conception, Mgr Yang Gaojian interrogea l'impétrant en chinois sur sa foi. Les rites du sacre proprement dit se prolongèrent au cours de la messe — prostration du nouvel évêque, imposition des mains par tous les prélats présents, présentation des saintes huiles, remise de la crosse puis de la mitre épiscopale. Et, peu après 11 heures, Mgr Fu Tieshan se présentait à ses ouailles sur les marches de la cathédrale. On se pressa en grand nombre pour baiser l'anneau épiscopal qui venait de lui être remis. Dans une brève allocution, il rappela que les apôtres du Christ, après avoir reçu l'Esprit saint, se répandirent à travers le monde et que saint Thomas — dont la fête tombait ce même jour dans le calendrier traditionnel — fut l'évangélisateur de l'Asie. Il invita l'assistance à se préparer à la fête de Noël et, comme il se doit, à prier et à travailler pour *« les quatre modernisations »* de la République populaire.

Le choix des évêques présents

On sait peut de chose du nouvel évêque de Pékin, sinon qu'il est âgé de quarante-huit ans, qu'il est originaire d'une famille catholique pékinoise et qu'après des études au petit puis au grand séminaire il fut ordonné prêtre en 1956. Sa carrière est inconnue entre cette date et sa réapparition à Pékin, où il a été élu évêque le 25 juillet dernier par l'Association catholique patriotique de la capitale.

Le choix des évêques presents à cette consécration retient l'attention. Cinq d'entre eux n'ont fait qu'assister à la cérémonie. Ce sont NN. SS. Du Shihua (diocèse de Wuthang), Li Deping (Tianjin), Zhao Yongming (Liaoning), Dong Kuanxin (Wuhan) et Zhang Shouyi (Hebei). Mais il est sans doute significatif que, parmi les trois évêques qui participèrent directement au sacre, figurait Mgr Wang Xueminv, l'un des très rares évêques chinois encore en exercice et qui fut sacré (le 30 septembre 1951) avec l'assentiment du Vatican. Tôt rallié au nouveau régime, il avait participé à Hankeou, le 13 avril 1958, au sacre des deux premiers évêques chinois élus et consacrés en l'absence de la bulle du Saint-Siège.

Mgr Zhang Jiashu, en revanche, est à Shangaï le successeur officiel d'un prélat, Mgr Ignace Kung, en prison depuis vingt-quatre ans, qu'il ne semble nullement être question de rendre à la liberté.

Le principal officiant, Mgr Yang Gaojian, évêque de Changde dans le Hunan, est un personnage moins sujet à controverse puisque, élu et sacré en 1958 — c'est-à-dire après la rupture avec Rome, — il a pris la succession dans son diocèse d'un évêque étranger, Mgr Herrero Garroto, expulsé de Chine six ans plus tôt.

Dans une interview à l'agence Chine nouvelle, Mgr Yang Gaojian a donné quelques informations tout à fait inédites sur les perspectives nouvelles de l'Eglise catholique en Chine. Il a notamment annoncé l'ouverture prochaine d'un séminaire pour la formation des nouveaux prêtres, précisant que ce projet avait été préparé au début des années 60 mais interrompu par la révolution culturelle. Certains des jeunes gens qui participaient comme servants à la cérémonie de vendredi seraient ainsi candidats à la prêtrise. Mgr Yang a également laissé prévoir la reparution du périodique catholique chinois *la Colombe de la foi*, dont la publication est interrompue depuis une quinzaine d'années.

De tels projets sont d'autant plus surprenants que rien de comparable n'a été annoncé, officiellement du moins, pour des confessions telles que l'islam et el bouddhisme, dont les représentants sont considérablement plus nombreux en Chine que les catholiques. S'agit-il d'un geste de pure complaisance envers l'Occident chrétien ? Pas envers Rome en tout cas, car Mgr Yang Gaojian a soin de souligner que le sacre du nouvel évêque de Pékin est *« une manifestation de l'indépendance de l'Eglise catholique chinoise »*, qui, rappelle-t-il, soutient le principe de la triple autonomie administrative, apostolique et financière. *« L'autorité religieuse*, ajoute Mgr Yang, *est conférée par Dieu, et la voix du peuple est celle de Dieu. »* C'est sur cette base que commencèrent à s'établir, dès le lendemain de la libération, les relations de l'Eglise catholique avec le régime communiste chinois. C'est également dans ce principe d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de toute autorité extérieure — ainsi, faut-il le rappeler, que dans le contexte de la guerre froide qui sévissait à la fin des années 50 — que la rupture avec le Vatican a trouvé son origine.

ALAIN JACOB.

JAPON

L'adaptation à la crise

LE Japon doit se servir de son avance technologique pour gagner la confiance des pays riches en matières ***premières et conduire avec succès une « diplomatie de ressources naturelles »,*** **vient de déclarer M. Saburo Okita, ministre des affaires étrangères dans le nouveau gouvernement de M. Ohira. Formé en novembre, après des élections anticipées qui consacrèrent une nouvelle fois la victoire du parti conservateur, mais avec une majorité plus faible, ce gouvernement doit surmonter la crise née des rivalités entre grands clans du parti libéral-démocrate pour mettre en œuvre une politique de nature à permettre au Japon de s'adapter à une conjoncture économique internationale difficile.**

Successeur de M. Sonoda, M. Okita, ancien président de la Société gouvernementale de développement outre-mer, doit notamment veiller aux approvisionnements en pétrole. La troisième puissance économique du monde dépend à 80 % du Proche-Orient pour sa principale source d'énergie. Après avoir été longtemps un partenaire entièrement solidaire de Washington, Tokyo cherche à préserver ses propres intérêts et à se mettre à l'abri de la vague d'hostilité à l'égard des Etats-Unis dans certains pays. C'est en fonction de ses besoins pétroliers que le Japon multiplie les contacts avec l'O.L.P., que M. Okita considère comme « représentative des Palestiniens ». De même, le ministre des affaires étrangères vient-il de confirmer que Tokyo maintenait sa décision d'investir des sommes considérables dans un projet pétrochimique nippo-iranien, sans prendre en considération l'actuelle crise en Iran. Critiqué par les Américains pour leur politique « ambiguë » dans l'affaire des otages et pour leur « hâte inconvenante » à acheter du pétrole sur le marché libre, les Japonais font plus que jamais preuve d'« égoïsme sacré » pour la défense de leur économie.

C'est également en raison de visées à long terme, en ce qui concerne ses approvisionnements en énergie et en matières premières, que Tokyo a consolidé le régime de M. Hua Guofeng en s'engageant à ouvrir des crédits très importants à la Chine à l'occasion du voyage de M. Ohira à Pékin, au début du mois.

La diplomatie japonaise n'est pas seule à s'adapter à la crise en définissant de nouvelles priorités, parfois au risque de mécontenter les alliés occidentaux de Tokyo. L'industrie nippone fait aussi un effort de reconversion, et donne à cet égard l'exemple de l'imagination aux autres pays industrialisés. Cette mutation économique va de pair avec un début de transformation des mentalités. La lutte contre la pollution, un aménagement du territoire en fonction des besoins réels de l'homme, la rentabilité de l'entreprise et les relations dans le travail, tels sont quelques-uns des problèmes débattus dans un pays dont l'apparent immobilisme politique ne doit pas cacher la vitalité et la capacité d'innover.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

IMMOBILISME POLITIQUE ET MUTATIONS SOCIALES

AU seuil des années 80, le Japon est confronté à des *« défis »* radicalement différents de ceux qu'il a relevés ou esquivés, tout au long de ce siècle, au cours duquel il lutta pour l'égalité avec l'Occident. Le changement, dira-t-on, est une vertu nationale dans ce pays qui, en moins de cent ans, est passé *de la féodalité à l'industrialisation* et qui a opéré aujourd'hui,

par PHILIPPE PONS

plus rapidement que ses partenaires du monde développé, une *« révolution technologique »* pour se placer en tête de la plupart en abordant la nouvelle décennie. Assurément. Mais ce qui est différent par rapport au passé, c'est que le Japon est moins confronté à un défi venu de l'extérieur (que symbolisèrent en leur temps les bateaux noirs du commodore Perry braquant leurs canons sur les côtes de l'archipel) qu'il n'est face à lui-même.

Le Japon n'a plus de modèle. Il l'a dépassé avec le succès que l'on sait. Le Japon est confronté à ses propres mutations, aux changements sociaux, idéologiques, culturels que sa croissance a engendrés.

Pendant des années, les Japonais ont lutté, d'abord sous la férule des dirigeants de Meiji qui mettaient au service de l'industrialisation des structures de dépendance héritées d'une autre époque, ensuite dans un effort de reconstruction nationale. La cohésion sociale a été maintenue malgré les sacrifices endurés par beaucoup parce que la plupart constataient une amélioration quantitative dans leur vie quotidienne et avaient accès à des biens — télévisions en couleur, climatiseurs et voitures — qui rendent la vie, matériellement, plus confortable.

Paradoxalement, aujourd'hui, au moment où la croissance nippone s'oriente vers un certain équilibre, le triomphalisme économique, les extrapolations à partir des statistiques et même la *« révolution technologique »* ne sont plus un viatique pour les Japonais. Longtemps, ils ont vécu un œil sur leur passé et l'autre sur l'avenir. Avec la croissance est née une génération qui entend vivre *« ici et maintenant »*.

Au grand dam de certains Occidentaux qui croyaient découvrir sur l'archipel la réconciliation du travail et du capital, les Japonais commencent à regarder leur montre lorsque l'heure de quitter le travail approche et considèrent que les loisirs sont un droit.

Les luttes pour la protection de l'environnement ne sont plus seulement les *« utopies »* et les *« élucubrations »* des intellectuels mais font partie de la vie du quartier. Les Japonais attendent de meilleurs logements, s'opposent au passage de voies ferrées qui troublent leur sommeil — la construction de la ligne du Shinkansen (train superexpress), qui déjà dessert le sud de l'archipel et doit désormais s'étendre au nord, est bloquée à 50 kilomètres de Tokyo par l'opposition des riverains. En même temps, l'individualisme se répand dans une société où, cependant, hors du groupe, on perd son identité. Non qu'il y ait une « occidentalisation » de la vie mais simplement parce qu'en brisant les appartenances ancestrales — à commencer par la famille — la modernisation, ici comme ailleurs, émiette les groupes, isole, compartimente la vie et le travail, crée les solitudes.

Les personnes âgées en sont les premières victimes : la piété filiale dans cette société imprégnée de confucianisme ? Une valeur qui, dans bien des cas, ne trouve plus guère à s'exprimer avec l'exiguïté des logements, elle est remplacée par l'hédonisme de la jeune génération qui cherche le « bonheur » — et ne trouve pas plus qu'ailleurs, — qui ignore la parcimonie de ses parents comme une dévotion au travail. Des constatations qui, au demeurant, ne sont pas seulement le fait de « gauchistes » mais figurent en bonne place dans le dernier livre de Hermann Khan et Thomas Pepper : *The Japanese Challenge*.

La machine productive nippone se transforme à grande vitesse, s'oriente vers les industries à forte valeur ajoutée — électronique, informatique, robotique, — la société est parcourue en profondeur par des courants nouveaux, et pourtant il est un domaine qui ne semble vraiment pas évoluer : c'est celui de la politique. Les aspirations de certains, les revendications des autres « passent » mal au niveau de la vie parlementaire.

Aux dernières élections, en octobre, les conservateurs ont été déçus, contre toute attente ; c'est de justesse, et apparemment sans enthousiasme, que les Japonais ont reconduit à la Chambre basse une majorité libérale démocrate. Celle-ci n'a jamais vraiment été remise en cause depuis trois décennies, bien qu'elle se soit régulièrement effritée au cours des dix dernières années.

Légèrement entamé lors des consultations électorales de 1976, le monopole du pouvoir dont disposent les conservateurs est certes maintenu, mais il ne paraît pas aussi assuré que par le passé. Le premier ministre Ohira n'a pas trouvé le remède miracle pour redonner à son parti la force d'autrefois : depuis 1967, le parti libéral démocrate a perdu la majorité des suffrages, sinon celle des sièges à la Diète. Et pourtant, il peut affirmer que les Japonais ont accordé aux conservateurs un nouveau mandat confirmant le verdict des élections municipales d'avril 1976, à la suite desquelles la gauche a perdu l'administration des grandes métropoles nippones.

Les électeurs japonais font-ils preuve d'un conservatisme foncier et invétéré ? Sans doute pas. Lors de l'ouverture de la campagne électorale, M. Ohira déclarait *que le Japon était à « un tournant de sa vie politique »*, mais on cherche vainement devant quel choix les programmes politiques des différents partis mettaient les électeurs. Leur affligeante banalité ne les a guère aidés à trouver une réponse. En fait, les conservateurs sont loin d'être les seuls responsables de l'immobilisme politique du Japon.

(Lire la suite page 10.)

L'entreprise nippone : un modèle contesté

EN Occident, l'entreprise japonaise fascine. De retour d'un voyage d'études à Tokyo, hauts fonctionnaires, cadres supérieurs et spécialistes du management la cite volontiers en exemple. On lui prête d'autant plus de vertus qu'on en donne une image homogène et figée.

par JEAN-MARIE DOUBLET (*)

Or ce qui frappe dans l'économie japonaise c'est la diversité. A côté d'un secteur extrêmement dynamique tourné vers l'exportation, où les capacités de production sont utilisées à 80 %, il existe un Japon peu productif qui réunit un secteur agricole particulièrement protégé, un secteur des services qui reste vétuste et un secteur de la distribution *qui demeure archaïque*. On chercherait en vain ici un quelconque modèle de gestion japonais.

C'est avant tout dans les grandes firmes qu'apparaît la spécificité de l'organisation du travail japonais. Certes, le principe de l'emploi à vie est normalement applicable à tous les salariés permanents, mais il n'a pas *la même valeur pour les ouvriers* d'une petite entreprise menacée par la récession et pour les employés d'un groupe comme Matsushita. Il en va ainsi pour les autres principes, la rémunération à l'ancienneté, la carrière en fonction de l'âge, l'adhésion éventuelle à un syndicat maison, la prise de décision collective... Plus la taille de la firme diminue *et plus les traits distinctifs* de l'organisation japonaise s'estompent.

Contrairement à une opinion répandue, la grande firme japonaise n'a pas toujours connu le type d'organisation qui prévaut aujourd'hui et qui serait hérité — disent certains — de la période féodale. En réalité, c'est après la première guerre mon*diale que* les *groupes industriels* cherchèrent à stabiliser une main-d'œuvre jusque-là très mobile *et* peu contrôlable en abandonnant le système de paie au jour le jour, et en proposant aux jeunes, tout juste sortis de l'école, de véritables plans de carrière. En 1945, ce sont les syndicats nouvellement reconstitués qui, pour assurer un emploi stable à leurs adhérents, demandent *et* obtiennent la généralisation de l'emploi à vie.

La grande entreprise japonaise adopte des techniques de gestion moderne en évitant celles qui, comme le taylorisme, pourraient bouleverser les relations humaines. Elle développe des méthodes de marketing extrêmement poussées lui permettant d'éviter une gestion lourde des stocks. Elle favorise la diffusion d'innovations et d'informations en associant techniciens et salariés. Elle pratique une gestion de trésorerie extrêmement souple, n'hésitant pas à s'endetter considérablement.

L'organisation de la firme japonaise a montré son efficacité. Est-elle appelée à se perpétuer à l'avenir ? Le ralentissement de la croissance économique, l'ouverture de l'entreprise au monde extérieur ne vont-ils pas le remettre en cause ? Un grand débat s'est engagé depuis quelque temps à ce sujet. Des colloques ont été organisés, des articles ont été écrits, notamment dans la revue spécialisée *Soshiki kagaku* (l'organisation scientifique). Des livres ont été publiés montrant une fois de plus combien les Japonais sont soucieux de réfléchir sur la transformation de leur société.

La grande majorité des auteurs estiment que l'organisation de la firme japonaise a jusqu'ici été dépendante d'une expansion forte sans laquelle elle n'aurait pu fonctionner. En période de ralentissement, l'emploi à vie, l'avancement à l'ancienneté, la prise de décision collective deviennent autant de contraintes pour une firme moins soucieuse des relations humaines que des gains de productivité, moins de consensus que de contrôle de tous les rouages de l'entreprise. Les groupes de travail risquent de favoriser le manque d'initiative et l'irresponsabilité individuelle. Après tout, comme le soulignait un des meilleurs connaisseurs du monde industriel japonais, Ronald Dore, le type d'organisation qui prévaut chez Hitachi n'est pas du tout inconnu en Europe.

Il existe même dans la fonction publique, où l'emploi à vie est garanti, et où l'ancienneté détermine le montant des rémunérations. On retrouve dans la fonction publique française d'autres prétendues caractéristiques japonaises : la manie des circulaires écrites, la prolifération des cadres intermédiaires, le poids de la hiérarchie, autant de facteurs qui paralysent toute innovation et renforcent une bureaucratisation que les dirigeants d'entreprise à Tokyo comme à Osaka sont nombreux à dénoncer.

En dépit de ses défauts, certains estiment que l'organisation de la firme ne doit pas être modifiée. Un changement dans le fonctionnement de l'entreprise supposerait une transformation de la société japonaise et une occidentalisation encore plus marquée. Or celle-ci n'est pas souhaitable. Bien plus, après avoir subi pendant plus de trois décennies une influence étrangère, le Japon doit maintenant renforcer son originalité dans tous les domaines et notamment dans celui des relations de travail.

(Lire la suite page 8.)

(*) Rédacteur en chef de « la Revue française de gestion ».

L'entreprise nippone : un modèle contesté

(Suite de la page 7.)

Le Japon est « un pays, un race, une île, une langue » et l'entreprise nippone doit être son reflet. Ce point de vue est très minoritaire. Il est néanmoins partagé par certains milieux influents dans le patronat. Ceux-ci ne manquent jamais de rappeler que le lien de très longue durée qui unit l'employé à sa firme et la prise de décision collective garantissent la stabilité sociale.

A l'opposé, des enseignants, des sociologues et des hauts fonctionnaires, préoccupés des bouleversements que devra subir, selon eux, la société japonaise à l'avenir, pensent que l'organisation de la firme doit être radicalement changée. A terme, la logique de l'internationalisation gommera les spécificités de la firme japonaise. Elle adoptera une gestion moderne, rationnelle, proche de celle qui existe aux Etats-Unis, où les mots emploi, salaires, productivité, mobilité sociale, responsabilité individuelle... ont un sens. Les adeptes de cette thèse font remarquer que l'homogénéité de la société japonaise n'a pas que des effets positifs. Elle peut favoriser le conformisme et l'imitation plutôt que l'initiative et la création dans le domaine scientifique.

Cette opinion apparaît d'autant plus originale que les dirigeants d'entreprise américains ne cachent pas aujourd'hui leur intérêt pour le système de management japonais, qui, dans cette période de crise, est considéré comme une tradition dont on a tout à apprendre. Les établissements de formation japonais organisent maintenant avec grand succès des séminaires de gestion à Chicago et à Los Angeles, où, pendant quelques heures, des cadres supérieurs viennent apprendre les bienfaits du *ringi*, la prise de décision collective, et du groupe informel. Nul doute que la prochaine étape soit l'Europe.

Les partisans des opinions extrêmes ont peu de chance d'être écoutés. Le plus grand nombre des dirigeants japonais pensent que certaines caractéristiques de l'organisation de la firme doivent évoluer. Seul demeurera probablement inchangé dans les années qui viennent le système de l'emploi à vie, qui correspond au désir de sécurité que l'on retrouve dans tous les pays occidentaux. Durant la période de récession 1973-1975, les entreprises japonaises ont hésité un temps à débaucher. Elles ont préféré bloquer un temps l'embauche et transférer des ouvriers vers des filiales. Une enquête menée auprès de trente et une grandes firmes et de soixante-quatorze firmes de taille moyenne a montré qu'aucune société importante n'a licencié d'employé permanent. Bien plus, on note une évolution remarquable en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine, qui représente un tiers de la main-d'œuvre totale. Longtemps considérées comme des employées temporaires, les femmes sont maintenant encouragées à devenir des employées permanentes. Certaines entreprises ont même accordé à leurs salariées à temps partiel un statut spécial leur garantissant un emploi à vie. Elles occupent *néanmoins le plus souvent des* postes subalternes.

Le système de la rémunération à l'ancienneté apparaît beaucoup plus fragile. Dans les économies modernes industrielles, le travail effectué et la promotion sont en principe déterminés par la capacité de chacun, et le salaire dépend de ce travail. Il n'en va pas de même au Japon, où le travail, la promotion et la rémunération sont conditionnés par l'ancienneté. Certes, il existe beaucoup d'aménagements à ce principe, mais les spécialistes s'accordent à dire qu'aucune entreprise japonaise n'a adopté à ce jour les normes occidentales. On fait valoir, à juste raison, que le système japonais *assure* une *homogénéisation* et une plus grande égalité. Mais il alourdit considérablement les dépenses de fonctionnement, alors que l'on constate un vieillissement très net de la population active. Ce qui était acceptable dans une période d'expansion devient plus difficilement supportable lorsque la croissance économique ralentit.

De grandes firmes ont déjà mis au point des solutions pour employer de la meilleure manière possible leur personnel âgé. Nissan Motor tente des expériences pour aménager la productivité de ses employés les plus anciens. Sony a créé une filiale qui n'emploie que des personnes de plus de cinquante ans. Hitachi leur donne des tâches spéciales, et Fujitsu a bloqué la hausse des rémunérations à l'âge. Mitsui offre des retraites anticipées.

Compétence et ancienneté

Des entreprises cherchent à combiner les critères de compétence et d'ancienneté. L'importance accordée à chaque critère varie d'une firme à l'autre. Dans plusieurs firmes, la promotion est accordée selon la compétence, et les salaires selon l'ancienneté. Cette politique s'inspire d'une philosophie suivant laquelle les employés ne travaillent pas pour gagner davantage d'argent, mais pour favoriser le bon fonctionnement de la communauté de personnes que représente la firme. Cette solution assure une rationalisation de l'organisation, elle ne permet pas d'alléger les dépenses de fonctionnement. En outre, de nombreux jeunes s'estiment à juste raison plus qualifiés, plus cultivés et mieux informés que leurs anciens. Connaissant les modes de rémunération étrangers, ils acceptent de plus en plus mal le système en vigueur. D'autres critères sont déjà entrés en vigueur, beaucoup plus vagues et arbitraires comme l'esprit d'entreprise par exemple.

A terme, les critères d'ancienneté perdront probablement de l'importance. Cette innovation n'ira pas sans conséquences. L'individu a toujours été minimisé dans l'entreprise japonaise au profit du groupe. A partir du moment où les salariés seront notés et rémunérés en fonction de leurs mérites, on risque de voir apparaître des tensions nuisibles à l'esprit et au consensus.

En période de faible croissance, chacun tente de s'abriter le plus possible sous l'autorité commune pour éviter de prendre des responsabilités. Comme le système de prise de décision collective, le ringi peut constituer un obstacle à l'internationalisation des firmes japonaises. Il apparaît difficilement compréhensible à des employés occidentaux. Par contre, les entreprises étrangères implantées au Japon utilisent leur propre méthode de gestion. Elles attirent notamment des femmes en leur procurant des responsabilités plus importantes que dans les sociétés japonaises. Elles offrent ainsi un bien mauvais exemple.

La société japonaise bouge, et cela n'est pas sans effets sur l'organisation de la firme. Les syndicats restent des syndicats maison et autonomes. Il y en a environ soixante-cinq mille. Mais, depuis quelques années, ils ont coordonné leurs actions lors des grandes offensives du printemps pour réclamer des augmentations de salaires. L'industrialisation n'apparaît plus comme un tabou. Arrivée à un point de saturation, elle est remise en cause par les mouvements de consommateurs et d'écologistes. Une population vieillissante refusera d'être sacrifiée et demandera à l'Etat davantage de bien-être. L'image de marque de la grande firme est même quelque peu dépréciée à un moment où on dénonce la pratique des « pots-de-vin ». Les présidents des sociétés commerciales ont dû s'expliquer sur les profits jugés excessifs et les évasions fiscales.

L'attachement du Japonais à son entreprise, au travail en commun, aux groupes, ne changera pas brutalement. L'organisation de la firme nippone continuera progressivement à répondre à des principes qui lui sont propres et qui assurent une *homogénéité*, une *égalité* et une stabilité sociales. Il n'en reste pas moins vrai que ces principes ne peuvent plus être appliqués intégralement et que l'occidentalisation poursuit son chemin.

JEAN-MARIE DOUBLET.

Une diplomatie

L'IMAGE que le Japon donne aux autres fait souvent penser à un jeu de décalcomanie. On décolle avec une pattemouille des personnages empruntés pour les faire apparaître dans un autre ordre sur une feuille de papier. Le Japon ainsi considéré répète des phantasmes d'Occident. Il offre au choix une collection de figurines complices, femmes-poupées, samouraïs, ouvriers fiers de l'être, excédents commerciaux et robotique installée. Comme chacun de nos Orients utopiques (depuis la Perse

par
THIERRY DE BEAUCÉ (*)

de Montesquieu jusqu'à la Chine de Mao), en transferts et sublimations, il propose un lieu propice à nos rêves.

Il faut trouver sans cesse d'autres décalcomanies, d'autres systèmes d'explication. Le Japon hésite à se laisser percevoir, comme ce personnage d'Alejo Carpentier dans *le Passage des eaux* : *« On dirait qu'à l'intérieur de mon corps s'agite une autre personne, qui s'identifie pourtant avec moi, qui n'arrive pas à s'adapter à sa propre image : elle et moi nous nous superposons de façon malcommode, tels ces mauvais tirages lithographiques dans lesquels l'homme jaune et l'homme rouge n'arrivent pas à coïncider. »* Ce jeu complexe d'esquives, de stratégies et de labyrinthes, qui tient lieu de carapace au Japon et dans lequel nous nous laissons entraîner, cache souvent la réalité plus simple d'une nation géographiquement isolée.

En matière internationale, le Japon maintient une image sans éclat qui camoufle une remise en cause plus fondamentale. Les Japonais *appellent cela la « tactique du canard »*, qui tient sur l'eau sa ligne calme de flottaison, pendant qu'en dessous il pagaye furieusement. On garde intacte l'idée d'un Japon sans ambitions politiques, allié sans imagination des Etats-Unis, alors que, en réalité, il oscille déjà entre des voies diverses, parfois aventureuses. Le Japon traditionnellement maladroit à l'extérieur, neutre ou simple *« marchand de transistors »* s'essaye dans des directions plus imaginatives. On entrevoit maintenant la possibilité d'un retournement dans ce pays qui a toujours connu, après de longues périodes d'immobilité, des phases de sursauts terribles et surprenants. Il serait imprudent de ne pas en tenir compte, de ne pas regarder sous l'eau tranquille le mouvement plus violent de la nage.

Le rapprochement avec la Chine a manifesté de façon spectaculaire ce besoin d'orientations nouvelles tandis que, en parallèle, le Japon continuait de mener une politique discrète afin de préserver l'équilibre judicieux de ses relations avec l'U.R.S.S., pour des raisons qui sont à la fois stratégiques et économiques. Il est aussi bien et simultanément l'allié privilégié des Etats-Unis, le partenaire essentiel du monde occidental que le pays qui contribuera, en premier lieu, à l'industrialisation finalement concurrente de la Chine et de l'U.R.S.S.

Le Japon cherche à redéfinir ses relations avec l'Europe, à ne plus formuler en priorité la querelle insoluble du déficit commercial, mais à trouver des solutions plus imaginatives en matière de coopération technologique, d'investissements croisés. De même, avec le monde arabe, il agit à la fois en pays consommateur d'énergie, dépendant presque exclusivement des fournitures pétrolières du Moyen-Orient et en partenaire original qui n'appartient pas tout à fait à l'Occident.

Les Japonais se souviennent alors de ce qu'ils appellent le *« langage de 1905 »*, celui du premier peuple *qui ait réussi à vaincre une puissance occidentale et à démentir ainsi la fatalité coloniale.* Le conformisme d'une politique pro-américaine n'exclut pas dans la pratique des attitudes souples sinon des volte-face. Ainsi, vis-à-vis du problème palestinien, le Japon se trouve-t-il d'un coup à l'avant-garde des positions pro-arabes.

Dans les relations passionnelles qu'il entretient avec les pays de l'ASEAN, on ne sait plus s'il faut parler d'une connivence régionale, d'une sphère implicite de coprospérité, ou d'un dialogue privilégié avec

(*) Auteur de *l'Ile absolue*, essai sur le Japon, aux éditions Olivier Orban.

هكذا من الأصل

fondée sur les nouveaux besoins du pays

le tiers-monde. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a pu lancer avec succès, lors d'un symposium international organisé à Tokyo par le journal *Asahi*, l'idée d'une trilatérale privilégiée entre la capacité politique de l'Europe, la puissance énergétique et financière du monde arabe et la technologie japonaise.

En attendant que des choix soient faits, la placidité d'apparence cache un intense remue-ménage d'intentions. Le Japon ne peut plus se satisfaire tout à fait de son image rassurante de nain politique et d'allié fidèle. L'essentiel reste en deçà l'assurance d'une nation qui refuse d'établir des liens durables et ne se reconnaît nulle part une alliance qui lui soit vraiment naturelle. La fuite en avant industrielle, la diversification des amitiés (ce que le premier ministre Fukuda a appelé la politique omnidimensionnelle) est bien la version contemporaine et économiquement sophistiquée de la volonté d'isolement des Shoguns.

En matière économique, l'image subit le même renversement. Le Japon avait l'habitude de se présenter comme une nation industrielle courageuse mais structurellement faible et dépendante. La réussite japonaise représentait un miracle quotidien dû au courage exceptionnel d'un peuple et à un heureux concours de circonstances. Zbigniew Brzezinski, qui est devenu depuis le principal conseiller du président Carter en matière internationale, décrivait le « *fragile blossom* » (la fragile floraison) de l'économie nippone.

Le choc pétrolier

En 1973, la première crise du pétrole a levé un grand vent de panique. Le Japon subissait de plein fouet sa dépendance. Pourtant le système économique a fourni la preuve de sa capacité exceptionnelle de résistance et d'adaptation. Il a su se rénover et retirer une force nouvelle de ce qui était pour un temps une nécessité de faiblesse. Ainsi l'économie japonaise vient-elle démontrer exactement le contraire de ce qu'elle était censée représenter.

Au choc pétrolier s'est ajouté l'état latent de guerre commerciale avec les Etats-Unis et l'Europe, puis sa traduction monétaire dans la hausse du yen et le handicap ainsi imposé aux exportations. Le Japon a dû rechercher des créneaux nouveaux pour les marchés extérieurs, en même temps qu'une relative reconversion en direction du marché intérieur.

Ses industries de pointe ont progressé. Leur valeur d'innovation les place au-delà d'une notion simplement quantitative de la compétitivité. Aujourd'hui la reconversion industrielle du potentiel japonais est une réalité. A l'acier, à la pétrochimie, aux chantiers navals, tous secteurs grands consommateurs d'énergie, se substituent progressivement l'industrie automobile, l'appareillage électrique, l'électronique, plus économes en énergie, plus compétitifs sur les marchés internationaux et capables d'intégrer une marge plus large de profits. L'économie tout entière s'adapte peu à peu à un profit plus bas de consommation énergétique.

Les résultats sont convaincants. La consommation d'énergie *per capita* est inférieur de 50 % aux chiffres européens. De 1970 à 1973, une augmentation de 1 % du produit national brut correspondait à une progression de 1,45 % des importations pétrolières. De 1973 à 1977, elle ne nécessite plus que *0,6 % d'énergie supplémentaire.*

Le Japon est aujourd'hui le seul pays industriel qui puisse manifester un relatif optimisme. Le deuxième choc pétrolier, à la suite des événements au Moyen-Orient, atteint une économie vaccinée. Le prix du pétrole peut bien augmenter. Tant qu'il s'agira d'un problème de prix, on achètera sur les marchés libres de Rotterdam ce qui hésitera à se vendre sur les marchés officiels. On variera les politiques d'approvisionnements en développant les contrats d'Etat à Etat. On apprendra à tenir compte des sursauts révolutionnaires et des attitudes imprévisibles de peuples en pleine modification. A cet égard, la politique menée vis-à-vis de l'Iran paraît exemplaire, puisque les Japonais, malgré leur prudence tatillonne, continuent de financer le grand projet confié au groupe Mitsui d'une raffinerie et d'un complexe pétrochimique.

Le seul risque véritable — si l'on *néglige le risque du prix* — est celui tout politique d'une cessation pure et simple des fournitures énergétiques. Mais une telle situation dépasserait le problème particulier du Japon et affecterait la totalité du monde industriel et occidental. Rien ne sert de s'y préparer autrement qu'en entretenant les meilleurs rapports possibles avec les pays fournisseurs et en constituant des stocks de cent jours qui devraient permettre de déjouer une crise importante.

Pour encourager la reprise réelle des investissements, le gouvernement peut s'offrir aujourd'hui le luxe de rassurer l'opinion en prêchant l'optimisme, puisque, à ce stade, le dynamisme de l'économie n'est plus tant un problème de reconversion — déjà accomplie — qu'un problème de confiance. La demande intérieure s'accroît. Le taux de croissance s'établit au niveau convenable de 5 %. Il n'y a donc aucune raison de désespérer, malgré le déficit de la balance des paiements et la diminution *quantitative des exportations* (due à la situation antérieure de surévaluation du yen).

« L'usine du monde »

Le Japon a longtemps offert l'image d'un copiste habile. Son industrie — toute d'imitation — se nourrissait de brevets étrangers. Progressivement, la réalité se transforme, le Japon attache une importance de plus en plus grande à la *recherche scientifique*. Mais il continue d'accorder la priorité à la recherche des applications, laissant aux autres le prix de la recherche pure et de la créativité scientifique.

Cette capacité prouvée d'intégration technologique offre à l'avenir la meilleure des préparations. Le Japon est devenu une puissance d'innovation plutôt qu'une puissance industrielle. Dans la perspective de l'an 2000, il représente une société à haut niveau technologique efficace et compétitive dont la force ne réside pas tant dans la capacité d'invention que dans sa rapidité de réponse à l'innovation. Les autres se cantonneront dans leurs industries trop installées et leurs futurologies trop lentes. Ce que l'Angleterre était pour le dix-neuvième siècle, l'« *usine du monde* » pour les produits dérivés du fer, du charbon, du textile, le Japon le devient un siècle plus tard pour les produits sophistiqués de l'électronique, de la robotique et de la biogénétique industrielle.

Les Européens viennent volontiers chercher au Japon une image contrastée de paix sociale. A leurs yeux, le fameux consensus, l'unanimisme national qui efface les oppositions sinon tout à fait la lutte des classes, devient peu à peu au lieu d'une survivance féodale un exemple de modernité. Le Japon hérite de l'utopie scientifique, d'une sorte, de saint-simonisme post-industriel. Il semble vivre à la fois à un stade primaire du capitalisme, qui maintient les structures sociales antérieures de la féodalité, en même *temps qu'il bénéficie d'une* technologie d'avant-garde, avec ce que cela implique en matière de niveau de vie ou d'intégration économique et sociale.

La surinformation (les plus grands journaux du monde, la multiplicité des chaînes de télévision, l'extension de la vidéo, la formidable densité urbaine) inspire un totalitarisme subtil. Tandis que, parallèlement, la force du système commercial commande des besoins semblables et sait combiner sans déperditions les disciplines du dirigisme avec l'efficacité de la compétition. Le consensus social n'est plus alors un concept romantique de fidélité au clan ou de sentiment national, mais une sorte de sous-produit de l'organisation économique et de la société informatisée. Cela justifie qu'on l'apprécie différemment.

Les tensions existent pourtant, même si elles nous apparaissent avec moins d'évidence parce que leurs formes sont différentes. Les Japonais ont ressenti durement les commentaires des experts de la C.E.E. sur les conditions de vie d'« *une population logée dans des clapiers* ». Quelle peut être la signification d'une évaluation trop comparative dans une société qui privilégie différemment la notion d'espace familial et semble lui préférer l'abondance des gadgets électroniques ?

On oublie simplement de prendre en compte d'autres problèmes, le coût social de l'excessive concentration urbaine, la fragilité des systèmes de retraite, les menaces permanentes qui pèsent sur les commerçants et les sous-traitants de l'industrie qui servent malgré eux de volant de sécurité à la machine économique. On parle d'automatisation industrielle (certains secteurs sont robotisés à 80 %), sans trop réfléchir aux conséquences de cette désembauche ou de la croissance abusive du tertiaire.

Le secret du succès japonais ne réside plus tant dans le consensus social, somme toute assez aléatoire, que dans l'adaptabilité de la structure industrielle et dans la mobilité de la main-d'œuvre.

Un pays neuf

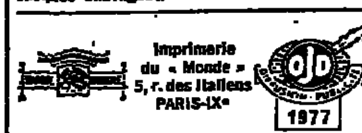
Une société s'est transformée, capable d'influencer les autres par sa force économique, sinon déjà par son modèle culturel. En perspective, nous sommes confrontés à un schéma de développement qui n'est pas le nôtre, à une conception du progrès qui n'est pas la nôtre. Edifié sur l'incertitude d'un monde extérieur qui n'était pas le sien et que, malgré lui, il s'évertuait à emprunter, le Japon est, mieux qu'un autre peuple, apte à la modernité, aux nécessités indécises de la société post-industrielle.

Alors que nous sommes encombrés de partis pris et de rigidités, lents à la détente et embarrassés d'un sens ancien de notre suprématie, le Japon, après qu'on l'eut si longtemps tenu fermé dans son histoire ancienne, se sent un pays neuf parce qu'il est disponible et qu'il en a maintenant les moyens. Depuis l'origine, l'Occident a mené pour la même idée du progrès une longue guerre de tranchées. Le Japon, sur sa berge, est resté un chasseur à l'affût.

On assiste pour la première fois à la naissance d'une véritable diplomatie culturelle japonaise. Les Japonais ne veulent plus être considérés comme un peuple commerçant dont la civilisation serait trop mince ou trop enfouie, en tout cas sans réponses aux questions du monde moderne. Les partis politiques, l'opinion publique, la presse, attachent beaucoup d'importance à cette nouvelle volonté de rayonnement.

Pour sa part, la France doit tenir compte d'une telle évolution. Elle représente une sorte de symbole culturel, de Grèce originelle — ce qui dénature d'ailleurs son image de puissance économique. Aujourd'hui, la désaffection à l'égard du modèle la ravale à un rôle de moindre importance. Les griffes de la mode se substituent à la culture, en attendant peut-être, dans cet échange trop commercial, que la mode à son tour ne se japonise. Peu à peu, les produits culturels français, les films, les vedettes, les grands noms de la littérature perdent de leur prestige. Dans l'approche de sa modernité, à défaut de se tourner vers notre passé, le Japon s'oriente vers son avenir.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

Immobilisme politique et mutations sociales

(Suite de la page 7.)

Face au parti libéral démocrate, dont la corruption s'étale chaque jour un peu plus à la « une » des journaux, mais qui a à son crédit une gestion réaliste, il n'y a qu'une opposition désunie dont les formations qui la composent ont longtemps été plus préoccupées de se battre entre elles que d'attaquer les conservateurs. Les résultats des élections d'octobre, qui ont réduit la marge de manœuvre des libéraux-démocrates tout en les maintenant au pouvoir, expriment surtout un certain embarras, voire l'indifférence de l'électorat. Cette consultation populaire a enregistré l'un des taux d'abstention les plus élevés depuis la guerre, notamment parmi les jeunes. En fait l'électorat a boudé en même temps les trois grands partis (P.L.D., socialiste et bouddhiste) tout en se détournant aussi des petites formations apparues ces dernières années autour des transfuges du camp conservateur ou du parti socialiste. Ces élections sont en fait caractéristiques de la phase de transition que traverse la vie politique nippone.

Les oscillations pendulaires que l'on note d'une élection à une autre sans que dans l'intervalle se soient produits des événements qui expliquent ces évolutions ne résultent pas de mouvements de fond de l'électorat, porteurs à terme d'une « avalanche » qui pourrait emporter le parti dominant.

C'est la fin d'une période où la scène politique était dominée par un bipartisme de fait, avec une polarisation sur le parti conservateur et le P.S. sans que, pour autant, le principe d'alternance soit respecté : l'opposition n'a jamais été au pouvoir au Japon (à l'exception d'un bref gouvernement de coalition auquel participaient les socialistes). L'usure du pouvoir des conservateurs et la désaffection de l'opinion publique pour une gauche longtemps enlisée dans son dogmatisme ont ouvert la voie à l'apparition de partis à la fois hostiles au P.L.D. et antimarxistes.

Pas d'alternative

Le grignotement des voix par un centre de plus en plus hétérogène a entamé le système du parti dominant. Il a surtout affaibli la principale formation d'opposition, le P.S. Cependant le centrisme ne constitue pas dans l'opinion publique une alternative véritable : il attire un électorat flottant de plus en plus nombreux sans parvenir à le capter. D'une élection à l'autre, celui-ci demeure papillonnant. Une instabilité qui hypothèque la crédibilité du courant centriste. Il reste que celui-ci paraît destiné à jouer dans les années 1980 un rôle d'appoint important pour le camp conservateur.

Le P.L.D. traverse, en effet, une phase difficile comme en témoigne les problèmes qu'a rencontrés M. Ohira pour se maintenir au pouvoir et former un second cabinet à la suite des élections d'octobre : ses adversaires lui reprochant de ne pas avoir permis au P.L.D. d'atteindre les objectifs en sièges qu'il s'était fixés. Jamais en fait le P.L.D. n'a connu une crise si profonde. Le Japon est resté plusieurs jours sans gouvernement.

Pendant que s'éternisaient les palabres et éclats des conservateurs, le caractère de foire d'empoigne qu'a pris la lutte pour le poste de chef du gouvernement a au moins plusieurs raisons. La première tient à la structure même du parti libéral démocrate. Si son maintien au pouvoir pendant trente ans est l'un des plus étonnants exemples de stabilité politique dans un pays où fonctionne un régime parlementaire, on ne doit pas moins constater que le P.L.D. est loin d'être une formation monolithique.

Lorsqu'en 1955 les différents courants conservateurs se fondent en un seul parti, moins qu'un programme de gouvernement ils ont surtout un but : empêcher les socialistes d'accéder au pouvoir. Né d'un faisceau d'intérêts divers convergeant sur l'ennemi commun, le P.L.D. est en fait un amalgame de pouvoirs personnels qui rapidement, dès 1957, se sont structurés en « factions », c'est-à-dire des clientèles regroupées autour d'un chef. Le factionnalisme est traditionnel au Japon ; de la structure féodale, il s'est transmis au jeu parlementaire. Le clivage se fait sur des réseaux d'intérêts qui évoluent selon la conjoncture mais débouchent rarement sur des options politiques. Coque vide où s'agitent les intérêts, le P.L.D. offre en fait un cadre à l'affrontement aux négociations, une arène à l'abri des regards où tout se trame : les factions drainent les fonds, les redistribuent, négocient entre elles les portefeuilles et les postes-clés du parti et surtout choisissent le président du P.L.D. qui deviendra après un vote à la Diète chef du gouvernement.

La lutte pour le pouvoir

Depuis 1978, l'élection du président du P.L.D. se fait par le vote de l'ensemble des membres de ce parti : le jeu des factions est dilué mais n'en demeure pas moins. La lutte pour le pouvoir entre les conservateurs est donc un fait « normal » de la vie politique nippone qu'autorise la faiblesse de l'opposition réduite à critiquer ces pratiques sans changer quoi que ce soit aux luttes intestines, au demeurant communes à toutes les formations politiques.

Ce qui était nouveau, cette fois, c'est que les intrigues se déroulaient en plein jour. Phénomène peu courant au Japon, où l'on préfère le formalisme du consensus à l'étalement des antagonismes. Cette évolution est due avant tout à l'âpreté des luttes qui ont fait voler en éclats la façade de bienséance généralement de mise.

Ceci pour deux raisons. D'abord, pour la première fois, il n'y a pas au sein du P.L.D. de personnage qui puisse jouer le rôle de conciliateur. Les deux derniers « patriarches », MM. Hori et Shiina, qui, certes, étaient aussi impliqués dans le jeu des factions, mais avaient un ascendant suffisant pour faire émerger des compromis, sont morts récemment. Ce fut notamment l'octogénaire Shiina qui négocia la tumultueuse succession de M. Tanaka et la formation du cabinet Miki.

La seconde raison de la division des conservateurs est que, derrière la scène, se déroule une lutte acharnée entre deux courants : c'est la guerre « Kaku-Fuku » (Kakuei est le prénom de M. Tanaka), qui oppose l'ancien premier ministre compromis dans l'affaire Lockheed et le prédécesseur de M. Ohira, M. Fukuda. Une lutte qui dure depuis 1972, lorsque les deux hommes se disputèrent la succession de M. Sato. M. Fukuda étant l'héritier de ce courant dominant qui longtemps contrôla la P.L.D. et remonte à M. Shigeru Yoshida, qui fut presque continuellement au pouvoir de 1946 à 1954. Les cabinets qui suivirent, ceux de MM. Kishi, Ikeda et Sato, se situaient dans cette lignée. L'accession au pouvoir de M. Tanaka marqua une rupture dans la continuité de ce pouvoir.

L'alliance Ohira-Tanaka constitue une force importante du parti conservateur, mais n'est pas suffisante pour contrôler entièrement celui-ci. M. Tanaka a conservé la haute main sur sa faction, bien qu'il ne soit plus membre du P.L.D. depuis son procès. C'est vraisemblablement à lui que M. Ohira doit sa nomination en 1978 et son maintien aujourd'hui à la tête du gouvernement.

M. Ohira sera sans doute le dernier des grands patrons du P.L.D. à accéder au pouvoir. Le parti s'est ossifié et a perdu sa flexibilité. L'opposition qui s'est manifestée contre M. Ohira entamme en outre considérablement la marge de manœuvre de celui-ci. D'une manière assez clairvoyante, il pense que la seule alternative pour le camp conservateur aujourd'hui est d'envisager la création d'un gouvernement de coalition. Ses adversaires continuant à penser, à l'exception de M. Miki, que la domination de la vie politique par le P.L.D. doit être maintenue.

Dans l'ombre du premier ministre, qui, en juillet prochain, aura à affronter des élections sénatoriales qui promettent d'être difficiles, se profilent des successeurs éventuels qui sont des hommes nouveaux, c'est-à-dire ne dirigeant pas l'une des grandes factions du parti — M. Miyasawa ou M. Komoto, par exemple, tous deux anciens ministres. Le grand problème qui se pose au camp conservateur, alors que semble approcher une période de gouvernement de coalition, est de savoir se renouveler, à l'image du Japon lui-même.

PHILIPPE PONS.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

La prise de conscience d'une nécessité

par
RÉMY PRUD'HOMME (*)

LE Japon est l'un des pays qui ont lutté contre la pollution avec le plus de vigueur et d'efficacité au cours de la décennie qui se termine.

Il est vrai que, dans ce domaine, les Japonais reviennent de loin. Au cours des deux décennies précédentes, tout s'était combiné pour une dégradation rapide de l'environnement : le rythme élevé de la croissance économique, le rôle joué dans cette croissance par les industries polluantes, la concentration des hommes et des activités sur une petite partie d'un petit territoire, l'indifférence d'un grand nombre d'industriels à l'égard de la pollution. Le résultat fut que, à la fin des années 60, le Japon était devenu l'un des pays les plus pollués du globe.

Il serait tout à fait inexact et injuste de croire que les choses sont restées en l'état. La gravité de la situation a engendré une prise de conscience qui s'est traduite par une forte pression politique.

Un problème assez technique comme la fixation des normes relatives aux oxydes d'azote y passionne l'opinion publique : il fait l'objet d'innombrables articles de presse, d'émissions de télévision, de débats suivis au Parlement. Les associations de défense sont au Japon plus fortes, plus nombreuses, plus combatives qu'en France. On peut d'ailleurs se demander si, dans certains cas, l'environnement n'est pas un prétexte, un champ de bataille choisi, inconsciemment sans doute mais adroitement sûrement, par ceux qui veulent lutter contre le pouvoir en place.

Toujours est-il que ce pouvoir a réagi rapidement et fortement. En quelques années (1967-1971), une politique de lutte contre la pollution a été élaborée. On la décrira sommairement en disant qu'elle est réglementaire, sévère et efficace.

La lutte contre la pollution au Japon s'appuie principalement sur des normes de rejet, c'est-à-dire sur des interdictions de polluer au-delà de certains niveaux. Des normes sont définies à l'échelon national. Mais elles peuvent être, et sont souvent, rendues plus strictes au niveau local. Un grand nombre de municipalités ont notamment passé, au terme de longues négociations à la japonaise, des contrats avec les principales usines polluantes de la circonscription, qui prévoient des réductions de pollution plus importantes que ce qu'exige la loi.

Cette politique est sévère. Les normes de rejet sont généralement plus strictes au Japon qu'ailleurs. L'usage de certains produits toxiques, qui a seulement été réglementé en Europe ou aux Etats-Unis, a été purement et simplement interdit au Japon. Cette sévérité était sans doute rendue nécessaire par la concentration spatiale : pour avoir le même niveau de pollution qu'en France, un pays comme le Japon doit imposer des normes de rejet plus strictes.

L'exemple de l'automobile

Le cas des automobiles mérite une mention particulière. En 1972, le Japon a prescrit pour les automobiles de 1976 les normes édictées aux Etats-Unis en 1970. Dans les deux pays, les industriels ont protesté, affirmant qu'il était impossible techniquement et trop coûteux financièrement de respecter ces normes. Le gouvernement américain a cédé. Mais le gouvernement japonais — qui n'était pourtant pas suspect d'inimitié à l'égard des constructeurs d'automobiles — a seulement repoussé l'échéance de deux ans, pariant sur les possibilités de la technique japonaise. Il a gagné son pari. Les groupes industriels japonais, qui avaient, tout en protestant, mis leurs équipes de recherche au travail, ont tous trouvé des technologies adéquates, au prix d'un surcoût qui reste modeste. Les automobiles japonaises sont maintenant les plus propres du monde.

Cette politique a été efficace. Dans un grand nombre de domaines et dans un grand nombre d'endroits, la pollution a reculé au Japon. C'est notamment le cas pour l'air. Le nombre de jours pendant lesquels on peut voir de Tokyo le mont Fuji, et qui est soigneusement enregistré, augmente d'année en année. L'air de Tokyo est moins pollué que l'air de Paris. Ces résultats sont d'autant plus intéressants qu'ils correspondent à une période pendant laquelle l'activité économique — et donc les causes de pollution — a augmenté considérablement au Japon.

Bien entendu, cette course entre l'accroissement de la pollution lié au développement économique n'a pas été gagnée dans tous les domaines. Elle ne l'a pas été en ce qui concerne le bruit, ni en ce qui concerne les oxydes d'azote, et l'issue n'est pas claire en ce qui concerne plusieurs des polluants de l'eau.

Il faut aussi ajouter qu'au cours des deux ou trois dernières années, l'effort de lutte contre la pollution au Japon semble stagner. Tous les sondages montrent que l'environnement reste au premier plan des préoccupations des habitants. Mais les industriels trouvent dans la conjoncture des raisons supplémentaires de se plaindre du poids que cette lutte fait peser sur leurs coûts. Certains ont vu dans le tout récent changement de ministère des indices d'un recul de l'environnement dans les priorités du gouvernement.

★ Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris, université de Paris-XII, auteur de *Politiques de l'environnement au Japon*, Paris, O.C.D.E., 1977.

هكذا من الأصل

Aménagement du territoire

Les Japonais vivent-ils à l'étroit ?

LES Japonais seraient des *« soiffards de travail logés dans des clapiers »*, si l'on en croit l'auteur, britannique, d'un récent rapport de la C.E.E. La formule ne faisait que ramasser *en termes brutaux deux* thèmes bien implantés dans la littérature que l'Occident consacre au Japon. Le second de ces thèmes, en particulier le manque d'espace, au fil des romans, des manuels et des reportages, a

par AUGUSTIN BERQUE (*)

fini par devenir pour nous un attribut nécessaire de la japonité ; aussi bien, quand nous parlons de « jardins japonais », l'on entendra *bonsai* autant que vrais jardins...

Que le Japon se trouverait à court d'espace, les Occidentaux n'ont d'ailleurs pas été les seuls à le penser. Avant 1945, les théories du *Lebensraum* n'avaient pas manqué de faire des émules dans l'empire du Soleil-Levant. Dans un tout autre contexte, et sur un tout autre plan, c'est pourtant toujours le thème du manque d'espace qui empreint le IIIe Plan d'aménagement du territoire (promulgué en 1977), dont les auteurs préconisent des migrations du sud-ouest de l'archipel, surpeuplé, vers le nord-est où l'on trouve encore relativement de la place.

Le même plan estime que les grandes agglomérations japonaises, spécialement celle de Tokyo sont près d'atteindre des limites au-delà de quoi elles ne seront plus viables techniquement, sans parler de leur coût social. A un autre niveau encore, c'est à près de 25 millions de logements nouveaux que sont évalués les besoins de la nation pour la période 1976-1990, non tant pour abriter les 10 millions de ménages supplémentaires qui la grossiront d'ici là, que pour reloger les mal-logés actuels ou prévus.

Tout cela laisse penser que les Japonais vivent effectivement à l'étroit. Et comment pourrait-il en être autrement, dans un archipel où les montagnes ne laissent à l'homme que 110 000 kilomètres carrés habitables, sur lesquels sont atteintes les densités nettes les plus élevées du monde : plus de 1 000 habitants au kilomètre carré, soit près de trois fois plus qu'en Allemagne fédérale, ou sept fois plus qu'en France ? D'autant que les besoins d'espace des Japonais sont à la mesure d'une économie industrielle : en 1976, par exemple, la consommation d'énergie par kilomètre carré habitable était de 3 391 TEP au Japon, contre 2 113 en R.F.A. et 580 en France...

Une chose est donc certaine, c'est que, au Japon, chaque pouce de terrain utilisé l'est avec une intensité hors de pair. Devant cette réalité si éloignée des leurs, les Occidentaux parlent de « pression démographique » et autres *rabbit hutches* (clapiers). Or c'est là que le problème se pose ; car dans cet espace restreint, les Japonais vivent avec moins de problèmes sociaux que les Occidentaux chez eux ; ils n'en sont pas plus malheureux que d'autres et s'en portent même mieux, puisque leur espérance de vie est la plus longue du genre humain (devant les Suédois).

On ne saurait mieux rappeler que l'espace n'a pas la même valeur selon les sociétés. D'où la proposition : les Japonais ont besoin de moins d'espace que nous ; laquelle, bien sûr, n'explique rien. Or l'explication existe, mais diffuse, à des niveaux et des échelles si variés qu'on ne l'intègre jamais en un tout cohérent. Ce tout pourrait s'appeler : *une dynamique intériorisante. On pourrait sans grande* difficulté en dresser une petite phénoménologie, en rétrécissant progressivement l'angle de vue du macrosocial (le territoire national) au microsocial (l'individu).

Peu de départs à l'étranger

On sait par exemple que le Japon s'est coupé durant plus de deux siècles du monde extérieur. L'application d'une pareille politique ne fut possible que parce que la société japonaise, dans son ensemble, s'est bien accommodée de restreindre son champ d'activité au seul territoire national. Pourtant, son niveau technique et économique lui auraient permis d'étendre ce champ d'activité au-delà des mers. Dès l'époque de Muromachi (fin quatorzième-mi-seizième siècle) — c'est-à-dire au même moment qu'en Europe, — les connaissances astronomiques et les techniques de navigation des Japonais y auraient suffi ; et ce n'est même pas l'esprit d'aventure qui faisait défaut, car à la même époque les pirates japonais écumaient la mer de Chine. Malgré cela, c'est vers la fermeture et non vers les grandes découvertes que bascula l'équilibre de la société ; ce qui ne l'empêcha d'ailleurs nullement de poursuivre *son développement*.

(*) Géographe, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

C'est ainsi qu'à la veille de Meiji trente-quatre millions de Japonais vivaient, dans le cadre d'une économie pré-industrielle, sur un territoire où la densité nette atteignait déjà près de 400, soit largement plus que dans ce pays surindustrialisé qu'est la R.F.A. de 1979. Trouvait-on pour autant, au Japon, cette pression démographique qui, vers la même époque, allait faire dégorger à l'Europe des dizaines de millions d'émigrants ?

Aux portes mêmes de l'empire, Hokkaido était vide : moins d'un habitant au km2, bien que les Japonais y eussent pris pied depuis six siècles, et que la résistance des Aïnous fût matée depuis le quinzième siècle. Malgré tous les encouragements consentis par l'Etat, à peine deux millions d'immigrants s'y installèrent, de Meiji à la dernière guerre, alors que la population nationale a entre-temps plus que *doublé. Même échec relatif des* mesures prises en faveur de l'émigration outre-mer : de 1866 à nos jours, l'émigration japonaise équivaut à trois années de l'émigration anglaise vers le début du siècle...

Certes, la répugnance des Japonais à quitter le sol national est proverbiale. Ont-ils au moins *exploité cet espace national dans* toute la mesure du possible ? C'est ce que veut l'image courante : plusieurs récoltes échelonnées dans l'année, rizières en terrasses escaladant les montagnes, etc. En fait, l'agriculture japonaise reste très loin d'avoir utilisé tous les terrains disponibles : on chiffre aujourd'hui à 2,5 millions d'hectares les réserves de terres défrichables dans des conditions techniques et économiques acceptables. Ce chiffre peut paraître invraisemblable quand on le compare aux surfaces effectivement cultivées en 1979 dans l'archipel : moins de 5,5 millions d'hectares. En somme, cette société ultra-dense ne cultive que les deux tiers de son territoire potentiel !

L'agriculture du rendement

Pour expliquer cette anomalie, on a souvent jugé, en Occident, que l'agriculture japonaise traditionnelle ne possédait pas les techniques qui lui auraient permis d'exploiter plus efficacement la montagne. En fait, ce n'est pas le cas : il existait au Japon toute une panoplie de pratiques (brûlis, pâturage libre, etc.) qui auraient pu donner lieu à l'exploitation extensive des montagnes; mais ce potentiel n'a pas réalisé ses virtualités.

Ce qui a empêché cette réalisation peut être cerné de diverses manières. Besoins en bois pour les villes, par exemple, qui, *depuis des siècles, ont conduit* à des réglementations très strictes pour protéger les forêts. Au reste, de tels besoins n'ont pas existé qu'au Japon, même si la civilisation japonaise a toujours accordé une place essentielle au bois. Bien plus déterminante fut, au cours des siècles, la prééminence de la riziculture, fondement de la richesse nationale.

L'impôt étant perçu sur le riz, les couches dirigeantes ont toujours pesé sur la paysannerie pour que celle-ci consacrât le plus de temps possible aux rizières, et le moins possible aux autres cultures — ces autres cultures qui auraient permis de mieux exploiter la montagne. Toutefois, c'est de manière plus globale que s'est exercée la véritable détermination de la riziculture.

L'économiste Tamaki Akira, voici trois ans, publiait un essai, *Fûdo no keizaigaku* (« Economie culturelle »), où il se proposait de *« dépasser le modèle occidental »* en montrant que l'explication des réalités japonaises nécessite un appareil conceptuel que l'économie politique occidental n'offre pas. L'une des thèses de l'ouvrage est que les campagnes japonaises, avec la longue histoire des aménagements hydrauliques, des terrassements et des bonifications de leurs rizières représentent une formidable accumulation de capital social. A mesure que ce capital *se constituait, le potentiel* productif des terres aménagées distançait toujours davantage celui des terres incultes, de telle sorte que les défrichements finirent par devenir pratiquement impossibles ; car il aurait fallu, pour qu'ils fussent rentables, y investir d'un seul coup l'équivalent du capital accumulé pendant des siècles dans les terres aménagées.

Par un chemin tout différent, c'est à des conclusions voisines que parvient l'agronome Iinuma Jirô dans *Nihon nôgyô no saihakken* (« Redécouvrir l'agriculture japonaise »). L'histoire des techniques agricoles du Japon montre que, constamment, davantage d'efforts ont été consacrés à augmenter le rendement de la terre qu'à conquérir de nouvelles surfaces.

Architecture et symbolisme

Il y a des facteurs topologiques *(ma, en, oku, etc.)* sur lesquels on écrit beaucoup en ce moment au Japon. De cette littérature fort disparate se dégage néanmoins un thème dominant : *l'économie de moyens*, à quoi concourent toute une série de mécanismes imbriquant étroitement la perception et l'organisation matérielle de l'espace. Ainsi la faculté de *compartimenter* (au lieu d'articuler), qui renvoie au concept de *ma* (« intervalle »). Ce mécanisme permet à des ensembles éventuellement très éloignés de communiquer entre eux, abstraction faite de ce qui les sépare. Le meilleur exemple en est la technique du *shakkei* (« emprunt de paysage ») par laquelle on donne à un jardin le fond que constitue par exemple une montagne, en cachant d'une simple haie tout l'espace intermédiaire (campagne, ville ou autoroute).

Le sens du *ma*, ou faculté d'abstraire les articulations *intermédiaires, se reconnaît dans* le dépouillement auquel a pu atteindre l'architecture domestique traditionnelle. L'un et l'autre, du reste, ne vont pas sans une formalisation extrême. Celle-ci procède d'une longue histoire — l'histoire, entre autres, des normes incroyablement strictes et détaillées que l'Etat féodal fit peser sur la vie privée des Japonais, du vêtement à l'habitation.

A elle seule, toutefois, cette formalisation ne peut expliquer toute l'économie de moyens qui caractérise la culture japonaise. Elle permet de comprendre l'efficacité du symbolisme japonais, ce symbolisme qui, de trois pierres et d'un filet d'eau, exhalera l'emprise de la nature tout entière ; mais il faut tout de même autre chose pour qu'une *maison trop petite* (pour un Occidental) ne le soit pas (pour un Japonais).

Domaine de l'individu et espace domestique

Il est aussi indispensable de tenir compte du rapport entre espace domestique et espace urbain, entre privé et public. Un anthropologue, Kabayama Kôichi, a souligné (dans un article de *Chûô Kôron*, 1975, 3) le rôle qu'y tient le *en*, terme médiateur participant de l'Un et de l'Autre. Ce peut être la véranda *(engawa)* où l'on n'est ni dedans ni dehors, ou bien le *genkan*, cette entrée à niveau de rue où l'on reste chaussé ; mais c'est aussi la rue elle-même, qui au Japon est investie par la vie domestique à un degré inconnu en Occident : on s'y promène, par exemple, le soir en *yukata*, le vêtement d'après le bain. Les équipements collectifs (tels que les bains publics) et les petits magasins de voisinage (y compris les restaurants, qui livrent gratuitement à domicile) complètent l'espace privé à un point tel que comparer l'équipement des foyers européens et japonais en perd tout sens.

Dans *Fûdo* (« Climats culturels », 1935), le philosophe Watsuji Tetsurô remarquait déjà que le degré maximum du privé, qui en Europe est la chambre à coucher, domaine de l'individu, est au Japon *uchi*, l'espace domestique. Qui ne verrait l'analogie avec la structure de la langue japonaise, où les pronoms — et spécialement le « je » — n'existent pas ? Le même terme *uchi* pourra désigner aussi bien le locuteur que sa famille ou sa maison.

Un espace de convivialité : le bain

LE bain japonais : les Occidentaux l'affubleront d'un « honorable » pour faire plus exotique, traduisant littéralement l'expression de la langue des femmes *(o furo)*, et ceux qui n'en auront pas fait l'expérience compenseront leur désir inassouvi par quelques stéréotypes loustics à son sujet. Et pourtant, rien de plus simple et de moins embarrassant pour notre pudeur que d'aller dans un bain public japonais. Il y en a partout, dans tous les quartiers. C'est un lieu extrêmement populaire, toujours très propre, où l'on se rend en fin de journée (les heures d'ouverture sont en général de 15 à 23 heures) pour se laver, certes, mais aussi se reposer et se détendre en compagnie de ses voisins et amis.

Espace de vacance quotidienne, le bain public japonais est la manifestation privilégiée de la sociabilité des habitants de l'archipel.

Quelle est sa fonction ? Ou, soyons plus précis : comment s'y dessine (et à quelles fins ?) l'effacement apparent entre le public et le privé ?

De nos jours, et l'on ne compte que de rares exceptions dans les campagnes avec les *onsen* (sources thermales), les bains publics ne sont plus mixtes : un mur divise la salle en deux parties, sauf à l'une de ses extrémités où se tient indifféremment un caissier, ou une caissière, plus fasciné au demeurant par son petit poste de télévision portatif que préoccupé du déshabillage et des ablutions des clients d'un côté et des clientes de l'autre. Du reste, les vieilles femmes peuvent fort bien venir dans la salle des hommes pour aider un aveugle par exemple ou récupérer un enfant qui pleure. Il est clair que cette séparation des sexes accompagne un partage des rôles plus qu'elle ne désigne un interdit. Elle date d'ailleurs du contact du Japon avec l'Occident.

Personne au bain n'est, à proprement parler, regardé. Et la nudité qui s'y étale reste *neutre, absente, sans emphase* ou exhibition. C'est bien effectivement ce qui frappe le plus un occidental : cette forme originale de l'intimité où chacun est simplement son corps devant les regards indifférents des autres.

On se déshabille dans une première salle qui comprend à cet effet des placards, miroirs, balances et autres commodités. On accède, par une large baie de portes coulissantes, dans la salle de bains proprement dite où l'on pénètre complètement nu. On y apporte avec soi une petite cuvette de plastique ou de bois, son savon et une petite serviette. La vapeur du lieu finira de vous sécher. On peut se procurer tout cela sur place.

Cette salle comprend, fixés assez bas sur les murs latéraux, une rangée de robinets d'eau chaude et, parfois (!), d'eau froide, au débit très puissant, devant lesquels chacun s'installe sur un minuscule tabouret. Il y a un large bassin d'eau brûlante dans lequel on se plonge, après s'être lavé et rincé longuement.

Un rituel

Ce rituel, apparemment assez minutieux, est exécuté lentement et il n'exclut pas le bavardage avec les amis qui vous entourent. Les enfants jouent et barbotent. L'ambiance est très calme et propice à la détente. *Le corps se ramollit et* tente de se défaire des embarras du jour. La toilette et le bain terminés, chacun se rhabille, le corps encore légèrement humide. Les hommes, au besoin, exécutent quelques mouvements pour s'assouplir et terminent en achetant et en buvant sur place une petite bouteille de lait ou de jus de fruit vitaminé. Les conversations s'éternisent devant les miroirs où l'on se coiffe et s'admire longuement.

Pour qui veut comprendre un peu le Japon, la fréquentation quotidienne du bain public semble être une priorité. Ce sera l'occasion de partager silencieusement les péripéties anodines de la vie de son quartier. On se rendra rapidement compte de la quadruple fonction que remplit le bain public pour lequel les Japonais ont une véritable passion.

Il y a tout d'abord la fonction d'hygiène. Les Japonais sont toujours extrêmement propres et ils prennent un soin vigilant de leur corps, bien davantage que de leur appartement qui, par contraste, semble vraiment très négligé à nos yeux. Cette fonction se double d'un rôle thérapeutique. Du reste, chez les Japonais, les deux sont étroitement liés : un corps sale est un corps malade ; et laver son corps, c'est le purifier. Cette purification est aussi d'emblée spirituelle, car il y a entre la sphère corporelle et la sphère spirituelle une interdépendance où règne une stricte égalité, de sorte qu'il faut correctement entretenir son corps pour permettre à l'esprit de s'élever, de même que l'élévation de l'esprit est requise pour avoir une bonne santé.

Et d'ailleurs, le déclin des bains publics, du fait de l'augmentation des prix de l'énergie et de la modernisation des appartements, s'opère très lentement, ainsi que nous le rapportent les journaux qui, à chaque fermeture, rappellent les nostalgies et même les résistances de la population.

JEAN-JACQUES ABADIE.

Le Monde

politique

LA FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Sécurité sociale : engagement de la responsabilité du gouvernement et nouvelles motions de censure

Jeudi 20 décembre, l'Assemblée nationale examine le rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale.

Après le rapport de M. PINTE (R.P.R.) et une brève intervention de M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, dans la discussion générale, M. LEGRAND (P.C., Pas-de-Calais) déclare notamment : *« Vous vous en prenez à des gens* [les retraités] *qui ne peuvent plus supporter la hausse des loyers, des produits de première nécessité, du fuel. »*

M. BAPT (P.S., Haute-Garonne) indique que *« les titulaires de ces fameuses retraites de plus de 10 000 francs par mois, dont certains prétendent tirer arguments, représentent à peine un millième de l'ensemble des retraités ».*

Prenant la parole, le PREMIER MINISTRE déclare : *« On a parlé de mauvaise action, de mauvais coup, d'impôt sur les pauvres, de texte inique... »* Interrompu par M. EMMANUELLI (P.S., Landes) qui assure : *« C'est vrai ! »,* M. BARRE continue : *« Non ! tout le monde sait que vous ne raisonnez qu'en termes de clientèle, alors que le gouvernement cherche à sauver la Sécurité sociale en faisant abstraction des intérêts de certaines clientèles. »*

Indiquant qu'il a tenu compte des demandes de la majorité, le premier ministre ajoute : *« Comme nous le faisons toujours quand elles nous paraissent fondées et raisonnables. »* Il explique ensuite : *« Tout Français qui bénéficie des avantages de la Sécurité sociale doit contribuer à son financement en fonction, bien sûr, de ses ressources. »* Interrompu une nouvelle fois par l'opposition, M. Barre assure : *« Ce n'est pas en promettant démagogiquement d'augmenter les prestations et de diminuer les cotisations que vous réglerez les problèmes de la Sécurité sociale ! Les engagements que j'ai pris, je les ai tenus et je continuerai à les tenir, quoi que vous puissiez raconter, messieurs de l'opposition ! » « La Sécurité sociale,* poursuit le premier ministre, *ne sera sauvegardée que si chacun accomplit l'effort qui lui revient, qu'il s'agisse des assurés et des entreprises, mais aussi des hôpitaux, des médecins ou des personnels de santé. »* Il ajoute en conclusion : *« Le gouvernement a donné de nombreuses preuves de son esprit de concertation et de conciliation... Je regrette que, pour des raisons circonstancielles, cette concertation ne puisse aboutir à un vote, que j'aurais souhaité. Mais, les circonstances étant ce qu'elles sont et compte tenu de l'importance de ce projet, qui s'inscrit dans l'ensemble de notre action pour la Sécurité sociale, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, j'engage la responsabilité du gouvernement sur l'ensemble du texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements que le gouvernement a déposés ou acceptés. »*

En application de l'article 155 du règlement de l'Assemblée nationale, le débat est suspendu durant vingt-quatre heures pour permettre le dépôt d'une motion de censure.

Le président de séance, M. Stasi (U.D.F.), annonce aussitôt le dépôt de deux motions de censure émanant des groupes socialiste et communiste.

Les motions de censure

L'exposé des motifs de la motion de censure déposée par le groupe communiste indique :

« Pour la quatrième fois, au cours de la présente session, le gouvernement recourt à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

» Cette procédure arbitraire a pour but de permettre l'adoption d'une loi anti-sociale sans que les députés de la majorité aient à la voter.

» En instituant une cotisation de 1 % sur les retraites versées par la Sécurité sociale et de 2 % sur les retraites complémentaires, le gouvernement poursuit sa politique d'aggravation des inégalités. Cette mesure atteindra une catégorie de la population dont l'immense majorité dispose de revenus inférieurs au SMIC.

La politique d'austérité du pouvoir, la hausse des prix, les mesures draconiennes prises dans le domaine de la santé placent les personnes âgées dans une situation critique. Toute nouvelle ponction sur leur pouvoir d'achat est inadmissible. »

(La motion de censure déposée par le groupe socialiste ne comporte pas d'exposé des motifs.)

Les modifications retenues

Le texte de la commission mixte paritaire diffère assez sensiblement du texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture à la suite du premier engagement de responsabilité du gouvernement sur le projet (*le Monde* du 7 décembre). En outre, le gouvernement a présenté quatre amendements qui ont été adoptés par les députés. Si les motions de censure déposées par le groupe socialiste et communiste — dont l'Assemblée doit débattre samedi matin 22 décembre — ne sont pas adoptées, ce texte, modifié par le gouvernement, sera considéré comme adopté définitivement. Les modifications intervenues concernent, notamment, les points suivants :

● La bonification accordée pour tout pensionné ayant au moins trois enfants est exclue de l'assiette des cotisations ;

● Les pré-retraités titulaires de l'allocation de garantie de ressources bénéficieront des mêmes exonérations que les retraités qui disposent de ressources insuffisantes ;

● Les cotisations dues sur les avantages de retraites et sur les allocations de garanties de ressources sont précomptées lors de chaque versement par l'organisme débiteur de ces avantages ou allocations ;

● La nouvelle contribution pour les personnes assujetties aux régimes spéciaux est constituée par une cotisation assise sur les avantages de retraite, y compris ceux obtenus par le rachat des cotisations, à l'exclusion des bonifications ou majorations pour enfants, autres que les annuités supplémentaires ;

● Dans le cadre des régimes spéciaux, les exonérations sont accordées aux titulaires d'avantages de retraites ou d'allocations de garanties de ressources, dont les revenus *sont insuffisants* ;

● Les personnes exerçant simultanément plusieurs activités, dont l'une relève de l'assurance obligatoire instituée par la loi, sont affiliées et cotisent simultanément au régime dont relèvent ces activités. Toutefois, le droit aux prestations n'est ouvert que dans le régime dont relève leur activité principale ;

● Les personnes bénéficiaires d'un avantage de retraite ou d'une pension d'invalidité, exerçant une activité professionnelle, sont affiliées et cotisent simultanément au régime d'assurance-maladie dont relève leur avantage ou leur pension et à celui dont relève leur activité. Toutefois, le droit aux prestations est ouvert dans l'un ou l'autre régime, au choix de l'intéressé.

● Les taux des cotisations d'assurance-maladie assis sur les avantages de retraite des travailleurs indépendants sont réduits à concurrence des recettes supplémentaires procurées à la CANAM (Caisse d'assurance-maladie des non-salariés) par la *suppression des exonérations* partielles dont bénéficient les polyactifs et les retraités actifs.

● Les cotisations d'assurance-maladie assises sur les allocations de garanties de ressources sont dues au régime d'assurance-maladie dont l'intéressé relevait à la date à laquelle l'allocation lui a été attribuée.

● En ce qui concerne les remises conventionnelles applicables aux biologistes, la convention détermine : les obligations respectives des caisses primaires d'assurance-maladie et des directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales ; les tarifs des honoraires applicables aux analyses et les tarifs des frais accessoires dus à ces laboratoires. La convention peut également prévoir que les directeurs de laboratoires s'engagent à faire bénéficier la caisse nationale d'assurance-maladie d'une remise assise sur le montant des analyses et frais accessoires qu'ils facturent.

● Les avantages complémentaires de vieillesse des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés sont étendus aux biologistes *non médecins* conventionnés.

● Le droit au régime d'assurance-maladie des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés est ouvert aux médecins, directeurs de laboratoires d'analyses médicales qui payaient une cotisation à ce régime sans bénéficier de ses prestations.

● La réforme de la tarification hospitalière sera présentée au Parlement dans un délai de deux ans après la date d'entrée en vigueur de la loi.

PROLONGATION POUR CAUSE DE CENSURE

En vertu de l'article 28 de la Constitution, qui fixe la durée des sessions ordinaires, la session d'automne, qui constitue la première session ordinaire de 1979-1980, aurait dû être déclarée close jeudi 20 décembre, avant 0 heure, à l'Assemblée nationale. Cependant, conformément à l'article 51 de la Constitution, la clôture a été retardée pour permettre la discussion et le vote sur les motions de censure déposées, en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, par les groupes socialiste et communiste sur le projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale. Ce débat devrait avoir lieu samedi 22 décembre. Au Sénat, la clôture de la session d'automne a été également retardée jusqu'au vote de l'Assemblée sur les motions de censure. Au cas où..., mais c'est une hypothèse purement formelle.

M. BALLANGER : le gouvernement doit cesser d'utiliser la procédure de l'article 49-3.

M. Robert Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a fait, mercredi 19 décembre, devant la presse, le bilan de la session parlementaire d'automne. Il a déclaré notamment : *« Il n'y a pas de renouveau du Parlement, tout au contraire. De par l'attitude du R.P.R. et de l'U.D.F., le Parlement reste sans pouvoirs conséquents dans l'orientation économique et budgétaire et les grandes décisions à prendre au plan national. Le gouvernement refuse les débats sur les sujets qui intéressent l'avenir du pays et prend des initiatives ou donne son accord à des décisions qui mettent en cause notre indépendance nationale. (...)*

» S'il y a crise des institutions aujourd'hui, c'est parce que les Assemblées élues et singulièrement le Parlement n'ont pas assez de démocratie, c'est que le pouvoir méprise la représentation nationale et ne respecte pas la Constitution. Nous pensons qu'une véritable revalorisation de l'activité du Parlement est indispensable. Elle implique que le gouvernement cesse d'utiliser la procédure de l'article 49, alinéa 3. Elle implique aussi que l'Assemblée nationale remplisse pleinement le pouvoir législatif qu'elle tient de la Constitution et que le gouvernement n'oppose plus de veto à la discussion de propositions de lois d'origine parlementaire. »

Fiscalité directe locale

L'Assemblée nationale ***examine le rapport de la*** **commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale.**

Par rapport au texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture (*le Monde* des 19 et 20 décembre), la commission a adopté plusieurs modifications. Le gouvernement, pour sa part, présente quatre amendements, qui sont adoptés par l'Assemblée. Le texte de la C.M.P., ainsi modifié, diffère de celui voté par les députés sur les points suivants :

● L'institution à partir de 1981, au profit de l'Etat, d'une cotisation additionnelle au produit des impositions directes, est remplacée par le financement de la compensation au moyen d'un relèvement des frais d'assiette, de dégrèvements et de non-valeurs perçus par l'Etat ;

● Les centrales nucléaires sont exclues des établissements dont l'assiette du prélèvement est limitée, de manière que la commune conserve au moins 80 % du montant des bases de taxe professionnelle imposable à son profit en 1979. D'autre part, les versements du fonds de péréquation sont rétablis au profit des barrages destinés à régulariser le débit des fleuves auprès desquels sont situées les centrales nucléaires ;

● Les ports maritimes seront compris dans les simulations prévues par la loi avant le passage des bases actuelles de la taxe professionnelle à la valeur ajoutée ;

● Les exonérations temporaires de taxe professionnelle sont étendues aux services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique ;

● Dans le cas d'une entreprise à établissements multiples soumise à un régime d'imposition d'après le bénéfice réel, les bases de chaque établissement comporteront notamment les loyers payés pour les biens qui y sont situés faisant l'objet d'opérations de crédit-bail ;

● Les contribuables devront déclarer les bases de taxe professionnelle avant le 1er mai de l'ann eépércédant celle d'imposition ou, en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitation ou d'activité en cours d'année, avant le 1er mai de l'année suivant celle de la *création ou du changement* ;

● En ce qui concerne la taxe d'habitation, le conseil municipal pourra accorder un abattement à la base de 15 % aux contribuables qui n'ont pas été passibles de l'impôt sur le revenu l'année précédant celle de l'imposition, et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la moyenne communale (et *non plus à 120 %*).

● La réduction des écarts de taux existant en 1979 entre les communes groupées pour la taxe d'habitation perçue par le groupement de communes ne sera applicable que si les organes délibérants des conseils ne décidaient pas de maintenir ces écarts.

● Lorsqu'un syndicat de communes ou un district réalise des investissements en vue d'implanter un bien passible de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la part communale de cette taxe peut être directement affectée au syndicat ou au district par délibérations concordantes du syndicat de communes ou du district et de la ou des communes sur le territoire desquelles est implanté le bien. D'autre part, si la taxe foncière sur les propriétés bâties est perçue par une seule commune sur laquelle est implanté le bien, les communes membres du groupement de communes pourront passer une convention pour répartir entre elles tout ou partie de la part communale de cette taxe.

● Le potentiel fiscal de chaque commune et groupement doté d'une fiscalité propre est corrigé systématiquement pour tenir compte de l'application de ces dispositions. Enfin, lorsque, par délibérations concordantes, des communes décident, ou ont décidé antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi, de répartir entre elles tout ou partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire, le potentiel fiscal des communes concernées est corrigé pour tenir compte de cette répartition.

Dans les explications de vote, M. FRELAUT (P.C., Hauts-de-Seine) déplore que le texte n'apporte pas de ressources nouvelles aux communes, et M. BESSON (P.S., Savoie) estime qu'il s'agit d'un texte de défiance à l'égard des *responsabilités des élus* locaux.

Le projet de loi ainsi modifié est adopté, l'opposition votant contre. Le Sénat n'ayant apporté aucune modification, le projet est définitivement adopté.

Collectif budgétaire 1979

L'Assemblée examine ensuite le rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 (« le Monde » du 5 décembre).

Le texte de la C.M.P. diffère du texte adopté par l'Assemblée nationale sur les points suivants :

● Pour l'assiette de l'impôt sur le revenu dont sont redevables les assistantes maternelles, la déduction prévue représente une somme égale à quatre fois le montant du salaire horaire du SMIC, par *jour et* par enfant, pour les enfants malades, inadaptés, *ou* handicapés (elle reste égale à trois fois pour les autres enfants).

● Allègement du volume du prélèvement progressif portant sur le produit brut des jeux dans les casinos. A compter du 1er novembre 1979, est effectué un relèvement des limites des tranches du barème en *fonction* d'un coefficient proche de 3 pour la tranche la plus basse, et de 1,5 pour la plus haute.

● L'imposition de la plus-value réalisée en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission peut être différée, sur demande expresse du contribuable, jusqu'au moment où s'opère la transmission *ou le rachat des droits* sociaux reçus en contrepartie de ceux qui ont été cédés dans l'opération.

● Suppression du plafonnement imposé à la déductibilité des rémunérations de prêts participatifs (ce qui devrait permettre l'extension des prêts participatifs au secteur privé).

● Le taux du prélèvement forfaitaire sur le produit des placements à revenu fixe autres que les *obligations est ramené de* 40 % à 38 % pour les produits, courus à compter du 1er janvier 1980, des placements autres que les bons et titres. Cette disposition tend à préciser que les produits de comptes sur livrets bénéficient du taux le moins élevé.

● Assouplissement des limites imposées par le code général des impôts à l'enrichissement des vins par sucrage et harmonisation de celles-ci avec la législation européenne.

● Exonération du versement de la contribution exceptionnelle au budget annexe des prestations sociales agricoles pour les chefs d'exploitation.

● Suppression des modifications adoptées par l'Assemblée nationale concernant les conditions d'indexation des obligations de la Caisse nationale de l'énergie, représentatives des indemnisations résultant de la nationalisation du gaz et de l'électricité en 1946.

● Rétablissement d'un crédit de 150 millions de francs prévu dans le projet de loi de finances rectificative pour une dotation en capital de la Société française de production (S.F.P.).

Dans les explications de vote, M. EMMANUELLI (P.S., Landes) assure que le déficit budgétaire n'aura permis de relancer l'économie ni par les investissements ni par la consommation, et M. Ralite (P.C., Seine-Saint-Denis) évoque le sort des ouvriers-étudiants qui sont en grève à l'université Sabatier à Toulouse.

Le projet de loi ainsi modifié est adopté, l'opposition votant contre.

● *Le personnel des restaurants de l'Assemblée nationale* a observé, jeudi 20 décembre, un arrêt de travail qui a entraîné la fermeture.

Les délégués des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. réclament notamment la réintégration d'une employée *« abusivement licenciée »*, le respect du code du travail ainsi qu'une semaine supplémentaire de congé.

Les projets de loi votés définitivement

● BAUX COMMERCIAUX

Le projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980. Il s'agit, par ce texte, de fixer le coefficient de plafonnement applicable aux baux commerciaux soumis à renouvellement au cours de l'année 1980. La commission des lois souhaitait que ce coefficient s'établisse à 2,40, et le groupe communiste à 2,35. Un amendement du gouvernement fixant ce taux à 2,45 a été finalement adopté.

● STATUT DE MAYOTTE

Le projet de loi relatif à Mayotte, les députés suivant les dispositions votées par le Sénat. Ce texte stipule notamment : *« Dans un délai de cinq ans, à compter de la promulgation de la loi, la population de Mayotte sera consultée, après avis du conseil général, sur le maintien du statut défini par la loi du 24 décembre 1976* (collectivité territoriale) *ou sur la transformation de Mayotte en département ou éventuellement sur l'adoption d'un statut différent. »* Il est précisé que le gouvernement est autorisé à légiférer par ordonnances jusqu'au 30 septembre 1982.

● COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Dans le texte de la commission mixte paritaire il est précisé les dispositions suivantes : *« Le financement des travaux de construction et d'entretien est assuré par la compagnie. Celle-ci bénéficie notamment de crédits ouverts au budget de l'Etat et de contributions volontaires des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés par la liaison entre le Rhin et la Méditerranée. »* (*le Monde* du 12 décembre).

● AUTOMATISATION DU CASIER JUDICIAIRE

Les modifications suivantes sont notamment adoptées :

— Le casier judiciaire national automatisé, qui peut comporter un ou plusieurs centres de traitement, est tenu sous l'autorité du ministre de la justice (et non plus sous celle du premier président de la Cour de cassation, comme le souhaitait le Sénat). Il reçoit, en ce qui concerne les personnes nées en France et après contrôle de leur identification au moyen du répertoire national d'identification des personnes physiques, *« le numéro d'identification ne pouvant en aucun cas servir de base à la vérification de l'identité »*, différentes informations concernant les condamnations, jugements et décisions disciplinaires.

— Les dispositions prévoyant que les magistrats affectés au service du casier judiciaire national automatisé sont des magistrats du siège appartenant au tribunal de grande instance dans le ressort duquel se trouve le centre de traitement de ce casier sont supprimées.

— Les dispositions de la loi du 24 juin 1970 concernant la centralisation de la documentation relative à la circulation routière, au fichier national des conducteurs, sont supprimées, conformément au vœu du Sénat (*le Monde* daté 9-10 décembre).

● MAINTIEN DES DROITS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Ce texte (C.M.P.) étend notamment le bénéfice de l'assurance-vieillesse aux travailleurs privés d'emploi et non indemnisés de plus de cinquante-cinq ans.

● INTERRUPTION VOLONTAIRE DE LA GROSSESSE

Les socialistes du Sénat acceptant les conclusions de la C.M.P. sur l'I.V.G., les sénateurs ont finalement approuvé le projet qu'ils avaient rejeté en première lecture. La C.M.P. avait tenu compte des votes du Sénat sur trois points principaux : l'application de la loi dans le secteur hospitalier public, le lieu de l'entretien social, le versement des allocations d'enfants secourus dès le début de la grossesse. Mais elle a préféré la formule d'une délégation unique pour les deux Assemblées, contrairement à ce qu'avait voulu le Sénat, qui souhaitait la création d'une commission nationale extra-parlementaire. (Adopté définitivement au Sénat par 155 voix contre 113 et 12 abstentions.)

● CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Cette proposition de loi qui proroge certaines dispositions concernant les expulsions a été votée dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale.

POLITIQUE

LA FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

L'ATTITUDE DU R.P.R.

Les mutants

Le R.P.R. a, incontestablement, tenu la vedette de la session parlementaire d'automne. Lors de leurs journées d'études aux Arcs à la fin de septembre, les députés gaullistes avaient apporté à la politique du gouvernement des critiques qui laissaient prévoir leur attitude future. M. Labbé y avait déclaré notamment que *« la confiance ne s'accorde pas une fois pour toutes »*. Déjà, à l'automne 1978, lors de leurs journées de Biarritz, les élus R.P.R. avaient tenu à l'égard du gouvernement des propos nettement contestataires, M. Debré y évoquant la possibilité de se désolidariser de l'action du pouvoir.

A l'automne de 1979, les protestations verbales ont franchi un degré supplémentaire puisque, pour la première fois, les gaullistes n'ont pas voulu voter le budget de l'Etat. En refusant, même tacitement, de donner au gouvernement l'instrument essentiel de son action, ils ont non seulement contraint M. Barre à engager à deux reprises son existence devant l'Assemblée sur ce sujet, mais ils ont surtout marqué de façon concrète leur désaccord politique.

Depuis longtemps déjà, les dirigeants du R.P.R., et surtout M. Chirac, avaient multiplié les avertissements. Ainsi pendant la campagne pour les élections législatives de 1978, le président du mouvement avait appelé les électeurs à voter pour ses candidats afin, disait-il, que leur grand nombre puisse peser suffisamment pour obtenir la mise en œuvre d'une nouvelle politique économique et sociale.

La constance de leurs critiques est justifiée, selon les gaullistes, par la persistance dans l'erreur du gouvernement, qui entraîne un accroissement régulier de l'inflation et une progression du chômage. N'ayant pas été entendus, les gaullistes ont donc entamé le processus de la révolte à défaut de pouvoir se lancer dans celui de la reconquête du pouvoir.

Pourront-ils longtemps encore se maintenir ainsi à mi-distance de la condamnation et de l'approbation ? La complexité de leur comportement ne risque-t-elle pas de leur aliéner une part croissante de l'opinion ? Les électeurs habituels des candidats R.P.R. ne vont-ils pas se détourner d'eux en faveur de ceux dont les propositions sont plus simples ? M. Chirac n'apparaîtra-t-il pas comme un concurrent de M. Giscard d'Estaing animé surtout du désir de l'écarter de l'Elysée, fût-ce au prix d'alliances contre-nature ? Les députés R.P.R. ne s'apprêtent-ils pas à renverser le gouvernement au printemps par dépit de voir les institutions continuer à fonctionner malgré eux ?

Toutes ces questions, les responsables du mouvement gaulliste se les posent d'autant plus qu'ils sont convaincus que le pouvoir s'emploie lui-même de façon insidieuse à les suggérer à l'opinion avant de les lui présenter comme des certitudes.

Certains parlementaires R.P.R. sont déjà sensibles à ces arguments, ce qui explique le trouble qui s'est emparé de quelques-uns. Il est vrai que, durant la session de l'Assemblée nationale, aucun n'a exprimé publiquement ni très fort ses réticences, et qu'il a fallu attendre le 17 décembre pour que M. Rufenacht révèle l'esquisse de ses intentions (*le Monde* du 18 décembre).

En souhaitant que se constitue une tendance pour dénoncer la *« mauvaise voie »* empruntée par M. Chirac, M. Antoine Rufenacht, qui est considéré comme un proche de M. Olivier Guichard, utilise presque les mêmes mots que M. Guéna, qui reprochait, le 9 décembre, au président du R.P.R., de *« faire fausse route »*.

Pas de fractionnisme

Ces déclarations sont toutefois le fait d'hommes isolés. Tous deux se défendent de quelque intention fractionniste que ce soit et d'avoir concerté leurs comportements. Aucun autre parlementaire n'a été approché par eux et tous les responsables, de M. Chaban-Delmas à M. Pons ou à M. Labbé, ont prêché l'apaisement. Il est vrai qu'un assez grand nombre de députés gaullistes ne doivent leur élection — dans des conditions souvent difficiles — qu'à une mobilisation de tout l'électorat de la majorité au sein de leurs circonscriptions. C'est notamment le cas pour MM. Rufenacht et Guéna, sérieusement menacés, en Seine-Maritime et en Dordogne — par les candidats communistes. Leur souci légitime est donc d'éviter les aléas d'une élection anticipée en dénonçant dès maintenant les velléités de censurer le gouvernement que nourriraient leurs propres amis. Leur situation serait évidemment encore plus compromise si, rompant avec le R.P.R., ils se voyaient opposer un candidat investi par ce mouvement lors d'élections anticipées.

Si les députés qui ne souhaitent pas retourner prématurément devant le corps électoral sont les plus nombreux, tous nourrissent une irritation croissante à l'égard de M. Barre et tous ont acquis la conviction que le président de la République et le premier ministre autant que l'U.D.F. n'ont pour objectif que de réduire l'influence des gaullistes et le nombre de leurs élus. En applaudissant le discours de clôture prononcé par M. Chaban-Delmas devant l'Assemblée nationale (*le Monde* du 21 janvier), les députés gaullistes ont surtout aprpouvé les remontrances adressées par leur « compagnon » au premier ministre et la leçon de gaullisme qu'à son tour il voulait lui donner. Tant il est vrai que même le président de l'Assemblée est parfois agacé par les manières de M. Barre.

L'irritation que ce dernier provoque parmi eux ne suffit pas à elle seule à justifier que certains députés gaullistes envisagent de déposer une motion de censure contre le gouvernement lors de la session de printemps. Ceux-là se recrutent essentiellement dans trois catégories de parlementaires : les féaux de M. Chirac, ceux qui n'envisagent pas de se représenter, et ceux qui, en raison de leurs fortes positions locales, sont peu à peu certains d'être réélus. Une cinquantaine de députés composeraient cette cohorte, c'est-à-dire suffisamment pour qu'une motion de censure — avec les voix de l'opposition — recueille la majorité absolue. Mais il ne s'agit là que d'une photographie instantanée du groupe prise au cours du mois de décembre.

Une autre impression laissée par cette session parlementaire est celle du caractère mouvant des attitudes prises par les députés gaullistes. Pendant trois mois, plusieurs d'entre eux sont passés du « chiraquisme » au « barrisme » alors que d'autres, plus nombreux, il est vrai, ont suivi le chemin inverse. Il y a donc parmi les élus du R.P.R. un certain nombre de « mutants » dont le comportement interdit toute anticipation sérieuse.

Du côté des dirigeants du groupe et du mouvement aucune décision n'a été prise quant au dépôt d'une motion de censure R.P.R. lors de la session d'avril 1980, mais il semble que cette éventualité ait perdu au fil des jours de plus en plus d'adeptes. M. Bernard Pons lui-même, en disant, le 20 décembre, dans une interview à « Rhônes-Alpes », *« nous aurons beaucoup moins à nous situer face à l'action quotidienne du gouvernement qu'à nous présenter comme porteurs de propositions pour l'avenir »*, semblait privilégier la préparation de l'élection présidentielle plutôt que l'élimination du premier ministre. Les dirigeants sont convaincus que le comportement de M. Barre est bien inspiré de l'Elysée, même si le premier ministre se laisse aller parfois à « en rajouter ».

Pour certains parlementaires — il est vrai minoritaires, — une censure du gouvernement aurait l'avantage de concrétiser le désaccord du R.P.R., mal camouflé par le manteau élimé de la fiction majoritaire, et justifierait davantage la présentation d'un candidat gaulliste contre M. Giscard d'Estaing au printemps de 1981. Mais sur cette dernière perspective elle-même les avis sont encore partagés au sein du mouvement.

Les plus « giscardiens » — mais ils sont peu nombreux — souhaitent qu'un soutien total soit apporté au président de la République sortant au nom de la lutte contre les candidats de la gauche. Les plus hostiles au chef de l'Etat préféreraient que M. Chirac lui-même affronte M. Giscard d'Estaing pour mieux exprimer la permanence et la personnalité du courant gaulliste. D'autres prônent l'absence d'un candidat R.P.R. dans l'espoir de voir les électeurs gaullistes se reporter en grand nombre sur le nom du candidat socialiste ou se résigner à l'abstention pour provoquer l'échec de M. Giscard d'Estaing. Plus nombreux sont ceux qui estiment qu'un grand mouvement politique ne peut pas être absent d'une compétition de cette ampleur, voulue, de surcroît, par le fondateur de la Vᵉ République. Ceux-là préféreraient cependant que M. Chirac ne compromette pas son image dans un combat sans espoir, et ils souhaitent que M. Michel Debré y porte témoignage en leur nom. Mais, là non plus, les camps ne sont pas établis et les éventuels transfuges sont encore nombreux de l'un à l'autre.

M. Chirac lui-même n'a pas arrêté sa religion, et il se garde bien de révéler ses intentions à ceux qui le pressent de se déterminer. En attendant que la situation se clarifie, le R.P.R. va essayer d'occuper le terrain, en réunissant son conseil politique puis son groupe parlementaire les 22 et 23 janvier, en convoquant son comité central début mars, en organisant des congrès régionaux à travers la France et surtout en essayant de convaincre l'opinion de la justesse des thèses gaullistes.

M. Chirac, pour sa part, va s'efforcer d'apparaître comme un homme qui ne s'incarne plus dans une seule formation politique et d'acquérir une « image » nouvelle dans le pays. Un tel dessein lui impose d'attendre encore.

ANDRÉ PASSERON.

AU SÉNAT

M. Alain Poher demande que l'on « restaure » la dignité du Parlement

Au Sénat, les travaux de la session d'automne se sont achevés jeudi 20 décembre à 23 h. 15. Toutefois, la clôture officielle ne sera proclamée que samedi après-midi au cours d'une séance de pure forme.

Avant d'anoncer cette prolongation par la procédure de l'article 49 alinéa 3 engagée à l'Assemblée nationale par le premier ministre (engagement de la responsabilité gouvernementale sur les conclusions de la C.M.P. relative au financement de la Sécurité sociale), M. Alain Poher a prononcé, en fin d'après-midi, l'allocation d'usage.

Le président du Sénat a évoqué la condition du travail parlementaire, déclarant notamment :

« Il n'était pas dans mes intentions d'aborder le problème des conditions de travail de la Haute Asemblée, leur délabrement est trop évident à votre esprit pour qu'il soit nécessaire de procéder à de longs développements. Cependant, des records déjà excessifs ayant été largement dépassés au cours de la présente session, je ne puis laisser passer sous silence le fait que la situation s'est profondément, je veux dire gravement, détériorée. Qu'on en juge dans ces quelques chiffres : s'agissant de la session d'automne, la durée des séances publiques est pasée de 303 heures en 1977, à 396 en 1978 et à 450 en 1979. Ce dernier chiffre comporte un tiers de séances tenues la nuit, qui passent en deux ans de 20 à 44. Cette progression spectaculaire trouve sa source dans l'accroissement considérable des amendements déposés et examinés qui sont pasés de 990 pour la session d'automne 1978 à 1907 pour 1979. »

M. Poher estime qu'il faut trouver le moyen de « recentrer » le débat parlementaire sur les points essentiels d'un texte législatif. Il souligne son inquiétude devant le retard législatif qui, de session en session, s'accumule, et *« adjure le gouvernement »* d'utiliser la possibilité que lui donne la Constitution de convoquer le Parlement en session extraordinaire sur ees ordres du jour précis. Sur la procédure de l'article 49 alinéa 3, le président du Sénat se garde de porter un jugement, mais souligne que cette procédure donne au Sénat *« des responsabilités nouvelles »* (1).

M. Poher évoque la procédure des ordonnances : *« Il semble,* déclare-t-il, *que les difficultés que nous rencontrons actuellement pour légiférer dans des conditions convenables aient amené le gouvernement à demander au Parlement de lui déléguer ses pouvoirs conformément à l'article 38 de la Constitution, c'est-à-dire à l'autoriser à légiférer par voie d'ordonnance. J'en prends deux exemples : les textes relatifs aux Nouvelles-Hébrides et à Mayotte. Cette situation nous conduirait aux pires errements de la IIIᵉ et de la IVᵉ Républiques en portant atteinte aux principes de la sépration des pouvoirs. »*

Enfin, le président du Sénat demande au premier ministre de renoncer à certaines pratiques regretables et juge *« indispensable de restaurer la dignité du Parlement en ne le contraignant pas à annuler, au cours d'une deuxième délibération, des vote émis dans sa sagesse au cours de plus de quinze jours de longs et pénibes débats »*. Puis, il présente ses vœux, « à tous et à chacun ».

M. Raymond Barre s'associe aux vœux ainsi présentés et déclare notamment en réponse à M. Alain Poher : *« L'engorgement des travaux parlementaires tient à la complexité croissante de notre société ; un peu aussi à une frénésie de légiférer qui peut saisir les administrations, et à laquelle il convient de metre un terme. (...)*

» Vous avez fait alusion à la procédure des ordonnances. Je n'entends renoncer à acune des prérogatives que la Constitution confère au gouvernement, mais je ne vois pas pourquoi il faudrait renoncer autrement que par exception à la concertation entre le gouvernement et le Parlement le gouvernement et le Parlement. (...)

» C'est dans cet esprit de concertation que le gouvernement a évité de recourir à la procédure de vote bloqué. A un moment où certains parlent de dégradation du rôle du Parlement, par des raisons qui tiennent à notre attachement pour l'équilibre des pouvoirs, il était nécessaire qu'il en fût ainsi. Tel est le sens de la procédure que j'ai choisie. Je remercie le Sénat d'avoir voté le budget de la France. »

(1) Ces responsabilités nouvelles, que nous avons évoquées hier (« le Monde » daté du 21 décembre), se sont traduites à propos du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale, par l'utilisation d'une procédure inédite, le Sénat étant saisi avant l'Assemblée nationale des conclusions d'une commission mixte paritaire et pouvant se prononcer article par article e tamender le texte. Il nous faut toutefois préciser que, hors du cas de la procédure de l'article 49, alinéa 3, les députés, comme les sénateurs, disposent de cette possibilité. — A.G.

L'engorgement du travail législatif

VERS LA CONVOCATION D'UNE SESSION EXTRAORDINAIRE EN FÉVRIER

M. Alain Poher a dénoncé dans son allocution de fin d'année, « l'engorgement » du débat législatif. Le premier ministre avait récemment évoqué ce qu'il désignait lui-même comme un « tragique engorgement ». En effet, malgré le travail intensif des assemblées qui ont battu, cette session, le record des séances de nuit, quatre-vingts à cent textes demeurent actuellement en instance de discussion, dont certains étaient considérés comme essentiels à leur « sortie » au conseil des ministres. A eux seuls, a calculé le président du Sénat, ils représenteraient la durée de deux sessions très chargées, et beaucoup plus si l'on tient compte des inévitables et indispensables débats budgétaires. Une telle situation, évidemment, ne peut durer. M. Poher a demandé au premier ministre la convocation d'une ou plusieurs sessions extraordinaires. Il semble que, cette fois, sa requête sera entendue. Il est très érieusement question, en effet, d'une convocation du Parlement dans la seconde quinzaine de février. La discussion du projet d'orientation agricole, viendrait en tête de l'ordre du jour de cette session. Un certain nombre de projets de loi seraient aussi retirés par le gouvernement tandis que les administrations seaient invitées à modérer leur « frénésie » (l'expression est du premier ministre). — A. G.

UNE MISE AU POINT DE LA NOUVELLE DROITE FRANÇAISE

Dans un long communiqué, M. M.-G. Micberth, directeur du bureau politique de la N.D.F. proteste contre l'utilisation de l'étiquette « nouvelle droite politique » par le P.F.N. Il déclare :

Le débat de cet été avait eu le mérite de mettre chacun à sa place. D'une part, la nouvelle droite française, parti politique fondamentaliste créé en 1973, sans ambitions électorales immédiates, ayant choisi l'infiltration idéologique au long cours et d'autre part, la « nouvelle droite culturelle », prurit journalistique de l'été 1979, avec son ludion Alain de Benoist, son gourou tutélaire Pauwels et sa bande d'animaux tristes, le GRECE. Tout paraissait clair et voilà que nous arrive le parti des forces nouvelles qui prétend s'exprimer au nom de la « nouvelle droite politique ». Alors je dis : *« Ça suffit ! »*

Sous les quolibets du centre droit giscardien et d'une gauche certaine de prendre le pouvoir en 1974, j'ai fondé envers et contre tous, en 1973, un parti politique original. Je l'ai fait connaître largement et dès 1974, *le Monde* entre autres signalait son existence.

Faisant état des diverses tribunes télévisées et journalistiques où depuis lors M. M.-G. Micberth a pu définir son mouvement, il ajoute : Nous avons une certaine idée de l'action publique qui nous impose de ne pas mobiliser les médias à chaque poussée hémorroïdale d'un membre de notre bureau directeur. J'ai payé cher le droit d'être regardé comme le fondateur du courant néo-droitiste. (...) Au cours de nos six années de luttes semi-clandestines, aucun membre dirigeant de la N.D.F. n'a été épargné par les sicaires du pouvoir giscardien. Aucun. Alors ? Comment pourrions-nous, sans réagir, nous laisser dépouiller de ce qui nous appartient ? Le Parti des forces nouvelles représente tout ce que nous détestons. Une extrême droite maquillée, parrainée par le pire : M. Tixier-Vignancour, M. Ortiz, etc. Pleine de son folklore botté et de sa morgue droitière. Une extrême droite de l'intolérance, de la censure, de la violence, du profit, de la morale caduque des bourgeois du dix-neuvième siècle. Celle qui ne se soucie même pas de cacher ses sympathies pour Hitler, Franco ou Pinochet. Celle, enfin, qui a perverti la noblesse de l'esprit et le sens des mots : droiture en rigidité, amour de son pays en nationalisme, culture en éducation, aristocratie en clan, devoirs en obligations, foi en dogme, activité en travail, etc. Une extrême droite détestable, méprisante, névrosée, nostalgique, nulle.

Et se félicitant de ce que le P.F.N. obtiendra sans doute un faible pourcentage de voix aux prochaines élections, M. M.-G. Micberth termine : Le P.F.N n'a pas d'idées ou plus exactement pas une seule idée neuve. Il ne renie rien du passé, il s'adapte simplement. Il abuse un électorat émoustillé par la nouveauté droitiste. Il vole impunément le label des autres, tout en rêvant au défilé casqué et botté de ses cohortes de nazillons défilant sur les Champs-Elysées. Il peut toujours rêver.

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

M. Tondon répond à M. Jospin

Mme Marie-Claude Vayssade et M. Yvon Tondon répondent dans *l'Unité*, publié vendredi 21 décembre, à M. Lionel Jospin. Dans un article publié dans l'hebdomadaire du P.S., le secrétaire national chargé des relations internationales et numéro 2 du parti avait rapproché la pensée de M. Michel Rocard de celle de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber (*le Monde* daté 16-17 décembre).

Le courant animé par le député des Yvelines a donc, pour assurer sa défense, fait appel à celui qui a battu l'ancien président du parti radical lors du scrutin législatif partiel de septembre 1978. M. Yvon Tondon, député de Meurthe-et-Moselle, écrit notamment, avec Mme Marie-Claude Vayssade, membre de l'Assemblée des Communautés européennes (qui doit à ses origines lorraines de cosigner l'article) : *« Servan-Schreiber, nous, nous connaissons (...), Michel Rocard, nous connaissons aussi et depuis fort longtemps (...). C'est pourquoi il est des amalgames qui, ici, en Lorraine plus encore qu'ailleurs, sont intolérables. »*

M. Jospin ayant reproché à M. Rocard de ne pas avoir employé des mots tels que *« nationalisation »* dans un article publié par *le Monde* (daté 21 novembre) sur le thème *« donner plus de dignité au débat public »*, Mme Vayssade et M. Tondon indiquent : *« L'on comprendra mieux l'absurdité du procès intenté si l'on relit l'interview accordée, relue et corrigée par François Mitterrand au journal* le Monde *daté 5 décembre. Pas une seule fois nous n'avons lu les mots, les phrases tant réclamés par Lionel Jospin. Et pourtant nul d'entre nous ne s'en est indigné. Nous avons même trouvé ce papier fort juste, spécialement cette conclusion que chacun ferait bien de méditer : « L'esprit de » secte ou l'anti-liberté. Tout » dogme qui veut prouver par la » contrainte tue l'homme avec la » liberté. »*

● *A HEM (Nord)*, dont le maire est M. Jean-Claude Provo (P.S.), M. Robert Mestdagh, adjoint, vient de quitter le parti communiste en raison de son désaccord avec certaines des positions de se parti, notamment sur l'union de la gauche. M. Metsdagh, qui présidait le groupe des élus communistes au conseil municipal, n'abandonne pas pour autant son mandat d'élu ni ses fonctions d'adjoint. — *(Corresp.)*

هكذا من الأصل

LA CONTROVERSE SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL ATLANTIQUE

A l'Assemblée nationale : seuls les quatre-vingt-six députés communistes votent la censure

Défendant, jeudi 20 décembre, à l'Assemblée nationale, la motion de censure jointe par les députés communistes à sa demande d'interpellation du gouvernement, M. MARCHAIS explique que l'installation en Europe occidentale de fusées Pershing-II et de missiles Cruise pointés vers l'Union soviétique est extrêmement dangereuse, *« l'Union soviétique et les autres pays du pacte de Varsovie ayant de multiples fois déclaré qu'un tel surarmement appellerait des contre-mesures de leur part »*.

Le secrétaire général du P.C.F. récuse l'argument selon lequel le renforcement de l'arsenal nucléaire de l'OTAN en Europe répondrait à une situation de déséquilibre créée par l'existence des fusées soviétiques SS-20. D'une part, déclare-t-il, *« ces fusées existent depuis 1975 »*, c'est-à-dire que leur implantation est antérieure à la signature de l'accord SALT 2, *« fondé sur la reconnaissance mutuelle d'une parité globale entre les deux blocs »* ; d'autre part, *« le programme de « modernisation » des armes nucléaires américaines avait été défini bien avant la découverte des fusées SS-20 »*.

Pour M. Marchais, *« la responsabilité de la relance de la course aux armements appartient totalement aux Etats-Unis et à l'Allemagne fédérale »*. La France, dit-il, est doublement concernée, parce qu'elle subirait les conséquences d'un conflit nucléaire en Europe et parce que ses dirigeants sont *« complices »* des décisions du conseil atlantique, décisions dont, selon le secrétaire général de l'OTAN, le gouvernement français *« se félicite »*. C'est là, selon M. Marchais, la conséquence logique de l'orientation suivie par M. Giscard d'Estaing et qui a abouti à substituer la doctrine de la « bataille de l'avant » à celle de la « défense tous azimuts ». *« La France,* dit-il, *pourrait être partie prenante d'une guerre pour des intérêts qui lui sont étrangers »*.

M. MARCHAIS : une fascination indécente pour l'Allemagne

Le dirigeant communiste dénonce le rôle joué, dans les décisions de l'OTAN, par l'Allemagne fédérale, qui, grace au renforcement de sa puissance militaire, doit servir aux Etats-Unis de *« relais sur notre continent »*. *« Nous alertons notre peuple sur ce grave péril,* déclare-t-il. *Il serait criminel, pour la France et pour les Français, d'oublier les leçons de l'histoire. »* Il reproche au premier ministre *« une fascination pour l'Allemagne qui frise l'indécence »*.

M. Marchais évoque *« le grand mouvement d'opinion qui se lève en Europe et dans notre pays, mouvement auquel les communistes sont fiers d'apporter leur contribution aux côtés d'autres forces démocratiques, patriotiques, syndicales et chrétiennes »*. Interrompu par M. BOLO (R.P.R.), il lance : *« Oui, oui, Vive Jean-Paul II pour son action pour la paix ! »*

M. Marchais affirme que, *« bien loin de laisser les mains libres aux Etats-Unis et à la République fédérale d'Allemagne pour réaliser leur diktat »*, le gouvernement devrait se prononcer pour l'ouverture immédiate de *« négociations permettant la réduction en Europe des armes nucléaires et conventionnelles dans le respect de la sécurité de chaque Etat »*, en prenant en considération *« toutes les propositions constructives, même partielles, qu'elle qu'en soit l'orogine »*, et *« inviter aussitôt une telle conférence à Paris »*, en demandant aux pays concernés de *« renoncer, devant cette perspective, à tout fait accompli »*. Le secrétaire général du P.C.F. rapelle, d'autre part, qu'il a demandé au président de la République d'*« entamer immédiatement des démarches pour la conclusion d'un traité franco-soviétique de sécurité mutuelle »*.

Les positions des communistes sur ces questions signifient-elles qu'ils sont alignés sur Moscou ? « *C'est,* dit M. Marchais, *une pure et simple absurdité.* » Il explique : *« Toute idée d'alignement et de renversement d'alliance est totalement étrangère à notre politique. Nous ne proposons ni que la France quitte l'alliance atlantique ni, à plus forte raison, qu'elle adhère au pacte de Varsovie ! Tout au contraire, nous nous prononçons en faveur d'un véritable système de sécurité collective, du dépassement et de la dissolution simultanée des blocs. »*

M. MITTERRAND : une surenchère sur les positions soviétiques

M. MITTERRAND constate : *« La France fait partie de l'alliance atlantique, elle ne participe pas au commandement intégré de l'OTAN, elle dispose d'un pouvoir de décision et d'une force atomique autonomes, elle entretient des relations d'amitié avec l'Union soviétique, elle refuse le réamement nucléaire de l'Allemagne : s'il est un domaine dans lequel un consentement général s'est établi entre les représentants du peuple français, c'est bien celui-là. Pas un seul parti ne s'en écarte, du moins dans les déclarations publiques, sinon dans les arrière-pensées. »*

Le premier secrétaire du P.S. observe que, *« dans la mesure où l'on peut s'informer, il semble que l'équilibre mondial est à peu près réalisé »*. *« Il me semble,* ajoute-t-il, *que les Etats-Unis ont su préserver une supériorité globale, mais, en Europe, la supériorité soviétique est établie. »* Il précise : *« Si l'Union soviétique est un pays ami, ce que je crois, si l'Union soviétique est un pays pacifique, ce que j'espère, pourquoi ces fusées pointées en direction de nos villes, de nos arsenaux, de nos installations militaires ? »*

Il ajoute : *« Le parti socialiste a toujours été soucieux d'éviter de donner à l'Union soviétique le sentiment d'être assiégée, comme ce fut le cas en 1920 et peut-être en 1938. »*

Le parti socialiste a engagé une campagne pour la dissolution des blocs et la neutralisation nucléaire du centre de l'Europe. M. Mitterrand rappelle, sur le premier point, que le programme commun de la gauche se prononçait pour la dissolution *« simultanée »* des blocs, *« adjectif qui a été oublié dans le discours précédent »*.

M. MARCHAIS précise : *« J'ai bien dit que le parti communiste se prononce pour le dépassement et la dissolution simultanée des blocs. »*

M. MITTERRAND : *« Simultanée, cela veut dire s'appliquant aux fusées américaines et aux fusées soviétiques. »*

Le premier secrétaire du P.S. estime que la France doit *« parfaire »* son traité d'amitié avec l'Union soviétique et *« utiliser le délai de trois ans précédant l'installation définitive des Pershing »* pour mettre sur pied la conférence européenne qu'il avait proposée avant M. Giscard d'Estaing et le P.C.F. et qui *« devrait aborder cinq domaines : le nucléaire civil, le nucléaire militaire, les ventes d'armes classiques, les mesures de confiance, les droits des personnes »*.

Le dirigeant socialiste indique que son groupe ne votera pas la motion de censure communiste qui *« s'attaque uniquement à l'armement américain »* et *« fait de la surenchère par rapport aux positions soviétiques »*. Il ajoute : *« Avec cette motion de censure, alors qu'il s'agit du sort de la paix, le parti communiste se livre à une médiocre opération de politique intérieure. Au-delà d'un gouvernement qui n'a pas eu de part aux négociations, il espérait, en fait, et bien à tort, mettre dans l'embarras un autre groupe parlementaire. Mais ce groupe a une position bien claire : il y a des fusées des deux côtés, il faut qu'elles reculent des deux côtés ! »*

M. BARRE : une indépendance entière

M. BARRE affirme que, *« n'en déplaise à certains, qui lui reprochent de revenir subrepticement dans l'OTAN »*, l'indépendance de la politique de défense de la France est *« entière »*. Il précise : *« Les armes de la France ne sont pas intégrées. Son concept de défense lui est propre. Ses décisions sont les siennes. »* Il souligne que, à la différence de l'OTAN, la France ne fonde pas sa défense sur le concept de la *« riposte flexible »*, dans la ligne duquel se situent les décisions prises, la semaine dernière, par le conseil atlantique.

Le premier ministre souligne que la France, qui ne pouvait ni contribuer au débat ni s'associer aux décisions prises, ne peut non plus participer aux négociations SALT 3. Si elle le faisait, explique-t-il, il lui faudrait considérer que ses forces nucléaires *« constituent, à l'instar de celles de l'OTAN, des armes de théâtre et non des systèmes centraux, qu'elles ne font que s'additionner numériquement à celles de* [ses] *alliés pour faire masse avec elles dans un ensemble homogène, bref qu'elles se confondent avec elles pour former l'objet de la négociation. Ce serait non seulement,* ajoute-t-il, *priver notre force de dissuasion de sa spécificité ; ce serait en aliéner l'indépendance et, en définitive, lui retirer toute signification. »*

Le gouvernement, qui n'est pas *« complice »* des décisions prises à Bruxelles, ne peut être non plus accusé, déclare M. Barre, d'être *« indifférent à l'accumulation des armements dans le monde, et spécialement en Europe »*. Le premier ministre rappelle l'action de la France en faveur de la détente et la proposition faite par M. Giscard d'Estaing, en mai 1978, de réunir une conférence sur le désarmement en Europe.

Après l'explication de vote de M. HAMEL (U.D.F.), qui reproche à M. Marchais de ne pas *« contribuer au désarmement entre Français »*, le vote a lieu par appel nominal à la tribune. Seuls les quatre-vingt-six députés communistes se prononcent pour la motion de censure, qui n'est donc pas adoptée. — P. J.

M. LABBE (R.P.R.) : notre position est connue de tous.

Le groupe du R.P.R. n'est pas intervenu au cours de la discussion de la motion de censure communiste. Son président, M. Claude Labbé, a déclaré : « Il s'agit d'une affaire montée par les communistes à l'intention exclusive des socialistes. Dieu merci, la France est en dehors de tout cela puisque, grâce au général de Gaulle, elle se situe en dehors de l'OTAN. Nous n'avons pas à défendre notre position, qui est connue de tous. »

M. BLANC (P.R.) : voilà comment on fête l'anniversaire de Staline.

M. Roger Chinaud, président du groupe des députés de l'U.D.F., a expliqué l'absence de ses amis dans la discussion de la motion de censure communiste en déclarant : *« Censurer le gouvernement français pour un acte commis par des gouvernements étrangers est sans objet. »* Selon lui, la démarche du groupe communiste vise à régler un compte avec le parti socialiste. M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a déclaré jeudi 20 décembre, après la réunion du bureau politique de ce parti :

« Contre toute évidence, le parti communiste met en cause, à cette occasion, le gouvernement français, alors que la France n'appartient pas à l'OTAN et que notre gouvernement n'a, de ce fait, en rien participé à ces décisions et aux discussions qui les ont précédées. Derrière cette contradiction, se cache la volonté du P.C. de profiter de toute occasion pour créer le désordre dans le pays et démontrer une fois de plus l'alignement de sa politique sur celle d'une puissance étrangère. Voilà comment on commémore l'anniversaire de la naissance de Joseph Staline. »

POLITIQUE

LA CONTROVERSE SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL ATLANTIQUE

A PARIS

Dix mille manifestants

Près de dix mille personnes — quatre-vingt mille selon *l'Humanité* — ont manifesté jeudi soir 20 décembre pendant un peu plus d'une heure de la Nation à la Bastille pour protester contre l'« *installation de missiles américains en Europe* ». Treize organisations s'étaient jointes au P.C. pour appeler à « *la paix, à la détente et au désarmement* ». Parmi elles, la C.G.T., le Mouvement de la paix, la fédération des gaullistes de progrès, ainsi qu'une délégation du parti communiste ouest-allemand (D.K.P.) défilant au premier rang aux côtés de MM. Georges Marchais, Henri Krasucki, Charles Fiterman, Pierre Zarka et de l'écrivain Louis Aragon, qui a donné le bras à Georges Marchais pendant tout le parcours. Le secrétaire général du P.C. a tenu à souligner que cette manifestation était « unitaire », car les organisations y participant étaient représentatives « *de diverses sensibilités de l'opinion publique* ».

Les Etats-Unis ont été la cible principale des manifestants avec la République fédérale d'Allemagne : « *Schmidt et Carter veulent faire sauter la terre, il faut lutter pour les faire désarmer* » ou encore « *l'Allemagne veut des fusées pour mieux nous dominer. Giscard se tait, la France est désarmée* » et « *pas d'armement nucléaire pour la R.F.A.* »

Dans le cortège, parmi des drapeaux rouges et les colombes en papier de nombreux drapeaux tricolores et quelques élus ceints de leurs écharpes. D'autres slogans rappelaient la bombe d'Hiroshima et réclamaient « *des milliards contre la faim dans le monde, pas pour la fin du monde* ».

En queue de cortège, séparé du défilé par un important service d'ordre, un petit groupe d'objecteurs de conscience du groupe O.P. 20 (Opération 20) réclamaient la libération de neuf de leurs camarades emprisonnés et scandaient : « *L'armée rouge on s'en fout, on ne veut plus d'armée du tout.* »

« L'Humanité » : le P.S. s'est fait l'avocat de M. Barre

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a déclaré, jeudi 20 décembre, sur France-Inter, au sujet de la position du parti socialiste sur les décisions de l'OTAN : « *Je suis persuadé que, face à un tel danger pour la paix et pour l'indépendance de notre pays, il y a, et je le sais, dans le parti socialiste, des hommes qui partagent notre analyse, qui partagent l'opinion qu'il faut lutter. Et je sais même qu'il y a, dans le groupe socialiste, des députés qui étaient prêts à voter la motion de censure.* » Interrogé sur les propositions du P.S. visant à ce que la discussion entre les deux partis porte sur l'ensemble des problèmes de la sécurité et du désarmement, M. Fiterman a déclaré : « *Ce qui compte, ce ne sont pas les parlotes — ça, c'est facile, — ce qui compte, c'est l'action : et aujourd'hui, nous sommes devant un danger précis contre lequel il faut absolument réagir.* »

Dans *l'Humanité* du 21 décembre, sous le titre « M. Barre et son avocat », M. René Andrieu affirme que le parti socialiste se prononce « *avec vigueur* » pour l'implantation de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe, en reprenant les arguments « *avancés par les hommes du gouvernement et l'ensemble de la presse bien-pensante* ».

« *C'est un fait aussi,* ajoute-t-il, *que les députés du CERES, qui avaient critiqué en paroles l'implantation des missiles, se sont alignés sur F. Mitterrand et le gouvernement en refusant de voter la motion de censure.*

» *La position du parti socialiste ne pouvait naturellement que combler de satisfaction M. Barre. Manifestement ravi que le secrétaire du parti socialiste lui ait préparé le terrain, le premier ministre a repris la plupart de ses arguments en se donnant toutefois le luxe de paraître un peu moins antisoviétique que lui.* »

Les négociations sur la réduction des forces en Europe

Les pays de l'Est « étudieront minutieusement » les nouvelles propositions de l'OTAN

La commission des forces armées du Sénat américain a adopté, jeudi 20 décembre, un rapport affirmant que le traité de limitation des armements stratégiques SALT 2, « sous sa forme actuelle, n'est pas dans l'intérêt de la sécurité des Etats-Unis ». Dix sénateurs ont voté ce texte, sept se sont abstenus.

D'autre part, M. Wojtaszek, ministre polonais des affaires étrangères, regagne Varsovie ce vendredi après une visite de deux jours à Bonn, pendant laquelle il a repris les thèmes habituels des pays de l'Est. Cependant, écrit notre correspondant J. Wetz, « certains observateurs croient pouvoir relever une nuance dans ses déclarations ». Il a paru suggérer que la négociation sur les euromissiles serait devenue impossible « sur la base des propositions des Etats socialistes connues ». Cela pourrait indiquer que « si les suggestions de M. Brejnev dans son discours de Berlin ne sont plus valables, le principe d'une négociation ne serait pas pour autant abandonné. Les interlocuteurs ouest-allemands de M. Wojtaszek restent convaincus que la porte n'est nullement fermée à un vaste marchandage ».

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Les nouvelles propositions de réduction des forces en Europe avancées jeudi 20 décembre aux négociations M.B.F.R. de Vienne par les pays de l'OTAN ont été accueillies avec une très grande réserve par les membres du pacte de Varsovie. Le porte-parole du camp communiste, M. Wieland, chef de la délégation est-allemande, a critiqué le plan de déploiement des nouveaux missiles à moyenne portée adopté par l'organisation militaire de l'alliance atlantique. « *Les pays socialistes,* a-t-il déclaré, *auront à prendre en considération dans l'examen des propositions qui leur ont été soumises aujourd'hui les conséquences de la décision de l'OTAN.* »

Tout en estimant qu'elles ne comportaient à première vue « *aucun élément susceptible de rapprocher les positions des deux parties* », le porte-parole communiste s'est gardé d'opposer une fin de non-recevoir aux propositions occidentales, qui seront, a-t-il dit, « *minutieusement étudiées* ». Le schéma mis au point par l'OTAN prévoit de scinder la négociation en deux temps. Dans une première étape, il s'agirait de parvenir à un accord « intérimaire » sur la réduction simultanée des seuls effectifs américains et soviétiques. Cette réduction — de 13 000 hommes pour les Etats-Unis et de 30 000 pour l'Union soviétique — serait, selon les Occidentaux, « *presque identique* » à celle qu'avaient proposée les pays de l'Est (respectivement 14 000 et 29 000 hommes) en juin 1978.

Cet accord, qui devrait être conclu pour une « *période déterminée* » s'accompagnerait de mesures « associées » permettant d'en contrôler l'application. Il s'agirait notamment de l'établissement d'un calendrier annuel des mouvements de troupes, de la présence d'observateurs à leurs points de transit et d'inspections.

Au cours de cette première étape, « *la question difficile et compliquée* » de la réduction et de la limitation des armements serait laissée de côté. Mais l'accord intérimaire, toujours dans le schéma avancé par les Occidentaux, devrait s'accompagner d'une déclaration « *esquissant les objectifs convenus pour la seconde phase* », qui, elle, porterait sur les effectifs de l'ensemble des pays concernés par la négociation, ainsi que sur la réduction des armements. Les « *plafonds communs* » envisagés seraient alors de 700 000 hommes pour les armées de terre et de 900 000 hommes pour l'ensemble des forces terrestres et aériennes.

Ces propositions, de l'avis des milieux de l'OTAN, sont d'une ambition « réduite ». Leur principal avantage est d'offrir, après six années de vaines négociations, la possibilité de parvenir à un succès partiel en contournant, dans un premier temps, le principal obstacle sur lequel les entretiens continuent à buter : le désaccord sur les effectifs globaux. Les Occidentaux estiment en effet que le pacte de Varsovie disposerait de 150 000 hommes de plus qu'eux.

Les pays communistes ont jusqu'au 31 janvier, date de la reprise des discussions, pour examiner si les propositions occidentales « *correspondent au principe établi en 1973* », année d'ouverture de la conférence. Ce délai offert par le calendrier est considéré comme un élément favorable par les représentants de certains pays de l'OTAN. Ils estiment qu'ils ne pouvaient pas, une semaine après Bruxelles, s'attendre à moins de mauvaise humeur. Le camp communiste serait, à les entendre, aussi désireux qu'eux d'éviter un enlisement compromettant l'avenir de la négociation de Vienne au profit d'autres initiatives.

BERNARD GUETTA.

POINTS DE VUE

L'Europe et la guerre atomique

par ROGER GARAUDY (*)

CHAQUE fois que les carnets de commande des industriels américains tendent à se vider, ou que la cote d'un président semble baisser dans l'opinion, toute la presse, écrite ou parlée, agite l'épouvantail de la supériorité de l'armée soviétique pour justifier un nouvel essor de la course aux armements, seul régulateur fiable d'une économie de croissance où la consommation, même stimulée jusqu'au délire, ne parvient pas à satisfaire la production.

Chaque fois que les dirigeants soviétiques se trouvent en difficulté économique ou politique, toute la presse, écrite ou parlée, agite l'épouvantail des menaces de l'impérialisme américain (ou chinois) et de l'encerclement du « socialisme » pour justifier un accroissement des forces armées et une « vigilance » accrue du parti, seuls régulateurs fiables pour un pays toujours menacé par un délabrement chronique de l'agriculture et de l'industrie (sauf militaire), et par les rébellions latentes des pays vassaux.

Les états-majors militaires et politiques des deux pays savent d'ailleurs fort bien qu'ils n'auront jamais à s'affronter, car chacun a le pouvoir de détruire totalement son adversaire, mais il ne peut le tenter sans être lui-même détruit. C'est pourquoi, des deux côtés, l'on préfère agir par vassaux interposés, quitte à crier chaque fois à la provocation de l'autre.

L'affaire de la modernisation des missiles américains en Europe est l'un des épisodes de routine de cette morne et permanente escalade.

***

Il est clair que les différents pays européens, ceux de l'Est comme ceux de l'Ouest, dont aucun séparément (ni même tous ensemble) ne possèdent les moyens de jouer un rôle autonome quelconque entre les deux mastodontes, ont intérêt à refuser le jeu des maîtres du jeu et à se donner pour objectif essentiel de créer le vide le plus complet entre les deux, en ne s'alignant sur aucun bloc et en refusant d'accueillir des armements qui, loin de les protéger, créent le seul cas où ils puissent servir de cible à ceux qui les accuseraient de complicité avec un « agresseur » qu'ils ne veulent nullement affronter, mais dont ils massacreraient volontiers les valets d'armes.

De ce point de vue, lors de la dernière session de l'OTAN, la Hollande joua un rôle exemplaire en refusant tout implantation de missiles américains chez elle.

En France, la gesticulation la plus ahurissante fut celle du parti communiste français qui, dans un communiqué de son bureau politique du 14 décembre, dénonçait la tentative de « désigner notre continent comme le terrain de bataille atomique », alors qu'il a fait bien pire en France : lorsque Georges Marchais — après un quart de siècle de juste combat du parti communiste contre l'arme atomique — s'est rallié, naturellement et, comme toujours, sans consulter les militants, à la politique d'armement nucléaire de la France, il savait fort bien que les missiles français pourraient à la rigueur atteindre Kharkov, mais qu'ils n'avaient pas la portée nécessaire pour atteindre les Etats-Unis. Il se ralliait ainsi de fait à la thèse fondamentale de la pire réaction en France : l'Union soviétique est le seul ennemi possible et donc la seule cible que l'on prétend viser. On se demande donc contre qui le bureau politique appelle « à une riposte unitaire » alors qu'il est, avec toute la droite et l'extrême droite, et avec autant de chauvinisme que d'irréalisme, responsable d'avoir créé le seul cas, par notre « armement nucléaire », où il puisse être utile à un adversaire d'anéantir la France. Je dis bien « anéantir », car il est possible à l'U.R.S.S. comme aux Etats-Unis, avec une parcelle infime de leur arsenal nucléaire, de détruire en une seule frappe la totalité de notre dispositif militaire (atomique et conventionnel) si nous manifestions la moindre velléité de nous servir de l'une des armes dérisoires qui nous ont conduits dans la plus impuissante et la plus coûteuse des aventures atomiques.

Une seule politique peut assurer la sécurité de notre pays : un peuple, si petit soit-il, est invincible lorsque ses membres sont si unanimement et passionnément attachés au mode de vie qu'il incarne que tout envahisseur éventuel ne puisse escompter aucune collaboration de la part de ses habitants.

Un peuple est intouchable lorsque ses relations avec l'extérieur, et notamment avec le tiers-monde, ont un caractère exemplaire parce qu'il échappe à tout mercantilisme néo-colonial.

Ce serait le cas de la France si elle n'était pas vouée par son choix de la monarchie énergétique du nucléaire au chômage dans le présent et à un fascisme technocratique dans le futur.

Ce serait le cas de la France si elle n'avait ni décimé l'Algérie, ni armé les cannibales blancs de l'Afrique du Sud, ni protégé à Kolwezi les terrains d'essai des missiles allemands et les gisements chers aux multinationales, ni imposé au Centrafrique Bokassa et sa bande (qui n'ont ont été dénoncés que par Amnesty International et condamnés par des magistrats africains).

Mais cela suppose que soit fondamentalement repensée une refonte radicale de l'économie et de la politique intérieure et extérieure de la France.

(*) Directeur de l'Institut international pour le dialogue des civilisations.

Réponse à Jean-Pierre Chevènement

par PIERRE HASSNER (*)

LA question des euromissiles a été suffisamment traitée, de manière suffisamment compétente, dans les colonnes du *Monde*, pour que l'on hésite à y revenir. Mais on hésite tout autant à laisser sans réponse l'intervention d'un leader politique comme Jean-Pierre Chevènement (*le Monde* du 15 décembre). C'est que, au-delà de la question traitée, cet article illustre tout un style à la fois dogmatique et opportuniste d'approche des questions stratégiques et diplomatiques, dont il importe de souligner les dangers, particulièrement dans un contexte où les questions internationales deviennent trop sérieuses pour être laissées aux affirmations aussi péremptoires qu'arbitraires et aux arrière-pensées politiciennes beaucoup moins gratuites.

***

1) Sur la portée du déséquilibre en engins à moyenne portée ou continentaux, implantés en Europe, il existe des désaccords légitimes que personne ne peut trancher définitivement, surtout en quelques lignes. Notons cependant que les critiques sérieux de la décision de l'OTAN, comme le socialiste hollandais de Vries et les communistes italiens, ne nient pas l'existence du déséquilibre (même s'ils en minimisent le degré) ni la nécessité de réduire ou d'équilibrer les SS-20 (même s'ils pensent que l'implantation des Pershing-II et des missiles de croisière est une mauvaise méthode). Deuxièmement, ce n'est pas par des allusions à des déclarations tronquées ou anachroniques (qu'elles viennent de l'Institut d'études stratégiques de Londres, de Kissinger, ou du chef d'état-major américain d'il y a trois ans) que Jean-Pierre Chevènement pourra étayer sa thèse, pas plus que par des arguments sur le caractère peut-être décelable des SS-20 (qui n'enlève rien à leur danger en première frappe, la mobilité étant, comme l'a souligné le général Gallois, surtout importante pour celui qui est sur la défensive) ;

2) L'Allemagne (dont, sauf erreur, le nom n'est même pas prononcé par J.-P. Chevènement) est la grande absente. M. Chevènement présente l'implantation des euromissiles comme le fruit d'une décision américaine consacrant le découplage. Or, comme M. Tatu, P. Lellouche, A. Joxe l'ont rappelé dans des numéros précédents du *Monde*, c'est le chancelier Schmidt qui a lancé l'alarme sur ce sujet et fait campagne auprès des Américains, d'abord réticents. Les Etats-Unis, au cours des négociations SALT 2, se sont fort peu préoccupés des conséquences des SS-20 pour l'Europe, du moment qu'ils ne pouvaient atteindre le territoire américain ; réciproquement, dans le protocole de SALT 2, ils acceptaient de limiter pour trois ans la portée des missiles de croisière terrestres et maritimes à 600 kilomètres, en deçà donc du territoire soviétique. Ils justifiaient ainsi les accusations européennes de « découplage » et de sanctuarisation de leur territoire. Or voici que devant les inquiétudes ainsi suscitées les Etats-Unis renversent la tendance de leur politique et introduisent en Europe des missiles capables d'atteindre le territoire de l'U.R.S.S. : peut-on sérieusement, malgré les protestations soviétiques, y voir l'expression d'une même volonté de sanctuarisation réciproque des Deux Grands et de « découplage » ? ;

3) On le peut d'autant moins si, comme M. Chevènement, on écrit à juste titre, à propos des fusées américaines : « *Dès lors qu'elles frapperaient le sanctuaire soviétique, on ne voit pas ce qui retiendrait les Soviétiques de riposter sur Chicago ou Detroit plus que sur Francfort ou Birmingham* » et, ailleurs : « *On voit l'ambiguïté des Pershing « tactiques » ou « stratégiques » selon leur mode d'emploi : stationnés en Europe occidentale, ils pourraient frapper aussi bien les pays d'Europe centrale que l'U.R.S.S. selon la décision prise par les Etats-Unis.* » Comment ne pas voir ce que c'est précisément cette double incertitude ou cette double ambiguïté qui, en forçant un agresseurs soviétique éventuel à attaquer des rampes de lancement américaines, rétablit la continuité du « théâtre » européen et de l'équilibre intercontinental, affaiblit le « découplage » et renforce la dissuasion américaine ? Tous les raisonnements peuvent se renverser, mais le sens de la demande allemande, de la décision américaine et de la réaction soviétique n'est pas douteux : il est celui d'un « recouplage » et d'un renforcement de la crédibilité américaine et de la sécurité de l'Europe occidentale ;

4) Cela ne veut pas dire qu'il faille s'en féliciter sans réserve, car, dans la mesure où les inquiétudes de la R.F.A. sur la protection américaine sont apaisées, ses velléités d'indépendance sont affaiblies et, avec elles, les chances d'une défense autonome de l'Europe. Mais si l'on souhaite, avec J.-P. Chevènement, une indépendance de l'Europe qui se détacherait progressivement de l'emprise des blocs on ne peut qu'une fois de plus admirer la contradiction du but qu'il affiche et des moyens qu'il préconise. Qu'il faille non seulement maintenir mais renforcer et moderniser la force de dissuasion française, on en sera d'accord avec lui ; mais comment faire servir cette modernisation à l'indépendance de l'Europe, si, en même temps, on préconise « *une dénucléarisation progressive du centre de notre continent* » ? Cette dénucléarisation, constamment combattue par la diplomatie française, en particulier sous le général de Gaulle, aboutirait à une neutralisation de l'Allemagne ou des Allemagnes et en ferait une zone soumise au mieux à la surveillance exclusive des Deux Grands, ou pire aux risques de guerre conventionnelle entre les deux Etats allemands, ou entre les deux blocs. La proposition de J.-P. Chevènement combine une version hexagonale de la doctrine gaulliste et une version antinucléaire de la tradition social-démocrate, versions l'une et l'autre archaïques et, de surcroît, incompatibles. Une version de l'une et de l'autre adaptée aux risques et aux chances du contexte technique et politique international conduirait, au contraire, à donner à la modernisation de la force française un sens européen, en installant, comme l'a suggéré Michel Tatu, des fusées sol-sol françaises capables d'atteindre l'Union soviétique sur le territoire de l'Allemagne fédérale. Parallèlement, la France serait alors bien placée pour proposer une discussion sur la réduction des armements qui soit à la fois multilatérale, européenne et réaliste, en évitant les pièges de SALT 3, inévitablement dominé par les Deux Grands, des M.B.F.R., dominées par les deux alliances et risquant de favoriser une zone à statut spécial, et de la proposition française de « conférence sur le désarmement en Europe » qui a le mérite d'inclure le territoire de la Russie d'Europe, mais le tort d'exclure artificiellement les armes nucléaires.

Mais est-ce bien de l'indépendance européenne que se soucie Jean-Pierre Chevènement ? On peut en douter quand on le voit se joindre à une campagne compréhensible du point de vue soviétique, selon laquelle des fusées soviétiques pointées sur l'Europe occidentale ou des fusées américaines pointées sur l'Europe orientale ne menacent ni la détente ni la paix, mais celles-ci seraient menacées dès lors que des fusées américaines, basées en Europe occidentale, seraient pointées non plus seulement sur la R.D.A., la Pologne ou la Tchécoslovaquie, mais aussi sur l'Union soviétique. Que des Européens de l'Est soient forcés de défendre ce point de vue, si contraire à leurs intérêts nationaux, ne peut que susciter la compassion, que les communistes français en fassent autant ne peut que provoquer l'inquiétude ; mais qu'un socialiste français se joigne à ce chœur ne peut entraîner que la stupéfaction.

(*) Membre du Centre d'étude des relations internationales.

Un appel pour un moratoire sur les armes nucléaires

Cent quinze personnalités occidentales — des scientifiques, des syndicalistes, des chercheurs, des hommes politiques — ont signé un appel en faveur d'un moratoire sur les armes nucléaires. Voici l'essentiel de ce texte :

En tant que chercheurs de divers pays d'Europe occidentale et des Etats-Unis, ayant travaillé sur les questions de sécurité européenne, de défense, de contrôle des armements et de désarmement, nous exprimons notre inquiétude devant le danger imminent :

— De voir une nouvelle phase de la course aux armements se développer en Europe ;

— De voir l'Europe devenir une plate-forme de lancement pour des armements nucléaires nouveaux et plus perfectionnés ;

— De voir une guerre nucléaire limitée en Europe devenir plus concevable et par conséquent plus probable ;

— De voir ainsi porter atteinte à la détente et à la coopération en Europe et d'assister au développement d'une nouvelle guerre froide ;

— De voir frustrer les efforts tendant à la justice sociale et au respect des droits de l'homme en Europe ;

Nous rappelons aux gouvernements concernés que le manifeste Russell-Einstein de juillet 1955, qui soulignait les dangers d'une guerre nucléaire, n'a rien perdu de son urgence. Nous rappelons à ces gouvernements les sentiments d'inquiétude, de conviction, et l'esprit de décision qu'ils ont exprimé eux-mêmes dans le document final de la dixième session spéciale des Nations unies sur le désarmement.

L'INQUIETUDE « *devant la menace contre la survie même de l'humanité qui est posée par l'existence des armes nucléaires et par la continuation de la course aux armements, et se souvenant des dévastations infligées par toutes les guerres* ».

LA CONVICTION « *que le désarmement, la limitation des armements spécialement dans le domaine nucléaire sont essentiels pour empêcher la guerre nucléaire et pour renforcer la paix, la sécurité internationale, et pour le progrès économique et social de tous les peuples facilitant ainsi l'établissement d'un nouvel ordre économique international* ».

LA DECISION « *de poser les fondements d'une nouvelle stratégie du désarmement* ».

Nous insistons auprès des gouvernements concernés pour qu'ils :

— Arrêtent immédiatement la production et la mise en place des missiles connus sous le nom de SS 20 (*gel*) ;

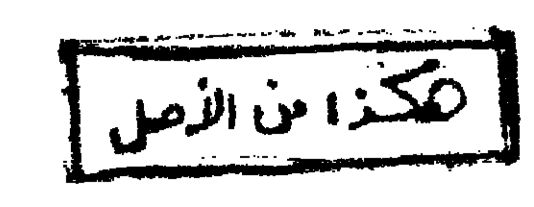
— Ne décident pas de produire et de mettre en place de nouveaux missiles nucléaires à longue portée de théâtre d'opération en Europe, à ce moment ou plus tard, aussi longtemps que le gel de production est respecté (*moratoire*) ;

— Entrent immédiatement en négociation avec l'objectif de ne pas accroître le potentiel nucléaire existant et progressivement de réduire le nombre total d'armes nucléaires en Europe.

Bien que certains affirment qu'une décision de produire et de mettre en place des armements devrait précéder des négociations réalistes pour le contrôle des armements, l'expérience passée concernant le développement des armes comme instrument de marchandage montre qu'une fois produites ces nouvelles armes acquièrent une force vive autonome qui rend pratiquement impossible de s'en débarrasser au cours de négociations sur le contrôle des armements. (...) Combien de temps encore les dirigeants politiques des pays de l'OTAN et de l'Organisation du traité de Varsovie resteront-ils prisonniers d'un processus d'innovation, d'acquisition et de déploiement en matière d'armements, auquel rien ne vient faire obstacle ?

Nous demandons aux dirigeants politiques des pays concernés de contenir la course aux armements en Europe. Nous les appelons à établir la primauté de l'autorité et du contrôle politique sur les impulsions technologiques, les exigences militaires, et les automatismes bureaucratiques. Nous les pressons de décider un gel immédiat et un moratoire des missiles nucléaires à longue portée de théâtre d'opération.

[Ce texte a notamment été signé, du côté français, par MM. Claude Bourdet, Alain Joxe, Paul Duraffour, Bernard Parmentier, par le général Becam et par l'amiral Sanguinetti.]



LES POURSUITES CONTRE « LE CANARD ENCHAINÉ »

APRÈS LA PUBLICATION DES FEUILLES D'IMPOTS DE MM. GISCARD D'ESTAING ET DASSAULT

Le directeur et le rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire satirique sont inculpés

M. Emile Cabié, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, a inculpé, jeudi 20 décembre, après midi, le directeur du « Canard enchaîné », M. Roger Fressoz, et son rédacteur en chef adjoint, M. Claude Angeli, de recel de documents administratifs volés. Cette inculpation fait suite à l'instruction, *ouverte* le 11 octobre, pour vol, recel de documents administratifs et violation du secret professionnel, à l'encontre *de M. Dominique Marie*, ancien vacataire des services de la comptabilité publique, chez qui la police avait notamment découvert les photocopies des feuilles d'impôts de MM. Valéry *Giscard d'Estaing, Marcel Dassault et Edouard*-Jean Empain (« le Monde » du 23 octobre).

Dans une déclaration rendue publique le 20 décembre au soir, M. Fressoz indique tout ignorer « des bases sur lesquelles repose l'inculpation » et précise : « Le « Canard » ne peut pas ne pas faire le rapprochement qui saute aux yeux entre cette inculpation injustifiée, ainsi *que la suite des événements* l'établira, et d'autre part les publications récentes concernant par exemple les diamants de Bokassa (...).

Le procureur de la République de Paris, *M. Christian Le Gunehec, a publié en réponse* un communiqué dans lequel il souligne que « la procédure suivie dans cette affaire n'a rien *d'exceptionnel* » et qu' « *elle est rigoureusement* conforme à celle suivie dans tous les dossiers d'information ».

Dans « la Lettre de la Nation », organe quotidien du R.P.R., M. Pierre Charpy réagit vivement en écrivant notamment : « Cette inculpation est l'acte le plus scandaleux qui ait jamais été commis en matière de presse depuis l'occupation allemande. »

***D'autre part, à l'invitation du parti socialiste,* *MM. Claude Angeli,* du « Canard enchaîné », et Dominique Jamet, du « Quotidien de Paris », ont évoqué les récentes « affaires » à TF 1, *jeudi 20 décembre*, dans l'émission réservée aux formations politiques, avant le journal de 20 heures. Les deux journalistes ont mis une nouvelle fois en cause le président de la République à propos des diamants offerts par l'ex-empereur Bokassa. Pour sa part, M. Valéry Giscard d'Estaing a indiqué récemment, en privé, que, s'il avait bien reçu des cadeaux, les documents publiés *par* « le Canard enchaîné » étaient des faux.**

Recel

Le dossier judiciaire de M. Donique Marie, ancien vacataire du *ministère du budget*, serait-il devenu celui du *Canard enchaîné ?* En inculpant, jeudi *20 décembre, MM.* Roger Fressoz et Claude Angeli, respectivement directeur du *Canard enchaîné* et *rédacteur en chef adjoint*, pour recel de documents administratifs volés, M. Emile Cabié, premier juge d'instruction, a répondu : Avant lui, le parquet du tribunal de Paris avait doublement répondu positivement à cette question. Par des réquisitions en date du 14 décembre, il estimait en effet les présomptions contre MM. Fressoz et Angeli « *suffisantes* » pour requérir à leur encontre les inculpations de recel et de complicité de vol de documents administratifs ainsi que de violation du secret professionnel (article 378 du code pénal).

Si *M. Cabié* n'a *pas suivi* jusqu'au bout les demandes du parquet, sans doute est-ce que les *présomptions ne sont* pas aussi « *suffisantes* » qu'on l'a suggéré en haut lieu. De fait, *le Canard enchaîné* n'a pas attendu que M. Dominique Marie s'intéresse aux feuilles d'impôts de certaines personnalités pour publier, en 1971 et 1972, la feuille et les déclarations d'impôts de M. Jacques Chaban-Delmas...

Les déboires de M. Marie n'ont commencé pour leur part qu'à l'été *1978*, alors qu'il *était* employé comme manutentionnaire au centre électronique — département informatique de la recette générale des finances de Paris, située à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Là, ce jeune homme de vingt et un ans fit des photocopies des feuilles d'impôts de MM. Valéry Giscard d'Estaing, Marcel Dassault et Edouard-Jean Empain.

Censément arrêté par hasard à Paris, dans la nuit du 9 au 10 octobre, au volant d'une voiture volée, les policiers ont découvert à son domicile ces documents au cours d'une perquisition. Ils ont aussi découvert une liste dactylographiée qui recense les « commandes » reçues par le jeune homme. Apparemment, les feuilles d'impôts de Mmes Simone Del Duca, *propriétaire* d'un groupe de presse, Georgette Deutsch de La Meurthe, Jacqueline Thome-Patenôtre, *ancien député*, *Liliane* Bettencourt, propriétaire de L'Oréal, et de MM. Raymond Barre, Robert Boulin (aujourd'hui décédé) et André Bettencourt, ancien ministre et administrateur de sociétés, *intéressaient* quelqu'un. M. Marie indiquera seulement, semble-t-il, au magistrat instructeur, que ce « quelqu'un » est le frère d'une amie et que chaque « *document administratif volé* » se vendait 500 francs.

Dès l'inculpation et l'incarcération de M. Marie, silence et secret ont entouré ce dossier. *Le Canard enchaîné* avait publié, les 27 juin et 18 septembre, une partie des feuilles d'impôts de *MM. Giscard* d'Estaing et *Das*sault. Il semble que cela ait suffi. Et que cela ait autorisé, en tout *cas, la rumeur du palais de justice* désignant, dans un même souffle, l'informateur (M. Marie) *et le récepteur (le Canard enchaîné).*

Une perquisition

C'est ainsi — sans autre lien, *apparemment — que la police*, sur commission rogatoire, perquisitionnera le 27 octobre le domicile et la voiture de M. Georges Gherra, journaliste retraité et pigiste occasionnel du *Canard enchaîné*. Déçu dans leur recherche, les enquêteurs poursuivront leur travail au siège de l'Association de la presse judiciaire — situé dans l'enceinte du palais de justice — dont M. Gherra est membre, prenant des modèles de frappe de la machine à écrire du local (*le Monde* du 2 novembre).

L'explication de ces tracasseries est simple. M. Gherra avait demandé l'autorisation auprès de la direction générale des impôts de consulter, dans son secteur, la liste dérivée des rôles de feuilles d'impôt. Cette consultation est un droit. Moins d'un millier de citoyens en ont usé en 1978. *Serait-ce encore trop ?*

Enfin, un transport de justice eut lieu, le 22 novembre, dans les locaux de l'hebdomadaire (*le Monde* du 23 novembre). On procéda alors à l'examen de toutes les machines à écrire et de la photocopieuse. De ce 22 novembre au jeudi 20 décembre, il n'y a qu'un pas : *MM. Fressoz* et Angeli ont été inculpés. Le premier parce qu'il est directeur et que l'on pose en principe qu'il est responsable de tout ce qui se passe dans son journal. Mais peut-on *comparer le délit de* presse et celui de recel ? Le second, sans doute, parce qu'il a signé *un commentaire accompagnant* la publication de la feuille d'impôts de M. Dassault. Les deux journalistes risquent, aux termes de l'article 460 du code pénal sur le recel, qui renvoie à l'article 401, une peine d'emprisonnement de une à cinq années et une amende de 3 600 à 60 000 francs.

Les deux inculpés devraient être interrogés sur le fond dans le courant du mois de janvier. Ils sauront, alors, sur quelles bases repose leur inculpation, qui n'est pas banale. M. Fressoz, entré au *Canard enchaîné* en 1953, directeur depuis 1970, ne se souvient en effet pas que pareille affaire soit jamais arrivée à son journal, de toute son histoire.

LAURENT GREILSAMER.

LE COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR DE PARIS

Après l'inculpation de MM. Fressoz et Angeli pour recel de documents administratifs volés, le procureur de la République à Paris a publié, le 20 décembre, le communiqué suivant :

« *Aux commentaires de MM. Fressoz et Angeli, le parquet répond que la procédure suivie dans cette affaire n'a rien d'exceptionnelle et qu'elle est rigoureusement conforme à celle suivie dans tous les dossiers d'information. En effet :*

1) Lorsqu'il estime qu'il existe contre certaines personnes des charges interdisant de les entendre comme témoin, le juge d'instruction communique son dossier au parquet en lui demandant ses réquisitions, en quelque sorte son avis, et c'est ce qui a été fait.

2) Si le parquet estime à son tour que l'inculpation est justifiée, il prend des réquisitions nominatives en ce sens. C'est également ce qui a été fait.

3) Le juge d'instruction est alors libre de suivre ou de ne pas suivre les réquisitions du parquet ou de ne les suivre que partiellement. C'est encore ce qui a été fait.

C'est donc dans cette affaire, comme dans toute autre, le juge d'instruction qui a l'initiative et la maîtrise de l'inculpation puisque c'est lui qui provoque les réquisitions du parquet sur ce point et qu'il est libre ensuite d'en tenir compte ou de ne pas le faire. »

● « *Riposte* », « *le quotidien de poche du parti socialiste* », écrit, ce vendredi 21 décembre, à propos de la lettre adressée par M. Jean-Louis Guillaud, P.-D.G. de TF 1, à M. Mitterrand, à la veille de l'émission réservée aux partis politiques (*le Monde* du 21 décembre : « *Cette très officielle et très médiocre pression survient huit jours après les indiscrétions commises au sujet de l'enregistrement radio de l'émission du M.R.G., qui portait sur la même affaire et qu'on avait pris soin de faire aussitôt écouter à l'Elysée. Tant de prévenance de la part des patrons de chaîne ne peut s'interpréter que par leur obsession d'informer. Pas les Français qui sont des grands enfants ne pensant qu'à Noël. Mais M. d'Estaing qui nomme les P.-D.G.* »

Les feuilles d'impôts de MM. Giscard d'Estaing et Chaban-Delmas

La feuille d'impôt sur le revenu *de M. Giscard d'Estaing*, concernant ses ressources imposables de 1978, avait été publiée le 27 juin dernier par *le Canard enchaîné*. Ce document, dont l'authenticité n'a pas été contestée par le président de la République, indiquait que le chef de l'Etat avait perçu, en 1978, un traitement de 324 098 F (+ 18,7 % par rapport à 1977), somme qui ne comprenait évidemment pas la « dotation personnelle » ni les « frais de maison » du président de la République, inscrits au budget de l'Etat pour 2,14 millions en 1978.

Les revenus fonciers de M. Gis*card d'Estaing étaient mentionnés* pour 303 806 F, les revenus de capitaux mobiliers pour 180 565 F (correspondant, selon l'hebdomadaire satirique, à un « portefeuille » de 3 millions de francs), ce qui ouvrait droit à un avoir fiscal de 47 092 F. Une mention particulière doit être faite de la dernière rubrique révélée du document (1) : les investissements en *actions* de *sociétés*. Ce poste s'élevait à 181 962 F, correspondant à la différence entre les achats et les ventes de titres mobiliers opérés pendant l'année par M. et Mme Giscard d'Estaing.

Un problème peut se poser à ce propos, en raison de l'esprit de la loi sur les « initiés », qui vise à empêcher les personnes en possession d'informations privilégiées sur telle ou telle société — du fait de leurs fonctions — d'intervenir sur les titres de ces entreprises. Le texte concerne notamment les dirigeants et le personnel des sociétés, ainsi que toute personne qui pourrait, dans l'exercice de ses fonctions, avoir *connaissance d'informations par*ticulières sur une entreprise : banquiers, analystes financiers, journalistes... Les attributions du chef de l'Etat lui permettent, évidemment, d'avoir connaissance d'un bon nombre d'informations importantes concernant la situation actuelle ou les projets des entreprises.

L'avoir fiscal de M. Chaban-Delmas

La publication par « *le Canard* » *du 19 janvier 1972 des déclara*tions de revenus de M. Chaban-Delmas — alors premier ministre — *concernant* les *années 1967 et* 1968 avant posé d'autres problèmes. Elles montraient, en effet, *que le revenu imposable de* M. Chaban-Delmas conduisait à un impôt inférieur à l'avoir fiscal déjà obtenu par le premier ministre, du fait de ses revenus mobiliers.

De sorte que M. Chaban-Delmas n'avait pas à payer au fisc d'impôt sur le revenu (au-delà de l'avoir *fiscal déjà pris en* compte). Cette situation s'expliquait notamment par le fait qu'une *forte* partie des revenus de M. Chaban-Delmas, au cours des deux années visées, n'était pas imposable : indemnité de député et de président de l'Assemblée nationale (exonérée à concurrence de 45 % par des lois de 1928 et de 1938) et son indemnité de fonction (complètement exonérée par un loi de 1948).

La divulgation de ce document avait, alors, soulevé de vives controverses dans la presse et à l'Asemblée nationale sur le bien-fondé de l'avoir fiscal et sur le secret des déclarations de revenus. Les députés communistes avaient rendu publiques leurs déclarations de revenus et invité leurs collègues à en faire autant. Les radicaux avaient critiqué vivement l'avoir fiscal et les socialistes, les communistes et les centristes d'opposition, demandé sa suppression.

La Rue de Rivoli avait publié un communiqué indiquant que les impôts sur le revenu « *supoprtés* », par M. Chaban-Delmas de 1967 à 1970 s'étaient élevés à 75 892 F, tandis que l'hôtel *Matignon* affirmait que les déclarations de revenus de M. Chaban-Delban *étaient « conformes à la loi et à la réglementation* ». M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, était, quelques jours plus tard, venu au secours du premier ministre, en justifiant, le 10 février, au cours de l'émission télévisée « l'Actualité en question », le système de l'avoir fiscal. M. *Giscard* d'Estaing — *qui, cu*rieusement, n'avait jamais cité le nom *de M. Chaban-Delmas*, — avait, toutefois, admis que le système fiscal français devait *être rendu « plus juste »* et plus être rendu « plus juste » et plus moderne. A l'époque, aucune poursuite n'avait été intentée contre *le Canard enchaîné* » à propos de la publication des revenus déclarés du premier ministre.

GILBERT MATHIEU.

(1) *Le Canard enchaîné* ne mentionnait pas le total des revenus bruts ou imposables *de M. Giscard* d'Estaing, non plus que le montant de l'impôt sur le revenu dû par lui, la publication de ces indications étant interdite par la loi.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

● **LE QUOTIDIEN DE PARIS : la chasse est ouverte.**

« *(...) M. Valéry Giscard d'Estaing se targuait il y a peu encore de n'avoir, contrairement à ses prédécesseurs, jamais poursuivi la presse. Le voilà qui perd sa virginité en de bien scabreuses circonstances où sa dignité n'était point engagée mais seule sa rancune. Car nul ne s'y trompera, l' « auteur principal » de l'inculpation n'est pas M. Cabié, mais le chef de l'Etat. Le libéralisme avancé sort de ses gonds pour suivre une bien vieille ornière. C'est une faute, contre sa morale et contre sa nature même, que d'engager la lutte, avec les moyens du pouvoir, contre la liberté d'expression.* »

(DOMINIQUE JAMET.)

● **LE MATIN : ce « Canard » qui dérange.**

« *(...) Sur cette affaire des diamants, le silence de la presse de Robert Hersant, et la grande discrétion des radios et télévisions nationales, ont montré à quel point les révélations du* Canard *préoccupaient le pouvoir. En « prêtant » hier soir son antenne à Claude Angeli, le P.S. a voulu contribuer à rompre le silence des télévisions sur l'affaire.*

» *Dans ces conditions, qui serait étonné d'apprendre, au lendemain de ces deux inculpations, que le gouvernement est directement intervenu — par garde des sceaux interposé — pour tenter de faire taire, par les voies judiciaires, ce Canard qui dérange ?* »

(JEAN-FRANÇOIS DOUMIC.)

● **LA LETTRE DE LA NATION : une autre feuille d'impôts.**

« *Cette inculpation est l'acte le plus scandaleux qui ait jamais été commis en matière de presse depuis l'occupation allemande.*

» *Elle implique que tout journaliste mis en possession par un moyen ou un autre de documents doit en référer à l'autorité judiciaire avant de les publier.*

» *Voilà une découverte qui vient bien tard. Pourquoi le président de la République quand il n'était que ministre des finances n'avait-il pas engagé la même action contre le même journal qui, de la même source, avait publié la feuille d'impôts de Jacques Chaban-Delmas ?* »

(PIERRE CHARPY.)

A TF 1

Les silences de la France

Pour tenter, comme l'a dit M. Georges Fillioud, député (P.S.) de la Drôme, de « *mettre un peu de lumière sur ces affaires qu'on se garde bien d'évoquer* », le parti socialiste avait invité, jeudi 20 décembre sur TF1, deux journalistes, *Claude Angeli, du Canard enchaîné*, et Dominique Jamet, du *Quotidien de Paris*, à participer à *l'émission réservée*, avant le journal de 20 heures, aux formations politiques.

Plus que ce qui fut dit et qu'on avait déjà lu, sinon *entendu*, c'est l'évocation sans détours de l'affaire des diamants à une heure de grande *écoute qui donnait de l'intérêt* à ce quart d'heure d'émission, comme lui avait donné une publicité inespérée l'étrange démarche de M. Jean-Louis Guillaud, P.D.G. de la chaîne, qui avait jugé nécessaire de rappeler à M. François Mitterrand *que les bénéficiaires de ce* temps d'antenne doivent se conformer aux dispositions régissant « *l'ordre public, la protection des personnes et le droit d'auteur* » (*le Monde* du 20 décembre). Ce que l'on peut considérer au choix comme une menace voilée, une preuve de soumission ou une bévue.

La volonté du P.S. de mettre *ainsi directement* en cause M. Giscard d'Estaing, alors qu'il n'avait, après les premières révélations du *Canard enchaîné*, évoqué l'affaire qu'avec circonspection, doit être soulignée comme sa volonté de dénoncer *in vivo* les carences de l'infor*mation télévisée et les demi*-silences de la plupart des journaux.

Claude Angeli et Dominique Jamet avaient été choisis à dessein. Le premier est à l'origine de ces révélations, et bien que l'émission ait été enregistrée avant son inculpation, on ne peut s'empêcher de voir dans cette coïncidence, si coïncidence il y a, un prolongement de la campagne de discrédit dont le *Canard enchaîné* dénonce dans son dernier *numéro* les *premiers assauts*. Le second, avant d'entrer au *Quotidien de Paris*, avait tenté d'enfreindre, dans un projet d'article consacré aux « *croqueurs de diamants* », la loi du silence imposée aux journaux du groupe Hersant. Sa chronique, destinée à *l'Aurore*, avait finalement été écartée.

Si, comme l'a dit Dominique *Jamet*, « *la démocratie française manque de clarté* », les demi-démentis (publics) et les demi-aveux (privés) du chef de l'Etat ne contribuent pas à faire la lumière sur cette affaire. A moins que les silences de l'Elysée aient pour objet d'accréditer *l'idée qu'on* cherche, comme l'a souligné Dominique Jamet, « *une querelle mesquine faite à un homme privé* ».

L'affaire a une autre dimension qui justifierait, comme l'a rappelé M. Fillioud, la nomination d'une commission d'enquête parlementaire. Car les liens personnels qui unissaient Bokassa à son « cousin » de *l'Elysée* ont eu une influence certaine sur les liens de la France et de l' « empire ».

Les images montrées à TF 1 par le P.S. en disaient davantage qu'un long discours : d'un côté, un cortège d'enfants en guenilles. De ces enfants qui *périrent lors des massacres du* mois d'avril. De l'autre, la mascarade du sacre, qui déroulait ses fastes sous le regard muet des représentants officiels de la France.

BERTRAND LE GENDRE.

TROMPE-PUBLIC

(Suite de la première page.)

Elémentaire, mon cher Watson ! On pourrait même ajouter que M. Cabié, dont la subtilité courtoise est connue de... tous ses inculpés, a su en user jusqu'à écouter certaines des « suggestions » *du parquet. Pas toutes...*

Mais en quoi M. Fressoz a raison — l'essentiel était qu'une inculpation fût prononcée. Peu importait l'article du code qui *était* invoqué. En *somme, le juge d'instruction* s'est, mieux que le procureur de la République, dégagé de ce dossier imposé *à l'institution judiciaire. A moins que* les explications du procureur ne soient, cette fois-ci, une manière de faire comprendre que, pour sa part, il désapprouve les inculpations qu'on lui a ordonné de *requérir*.

D'autant que, en d'autres circonstances, on n'ordonna rien. Le rapprochement, *qui vient immédiatement* à l'esprit, à propos de la feuille d'impôt de M. Jacques Chaban-Delmas, est naturellement fondé. En ce temps-là, le procureur ne requit rien, puisqu'il ne fut sollicité de rien. Pas plus que le ministre de l'économie et des finances d'alors, M. Giscard d'Estaing, ne chercha à savoir qui avait commis, ou autorisé, l'indiscrétion qui permit à la France entière d'apprendre que son premier ministre de l'époque, légalement, ne payait pas d'impôt.

Sera-t-il permis de dire que ce qui a naguère été révélé par la publication de la feuille d'impôt du chef de l'Etat paraît au moins aussi grave? Quant à la moralité, elle est depuis longtemps hors jeu, chacun le sait.

Nul n'ignorait, avant même cette révélation, que M. Giscard d'Estaing *était riche d'actions et de terres.* Le nom de celles-ci apparaît même régulièrement dans les communiqués annonçant ses déplacements en Auvergne ou ailleurs.

Ce que le public savait moins, c'était son goût si prononcé pour le *eju* boursier que même l'élection à la magistrature suprême n'y avait pas mis un terme, c'est-à-dire le *holà !*

Or, s'il est dangereux de mêler les *jeux nobles de la politique avec les* jeux alambiqués de l'argent, le mélange devient empoisonné lorsqu'on dispose de par sa fonction de renseignements particuliers. C'est si vrai que les textes répriment depuis 1967 *le délit dit d'*« *initié* » en interdisant, dans le principe, à celui qui concourt à une décision d'ordre financier d'en tirer *profit* personnel. Qui, plus que le chef de l'Etat est, éventuellement, en mesure d'en savoir tant ?

La véritable dimension de la partie de manille coinchée qui oppose le chef de l'Etat et le *Canard enchaîné* est donc là et non dans la « *divine surprise* » que constitue l'intervention judiciaire.

Il est exactement sans intérêt de savoir si c'est le juge d'instruction ou le procureur de la République qui est à *l'origine des inculpations* pour la bonne et évidente raison que tout cela a été mitonné en dehors *d'eux. L'attitude des deux magis*trats n'a pas d'autre signification. Ces inculpations quel que soit leur sort futur, ne sont, vis-à-vis de la moralité publique, qu'une pauvre péripétie. On le verra bien.

PHILIPPE BOUCHER.

● *M. François Loncle*, secrétaire national du Mouvement des radicaux de gauche, estime que « *l'inculpation du directeur et du rédacteur en chef du* Canard enchaîné *est une médiocre tentative d'intimidation. Elle ne peut qu'entraîner la réprobation de tous ceux qui sont attachés à la liberté de la presse et au droit à l'information. A l'Elysée, dès que l'on aborde le dossier africain ou l'affaire des diamants, il semble que le mensonge ne suffise plus. On y ajoute aujourd'hui la bêtise. On a presque envie de dire : continuez !* »

UN TYRAN ET UN MYTHE

Il y a cent ans naissait l'homme dont on allait vite oublier le nom pour ne retenir que le surnom : Staline. Adulé pendant un quart de siècle quand il était le maître absolu du premier Etat socialiste du monde, il fut après sa mort critiqué par ceux qui le servaient et qui cachaient sous la flatterie la peur qu'il leur inspirait. Seuls de nos jours parmi les pays communistes l'Albanie et la Chine célèbrent l'idole disparue en 1953.

Staline a incontestablement marqué son époque. Il avait un sens incomparable de la ruse et ne s'embarrassait pas de scrupules pour arriver à ses fins. Il rassembla la Russie soviétique en courbant ses péuples, mena l'armée à la victoire après avoir décapité ses chefs, souda le mouvement communiste après avoir fait tuer plus de communistes qu'aucun adversaire du marxisme ne le fit. Il fut le tsar de ceux qui chantaient « ni dieu ni maître ». Il eut le génie de faire croire qu'il avait du génie.



(Dessin de DAVID LEVINE.)

Pourquoi lui ?

par PHILIPPE ROBRIEUX (*)

L'HIVER 1922-1923 s'achève ; ruinée, miséreuse, convalescente, hétéroclite, la Russie néo-révolutionnaire de la *NEP* émerge lentement de la famine et du chaos de la guerre civile. Parmi les chefs révolutionnaires, arbitre suprême, Lénine vient d'être victime d'une nouvelle attaque. A la tête du parti-Etat, un vide doit être comblé. La lutte pour le pouvoir ne va tarder à se déchaîner.

A l'intérieur du parti qui exerce la dictature au nom du prolétariat, la décision est — pour peu de temps encore, — entre les mains des quelques milliers de militants qui composent la « vieille garde » bolchevique. Tout se joue dans les meetings, les réunions et les publications du bolchevisme.

Les favoris du parti sont tous de grands orateurs, comme Zinoviev et Trotski, des théoriciens brillants comme Boukharine et encore Trotski, ou des meneurs d'hommes exceptionnels, comme Trotski, toujours lui. Cependant, dans les coulisses du mouvement, un homme s'active. Parce qu'il détient, avec le secrétariat général, un poste — théoriquement administratif — offrant des facilités considérables, parce qu'il est partout où l'on discute les affaires du parti, les groupes et les dirigeants en présence ont tendance à rechercher son appui... D'autant que nul ne le croit susceptible de jouer le premier rôle. Il ne s'est pas particulièrement illustré dans les moments cruciaux ; son bagage culturel et sa connaissance du marxisme apparaissent bien rudimentaires ; dépourvus de toute originalité, lourds et indigestes, ses rares écrits n'ont guère marqué ; doté d'une voix faible et monocorde, ce Géorgien qui s'exprime dans un russe laborieux, prononce des discours ennuyeux. Dans un mouvement accoutumé aux débats d'idées les plus intenses, imprégné de romantisme, où seules les grandes actions révolutionnaires et les incursions éclatantes dans le domaine de la théorie marxiste confèrent une aura, voilà *a priori* un handicap rédhibitoire. Sans compter le testament de Lénine qui mettait en garde contre sa déloyauté, ses caprices et sa brutalité, avant de demander son retrait du secrétariat général.

C'est pourtant cet homme-là qui va l'emporter. Pourquoi ? Qu'elles soient économiques, sociales, politiques ou culturelles, toutes les réponses proposées jusqu'ici contiennent une part de vérité, mais aucune ne satisfait totalement l'historien. Il en sera ainsi, faute de sources suffisantes, aussi longtemps que le Kremlin se refusera à ouvrir ses archives.

Le maître de l'appareil

Notons d'abord que, à la veille de la révolution d'Octobre, sans être une personnalité marquante, Staline n'en appartient pas moins à la douzaine de dirigeants qui gravitent autour de Lénine. Comme il n'apparaît guère sur le devant de la scène révolutionnaire, la mesure de son influence s'avère difficile à déterminer exactement. Dans les années décisives, l'ascension de Staline est directement liée à l'essor de quatre institutions qui n'existent pas à la veille d'octobre : ce sont dans l'ordre de leur naissance, *le Politburo, le secrétariat général, le secrétariat particulier du secrétariat général et la section des cadres.*

Autant d'institutions qui, au début, furent strictement administratives. Ce fut le cas du Politburo, dont Staline était membre et qui usurpa peu à peu le rôle politique de direction du comité central, des conférences et des congrès annuels. Toutefois, comme le congrès désignait le comité central et que ce dernier pouvait faire et défaire le Politburo, Staline, devenu secrétaire général en 1922, s'attacha à fabriquer les congrès pour s'assurer la prépondérance dans le comité central. Il y parvint peu à peu grâce à la section des cadres créée en 1920 et à celui qui en fut le chef de 1922 à 1930, Lazare Kaganovitch — une complicité qui éclaire bien des événements ultérieurs. En effet, la section des cadres ne cessa d'accroître son champ d'intervention, et Staline put ainsi atteindre au pouvoir considérable de celui qui pourvoit aux postes de direction — d'abord aux échelons inférieurs, puis de proche en proche, dans les comités et les secrétariats régionaux, dans les conférences et les congrès. Ce sont ces instances qui évincèrent successivement les partisans de Trotski, de Zinoviev, Kameneev et enfin de Boukharine.

Comme le souligne Souvarine dans l'une de ses dernières et remarquables études : pour expliquer l'énigme Staline, point n'est besoin de lui prêter des talents imaginaires ; il suffit de souligner le processus qui lui permit de porter aux postes clefs des hommes nouveaux, véritables parvenus de la révolution, qui lui étaient redevables personnellement de leur promotion (1). Tour à tour, Trotski, Zinoviev et Boukharine devinrent ainsi des généraux sans troupes. Dominant les congrès et les comités centraux, Staline pouvait dominer le Politburo en le renouvelant, puis en le modelant à sa guise.

Dans le même temps, tant dans le parti que dans la société soviétique, Staline, rappelant en cela Napoléon Ier, accentuait systématiquement les inégalités, au point de reconstruire une véritable hiérarchie sociale, rigoureusement stratifiée et fondée sur l'échelonnement des privilèges matériels et moraux. Au point que les permanents du parti, qui travaillaient chaque jour ensemble, en arrivaient à bénéficier de repas très différents en qualité comme en quantité.

La montée de Staline vers le pouvoir suprême s'est effectuée au rythme même de la glaciation d'une révolution qui s'éloignait chaque jour un peu plus des buts et des méthodes proclamés en Octobre.

On ne parlera ici ni des erreurs évidentes des adversaires de Staline ni du climat politique et moral qui favorisa les entreprises et les passions de ce dernier (2). Tout au plus, soulignera-t-on l'habileté tactique de Staline. Une habileté réelle, même si la ruse — si souvent distincte de l'intelligence pure — et le manque total de scrupules y entraient pour beaucoup. C'est ainsi que, si Staline sut apparaître jusqu'en 1928 et face à Trotski ou à Zinoviev, comme l'homme de la prudence et de la mesure, défenseur du sage *compromis* de la NEP avec la paysannerie, sa victoire témoigne de l'éternelle supériorité de celui qui ne lutte que pour le pouvoir sur ceux qui prennent leurs convictions trop au sérieux pour concevoir une quelconque manœuvre. Dès la fin des années 20, en effet, la première étape est terminée, ayant achevé sa résistible ascension, Djougachvili est seul au pouvoir. Quelque chose de dostoïevskien se noue. Iegov succède à Kaganovitch à la tête de la section des cadres et Staline plonge le pays dans les affres de la collectivisation forcée et de l'industrialisation forcenée.

Devant l'impasse économico-sociale, follement, le nouveau maître a choisi la fuite en avant. C'est alors l'engrenage de la famine, du mécontentement et de la terreur de masse. En décembre 1929, on fête bruyamment le cinquantième anniversaire de Staline ; ce sont les débuts en grand du « culte » et du despotisme à l'orientale. Pour mesurer l'ampleur du rejet populaire, il suffit de consulter les archives de la Gépéou de Smolensk (3). Bien des années plus tard, évoquant lui-même ces moments terribles, Staline confiera à un Churchill visiblement surpris, que ce fut pire qu'en 1941, de même que son pouvoir trembla alors sur ses bases.

Qui était exactement cet homme qui précipita ainsi un peuple entier dans le chaos ? Il était l'un des rares dirigeants bolcheviques d'origine populaire. Son enfance fut durement traumatisée : son père, cordonnier de son état, était un alcoolique mort très tôt, probablement dans une rixe d'après boire. Il était d'une petite taille, sensiblement inférieure à celle de Lénine qui n'atteignait lui-même que 1,64 mètre. Il en souffrait puisqu'il se mit à porter des bottes à semelles compensées et, une fois au pouvoir absolu, à faire retoucher ses photos, en particulier celles où il figurait aux côtés de Lénine, de façon à paraître plus grand que le fondateur de l'Etat soviétique. Son bras gauche était légèrement atrophié.

On sait également qu'il se couchait toujours le plus tard possible, souvent au petit matin, qu'il souffrait de cruelles insomnies et que son sommeil tardif était peuplé de cauchemars terrifiants. On sait enfin, de source médicale, mais de seconde main, qu'il présentait certaines anomalies d'ordre sexuelles (4).

Le jeune Djougachvili passa son adolescence dans un séminaire orthodoxe, parce que sa mère le destinait à la prêtrise.

Se succèdent et s'enchevêtrent ainsi, pour ce qui est des années décisives de sa formation, l'influence d'un milieu suggérant une version orientale de *l'Assommoir*, celle du christianisme dur et pétrifié d'alors et, enfin, celle de l'idéologie révolutionnaire du dix-neuvième siècle rencontrée vers la fin du séminaire. Un mélange particulièrement instable, explosif, d'idées, de sentiments et de croyances, qui ne suffit toutefois pas à rendre compte de la personnalité de Staline. Car le dictateur ne se borna pas à massacrer ou à envoyer dans les goulags, avec les adversaires réels ou supposés du régime, d'innombrables innocents : il élimina physiquement le parti de Lénine d'abord, ses propres partisans ensuite. Ce qui signifie, selon Roy Medvedev qui a eu accès aux archives du comité central, que Staline liquida physiquement un million de membres du parti entre 1936 et 1939 (5). Personne ne lui disputera le record mondial en massacre de communistes... loin devant Hitler !

Mais cela ne suffit pas encore à cerner le personnage. Ce serait oublier, en effet, que Staline frappa aussi cruellement sa propre famille pourtant bien inoffensive : après avoir acculé sa seconde femme au suicide, si tant est qu'il ne l'ait pas tuée, il emprisonna, en effet, belle-sœur et belle-fille, fit fusiller un beau-frère et abandonna aux nazis un fils qui avait d'ailleurs tenté de se suicider avant la guerre. Loin d'évoquer Marx ou Lénine, Staline rappelle étrangement Caligula ou Néron, les despotes fous... Rappel d'autant plus évident que fin 1935, début 1936, comme l'a révélé Souvarine qui le tenait de hauts dirigeants soviétiques venus à Paris, les médecins du Kremlin, les docteurs Pletnev et Lévine, avaient établi le diagnostic de folie, prononçant même le mot de paranoïa. Ils en avaient averti certains dirigeants dont Iagoda, chef de la Guépéou, et peut-être Ordjonikidzé, membre du Politburo et commissaire à l'industrie lourde ; ce qui entraîna la disparition des uns et des autres dans la grande purge.

La seconde puissance mondiale

Entre la fin des années 20 et les retombées de l'assassinat de Kirov (fin 1934), le pouvoir absolu, la folie de la fuite en avant dans la collectivisation à outrance et la folie tout court ont entraîné une modification décisive dans la hiérarchie et dans les mécanismes du système. Désormais entre les mains du seul Staline, l'appareil de terreur coiffe l'appareil du parti, confiné dans la seule intendance.

Dans le parti, le monolithisme est maintenant de rigueur : l'élection du comité central, ce qui était impensable au temps de Lénine, se fait à la liste unique, avec autant de candidats que de postes à pourvoir, et c'est le secrétariat général qui arrête la liste des candidats soumise aux congressistes. Mais, en dépit des méthodes staliniennes, le dix-septième congrès de 1934 se clôt sur une impressionnante manifestation du malaise des cadres du parti. Selon Roy Medvedev, lors de l'élection du comité central, il lui manque quelque deux cent soixante-dix voix, soit plus de 15 % du total, pour atteindre l'unanimité, que Kirov frôle lui à trois voix près.

Ainsi, s'il y avait eu plus de candidats que de postes à pourvoir, Staline n'était pas élu. Kaganovitch — encore lui, — qui supervisait les opérations électorales, s'arrangea pour que les résultats exacts ne soient pas proclamés. Quelques mois plus tard, Kirov était mystérieusement tué. Prenant prétexte de cet assassinat, Staline déclenchait la grande purge. Outre des millions de simples gens, les deux tiers du comité central et la majorité écrasante des délégués du dix-septième congrès devaient y laisser la vie...

Jusqu'à la mort de Staline, la monstrueuse machine à broyer les innocents devait fonctionner en respectant un étrange principe d'alternance, les intervalles de pause séparant les phases aiguës. Comme le peuple, mais proportionnellement beaucoup plus que le peuple, l'appareil du parti devait être assez souvent laminé, bouleversé et remodelé dans le sang. Staline, lui, gouvernait le parti et le pays par le biais de l'appareil de terreur. Renouvelant périodiquement ce dernier dans le sang, le Néron du Kremlin fermait ainsi la boucle du despotisme fou qui tenait désormais lieu de système. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, à la mort de Staline, l'« affaire Béria » est le détonateur qui entraîne la fin de la domination de l'appareil policier sur celui du parti. Fait qui en dit plus long que toutes les analyses sur la réalité terroriste de cette hégémonie policière : quand l'armée, chargée d'arrêter les hommes de Béria, entre en action, dans bien des endroits elle massacre sur place et sans plus attendre (6).

Dès lors, le haut appareil du parti retrouve la toute-puissance qui était la sienne vers la fin des années 20. Subordonnée à ce dernier, la police politique voit son champ d'action et son mode d'action se restreindre considérablement : elle ne peut plus s'attaquer au parti, elle ne peut plus tuer, et la répression est limitée à ceux qui semblent — à tort ou à raison — dangereux pour le régime.

Au cœur du bilan stalinien, il y a donc la folie sanguinaire du maître d'œuvre, mais il y a aussi l'accession à la puissance mondiale ; et c'est, semble-t-il, ce qui déroute le plus les observateurs. Comment expliquer en effet qu'un Staline ait pu verser à flots le sang de son peuple — étant directement responsable de la mort d'au moins quinze millions de Soviétiques, si l'on se base sur les estimations du démographe soviétique Maxoudov cité par Medvedev (7), — déporter aussi massivement ses compatriotes dans le goulag — on libéra une dizaine de millions de détenus en 1956 — et en même temps faire de ce malheureux pays la seconde puissance mondiale ? Nous nous trouvons là devant deux réalités puissamment contradictoires : elles déterminent un problème complexe qui attend encore son historien. Bornons-nous donc à observer ici qu'il y a des précédents. L'Empire romain a connu successivement au premier siècle les règnes démentiels et effroyables de Caligula, Néron et Domitien... avant d'atteindre à une apogée que chacun s'accorde à situer au deuxième siècle. Bien que fonctionnant dans un contexte économico-social très différent, le fonctionnement du parti-Etat de Staline évoque curieusement celui de l'Empire romain ; la toute-puissance du secrétariat particulier de Staline repondant à l'autorité déterminante du cabinet de l'empereur et le comité central étant, comme le Sénat, réduit au rôle de Chambre d'enregistrement : dans un cas comme dans l'autre, le pouvoir réel se situe en dehors et au-dessus du pouvoir institutionnel. Ce qui, compte tenu de la formidable concentration dudit pouvoir, explique l'importance des facteurs personnels : quand l'empereur est un dément cruel, le sénateur et le peuple tremblent ; quand il est libéral, ils respirent.

Reste le mythe, et sa puissance. Au 1er novembre 1925, l'image d'un Staline pourtant déjà bien proche du pouvoir suprême est encore tellement insignifiante que la une de *l'Humanité* confond Staline avec Frounzé, qui vient de mourir (8), en publiant une photo du premier à la place du portait du second. Ce n'est donc pas le mythe, fût-il rebaptisé culte de la personnalité, qui explique l'ascension de Staline ; au contraire, c'est le pouvoir absolu de Staline qui a forgé le mythe de Staline. Mais avec un succès tel qu'il faudra bien du temps et le secours des mythologues pour l'expliquer et en analyser toutes les conséquences.

A la tête du « camp », qui s'étend de l'Elbe au Pacifique, l'U.R.S.S. qui émerge à la mort de Staline, en 1953, est à la fois une puissance mondiale et une économie de pénurie, avec ses réalisations industrielles et son agriculture dont la production par tête d'habitant est inférieure à celle des tsars. C'est aussi une société bloquée, avec ses hauts fonctionnaires qui perçoivent quarante, cinquante ou cent fois le revenu d'un ouvrier moyen, avec son guide qui coûte à l'Etat 10 millions de roubles par an, quand les plus bas salaires n'atteignent pas 30 roubles par mois (9), avec ses jeunes travailleurs qui vont à l'université et sa culture de masse, mais aussi avec les tristes produits des « ingénieurs des âmes » et du délire biologico-lyssenkiste. C'est enfin un mythe. C'est peut-être là sa force principale.

(*) Historien.

(1) Voir son monumental *Staline*, édition de 1940, réédité au Champ libre en 1977.

(2) Voir ici aussi le *Staline* de Souvarine et les entretiens avec Babel, le grand écrivain soviétique, disparu dans la grande purge, beau-frère de Iejov, le commissaire à la sécurité entre fin 1936 et fin 1938, entretiens publiés dans *Contre-point* (été 1979).

(3) *Smolensk à l'heure de Staline*, présentation par Merle Fainsod, Fayard, 1967.

(4) Article pénétrant de Souvarine et Valentinov de novembre 1953, intitulé « Le grand secret du Kremlin » et republié intégralement dans *Est et Ouest* de décembre 1979.

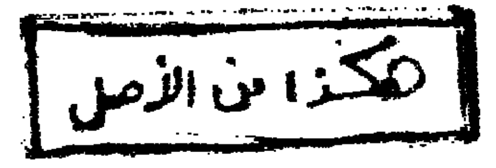
(5) In Roy Medvedev, *Staline*, Albin Michel, 1979.

(6) In *Khrouchtchev. Les années de pouvoir*, Roy et Jaurès Medvedev, Maspero, 1977.

(7) In *Staline*, de R. Medvedev Maxoudov estime que, de 1918 à 1959, la répression et les famines successives ont entraîné 22 à 23 millions de morts. En défalquant la guerre civile et la famine qui s'ensuivit, dont les morts ne peuvent être imputées à Staline, on arrive au chiffre minimum de 15 millions.

(8) Frounzé, successeur de Trotski au commissariat à la guerre.

(9) En roubles d'aujourd'hui.



IVERSAIR

DE LA NAISSANCE DE STALINE

L'origine du stalinisme

par MICHAL REIMAN (*)

L'ORIGINE du stalinisme ne peut être directement attribué ni au contenu de la pensée socialiste, ni à l'héritage de Lénine ou à des particularités du caractère de Staline, ni à la dégénérescence bureaucratique du pouvoir soviétique. Il a fallu quelque chose de plus pour *interrompre le processus de stabilisation* de la période post-révolutionnaire et ouvrir la voie aux tendances totalitaires. Ce « quelque chose », ce fut la crise profonde du système soviétique qui se produisit vers la fin des années 20.

L'étendue, la profondeur et les conséquences de cette crise sont souvent sous-estimées. Sans doute, parce que la direction soviétique — tenant compte des nécessités de la lutte à l'intérieur du parti, comme de celles de la diplomatie — a, dès le début, caché ou déformé nombre de données. En réalité, à l'époque, on parlait au sein de la direction de l'U.R.S.S. de difficultés telles que les pays n'en avait plus connu depuis la guerre civile.

La crise du régime soviétique avait été causée aussi bien par des circonstances objectives que par des décisions erronées de la direction soviétique. En 1926, l'Union soviétique était pour l'essentiel à la fin de la période de redressement de l'après-guerre. Les capacités de production remises en service étaient *vieilles et usagées et auraient eu* besoin d'être changées et modernisées. Il en allait de même à la campagne, où, de surcroît, les grandes exploitations modernes avaient disparu après la révolution, alors qu'elles avaient eu un rôle important dans le ravitaillement des villes.

Dans l'état où elle se trouvait, l'économie soviétique était privée de la possibilité d'une croissance rapide. L'insuffisance de produits *industriels et le niveau de la* production des produits alimentaires et des matières premières industrielles troublaient les relations entre la ville et la campagne et entretenaient le niveau *de vie misérable des citoyens* soviétiques. Les besoins de l'armée et de la marine n'étaient pas satisfaits. Le chômage croissait rapidement. Mais le pays dévasté et exsangue n'avait pas les moyens financiers et maté*riels de moderniser son économie*. Il aurait fallu pouvoir développer la coopération avec l'étranger, obtenir des crédits de longue durée, mener une politique intérieure raisonnable tenant compte des priorités économiques et dépenser les moyens disponibles de manière rationnelle. Une telle politique ne fut pas menée.

Au début de 1927, la politique peu perspicace de Staline et de *Boukharine aggrava considérablement* la position internationale de l'U.R.S.S. La rupture avec le Kuomintang en Chine détruisit l'espoir pour l'U.R.S.S. de profiter de la victoire de la révolution chinoise. Puis la rupture avec l'Angleterre, qui était alors le premier partenaire de l'U.R.S.S. en matière de commerce extérieur, provoqua une crise intérieure, qui se manifesta par une forte pression de l'opposition de gauche, menée par Trotski, Zinoviev et Kamenev, déjà chassés de la direction collective du parti. Des divergences surgirent au sein de cette direction.

Durant l'automne 1927, la crise économique s'amplifia. Le déficit de la balance commerciale se mit à croître rapidement. Les importations furent limitées et de nombreux besoins urgents de la production ne furent pas assurés. La pénurie de matières premières mit en danger de nombreuses entreprises, particulièrement dans l'industrie légère. Le ravitaillement en produits alimentaires était catastrophique. Dans de nombreuses villes, les stocks de vivres *atteignirent un seuil* dangereux. Peu après, un système de rationnement fut introduit.

Les deux oppositions

Au cours d'une réunion du bureau politique, en janvier ou février 1928, V. V. Kouybychev, l'un des hauts fonctionnaires chargés de l'économie, devait déclarer : « *Nous nous efforçons de parvenir à un relèvement, mais de mois en mois nous reculons. Ce n'est pas un rétablissement, c'est pour le dire franchement — une mort lente* ». Le 2 mars 1928, le gouvernement soviétique constatait, dans une décision secrète, que le pouvoir soviétique était gravement menacé et proclamait qu'« *avec le comité central il était décidé à utiliser tous les moyens pour maintenir la dictature du prolétariat* ».

L'O.G.P.U. (sécurité d'Etat) reçut carte blanche pour surveiller l'application des directives des autorités et pour mater toute résistance. Les organisations du parti et les organismes de l'Etat devaient aider la police par tous les moyens. Ainsi se créaient l'arrière-plan historique et le contexte du stalinisme.

Il ne faut pas croire pour autant que le passage de l'Union soviétique au stalinisme était inévitable, en raison de la situation particulièrement difficile. En fait, il se produisit une lutte *politique et sociale* d'un caractère particulier. Même pendant la NEP (Nouvelle politique économique), l'U.R.S.S. était une dictature politique rigide, où une opposition organisée contre Staline ne pouvait se manifester, presque *exclusivement, qu'au sein* du parti.

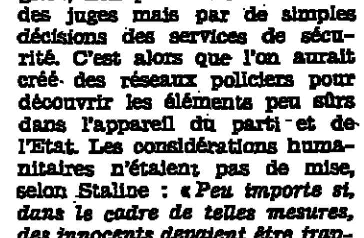
Dans la seconde moitié des années 20, il y avait en U.R.S.S. deux tendances qui — ouvertement ou secrètement — s'opposaient à la *politique stalinienne* : l'opposition unifiée de la gauche, menée par Trotski, Zinoviev et Kamevec, et un groupe non organisé de politiciens modérés, qualifié de groupement de droite en général. Même à présent, on lie ce dernier au nom du théoricien communiste Boukharine, alors qu'en réalité ce fut Rykov, le chef du gouvernement, qui en fut le plus souvent la personnalité dominante.

On dit parfois qu'il ne faut pas trop surestimer la lutte de l'opposition contre Staline, car des deux côtés il y avait des communistes convaincus et des partisans de « *la dictature du prolétariat* » ayant plus d'une décision cruelle sur la conscience. La victoire de l'un ou de l'autre groupe, dit-on, n'aurait pas changé grand-chose. Toutefois, les deux groupes d'opposition, contrairement à Staline, ten*taient au moins d'améliorer* le sort des couches populaires. Leur niveau culturel et leur connaissance des mécanismes de la vie sociale et économique du pays étaient généralement supérieurs à ceux de Staline. Leur victoire aurait considérablement modifié la situation et sans doute leur pensée politique. Mais dans quelle mesure cette opposition menaçait-elle le pouvoir stalinien ?

Dans la plupart des ouvrages consacrés à l'opposition — même en Occident, — on entretient l'idée, lancée par Staline, qu'elle n'avait pas de réalité sociologique, que c'étaient des généraux sans armée. Cette affirmation paraît bien étonnante. L'existence de courants d'opposition donnait un souci certain à Staline.

L'apparition de l'opposition de gauche, avant la phase la plus dangereuse de la crise, lui causa des difficultés extraordinaires. Pour preuve, ce témoignage de Menjinsky, chef de l'O.G.P.U., qui, en novembre 1927, indique à la direction que les chefs de l'op*position ont concentré autour* d'eux tous les mécontents et que la mauvaise situation économique leur vaut un nombre important de partisans. Même l'armée est fortement infiltrée. La direction du parti, dit-il, « *et même les camarades Staline et Boukharine* », font montre d'une « *légèreté* » incompréhensible en hésitant à donner l'ordre « *de mettre ces chefs hors d'état de nuire* (...) *On peut se demander si dans trois ou quatre mois nous aurons encore assez de force pour le faire.* »

L'apparition de l'opposition de gauche alla de pair avec une mise en cause de Staline par les politiciens modérés. Ceux-ci se rendaient compte du caractère dangereux des méthodes de Staline et avaient en mémoire le sort des Jacobins français. L'idée d'écarter Staline vint à maturation à l'automne 1927. Comme successeur possible, ils voyaient Tomsky, le président des syndicats soviétiques. Mais leur plan se solda par un échec. Dans la situation intérieure et extérieure critique qu'elle connaissait, l'U.R.S.S. ne pouvait se permettre le luxe d'un changement aussi radical ; l'opposition de gauche représentait un danger pour toute la direction du parti. Les modérés laissèrent donc faire. La sécurité accusa l'opposition de gauche de fournir des *informations secrètes à des Etats* étrangers (surtout à la France) et d'avoir préparé un coup d'Etat. Déjà, vers la fin de 1927, Staline exigeait que les opposants soient condamnés comme espions et auxiliaires des ennemis du ré-



(Dessin de DAVID LEVINE.)

gime, non par des tribunaux et des juges mais par de simples *décisions des services de sécurité*. C'est alors que l'on aurait créé des réseaux policiers pour découvrir les éléments peu sûrs dans l'appareil du parti et de l'Etat. Les considérations humanitaires n'étaient pas de mise, selon Staline : « *Peu importe si, dans le cadre de telles mesures, des innocents devaient être frappés, puisque c'est dans l'intérêt de la grande cause.* » Ainsi Staline construisait déjà l'appareil qui lui permettrait d'asseoir pleinement son pouvoir. Par ces mesures extraordinaires, le stalinisme commença à acquérir les traits d'un régime d'oppression brutale, qui suscita une large résistance dans le pays. L'opposition de gauche réprimée, il ne restait plus qu'à écarter les modérés.

Effrayés par l'étendue de la violence et plus particulièrement de la coercition à la campagne — Staline y soutirait les céréales qui manquaient par les méthodes les plus brutales — les modérés se rendaient compte que ce comportement allait détruire toute la structure sociale et économique de l'U.R.S.S. Boukharine prononça alors la phrase fameuse sur « *l'exploitation militaro-féodale de la paysannerie* ». Ecœurés par les répressions injustifiées et par les provocations politiques de Staline, Rykov et ses amis essayèrent pendant longtemps d'empêcher le premier procès de l'ère stalinienne, celui des « *spécialistes des usines* », monté de toutes pièces dans la moitié de 1928. Sur cinquante-trois inculpés (notamment des ingénieurs allemands), onze furent condamnés à mort, dont six virent leurs peines commuées pour coopération avec l'O.G.P.U.

Il sembla alors pendant un moment que les modérés pourraient l'emporter. La crainte des conséquences d'une telle politique leur valait un afflux d'al*liés influents. Mais* leur situation était difficile. Ils défendaient avant tout la paysannerie, mais pouvaient difficilement acquérir un appui massif dans ce milieu traditionnellement opposé aux bolcheviks. Leur opposition *se cantonnait donc surtout* à l'appareil que Staline connaissait mieux qu'eux. Acculant progressivement les opposants dans une impasse, il emporta la décision au début de 1929 : en les accusant à tort de s'être alliés à l'opposition de gauche, Staline réussit à compromettre ses principaux rivaux — Rykov, Boukharine et Tomsky — et à se débarrasser d'eux. Cette victoire de la conception stalinienne fut consolidée par le démantèlement du parti par la terreur de masse des années 30. Et fit, depuis, peser sur les masses un fardeau insupportable.

Une forte résistance

Comment avait réagi la principale victime, c'est-à-dire le peuple soviétique, à la naissance d'un tel régime ? Soljenitsyne a écrit que tout se serait passé *autrement si, lorsqu'on venait* les arrêter, les citoyens soviétiques avaient accueilli les policiers la hache à la main. Cette image montre à quel point le souvenir d'une opposition populaire au stalinisme a disparu. Cette résistance fut pourtant l'un des facteurs importants de l'époque. Même dans des publications historiques parues en U.R.S.S., un lecteur attentif peut trouver aujourd'hui des données sur des centaines de fonctionnaires battus ou tués dans des villages.

Dans des lettres non censurées parvenues en Occident vers la fin des années vingt et au début des années trente, on mentionne assez souvent les cas de simples communistes ou komsomols, voire de cellules entières, qui refusaient d'exécuter les ordres cruels de leur direction. Nombre d'entre eux prirent *alors — et non pas vers le milieu* des années trente comme on se plaisait à le dire en U.R.S.S. du temps de Khrouchtchev — le chemin des prisons et des camps de concentration.

Pendant l'été 1928, Boukharine mentionna quelque cent cinquante cas d'agitation paysanne ayant partiellement pris le caractère de petites révoltes. Tomsky, se plaignit amèrement que Staline eût caché au bureau politique l'insurrection en Transcaucasie. Des troubles provoqués par le manque d'aliments de base eurent lieu dans plusieurs villes. Bien avant la « *collectivisation totale* » de l'agriculture par Staline, dans de nombreux districts, les paysans diminuaient fortement les emblavures et abattaient le cheptel. Les ouvriers répondaient à la pression qui s'exerçait sur eux en sabotant le travail. L'agitation gagnait même l'armée.

La situation devint explosive lorsque, au printemps 1930, Staline, après avoir « racheté » fort brutalement les céréales aux paysans, voulut imposer une collectivisation forcée, qui revenait à exproprier de larges couches de la paysannerie. Qui peut croire aujourd'hui que Staline, dans son fameux article « Le vertige dû au succès », révoqua la collectivisation qu'il avait lui-même ordonnée, seulement parce qu'il craignait la violence des autorités locales ?

Nombre d'informations faisaient état de cas de fraternisations spontanées entre ouvriers et paysans : ils réagissaient à la politique du gouvernement, lequel accusait les paysans de saboter le ravitaillement et d'être responsables de l'aggravation des conditions de vie dans les villes. Des tracts et des appels apparurent proposant la créa*tion d'organisations et de comités* « du parti du travail » ou « du parti paysan du travail », lequel devait comprendre aussi des ouvriers. On ne connaît pas les auteurs de ces propositions. Une provocation policière n'est *pas exclue. Dans de nombreux* districts, l'O.G.P.U. procédait à *tour de bras* aux arrestations et aux interrogatoires de koulaks et de leurs « complices », même des communistes et des komsomols. La direction du parti recevait *maints rapports sur l'existence* de telles organisations.

Pendant l'été et l'automne de 1930, l'O.G.P.U. effectua de nombreuses arrestations, et publia, au début de septembre, un rapport sur la découverte de centres de sabotage dans l'industrie et l'agriculture, comme dans les organismes économiques de l'Etat. Ce rapport visait à détourner la colère populaire. Plusieurs procès politiques furent préparés en même temps ; les plus importants furent ceux contre un « parti industriel » et un « bureau fédéré des mencheviks ». Inventés de toutes pièces, ils permirent de traduire devant un *tribunal des personnalités* importantes du monde économique. Le procès préparé contre « le parti paysan du travail », qui était censé, selon les enquêteurs, compter des dizaines de milliers de membres, n'eut finalement pas lieu : sans doute parce qu'il n'aurait fait que disséminer dans les campagnes des idées qui y flottaient déjà.

Avant les principaux procès, la direction du parti fit savoir qu'un complot avait été découvert à l'intérieur du parti, dont les meneurs auraient été Syrtsov, le chef du gouvernement de la Fédération de Russie, et Lominadzé, secrétaire du parti pour la Transcaucasie. Rykov fut alors définitivement écarté de son poste de président du conseil des ministres de l'U.R.S.S. La terreur de masse stalinienne et la répression à l'intérieur du parti à un niveau supérieur se rejoignaient ainsi d'une façon qui détermina pour de longues années le caractère du régime soviétique.

(*) Historien tchèque, né en 1930, qui a passé son enfance et fait ses études en U.R.S.S. et à Prague. Partisan actif du « printemps » de Prague, il vit actuellement à Tubingen en R.F.A. Il a été déchu de la citoyenneté tchécoslovaque il y a quelques mois. Auteur de Die Geburt des Stalinismus ou « l'U.R.S.S. à la *veille de la « deuxième révolution »* (Francfort-sur-le-Main, Europäische Verlagsanstalt, 1979), qui porte sur les années 1927 à 1929.

Un fanatique du pouvoir personnel

ROY MEDVEDEV est sovié*tique : c'est presque banal.* Il est historien : c'est fréquent. *Mais, voilà qui est rare*, c'est un historien soviétique qui essaye de faire de l'histoire en se pliant aux règles de cette *discipline. Cela suffit pour que, là où il vit, l'exercice de sa* profession lui soit interdit. Il appartient à la cohorte des contestataires du seul fait qu'il *refuse d'obéir aux oukazes*, qu'il cherche à dire ce qui fut sans ne retenir du passé que ce qui *justifie le présent.* A la différence d'autres dissidents célèbres, il continue pourtant à professer sa foi dans le communisme, et même à marquer son attachement au parti auquel il appartint.

Autre originalité : il s'intéresse particulièrement à une époque sur laquelle les autorités préfèrent ne pas s'apesantir : les quelque vingt-cinq ans de règne de Staline puis la décennie *khrouchtchévienne*. Singulière aventure, car si on consulte les manuels officiels on constate qu'entre Lénine et M. Brejnev il n'y eut presque personne à la tête de l'U.R.S.S. Staline bien sûr est mentionné : il faut quand même rappeler qu'il se trouvait aux commandes quand le pays a gagné la guerre et que son « culte de la personnalité » n'était pas bien du tout. Mais le lecteur est bien en peine de savoir ce que signifiait concrètement, pour des millions de citoyens, ce fameux culte.

Roy Medvedev fut le premier Soviétique à raconter toute cette époque, à l'analyser (dans *le Stalinisme* publié en 1972 aux éditions du Seuil). Il composa *son ouvrage dans des conditions difficiles : les archives ne sont pas mises à la disposition d'un* hétérodoxe même communiste. A peine son manuscrit achevé *il eut connaissance de nouveaux documents et d'ouvrages parus à l'étranger. Il se mit alors à* rédiger un complément à son livre, celui qui nous est maintenant proposé sous le titre *Staline et le stalinisme* (1).

L'historien s'efforce de tracer un *portrait* honnête d'un per*sonnage que, d'évidence, il* n'aime guère. Il marque son scepticisme à propos de rumeurs répandues par les adversaires du dictateur ; il n'est pas convaincu, comme le sont par exemple de vieux bolcheviks, que dans les premières années de son activité révolutionnaire Staline ait été *recruté* comme agent par l'Okhrana, la police du tsar. En revanche, il persiste à penser que « *pour déplaisant que ce puisse être* » pour les défenseurs du père des peuples qui « *ne sont pas rares parmi les chefs militaires* », le « *comportement de Staline dans les premières et à bien des égards décisives journées de la guerre constitue une souillure indélébile sur sa réputation de grand capitaine* ».

Déjà sous Lénine

Une question — toujours la *même* — se pose au terme de cette nouvelle étude : le stalinisme marque-t-il une solution de continuité avec le léninisme ? Medvedev, qui garde pour le fondateur du régime de *l'admiration — mais une admiration* qui se veut lucide, — reconnaît que certaines des monstruosités de la période stalinienne apparaissaient déjà sous *Lénine*. Dès ce moment, la terreur n'était-elle pas un moyen de gouvernement, la liberté de presse supprimée, le parti unique instauré ? L'historien constate les dangers du centralisme démocratique, il met en doute l'affirmation catégorique de Lénine au troisième congrès des jeunes communistes : « *La morale, c'est tout ce qui contribue à la destruction de la vieille société fondée sur l'exploitation.* »

Pourtant Medvedev se refuse à penser que le stalinisme ait simplement pris la suite du léninisme. Il voit entre les deux phénomènes une différence de nature. Lénine, dit-il, prônait la terreur parce qu'il fallait gagner la guerre civile. Il mettait l'accent sur le centralisme parce qu'il avait affaire à une société qui avait besoin de rudes méthodes pour se transformer. Mais il ne tenait pas pour idéal le fruit d'une nécessité temporaire et il était *le* premier à remettre en cause ce qu'il avait dit et fait. Il était « *fanatiquement acquis* » à l'idée du pouvoir, mais il s'agissait du pouvoir du prolétariat, non de son pouvoir personnel. A l'inverse, « *Staline briguait fanatiquement le pouvoir personnel et il était disposé à y sacrifier n'importe quels autres intérêts, y compris ceux du parti du prolétariat et de la paysannerie* ».

La différence entre les deux *hommes est évidente. Mais Lénine n'a-t-il pas* engendré Staline, même si à la fin de sa vie il regretta de lui avoir laissé trop de latitude ? Et surtout *n'a-t-il pas* créé le terrain favorable au stalinisme, notamment en *affirmant que la fin justifie les moyens* ? Passe encore que dans les semaines anarchiques et révolutionnaires de la fin de 1917 un groupuscule plus déterminé que les autres ait saisi le pouvoir. Mais non *que ce groupe fasse campagne* pour une Constituante — au moment où il briguait le pouvoir — puis qu'il s'empresse de dissoudre cette assemblée le jour même où elle se réunit, parce que les électeurs avaient eu le mauvais goût de donner la majorité à ses rivaux socialistes *révolutionnaires*. Cela se passait environ deux mois après les journées d'octobre. Le nouvel Etat s'installait en dehors du droit et le régime allait être profondément marqué par ce péché originel. La suite était fatale. Les bolcheviks ne savaient peut-être pas où les entraînerait ce nouveau coup de force. Pourtant certains *en* devinaient déjà les conséquences. Sans exprimer le moindre regret, et sans penser qu'il serait lui-même broyé *par* la mécanique mise en route, Boukharine s'écriait le jour de la dissolution : « *La question du pouvoir sera résolue par la guerre civile.* »

BERNARD FERON.

(1) Ed. Albin-Michel, 276 pages.

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE

Victimes et complices

par ALEXANDRE ZINOVIEV (*)

ON ne peut porter un jugement sur la personnalité de Staline sans le faire pour *l'époque qui fut indissolublement liée à son nom*, celle *du stalinisme*. Qu'est-ce que Staline sans le stalinisme ? Un bonhomme de petite taille. Un séminariste raté à moitié analphabète. Visage grêlé. Accent géorgien. Fourbe, rancunier et cruel. Laissait des traces de graisse sur les livres avec ses doigts... N'est-ce pas un peu faible pour caractériser un homme qui régna et règne encore sur l'esprit et le cœur de *millions de personnes* ?

A la suite de cet ouragan que furent les révélations sur les horreurs de la période stalinienne, lequel avait commencé avec le célèbre rapport Khrouchtchev et atteint son apogée avec la parution de *l'Archipel du Goulag* de Soljenitsyne, nous avons vu s'installer durablement l'idée que la période stalinienne fut exclusivement une période de crimes, un trou *noir dans le cours* de l'histoire ; que Staline était le criminel le plus criminel de tous les criminels qu'ait connus l'histoire humaine. C'est pourquoi, de nos jours, on admet pour seule vérité les accusations et révélations *sur les tares du stalinisme et sur* les défauts de son inspirateur. Quant aux tentatives qui sont faites pour analyser la période et la personnalité de Staline d'une façon tant soit peu objective, elles sont considérées comme *des apologies du stalinisme*...

Et pourtant, je me *risquerai* à m'écarter de cette orientation *accusatrice* et *critique* et je prendrai la défense... non pas de Staline ou du stalinisme, mais de leur analyse objective. L'époque des réactions émotionnelles est révolue. Il est temps de *réfléchir à l'essence historique* des crimes, à leurs sources, et non plus se contenter de les condamner. Ces crimes sont-ils issus des âmes noires d'une poignée de scélérats, comme une déviation au regard des normes convenables de *l'histoire*, ou bien sont-ils un exemple édifiant et palpable de ce qui arrive nécessairement dès lors que les idéaux et les rêves les plus radieux de l'humanité débouchent sur une application réelle ? Telle *est la question*.

En outre, je crois que m'appartient le droit moral de prendre un tel risque. Depuis ma jeunesse, je n'ai jamais nourri de sympathies à l'égard de Staline et du stalinisme. Dès 1939, j'avais publiquement pris position contre le culte de Staline, ce qui *me* valut d'être exclu des jeunesses communistes et de mon institut, d'être dirigé vers une clinique psychiatrique pour examen, puis conduit à la Loubianka (1). A la clinique, je fus reconnu sain d'esprit, ce qui *ne serait pas* arrivé dans la période libérale post-stalinienne. Quant aux griffes des organes de la sécurité de l'Etat, j'ai réussi à m'en échapper. Jusqu'au rapport de Khrouchtchev, ma vocation secrète avait été la propagande *anti-stalinienne. Je dois* reconnaître que je n'étais pas le seul de cette espèce. A l'époque de Khrouchtchev, la critique du stalinisme fut prise en main par les ex-staliniens les plus invétérés, de sorte que mon anti-stalinisme n'eut plus de raison d'être. Je pus alors acquérir *un point de vue serein sur* cette question, c'est-à-dire sans haine, mais avec mépris.

Le portrait dans l'Evangile

Ma mère, elle, conserva dans son Evangile, jusqu'à sa mort (en 1969), un portrait de Staline. Elle a vécu *toutes les horreurs* de la collectivisation, de la *guerre et des années* d'après-guerre. S'il fallait décrire en détail tout ce qu'elle eut à supporter, les lecteurs occidentaux ne le croiraient pas. Et, malgré tout, elle a conservé un portrait de Staline. Pourquoi ? *La réponse à cette question* donne la clé pour comprendre l'essence du stalinisme.

C'est que, en dépit de toutes ses horreurs, le stalinisme fut un authentique pouvoir du peuple, au sens le plus profond (je ne dirais pas le meilleur) de ce terme. Staline lui-même était un *chef* authentiquement populaire. Le pouvoir du peuple n'est pas nécessairement un bien. Les atrocités du stalinisme furent une expression typique du pouvoir du peuple, en cette période donnée. Qu'il y ait eu, en même temps, une oppression du peuple ne contredit pas ce qui précède. Un *chef populaire n'est pas nécessairement* un sage plein de bonté. Il peut arriver que ce soit une canaille finie. Parfois, les chefs populaires méprisent profondément le peuple, car ils savent ce que sont les masses dans la réalité, et non dans les livres et les doctrines. Précisément Staline, et non Lénine, fut un chef populaire, car ce dernier manquait de ces traits abominables *qu'on attribue à Staline*.

Pour définir l'essence du stalinisme, il faut déterminer quels intérêts exprimait Staline, qui donc le suivait. Pourquoi ma mère conservait-elle son portrait ? Elle était paysanne. Avant la collectivisation, notre famille vivait correctement, mais à quel prix ? *Un travail harassant de* l'aube jusqu'au soir. Et quelles étaient les perspectives qui s'offraient à ses enfants (elle en avait onze !) ? Devenir paysans, artisans dans le meilleur des cas. Et puis il y eut la collectivisation. La ruine des campagnes. La fuite des populations vers les villes. *Résultat : dans notre famille*, l'un est devenu professeur, un autre directeur d'usine, un autre colonel et trois autres ingénieurs. Des millions d'autres familles connurent des situations semblables. J'évite de porter là-dessus des jugements de valeur. Je veux dire seulement qu'à cette *époque le pays connut une promotion* sans précédent dans l'histoire de l'humanité, des millions de personnes quittèrent les couches inférieures de la société pour devenir contremaîtres, ingénieurs, instituteurs, médecins, acteurs, *officiers*, chercheurs, écrivains, *etc.*

Le peuple n'était pas trompé

Peu importe de savoir si la Russie aurait connu un phénomène similaire sans le stalinisme. Pour les acteurs de ce processus, les choses se sont passées au cours du stalinisme et, leur semblait-il, *grâce à lui. Et il est vrai* que c'était grâce à lui, à bien des égards. Ces millions de personnes, qui en influencèrent des millions d'autres, furent précisément l'assise et la force de frappe du stalinisme. Bien sûr, *il faut compter aussi avec les* illusions, et non seulement avec les réussites réelles de certaines catégories. Mais ces illusions ne touchaient pas les fables marxistes (on y croyait peu), mais des choses très simples : on espérait une amélioration des conditions de vie et des rapports humains. *Pour moi et pour beaucoup de* ceux de mon âge, une couchette individuelle avec des draps propres, trois repas réguliers par jour, paraissaient le comble du rêve. Beaucoup d'entre nous ne croyaient pas aux fables marxistes et comprenaient ce qu'était le communisme réel, mais il n'empêche que *nous aussi*, nous espérions avoir droit à cette couchette et à *ces repas. Ces espoirs* contrebalançaient notre antipathie *à l'égard de la nouvelle* société naissante. Que nous le voulions ou non, ils étaient liés au nom de Staline.

Pour porter un jugement sur une personne, il faut prendre en compte non seulement ses traits subjectifs mais aussi les images qu'elle laisse dans les esprits. Or l'image de Staline était non seulement et non pas *tant celle* d'un scélérat, que le symbole du *vaste processus que je viens de* décrire. Il s'agissait d'une histoire sérieuse et non d'une oppression exercée par une poignée de criminels féroces sur un peuple bon et trompé. Le peuple n'était pas trompé.

N'oublions pas que les vagues de terreur les plus massives qu'ait connues la période stalinienne, celles qui firent des millions de victimes parmi les catégories les plus simples, se sont faites avec la participation *de millions d'autres gens très* simples. Du reste, les mêmes *individus jouaient souvent* en même temps le rôle de bourreaux et celui de victimes. Cette terreur était aussi le fait d'une activité spontanée de larges masses de la population. Actuellement il est difficile de savoir quelle part fut la plus grande : celle des criminels suprêmes, avec Staline *à leur tête, ou bien celle de ces* larges masses soi-disant trompées.

Pour conclure sur ce chapitre, je vais formuler une autre idée hérétique. Les victimes du stalinisme, ce n'est qu'une moitié de la vérité. L'autre moitié, c'est *que les victimes furent des aides* et des complices de leurs bourreaux. Les victimes correspondaient à l'époque qui les avait engendrées. Toute l'horreur de l'établissement de la société communiste ne réside pas tant *dans la réalité des victimes* que dans la genèse, la survie, la sélection *d'un type d'homme qui est prêt aux sacrifices et prêt* à faire des autres ses victimes. Staline fut l'exemple le plus frappant de cette révolution psychologique. Il me paraît que les purges staliniennes ont fait davantage pour sa divinisation que sa politique opiniâtre visant à baisser de quelques kopecks les *prix alimentaires*.

Les soldats et les bureaucrates

Je distingue deux courants *dans ce torrent qui déferla sur* l'Union soviétique, par suite de la révolution : un courant historique concret et un courant sociologique général. Dans le premier, des hommes montaient sur des voitures blindées, agitaient leurs mausers, s'emparaient des centraux téléphoniques, fusillaient, *caracolaient sabre au clair en* criant « hourra ! ». C'était là la partie visible des choses. Pendant ce temps, un nouvel enfant (la future société communiste) mûrissait sans bruit, imperceptiblement, dans l'autre *courant. Mûrissait de la façon* la plus prosaïque : il se créait des bureaux et des fonctions innombrables, l'appareil du pouvoir se développait, se différenciait, plongeant ses tentacules dans toutes les cellules de la *société ; les grades étaient* attribués, les biens étaient distribués...

Lorsque l'avalanche de l'histoire dramatique disparut, lorsque la poussière qu'elle avait soulevée retomba, on comprit quel était l'objet des discours, *l'enjeu* de l'action des sabres et des « hourras ». La nouvelle société réelle était déjà née, avec son système méticuleux de pouvoir et de direction, et elle poussa sur le devant de la scène ses dirigeants authentiques. Lénine et sa garde représentaient ainsi le *premier courant de ce processus*, tandis que Staline et ses complices étaient des représentants du second. Dieu sait pourquoi, lorsqu'on parle de Lénine, les bienséances exigent qu'on emploie le terme de « garde », *tandis que Staline n'a droit qu'à* des « complices ». Le nom de Lénine est lié à la période prérévolutionnaire du parti et à celle où le pays réussit à survivre physiquement, tout en portant l'embryon de la nouvelle *société en son sein*. Le nom de Staline est lié à l'instauration *de la nouvelle société*, à la transformation du faible *embryon* en une *créature mûre et puissante*. Je souligne qu'elle est puissante, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle soit borne. Comme on le sait, un crocodile est fort, mais il présente peu d'agrément, si ce n'est l'utilisation de *sa peau*.

Lénine est donc la préhistoire du communisme réel. Son histoire réelle, son histoire proprement dite commence avec Staline. C'est là (et non dans ses défauts personnels) *que réside l'explication* de la victoire de Staline et de ses complices (non de sa garde, bien entendu) sur Trotski, Zinoviev, Boukharine et autres bavards de la garde léniniste (cela va de soi). Il ne s'agit pas *de l'intelligence des uns (on dit* que Staline fut bien plus sot que Trotski) ou de la sottise des autres (on dit que Trotski fut bien plus intelligent que Staline), mais d'un concours de circonstances. Il s'agit de savoir quelles *furent les forces sociales* qui s'avancèrent sur la scène de l'histoire *et s'emparèrent* des millions de cellules de la vie d'une énorme société. C'est le stalinisme, non le léninisme, qui est la manifestation la plus parfaite de l'essence du communisme. Le léninisme n'est qu'une *propédeutique au stalinisme, son* embryon, ou, plus exactement, il fut seulement le lieu où *cet embryon* a mûri. Il connut le sort qu'il avait historiquement mérité. Je dois dire d'ailleurs que j'ai eu récemment l'occasion de relire certaines œuvres des adversaires de Staline sus-nommés. Je n'ai remarqué *chez eux aucune supériorité* intellectuelle sur Staline. Je ne veux pas dire par là que Staline eût été intelligent, mais que ses adversaires n'étaient guère plus intelligents que lui.



(Dessin de DAVID LEVINE.)

Fatras verbal

Puisque nous parlons d'intelligence, il serait opportun de dire ici quelques mots sur Staline en *tant que théoricien. Selon* une opinion unanime, Staline aurait prétendument *vulgarisé* le marxisme. Mais il faut se poser la question suivante : qu'est-ce que les philosophes soviétiques ont apporté de neuf au marxisme depuis la mort de Staline, si l'on fait abstraction de leur logorrhée *effrénée et de quelques gadgets* ? Si l'on répond à cette question sans parti-pris, l'on aura, peut-être, quelque doute sur l'opportunité du terme « vulgarisation ». Certes, il y a bien eu ici vulgarisation de certaines idées des fondateurs du marxisme. Mais n'y a-t-il eu que cela ? Et était-ce *bien réellement* une vulgarisation ? En effet, il y a *vulgarisation lorsque les sources* premières constituent des sommets *(ou des abîmes ?) de sagesse*. Mais si l'on considère les sources de Staline, attentivement, en s'armant de critères scientifiques rigoureux, on découvrira qu'il n'y avait rien à vulgariser. Il y avait à décaper tout un *fatras verbal*. Donner à quelques points une allure plus digeste, les dire dans une *langue humaine* normale. Mais vulgariser ?...

J'ignore si Staline fut l'auteur des œuvres qu'il s'attribuait. Je *sais seulement* qu'elles furent la souris vivante dont la montagne *marxiste avait accouché. Pour les* besoins de la grande révolution idéologique qui se déroulait dans le pays, on ne pouvait tout simplement pas en tirer davantage. Or, en leur qualité de textes idéologiques, destinés à d'énormes masses de la population dotées d'un niveau culturel très *bas*, les œuvres staliniennes furent les meilleures de tout ce *qui a été écrit en matière de* marxisme.

En réalité, à la base de tout le travail idéologique qui se déroule en Union soviétique, nous *retrouvons toujours les fruits* de la révolution idéologique réalisée sous le nom de Staline. Pour pénétrer les vérités les plus profondes de la doctrine marxiste, il faut lire les œuvres de Staline. Il est absurde et illusoire de croire que le marxisme recèlerait encore des sommets intellectuels *et des finesses qui auraient* été dissimulés ou bien déformés par les vulgarisateurs : qu'il y aurait je ne sais quel marxisme authentique n'ayant rien à voir avec la sinistre idéologie étatique de la société communiste. Certes, les *œuvres des fondateurs du* marxisme contiennent certains points qui peuvent être interprétés comme des phénomènes de haute culture. Mais ces « points » ne sont pas un produit spécifique du marxisme. Ils sont *empruntés à ses prédécesseurs* et contemporains ; du reste ces emprunts prennent essentiellement la forme de « pogroms ». Les pogroms que Marx, Engels et Lénine font subir à leurs adversaires dans leurs œuvres servirent, en quelque sorte, de préparation aux pogroms réels organisés par *Staline*, dans la société communiste qui avait remporté la victoire sous le drapeau idéologique du marxisme.

Staline fut le marxiste le plus authentique et le plus fidèle. Lorsqu'on lui attribue le rôle du *diable dans la cohorte des anges* marxistes, on est loin de blanchir *je* ne sais quel marxisme idéal des taches noires du stalinisme : on s'efforce seulement de cacher la réalité profonde du marxisme que Staline et ses compagnons ont mise à nu avec une perfection et une clarté stupéfiantes.

Le respect des normes

La période stalinienne vit se former tous les organes du corps social communiste ; leurs fonc*tions se sont cristallisées, tous les* rituels et les modèles de comportement furent élaborés. Bien sûr, la mort de Staline fut suivie de quelques changements. Par exemple, Khrouchtchev se lança dans des bavardages terrifiants, très étrangers à Staline, et entreprit de se propulser dans le monde entier. *Malgré tout*, l'image de Staline pesait sur son esprit. Brejnev, lui, a la prétention d'être un second Lénine. Par ses bavardages et son goût pour les voyages, il a surpassé Khrouchtchev, bien que, en tant qu'orateur, *le modèle stalinien* lui conviendrait davantage. Mais point n'est besoin d'être psychanalyste pour remarquer que Brejnev se trouve, depuis son jeune âge, sous l'emprise de l'image de Staline.

Certes, Khrouchtchev osa révéler les horreurs du stalinisme et Brejnev n'ose pas entreprendre une terreur massive contre les *dissidents dont on* n'avait jamais entendu parler à l'époque stalinienne. Mais sont-ce là des traits particuliers à ces deux personnages ? Les tendances anti-staliniennes étaient apparues dans le pays et le parti bien avant le rapport Khrouchtchev, qui fut davantage le résultat *d'une histoire antérieure que le* commencement d'une nouvelle période. Il fut un jalon dans la nouvelle époque, non un point de départ, une cause. Les causes véritables sont restées cachées. Même les dissidents ne voulaient pas en parler. Quant au « libéralisme » brejnévien, il ne s'agit *pas non plus d'un trait qui lui* serait personnel. C'est une conquête solide des couches dirigeantes de la société soviétique qui ont dû attendre la mort de Staline (c'est-à-dire la fin de la période stalinienne) pour se sentir en sécurité.

En Union soviétique, il est officiellement admis que, à l'époque stalinienne, les normes du parti *et de l'Etat étaient violées, mais* qu'à présent ces pratiques sont révolues. Cette affirmation a le don de provoquer des critiques. « *C'est faux !* profèrent des voix çà et là. *Lesdites normes continuent à être violées !* » Selon elles, les misères du pays sont dues à la violation des normes. *Mais dans ce cas précis, le point* de vue officiel aussi bien que ses critiques sont dénués de sens. Actuellement, si « ça va mal », ce n'est pas parce que les normes sont violées, mais bien au contraire parce qu'elles sont respectées. *Il faut considérer les* normes en elles-mêmes et non leur respect ou leur violation. Or l'époque stalinienne fut celle de l'invention et de l'instauration de ces normes. On s'imagine que, avant l'arrivée de Staline et de sa bande, il existait des normes qu'il aurait violées. Mais il n'y avait pas encore de normes. Elles naissaient et s'affirmaient dans ces processus effroyables qui furent interprétés plus tard comme une violation des normes. On ne pouvait *violer* ce qui n'existait pas encore. En fait, la *genèse d'une société possède ses* propres normes auxquelles celles de la nouvelle société se conforment nécessairement. Toute la période stalinienne y répondait très exactement.

Actuellement, beaucoup craignent un retour au stalinisme en Union soviétique, qui viendrait avec une réhabilitation imminente de Staline. Ces craintes sont vaines. Si même réhabilitation il y a, elle ne sera que *partielle*. Les chefs communistes actuels ont, eux aussi, si l'on *peut dire, pris du poil de la bête* (de la moustache !) et ne *seraient pas fâchés d'être sacrés* les plus grands génies de tous les temps. Il n'ont donc pas du tout intérêt à *faire ressusciter* des concurrents venant d'un pas*sé effrayant*. Quant aux larges masses de la population, elles sont à présent privées de pouvoir sur leur prochain, ce dont elles disposaient sous Staline. Dieu merci, l'époque d'un pouvoir populaire effréné est révolue. Or le stalinisme est inconcevable sans une participation spontanée des masses.

Je ne veux pas dire par là qu'il n'y aura aucune aggravation en Union soviétique. Au contraire, elle est très possible. Mais toute aggravation n'est pas nécessairement un retour en arrière. Il peut y avoir aggravation dans le cadre même de la *marche irrésistible de la société soviétique* vers les idéaux radieux du communisme. Les ignominies vers lesquelles s'oriente le peuple soviétique seront un nouvel apport créateur dans l'histoire glorieuse du communisme.

Pour caractériser une personnalité, il *faut tenir compte de* tout ce qui a trait à elle d'une façon ou d'une autre. Les rumeurs, les ragots, les légendes. Et même les histoires drôles. Or voilà qui est remarquable : Lénine a donné lieu à toute une *série d'histoires drôles, où il tient* un rôle comique. Les histoires drôles *sur Staline furent nombreuses*. Mais elles ne lui offraient jamais une allure comique. Dieu sait pourquoi, le personnage de Staline ne se prête pas aux sarcasmes. Khrouchtchev est comique. Brejnev aussi. Staline, non. Pourtant, il semblerait que, actuellement, il n'y ait plus rien à craindre : *on peut rire tant* qu'on veut. Eh bien ! non.

Selon une rumeur, Staline aurait été assassiné. Je n'y crois guère. Le plus probable, c'est que Staline est mort de mort naturelle et que ses compagnons avaient tout simplement peur d'entrer chez lui. Ils étaient tous *des nullités, des poltrons* et des canailles. Lui-même, sur un tel fond, apparaissait *comme une* nullité et une canaille hors du commun. Mais il aspirait à bâtir un paradis communiste sur terre et à façonner tous les hommes dans ce but. Si ces projets ont donné lieu à des horreurs repoussantes, *ce sont là des tours de* l'histoire, qui échappent à tout contrôle, et non le *fruit* des noirs desseins d'un scélérat. La scélératesse cohabite parfaitement avec les idéaux radieux. Si ces derniers sont bien payés, ils n'en deviennent que plus radieux *encore*.

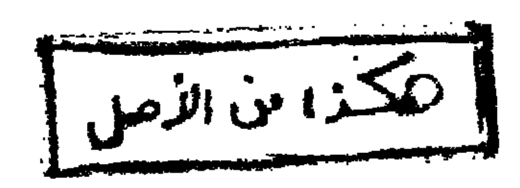
Staline et sa bande (et non sa garde, évidemment) furent des scélérats, mais d'une espèce particulière : leur scélératesse était d'ordre social et non individuel. *Elle suintait et elle suinte encore* de tous les pores de la société *soviétique. Elle découle du cours* même de la vie la plus ordinaire. Elle est le fruit légitime des idéaux radieux. Bref, Staline correspondait parfaitement au processus historique qui l'avait engendré. Ce processus, Staline ne lui *avait pas* donné naissance, mais il le marqua de son empreinte, lui prêtant *son nom* et sa psychologie. Là résidaient sa force et sa grandeur.

Il n'est pas impossible que la jeunesse éprouve quelque jour une nostalgie de l'époque stalinienne. Le peuple (celui-là même qui aurait été soi-disant trompé et opprimé) en est déjà nostalgique *et célèbre la mention du* nom de Staline par des applaudissements. Mais il *est peu* probable que les dirigeants actuels et les couches privilégiées du pays permettent la venue d'un autre Staline qui serait une nouvelle menace pour leur bien-être et leur sécurité.

(Traduit par Wladimir Berelowitch.)

(1) L'immeuble du K.G.B. à Moscou (note du traducteur).

(*) Philosophe soviétique en exil.



DE LA NAISSANCE DE STALINE

Le problème du culte de la personnalité est depuis longtemps résolu

par I. MINTZ (*)

POUR le peuple soviétique et le parti communiste, le problème du culte de la personnalité *est depuis longtemps résolu* et *ne présente aucun intérêt* puisqu'il en a terminé depuis longtemps avec ce culte, qu'une progression ferme est assurée, que la légalité socialiste est strictement *respectée* de même que les normes léninistes de la vie du parti.

Toutefois, dans la mesure où l'on accorde une attention à ce sujet, il *est indispensable de donner la parole à ceux qui ont vécu et travaillé au pays des Soviets* durant la période qui va de 1917 à nos jours.

Il *convient*, d'abord, de souligner un élément important, caractéristique du chemin historique parcouru par le pays des soviets : les fautes et les erreurs liées au culte de la personnalité concernent essentiellement la s e c o n d e moitié des années 30 et quelques années de l'après-guerre, soit une période relativement brève. Durant les nombreuses années qui précédèrent et suivirent cette période, le pays des soviets ne connut rien de semblable.

L'activité de Staline présentait deux aspects : un aspect positif que l'on apprécie à sa juste valeur et un aspect négatif qui fut soumis à la critique et condamné. Les Soviétiques et, à plus forte raison, les communistes soviétiques disposent d'une plate-forme générale pour juger des problèmes idéologiques et politiques relatifs à l'activité de *Staline. Elle est contenue, sous une forme condensée*, dans les décisions du vingtième congrès du P.C.U.S. et dans l'arrêté du P.C.U.S. en date du 30 juin 1956 « *sur l'élimination du culte de la personnalité et de ses conséquences* », dans les matériaux des congrès ultérieurs de notre parti, dans de nombreuses *publications du parti.*

Le point de vue général du parti a été exprimé, *ces d e r n i è r e s années,* dans de nombreuses publications soviétiques à caractère politique et historique. Des notions *erronées sont largement répandues* à ce sujet en Occident. Une version a notamment cours, selon laquelle les problèmes délicats de cette période seraient « soustraits » à la vie intellectuelle de notre société, selon laquelle, également, il y aurait tendance à « réhabiliter » tout ce *qu'a fait Staline.* Ajoutons encore que certains, plus attirés par la phraséologie « de gauche » que par la cause révolutionnaire, et *gagnés par une sorte de dogmatisme antisoviétique*, estiment erronée notre critique même des erreurs de Staline, de ses déviations par rapport au léninisme qui ont entraîné une violation de diverses normes et lois régissant la vie de la société socialiste.

La voie générale du pays dans les années 30

Une des causes des multiples déformations et opinions manifestement dénuées de fondement sur Staline réside, à notre avis, dans le fait suivant : les aspects négatifs de *son activité servent, en quelque* sorte, de « critères » pour apprécier toute l'histoire de notre lutte pour le triomphe du socialisme et, même de façon plus large encore, pour apprécier la *nature* du socialisme en tant que formation sociale.

Un fait est là : en un laps de temps extrêmement court et sans aide économique extérieure, cet immense pays a *mis fin à un retard* séculaire, réalisé un bond de géant dans son évolution économique et culturelle. Le profil social du pays a été totalement remodelé. Il a été *prouvé que le monde du travail était* à même de diriger l'Etat, sans exploiteurs et sans maîtres, qu'il était capable de fonder une société au service de ses intérêts. Le chômage fut à jamais liquidé. Une véritable révolution culturelle fut opérée : l'analphabétisme fut éliminé (alors que, dans la Russie d'avant la révolution, trois personnes sur quatre ne savaient ni lire ni écrire) ; bien plus, c'est essentiellement dans le milieu ouvrier et paysan qu'a été formée *la nouvelle intelligentsia qui a permis* à la science, à la technique et à la culture soviétiques d'occuper un des premiers rangs dans le monde. On a établi des rapports réellement *égaux en droit, l'égalité politique* et de fait des nations et peuples qui sont plus de cent en Union soviétique.

La force du nouveau régime et de l'*homme nouveau créé par lui a été* soumise à des épreuves inouïes durant la grande guerre patriotique. Les Français, l'ancienne génération tout au moins, les connaissent suffisamment bien.

Une question se pose alors : mais quel fut le rôle de Staline avant et pendant la guerre ? Il serait antiscientifique et tout simplement *étrange* de vouloir nier l'apport positif, dans la réalisation des buts de la société au nom de laquelle fut accomplie la révolution d'Octobre, dans la riposte à l'invasion fasciste et dans la victoire sur l'Allemagne hitlérienne, *d'un homme qui occupa* le poste de secrétaire *général* du comité central du P.C.U.S. puis celui de chef du gouvernement soviétique, qui *fut président* du Comité d'Etat pour la *défense* et commandant suprême.

Mais il y eut aussi...

Si l'on se replace dans le climat *social* et politique de *l'époque* et si *l'on* considère la manière dont le peuple appréhendait celui-ci au plan *psychologique, on peut comprendre* que les succès et les victoires du socialisme aient été associés dans l'esprit des Soviétiques — et pas seulement des Soviétiques — pour *une large part au nom de Staline. Le côté négatif de cette présentation* déformée des choses résidait en ceci qu'il en abusait, l'utilisant pour créer une atmosphère où tous les mérites essentiels des *réalisations* du parti et du peuple lui étaient attribués à lui personnellement. C'est en cela, notamment, que s'incarna ce que l'on devait qualifier par la suite de « *culte de la personnalité* ».

Dès les années 30 une contradiction apparut nettement entre les conditions favorables existant pour le développement de la démocratie au sein du parti et en Union soviétique en général et ses violations directes liées à l'activité de Staline. « *Certaines restrictions à la démocratie, inévitables dans les conditions de la lutte acharnée contre l'ennemi de classe et ses agents, avaient été érigées par Staline au rang de règle de direction du parti et du pays* », peut-on lire dans *l'Histoire du parti communiste de l'Union soviétique.* Moscou, Politizdat, 1978.

Le lecteur trouvera dans les œuvres de Staline des thèses justes sur le peuple en tant que créateur de *l'histoire, sur le rôle du parti* et de son comité central en tant que dirigeant collégial, sur l'attention à porter aux cadres, sur le développement de la démocratie à *l'intérieur du parti.* Mais en réalité, il viola lui-même grossièrement les principes contenus dans ces thèses.

En outre, il commit également de graves fautes théoriques, des actes volontaristes et des erreurs politiques et émit des affirmations dogmatiques.

Le fait *qu'il* se soit écarté du principe de la collégialité de la direction conduisit dans plusieurs cas à de graves erreurs.

Ainsi, en 1929, fut lancé le mot d'ordre de liquidation des koulaks en tant que classe sur la base de la collectivisation totale. Auparavant, lorsqu'il avançait des mots d'ordre recouvrant un *brusque tournant* dans sa *politique, le parti les justifiait* lors de congrès, de conférences ou de plénums du C.C. Cependant, en 1929, le nouveau *mot d'ordre du parti que nous évoquons* ici fut proclamé par Staline *lors d'une* conférence de spécialistes marxistes de l'agriculture et inscrit quelques jours plus tard dans la *résolution* de janvier du C.C. Mais le plénum du C.C. ne fut même pas convoqué pour justifier et éclaircir ce mot d'ordre. Aussi, de nombreux responsables du parti, surtout à l'échelle locale, l'accueillirent-ils comme une directive les enjoignant à recourir à des mesures administratives, ce qui conduisit à des violations du principe léniniste de la libre adhésion des paysans *aux coopératives et à plusieurs autres* erreurs graves.

Les erreurs et les insuffisances dans le développement de la collectivisation furent écartées par la suite grâce aux *efforts collectifs du C.C.*, grâce à son travail intense, à sa fermeté et à sa souplesse.

Lors du plénum du C.C. de février-mars 1937, Staline avança la thèse erronée *selon laquelle, au fur et* à mesure que les positions du socialisme se consolideraient, la lutte de classe dans le pays irait en s'aiguisant toujours plus. Cette *thèse était inconsistante* au plan théorique. Mais dans la pratique elle servit alors de fondement à des répressions de masse contre des *personnalités* en vue du parti et de l'Etat, de grands chefs militaires soviétiques et de nombreuses autres personnes qui *n'étaient* coupables de rien — communistes ou sans-parti.

Les principes léninistes des relations entre le *parti* et les organes de la sécurité d'Etat furent violés. Ces organes avaient été créés au cours de la révolution afin de protéger ses conquêtes. Quoi qu'aient *pu dire et écrire à ce sujet* les personnes hostiles au pouvoir soviétique, on peut affirmer avec certi*tude — si l'on absorbe avec objectivité les faits historiques* — que sans la Tchéka, puis la Guépéou, il aurait été impossible de défendre les conquêtes d'Octobre. La force *de ces organes de la révolution résidait en* ceci qu'ils s'appuyaient sur les larges masses de la classe ouvrière et de la paysannerie révolutionnaire.

La situation se modifia après que le contrôle *exercé* par le parti et par le gouvernement sur les organes de *la sécurité* d'Etat eut été supplanté par le contrôle personnel de Staline, et que les *normes* habituelles d'administration de la justice l'eussent été par ses décisions *personnelles. C'est* sur ses *recommandations* que furent désignées aux postes de responsables de ces organes des personnes au profil de carriéristes, auxquelles é t a i e n t étrangères les *règles* morales et politiques du bolchevisme. C'est avec le concours actif de ce genre *de personnes que de nombreux* Soviétiques *furent* calomniés et *furent* des victimes innocentes. Même des communistes qui luttaient activement et avec esprit de suite en *faveur de la ligne politique générale* léniniste du parti *f u r e n t* l'objet d'accusations non fondées. Toutefois, *les* membres du parti et les sans-parti étaient convaincus, dans leur large masse, que les répressions s'appliquaient à de véritables ennemis du socialisme et de l'Etat soviétique. Ils ignoraient les abus de pouvoir de Staline.

Le « testament » de Lénine

De même, si Staline commit une *erreur quant* à la *détermination* du *début de la guerre, cela fut parce* qu'il croyait sans limites en son intuition politique et qu'il résolvait alors pratiquement seul des problèmes d'une importance vitale pour *la défense du pays.*

Parmi les graves erreurs commises par Staline, on peut relever également son arbitraire grossier, qui conduisit en son temps à un conflit *dans les relations* avec la Yougoslavie.

Pourquoi, comment se fait-il que l'on en vint à s'écarter tellement des règles démocratiques ?

Parmi les facteurs *objectifs* figurent les c o n d i t i o n s historiques concrètes de l'édification du socialisme dans notre pays. Au moment où la *révolution* l'emporta, celui-ci était relativement arriéré : une mer gigantesque de petites exploitations paysannes et des îlots isolés de centres industriels. La guerre impérialiste, puis la guerre civile entraînèrent la ruine quasi totale de l'économie du pays. On sait également que celui-ci était encerclé par l'ennemi et se trouvait sous la menace constante d'une nouvelle attaque.

Un climat s e m b l a b l e, aussi complexe, requérait objectivement tant de la vigilance qu'un niveau élevé de centralisation du pouvoir et un *renforcement de la discipline.* La complexité de la situation d'ensemble était renforcée par le fait que la ligne politique générale du parti visant à édifier le socialisme fut soumise à des attaques virulentes, *d'abord* de la part des trotskistes, puis également d'autres groupes fractionnels, que ne répugnaient pas les méthodes consistant à *effectuer* un travail de sape, anti*soviétique.*

Dans *ces conditions*, la *position* de dirigeant du *parti* au *pouvoir* impliquait une responsabilité particulière, et les traits caractéristiques *de sa personnalité prenaient ou pouvaient* prendre une importance politique susceptible d'avoir de graves conséquences.

On connaît la « Lettre au congrès » de L é n i n e, écrite quelque temps avant sa mort, et qui est considérée *comme son « testament ». Elle fut* discutée par les délégués au treizième congrès du parti en mai 1924, Lénine étant déjà mort. Toutefois, si l'on avait libéré alors Staline de *son poste de secrétaire général*, c'eût été faire le jeu des trotskistes. On tint compte également des assurances données par Staline, comme quoi il corrigerait ses défauts, ceux dont Lénine parlait dans sa lettre. Staline demeura au poste de secrétaire général et, en occupant celui-ci, acquit son autorité. Cependant, le « détail » qui pouvait « prendre une importance décisive », dont parlait Lénine, eut l'occasion de se manifester dans les années qui suivirent.

On connaît également les tenta*tives de démontrer que les actes* despotiques de Staline découlent du léninisme, et que Lénine aurait sous-estimé « *l'importance de la démocratie* ». Il s'agit là d'un moyen tout à fait *erroné* d'expliquer le problème. Le despotisme de Staline, c'est le non-respect des règles léninistes de la vie du parti et non leur application. Non seulement, cela n'est pas le fruit du régime socialiste, mais cela apparaît comme une violation grossière des principes socialistes.

En dépit des élucubrations des *ennemis de l'Union soviétique, le* culte de la *personnalité* ne pouvait *rompre* l'effet des lois objectives du socialisme, ne pouvait modifier et n'a d'ailleurs pas modifié le caractère *profondément démocratique*, véritablement populaire du *régime* soviétique, dont la classe ouvrière, *les millions* de travailleurs, avec à leur tête le parti marxiste-léniniste, ont constitué, constituent et constitueront la force motrice décisive.

Le parti, en éliminant les conséquences du culte de la personnalité, a ouvert d'*immenses horizons* à *l'activité et à l'initiative créatrice* des masses, au développement du démocratisme socialiste.

Nous arrivons ici à la dernière question.

En quoi résident les garanties ?

La condamnation même et *l'élimination du culte de la personnalité* de Staline ont prouvé la force vive des principes socialistes, ont constitué une manifestation du renforcement des normes léninistes dans l'activité du parti.

En se prononçant résolument contre le culte de la personnalité, le parti a estimé que, même si cette critique provoquait certaines difficultés temporaires, du point de vue des intérêts et des objectifs finaux du socialisme elle aurait un résultat positif.

Le parti savait que ses ennemis s'efforceraient d'utiliser cette critique à des fins antisoviétiques et contre le mouvement communiste dans son ensemble. Mais il a fait ce pas en se guidant sur de hautes considérations de principe, sur les intérêts de la lutte pour le communisme.

Il va sans dire que ce n'était pas un pas facile à faire, si l'on tient compte de l'image qu'avaient de Staline tant la masse du parti que la masse de la population de notre pays.

En reconsidérant leur opinion sur Staline, les Soviétiques n'ont absolument pas *reconsidéré ni modifié* leur opinion sur le socialisme. L'analyse critique des manifestations du culte de la *personnalité* peut être fructueuse et efficace si on se *fonde sur le léninisme*. Ni les sché*mas trotskistes, ni les schémas sociaux-démocrates, ni* les schémas *maoïstes* ou les autres conceptions leur ressemblant et concernant ce problème ne répondent à la vérité *historique et ne fournissent d'arme idéologique* dans la lutte contre ce type de déformation de la pratique socialiste. Seule l'application conséquente des principes socialistes exprimés dans les thèses de Marx, Engels et Lénine offre les garanties *idéologiques et politiques, évitant* que ne se reproduisent de tels phénomènes durant l'édification de la société socialiste.

Après son vingtième congrès, le P.C.U.S. a accompli un immense travail pour éliminer les conséquences du culte de la personnalité, rétablir et développer les principes léninistes de direction dans tous *les domaines d'activité du parti*, de l'Etat et de l'économie. Ce travail a assuré le développement de la démocratie socialiste et l'observation de la légalité socialiste, a donné des garanties sûres aux droits et libertés des Soviétiques, a rehaussé leur activité créatrice dans tous les domaines d'activité. Tout cela s'est trouvé reflété et renforcé dans la nouvelle Constitution de *l'U.R.S.S.*

Dans le *rapport* qu'il a présenté au Plénum du C.C. du P.C.U.S., lorsque le projet de cette Constitution était en discusion, L. Brejnev a fait remarquer : « *Nous savons, camarades, que certaines des années qui ont suivi l'adoption de la Constitution actuelement en vigueur (Il s'agit de la Constitution de 1936 I.M.) ont été assombries par une répresion illégale, par la violation des principes de la démocratie de la vie du parti et de l'Etat. Cela s'est fait en dépit des lois constitutionnelles. Le parti a fermement condamné ces pratiques et elles ne doivent plus jamais être répétées.* »

Ainsi, en quoi résident les garanties que l'on n'aura pas à nouveau recours à de telles pratiques ?

— Avant tout dans la fidélité du P.C.U.S. aux principes du marxisme-léninisme, qui fournit la seule explication juste et complète du rôle des masses *populaires*, des partis politiques et de leurs dirigeants dans le d é v e l o p p e m e n t de la société;

— Dans la politique de notre parti communiste, qui a vécu la difficile expérience du culte de la personnalité, qui a condamné ce culte et en a éliminé les conséquences, politiques qui vise à développer sous tous ses aspects la démocratie socialiste;

— Dans le fait que cette politique et cette critique sont comprises, ressenties et soutenues par le peuple *soviétique.*

(*) Académicien.



(Dessin de Jean-Pierre CAGNAT.)

Les étapes d'une dictature

Iossip Vissarionovitch Djougachvili est né à Gori en Géorgie le 21 décembre 1879. Elève au séminaire orthodoxe de Tiflis, il fut chassé de cet établissement. Membre d'un groupe social-démocrate clandestin, il prit le pseudonyme de Koba. Exilé en Sibérie en 1902, il s'évada et participa à des attaques de banques pour financer l'action révolutionnaire. Il sera à nouveau exilé en 1908 et en 1913.

Nommé par Lénine membre du Comité central bolchevik en 1912 et rédacteur en chef de la « Pravda », il prit le pseudonyme de Staline. Pendant la guerre civile, il dirigea la défense de Tsaritsyne (devenue par la suite Stalingrad, puis Volgograd). Il fut commissaire du peuple aux nationalités et aussi responsable de l'Inspection ouvrière et paysanne. Il fut nommé secrétaire général du parti en 1922.

Après la mort de Lénine, il élimine les uns après les autres les dirigeants de la période révolutionnaire. En 1929, il décide la collectivisation générale des terres et l'industrialisation accélérée. Il est, dès ce moment, le maître de l'U.R.S.S. Il va consolider son pouvoir à la faveur des purges, qui, surtout à partir de décembre 1934 frapperont des millions de Soviétiques.

En mai 1941, il se fait nommer président du Conseil des commissaires du peuple (gouvernement). Après l'attaque allemande, il prend le titre de généralissime. Il meurt le 5 mars 1953, après avoir entretenu jusqu'à la fin le climat de la guerre froide, et mis en place une opération visant les Juifs.

« L'Humanité » : nous avons examiné les raisons de la cécité qui fut la nôtre

L'Humanité consacre ce vendredi 21 décembre deux articles au centième anniversaire de Staline. Dans l'un, M. Roger Martelli évoque la carrière du disparu. Dans l'autre, Mme Francette Lazard tire les leçons que le P.C.F. a retenues des événements de cette période. Elle écrit :

« *Nous avons beaucoup réfléchi toutes ces dernières années.*

» *Nous avions pris, en effet, du retard après que, en 1956, à l'initiative de N. Khrouchtchev, le XX[e] congrès du P.C.U.S. eut, par un acte de courage critique unique dans l'histoire politique mondiale, condamné les erreurs et les crimes imputés au « culte de la personnalité » de Staline. (...) D'où la décision prise d'entreprendre plus sérieusement l'étude de notre propre histoire afin de mieux apprécier les raisons de ce retard, dans l'évolution qui fut la nôtre, comme dans les conséquences qu'ont pu avoir sur cette évolution les implications du stalinisme dans le mouvement communiste international. (...)*

» *Nous avons prononcé contre le stalinisme une condamnation sans appel, et nous avons examiné les raisons de la cécité qui fut la nôtre aux temps de la répression stalinienne, alors que la dureté de l'affrontement de classe nous mobilisait sans réserve au côté de cette « forteresse assiégée » qu'était l'Union soviétique.*

» *Nous avons conclu à la nécessité de garder en toutes circonstances l'esprit critique qui, seul, permet la prise en compte de tous les faits sur lesquels peut se fonder l'élaboration d'un jugement indépendant, lucide et responsable, ainsi qu'à la nécessité de ne pas substituer des méthodes répressives ou administratives au nécessaire débat politique...* »

L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE STALINE

Un monument est en construction

APRES avoir porté, selon la coutume géorgienne, plusieurs toasts à la paix, à *la famille*, *aux enfants*, le « vieux » prend un ton plus solennel : « *Bientôt ce sera le 21 décembre. A part nous Géorgiens, qui comprenons, personne ne le respecte. Il est venu après Lénine. La situation était très difficile. Ceux qui lui ont succédé ont fait ce qu'ils pouvaient mais ce n'était pas la même chose.* » Debout, il lève la kinza, *sorte de corne ornée de* plaques d'argent et remplie de vin blanc, que l'on ne peut reposer sans l'avoir vidée, et il porte un toast à Staline.

Le petit village, qui appartient à un sovkhoze, est à quelques kilomètres de la grande route reliant Gori, la ville natale de Iossif Vissarionovitch Djougachvili, à Tbilissi, la capitale de la *Géorgie. Le « vieux » — Ilya* — est un solide paysan d'une soixantaine d'années rencontré au hasard du chemin. Il a naturellement invité les étrangers dans sa maison.

En 1942-1943, prisonnier des Allemands, il a été envoyé à *Cherbourg ;* il ne sait plus très bien pourquoi, mais il se souvient que les Français l'appelaient Emile. Ensuite, il a été détenu à Mauthausen et ne comprend toujours pas comment il en a réchappé. Il est passé à travers l'interrogatoire du N.K.V.D. — tous les rescapés des camps de concentration allemands étaient *a priori* suspects et beaucoup ont été réexpédiés dans des camps de travail soviétiques. Ilya, lui, a pu rentrer à la maison. Il avait alors droit à 50 roubles d'indemnité, explique-t-il, mais il n'en a touché que 28, plus un rasoir et la kinza pour les toasts.

A Gori même, on se prépare pour la fête, dont personne ne sait ou ne veut dire quelle forme elle revêtira. A l'entrée de la ville, qui compte maintenant cent mille habitants — elle n'en avait que cinq mille à la fin du siècle dernier, — un monument en l'honneur de Staline est en construction, mais les ouvriers eux-mêmes déclarent ne pas savoir quelle allure il aura quand il sera terminé. Un mois avant l'anniversaire, le musée Staline, grand bâtiment de style maure derrière la maison natale, était en réfection. En *principe*, il devait être prêt à accueillir de nouveau les visiteurs pour le grand jour.

La maison natale

La maison natale, où Staline a vécu jusqu'à l'âge de quatre ans, est protégée des intempéries par une verrière montée sur des colonnes de marbre, mais elle est ouverte à tous les vents. Elle se compose de deux modestes pièces. Dans la première, il reste quelques meubles et le samovar que le père avait acheté à l'occasion de la naissance tant attendue. Dans l'autre, on peut voir des photographies de Lénine, de Staline en tenue de généralissime, de Staline à quatorze ans, de son père et de sa mère et d'une vue de Gori. Les touristes défilent, déposent parfois des fleurs ; les enfants des écoles se font photographier avec leur maître. La maison est isolée au milieu d'une esplanade. Le quartier de Maïdan, où le petit « Sosso » se battait avec les gamins de son âge, a été démoli.

A *l'autre bout* de l'esplanade, sur la place Staline, une statue du généralissime, haute d'une vingtaine de mètres, trône devant le siège du parti et du soviet local. C'est là que les jeunes mariés de Gori viennent déposer leurs fleurs et se faire photographier avec leur famille. Le grand magasin d'en face vend quelques souvenirs, notamment un *portrait sur bois en* polychromie fabriqué en usine. Les petits colporteurs artisanaux ont plus d'imagination, ils proposent Staline en stylos à bille, calendriers, cendriers, porte-clés, etc.

A Tbilissi aussi, le souvenir du « père des peuples » est entretenu. Sur le *séminaire*, devenu musée des arts, une plaque rappelle que Iossif Djougachvili y fit ses études. Son portrait officiel est encore accroché dans de nombreux magasins. Le funiculaire menant à Mtatsminda (la montagne sacrée) qui domine la ville, porte toujours *le nom de* Staline. Il s'arrête devant un escalier monumental qui s'élève vers un piédestal vide. C'est tout ce qu'il reste d'une immense statue de Staline, *détruite dans* les années 60 : mesure conservatoire dans l'attente d'un retour ou symbole de la chute ?

D. V.

Pour ajouter à la légende du « petit père des peuples »

BIEN avant les journalistes, *les éditeurs avaient repéré* sur la liste des anniversaires « rentables » celui de la naissance de Staline. Ce qui nous vaut plusieurs titres supplémentaires à *ranger au rayon* des « bavures » criminelles de l'histoire. Mais que les amateurs se rassurent : aucun de ces livres ne risque d'éclipser les grands classiques déjà disponibles, qu'il s'agisse du magistral *Staline* de Boris Souvarine, qui n'a pas pris une ride depuis 1935, ou des études précieuses d'Ulam, de Deutscer et de Medvedev, pour ne signaler *que celles-ci*.

L'une des nouveautés, la plus originale dans sa conception, est sans doute le recueil présenté par Lilly Marcou, dans la collection « Archives ». Intitulé *les Staline*, ce livre est composé d'extraits des témoignages de ceux qui ont approché le tyran (1). N'en mentionnons que deux, pour donner envie d'ouvrir ce volume : l'étonnante interview accordée en 1934 par Staline à H.G. Wells et le fulgurant portrait du maître du Kremlin tracé par de Gaulle, après ses quinze heures d'entretien de décembre 1944. De Gaulle, dix ans plus tard, il est vrai, est infiniment plus perspicace que l'intellectuel britannique de bonne volonté. Ne citons que ces quelques lignes du texte de de Gaulle, qui compte plusieurs pages : « *Communiste habillé en maréchal, dictateur tapi dans sa ruse, conquérant à l'air bonhomme, il s'appliquait à donner le change. Mais si âpre était sa passion qu'elle transparaissait souvent, non sans une sorte de charme ténébreux...* »

Toujours dans la catégorie historique, Flammarion a profité de l'occasion pour rééditer, sous le titre *Staline, l'ordre par la terreur*, la deuxième partie de l'étude d'Hélène Carrère d'Encausse parue en 1972 chez Richelieu-Bordas (2). Complété et modifié, ce texte constitue une utile introduction à l'U.R.S.S. de Staline, plutôt qu'à notre héros. Le ton en est résolument « universitaire », de même que les balancements.

Avec, *Ah ! Ce qu'on rigolait bien avec mon copain Staline*, de Davrichewy, nous ne quittons pas vraiment le domaine de l'histoire, contrairement à ce que voudrait nous faire croire un titre outrageusement alléchant (3). Il eût été beaucoup plus conforme à la vérité d'intituler ce livre « la Vie quotidienne en Géorgie pendant l'enfance de Staline ». C'est, en effet, un passionnant *témoignage* d'ambiance qu'a écrit voici de très nombreuses années cet ancien compagnon de jeux de Staline, qui s'était réfugié en France et n'avait pas alors trouvé d'éditeur. Bien sûr, on pourra s'interroger sur tel ou tel détail *historique, se demander si l'auteur*, ici ou là, ne cherche pas à se donner un trop beau rôle. Il n'en demeure pas moins que nous avons là, en moins de trois cents pages, la plus vivante et la plus juste description de la Géorgie à la fin du siècle dernier. Et *nous assistons en prime* à la mutation fascinante d'un gamin miséreux en un professionnel de la révolution qui n'assouvira jamais sa soif de revanche et de puissance.



(Dessin de DAVID LEVINE.)

Dernière livraison à prétention historique : *Staline*, de Maurice Hartmann, que le prière d'insérer nous présente comme « *un vétéran des luttes ouvrières formé dans le militantisme de classe* » (4). Avec Hartmann nous entrons tout simplement dans la fiction : c'est en effet à une maladroite tentative de réhabilitation de Staline que nous assistons, à coup de citations *soviétiques officielles, d'indignations* sans doute sincères mais pour le moins déconcertantes. Ne citons qu'un exemple : l'utilisation d'amples extraits des Mémoires de Joukov pour réfuter des faits pourtant universellement admis aujourd'hui. Ajou*tons que*, pour Hartmann, l'histoire soviétique compte bien un « vilain » ; il ne s'agit pas de Staline — dont le *bilan serait* très largement positif, — mais de Khrouchtchev...

Deux autres ouvrages encore, au chapitre de la fiction : *Ma vie secrète*, par un humoriste anonyme (5) et *Saint Staline des abattoirs*, de l'écrivain soviétique, aujourd'hui réfugié en Occident, Youri Krotkov (6).

Surtout que les *historiens* sourcilleux ou tristes s'abstiennent. Ils ne résisteraient pas à l'épreuve. *Mais que tous ceux pour* qui l'humour, la satire, un sens infini de la dérision, peuvent tout aussi bien aider à cerner la vérité que d'austères travaux se *précipitent* sur la vingtaine d'anecdotes que nous conte Krotkov. Le héros en est, bien sûr, un Staline au plus haut de sa paranoïa et le prétexte en est tel *ou tel épisode* bien réel dont on ne parlait à l'époque à Moscou qu'à voix basse, le soir venu, calfeutré *dans sa cuisine ou* assis en plein air sur un banc.

Avec l'humoriste anonyme mentionné plus haut, c'est dans la farce érotique que nous entrons, comme si l'auteur avait peur de ne jamais suffisamment désacraliser le monstre. Un seul ennui, *feront remarquer* les historiens amateurs d'érotisme — encore une fois nous ne saurions recommander la lecture de cet ouvrage aux autres, — les prouesses sexuelles prêtées à Staline ne coïncident guère avec ce que nous savons du « petit père des peuples » en la matière...

JACQUES AMALRIC.

(1) *Les Staline*, présenté par Lilly Marcou. Collection « Archives », Gallimard-Julliard.

(2) *Staline, l'ordre par la terreur*, par Hélène Carrère-d'Encausse. Collection « Champs », Flammarion.

(3) *Ah ! ce qu'on rigolait bien avec mon copain Staline*, par Joseph Davrichewy, Simoën.

(4) *Staline*, par Maurice Hartmann, les Editions éclectiques.

(5) *Joseph Staline, ma vie secrète*, Editions Baudoin.

(6) *Saint Staline des abattoirs*, par Youri Krotkov, Fayard.

Le stalinisme n'a pas disparu de la société soviétique

(Suite de la page 1.)

Sans *doute* Khrouchtchev a-t-il démythifié le personnage, non parfois sans les excès dont il était coutumier, mais sans remettre en cause le système et sans proposer une analyse des erreurs, de leurs causes et conséquences. Avec Staline se sont *imposés* un *système de* gouvernement, une forme de vie sociale, qui n'ont pas disparu avec lui, dont on retrouve tantôt des pans entiers, tantôt de simples traces dans la *société soviétique contemporaine*.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces quelques traits du stalinisme : de la dictature d'un seul homme et du culte de la personnalité ? de l'organisation du parti et de l'Etat et de la collectivisation forcée qui obligea *soixante millions* de paysans à quitter leurs fermes ? de la répression arbitraire et massive et de l'obscurantisme culturel ?

La terreur aveugle a disparu mais pas les camps

Le changement fondamental, *c'est que la terreur aveugle* a disparu. D'autres éléments se sont modifiés, des traits se sont atténués ; le développement économique, la hausse du niveau de vie, la généralisation de l'éducation, l'ouverture sur l'étranger, ont imprimé leurs marques sans *toutefois* bouleverser un système que les successeurs de Staline ont *tous* justifié.

En 1961, après le vingt-deuxième congrès, la *Pravda* invitait à condamner Staline mais à déclarer juste la politique que le parti avait suivie sous sa direction. Car, ajoutera-t-on quelques années plus tard, le *parti* a « *continué à mener sa propre vie, laborieuse, autonome* ». Au moment du quatre-vingt-deuxième anniversaire de Staline, la *Pravda* écrira que « *les erreurs et les distorsions n'ont pas changé et ne pouvaient pas changer la nature de la société socialiste et les fondements théoriques, politiques et organisationnels de l'activité du P.C.U.S.* ». Une telle affirmation péremptoire, tout à fait « stalinienne » quant à l'infaillibilité du parti, interdit l'analyse critique et fonde une conception également stalinienne de *l'histoire, histoire* sans mémoire, dont les diverses versions ont pour unique fonction de justifier le présent.

La *terreur* aveugle, massive, arbitraire, a donc disparu. Mais il est devenu indécent d'évoquer ce passé. *Depuis 1964, la* littérature tolérée et *a fortiori* officielle a laissé retomber la chape du silence entrouverte sous Khrouchtchev. Les camps de travail sont *moins* nombreux, moins peuplés, mais ils ne sont pas fermés. Les dissidents, non conformistes, contestataires, libéraux, démocrates ou religieux orthodoxes risquent toujours d'être emmenés par la police à cause de leurs opinions. Les autorités manifestent, certes, un souci nouveau pour la légalité. Elles tiennent même à organiser des procès apparemment publics *et contradictoires, même si*, souvent, la défense ne peut citer les témoins à décharge et si les salles d'audience sont « faites » par les organes de sécurité, l'appareil répressif n'a *pas* été démantelé. Mais la loi permet d'envoyer pendant sept ans dans *un camp de travail des Soviétiques* coupables d'avoir diffusé des informations « *calomniatrices envers l'Etat et le système social* », la différence entre la critique et la calomnie restant à l'appréciation des autorités.

Malgré quelques tentatives récentes, le pouvoir soviétique n'a pas encore instauré un « *Etat de droit* » que la Russie n'a d'ailleurs pratiquement jamais connu. Dans l'organisation de la société, rien n'a beaucoup changé. Les mêmes structures sont restées en *place avec le parti, avec ses organisations* de masse chargées de diffuser la ligne juste dans les différentes couches de la population, avec la pyramide des soviets, coquilles vides de la démocratie. La Constitution stalinienne de 1936 a été remplacée il y a deux ans par une nouvelle loi fondamentale, mais l'abandon de la dictature du prolétariat au profit de « *l'Etat du peuple tout entier* » n'a entraîné aucun bouleversement du système et de la pratique politique. La Constitution brejnévienne a même officialisé le renforcement du rôle du parti. Avec ses cloisonnements et son *corporatisme*, l'Etat formé *sous Staline se maintient*, ainsi que sa classe de privilégiés.

L'Union soviétique a hérité du « *guide* » une idéologie qui se *veut révolutionnaire, une idéologie* d'Etat, de parti, de gouvernement dont l'objectif est le renforcement de l'Etat soviétique, de sa puissance économique et militaire, le *développement* du communisme, le plus souvent confondu avec l'influence de l'Etat russe.

En même temps que les épurations comme moyen de renouveler la classe dirigeante a disparu le culte de la personnalité qui, d'une certaine manière, sévissait encore sous Khrouchtchev. Il n'en reste que les formes extérieures : accumulation d'honneurs et de décorations pour le secrétaire général, titres prestigieux, prix littéraires et médailles scientifiques, citations dans *la* presse... Il manque le mythe de l'infaillibilité et l'élément religieux fait de vénération et de crainte. Sous le slogan de la « *direction collective* », un minimum de légalité et de collégialité a été rétabli dans le parti.

Les principes de l'économie de guerre appliqués à l'industrialisation, l'utilisation de la contrainte et le stakhanovisme totalement inadaptés à la deuxième puissance du monde, ont été abandonnés. Pour lutter contre une apathie très répandue, les *autorités font plutôt appel* aux stimulants matériels. Seul vestige de l'économie stalinienne, la bureaucratie demeure, avec sa contrepartie : la corruption, la combine, les formes « *spontanées* » d'activités qui ont donné naissance à une « *seconde économie* ». Favorisée par le relâchement de la pression policière, celle-ci s'est développée après la mort de Staline.

Dans l'agriculture, l'U.R.S.S. paie encore les conséquences de la collectivisation forcée du début des années 30, puis des erreurs de Lyssenko, génial *inventeur de la « biologie prolétarienne »*, dont les généticiens soviétiques n'ont pas encore tout à fait fini de se débarrasser.

Les paysans, citoyens à part entière

A la recherche des racines du peuple russe, que les *déportations* ont irrémédiablemnt coupées, toute une littérature paysanne décrit maintenant la campagne russe à l'époque de la collectivi*sation. L'exode rural s'accélère.* Le servage d'Etat a été progressivement aboli. Alors que sous Staline les paysans étaient, sauf besoin impérieux de l'Etat, attachés à une terre qui ne leur appartenait plus. Ils sont devenus, depuis la fin des années 60, des citoyens à part entière, autorisés à se déplacer librement dans toute l'Union soviétique.

On a mis fin aussi aux persécutions contre les petites natio*nalités que Staline avait déportées* et parfois exterminées. On a réhabilité celles qui avaient été accusées à tort d'avoir collaboré avec l'ennemi nazi. Mais on ne leur a pas toujours rendu leur patrie. Les Tatars de Crimée, par exemple, restent toujours exilés en Asie centrale.

A l'extérieur, le mouvement *communiste international* a cessé d'être au service exclusif des intérêts nationaux de la Russie. Dans une large mesure, à cause des risques de contagion repré*sentés par le schisme chinois*, les dirigeants soviétiques ont renoncé à lutter de front contre tout ce qui porte atteinte au monolithisme du mouvement. Ils ne cherchent plus à réunir des conférences mondiales pour condamner les hérétiques et ils ont même *accepté, en 1976, à la conférence* de Berlin, d'abandonner le terme d' « *internationalisme prolétarien* ». Cette souplesse toute tactique ne les empêche pas de se *présenter en tuteurs de tous* les partis communistes et de veiller, avec des moyens moins brutaux qu'auparavant, à maintenir un *consensus minimal autour* de leur politique extérieure.

Si la théorie du « *socialisme dans un seul pays* » est devenue caduque avec l'extension du camp socialiste, l'U.R.S.S. se veut toujours le modèle du socialisme réel. Avançant l'idée que l'Union *soviétique se trouve au stade du* « *socialisme développé* », M. Brejnev considère que tous les Etats socialistes devront passer par *cette étape* située entre le socialisme et le communisme intégral. L'invasion de la Tchécoslovaquie, en 1968, a montré que le Kremlin ne pouvait tolérer le développement *d'une autre forme* de société socialiste dans sa sphère d'influence.

L'ouverture à l'Ouest, avec ses modes et ses rites, s'accompagne d'ailleurs d'un renforcement de la vigilance et de la discipline idéologique propres *au* stalinisme. La thèse voulant que la coexistence pacifique ne s'étende pas au domaine idéologique, mais que, au contraire, la lutte des idées *s'aggrave* avec la détente politique, n'est pas sans rappeler le principe cher à Staline, pour qui la lutte de classe s'aggravait à mesure du renforcement du socialisme. On arrive à cette situation paradoxale que plusieurs dizaines de millions de Soviétiques écoutent les « mauvaises radios » (les stations étrangères émettant en russe) ; mais que les douaniers confisquent toujours à la frontière les livres mis à l'index. L'élargissement du camp socialiste n'a pas débarrassé l'Union soviétique de son complexe de « *forteresse* assiégée ». Ses frontières avec les pays frères sont aussi bien protégées que celles la séparant des pays capitalistes.

La crainte du retour d'un « stalinisme rampant »

Les premiers à faire les frais des *appels périodiques à la vigilance* idéologique sont les intellectuels, qui craignent sans cesse le retour d'un « stalinisme rampant ». Il est vrai que les discours des fonctionnaires des unions artistiques rappellent parfois de mauvais souvenirs. Pourtant, quelques écrivains et poètes maudits sont édités, à doses homéopathiques il est vrai ; le *samizdat et le tamizdat (1)* circulent tant bien que mal ; il règne une relative tolérance, accompagnée de coups de semonce, aussi éloignée du libéralisme relatif d'une *certaine époque* khrouchtchévienne que de la stricte orthodoxie stalinienne.

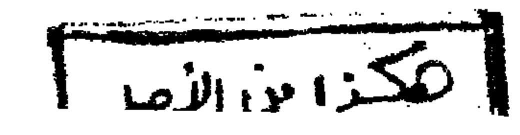
Cette attitude caractérise assez bien la direction soviétique actuelle, adepte du juste milieu. Son souci principal a toujours été d'éviter, *sur le rôle de* Staline, tout débat qui, comme l'écrivait en 1971 la revue du comité central, « *ne peut qu'affaiblir la cause du communisme* ». Elle ne *souhaite ni revenir* sur la condamnation de Staline, ni poursuivre la déstalinisation interrompue à la chute de Khrouchtchev. Elle reconnaît les bons et les mauvais côtés du « père des peuples », sans dresser de bilan (Staline a déjà été réhabilité en tant que chef de guerre) et elle renvoie dos à dos le « *culte de la personnalité* » et le « *subjectivisme* » reproché à Khrouchtchev.

Bien des dirigeants actuels ont commencé leur carrière sous Staline, et même à la faveur des purges des années 30. Ils n'ont aucun intérêt à relancer une discussion qui risquerait de découvrir encore plus loin les respon*sabilités. Staline est-il l'héritier* pervers de Lénine ? Staline a-t-il été le produit ou le créateur du système ? Il est sans doute plus actuel de se demander si ce qui reste d'éléments staliniens *dans* le système politique soviétique permettrait l'émergence d'un nouveau dictateur.

DANIEL VERNET.

(1) *Samizdat* ou auto-édition en U.R.S.S. ; *tamizdat* édition dans un pays étranger d'œuvres en langue russe non publiées sur place.





Le Monde des loisirs et du tourisme

Une race est sauvée

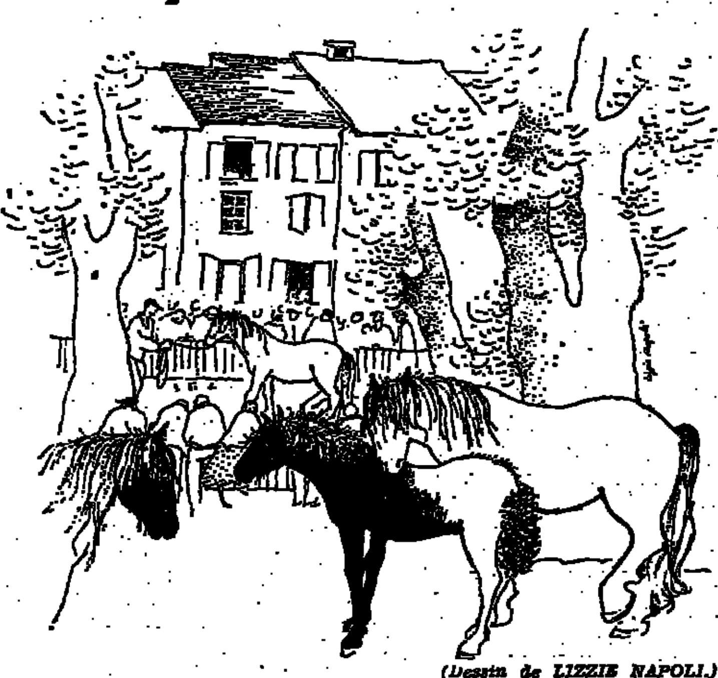
Le merens devient poney et servira en montagne

LE touriste qui au hasard de ses randonnées dans les vallées de la Haute-Ariège aperçoit dans les verts pâturages de petits chevaux rustiques et noirauds vagabonder sans contrainte au flanc de pentes abruptes, ignore qu'il a affaire à des descendants directs d'une race préhistorique que les hommes du néolithique ont traquée, à la manière des chevaux de Solutré, pour se nourrir de leur chair et se vêtir de leur peau.

Le cheval de Merens, puisqu'il faut l'appeler par son nom (on dit aussi le cheval ariégeois), a failli disparaître de la faune pyrénéenne. Grâce à la chambre d'agriculture de l'Ariège et au Stud-book ariégeois, qui ont établi un arbre généalogique de la race, cette dernière est maintenant assurée de survivre (1). Le Syndicat hippique de la race pyrénéenne ariégeoise (SHERPA) (2) organise de son côté régulièrement des concours annuels, veille à la transhumance d'été, à la descente saisonnière des troupeaux vers Saint-Girons, Saint-Ybars, Luzenac, Saurat, Les Cabanes au moment des concours, contrôle les haras, facilite les rencontres entre éleveurs. Grâce au SHERPA, le cheval de Merens est maintenant sorti des limites territoriales originaires, a débordé le Midi-Pyrénées, le pays cathare et l'ensemble de l'Occitanie pour atteindre l'Yonne, le Loir-et-Cher, le Loiret et la Seine-et-Marne.

Le syndicat a ainsi défini l'animal qu'il entend protéger. C'est un petit cheval de montagne (la taille varie de 1,35 m à 1,47 m) dont l'habitat naturel s'étend sur les cantons d'Ax-les-Thermes, des Cabanes et de Quérigut en Ariège. Le cheval est un peu long, court sur pattes, d'une santé remarquable (il vit toute l'année en plein air, au soleil, dans la pluie et la neige), a un caractère parfait et une grande aptitude au travail en montagne.

Il peut donc faire d'excellents attelages pour les traîneaux des stations de sports d'hiver et sa petite taille (c'est en réalité un grand poney) en fait une monture idéale pour les enfants. Les femelles sont de très bonnes laitières. La robe idéale est noire, encore que de légères marques en tête ou des traces de balzane soient acceptées. Les flancs légèrement rubicans sont le témoignage certain d'une excellente origine ancienne. Les chevaux gravés sur les parois de la grotte de Niaux, qui rappellent, de la barbe jusqu'à l'auge, de manière saisissante, les traits spécifiques de la race de Merens, ont dû vivre en climat glaciaire et auraient réagi au réchauffement de la Terre à la fin du quaternaire en se réfugiant dans les hautes vallées pyrénéennes. Ils auraient été domestiqués à partir du néolithique ou à l'âge de bronze pour évoluer vers le type merens. L'isolement quasi total dans lequel le troupeau aurait vécu pendant plusieurs millénaires explique la remarquable homogénéité du cheptel actuel.



(Dessin de LIZZIE NAPOLI.)

M. Michel Vidal Saint-André, descendant d'un général de la cavalerie impériale (ce qui peut expliquer son amour du cheval) et actuel président du syndicat, élève un beau troupeau tout près, précisément, de cette fabuleuse grotte de Niaux où commence « la galerie des ancêtres ». Dans la revue spécialisée *Poney*, il a donné le résultat de ses recherches. Il a situé le berceau en haut pays de Foix sur les pâturages du Puymorens et de l'Hospitalet vers l'Andorre. C'était au paléolithique supérieur la marche occidentale du domaine magdalanien pyrénéo-cantabrique qui s'étendait jusqu'au site d'Altamira. C'est aussi la frontière historique et linguistique entre la Catalogne et l'Occitanie. C'est là qu'à l'âge de fer ont surgi les premières forges à la catalane, qui fonctionnaient encore au début du vingtième siècle.

Longtemps, cet animal courageux et rustique a porté des bâtées de charbon et de minerai, tiré des araires, trotté à l'avant des diligences qui conduisaient les curistes aux stations thermales pyrénéennes. L'industrialisation des vallées, la maîtrise de l'énergie hydraulique, le percement des tunnels, l'avènement de l'automobile, ont failli condamner le merens. Sous l'occupation et avec le manque (déjà) de pétrole de 1940 à 1945, les vieilles carrioles sont ressorties des hangars. Mais déjà en 1933, les vieilles souches avaient été revigorées par un syndicat intercommunal, encouragé par les performances des merens de bât, utilisés par l'armée dans les régiments d'artillerie de montagne pour porter le fameux petit canon de 65. Chassé encore une fois de la plaine, le merens a retrouvé son territoire naturel dans les exploitations agricoles de moyenne et haute montagne. Il a alors traversé une crise d'identité. Tantôt considéré comme animal de trait, tantôt comme animal de bât. On l'a même conduit à la boucherie hippophagique à des prix dérisoires.

Ni gardien ni clôture

Mais en adhérant à la Fédération des poneys, le SHERPA a fait sortir le merens de l'ombre et lui a donné droit de cité dans toute la France. Les femelles nées ou élevées hors de l'Ariège ont accès au Stud-book, à la condition d'être issues de géniteurs eux-mêmes inscrits, d'être de robe noire et que leur signalement ait été confirmé sous la mère par un officier des haras.

Grâce à cette reprise en main par l'homme, le merens continue à vivre des jours paisibles dans les mêmes conditions d'environnement que la horde originelle. Sans autre gardien que l'étalon, sans autre clôture que les barrières de respect et de classe, jamais ferré, il se grise d'herbe abondante et de liberté, soumis à la seule sélection naturelle. Malheur au poulain aux jarrets trop frêles qui court sur les bords d'un précipice ! Si le troupeau dévore la montagne, la montagne mange le troupeau.

LÉO PALACIO.

(1) Fondé en 1947 par M. Lafont de Sentenac, le Stud-book ariégeois a son siège à la chambre d'agriculture de l'Ariège, 32, avenue du Général-de-Gaulle, 09000 Foix.

(2) Le SHERPA est présidé par M. Michel Vidal Saint-André, 20, rue du Languedoc, 31000 Toulouse.

VACANCES A LA NEIGE

C'est cher tant mieux...

LA saison « blanche » sera placée cette année encore sous le signe des hausses tous azimuts et des prix qui apparaissent dissuasifs. Presque toutes les grandes stations ont franchi allègrement la barre des 50 francs pour leurs forfaits journaliers de remontées mécaniques. Certaines les « offrent » à plus de 65 francs et encore, affirme-t-on au Syndicat national des téléphériques, « *nous n'avons pas répercuté toutes les hausses* »...

Les prix de location des studios et des appartements eux aussi grimpent : entre 12 % et 14 % de plus que l'hiver dernier. Pour une ou deux personnes, 13 mètres carrés de plancher coûtent, aux Menuires, 925 francs par semaine. Entassés dans un appartement de 48 à 54 mètres carrés, sept à huit personnes devront débourser — rien que pour se loger — 4 765 francs pour les douze jours de vacances de Noël. Les agences immobilières précisent toutefois que les mètres carrés de la montagne n'ont rien à voir avec ceux des plaines, « *leur organisation étant beaucoup plus rationnelle et fonctionnelle* »...

La note sera elle aussi « salée » dans les restaurants d'altitude, surtout si l'on recherche le plein soleil.

Pourtant, on attend cet hiver sur les champs de neige 3,5 millions de skieurs, pour des vacances de plus de quatre jours, et 600 000 étrangers. Chaque dimanche de beau temps, on fera la queue aux remontées mécaniques avec le concours des skieurs régionaux. « *Mais où est donc passé la crise ?* », demandent presque tous les directeurs des offices de tourisme des stations françaises qui ont vu affluer, depuis cet été, les réservations. Même le traditionnel creux du mois de janvier est déjà bien rempli. Il est vrai que toutes les stations proposent, à cette époque, des prix très inférieurs à ceux pratiqués en haute saison, de 30 à 40 % moins cher environ.

« *Et l'ensoleillement, s'il est au rendez-vous de février, mars et avril crée des surprises : les statistiques des trois dernières années font apparaître que janvier a battu février au point de vue rayons de soleil* », fait observer l'association des maires des stations de sports d'hiver.

CLAUDE FRANCILLON.

La guilde européenne du raid a 12 ans

Les grandes balades des jusqu'au-boutistes

UN « fou ». « *Tout bascule et ma pire crainte est de chavirer à mon tour. J'aperçois au dernier instant un iceberg de bonne taille que j'évite de justesse. Depuis bientôt huit heures, je tiens constamment genoux et cuisses collés à la carcasse de bois de mon kayak pour faire corps avec lui. Mes jambes s'ankylosent, mais il m'est impossible de bouger et de me détendre, attentif à ne pas chavirer dans ces vagues de deux mètres. Mieux vaut faire demi-tour et gagner l'île Hébert...* » Ce raid en solitaire au Groenland se terminera bien, malgré deux « dessalages » dans les eaux arctiques. Jacques Dalet reviendra à sa base, pour raconter son équipée, dans ce dernier numéro de la revue *l'Aventure au vingtième siècle*, organe de la Guilde européenne du raid. Cette association l'aide à préparer un raid en solitaire vers le pôle Nord comme elle épaule tous les « fous » — et ils sont de plus en plus nombreux — qui veulent sortir du train-train quotidien, de la fadeur des voyages touristiques et tenter l'aventure avec, peut-être, leur peau au bout.

La Guilde naît, en 1967, de la rencontre d'une douzaine de copains dont les uns avaient traversé le Spitzberg, les marais d'Okavango au Bostwana, ou la Papouasie et dont les autres pratiquaient la randonnée équestre. Il est indispensable, n'est-ce pas, de se transmettre les renseignements acquis à force d'expérience en matière d'état des pistes ou de racines comestibles dans la forêt amazonienne. L'association vivote pendant trois ans, puis elle explose à partir de 1970 : lancement du Forum annuel de l'aventure ; un local ; un raid Orion à moto vers l'Afghanistan ; le Festival du film d'aventure de la Plagne (1) ; une revue trimestrielle ; des réunions d'information sur le Sahara ou le Grand Nord par exemple; des raids organisés, entre autres, dans le Jura (à ski) et de Delhi à Kathmandou (à vélo) ; une photothèque ; une diffusion des films et des diaporamas de l'aventure ; un magazine télévisé sur TF 1. Il était inévitable que ce foisonnement attire les aventuriers du temps présent. Les valeurs confirmées : Paul-Emile Victor, Alain Bombard, Roger Frison-Roche. Mais aussi les jeunes : Alain Colas, Olivier de Kersauson, Nicolas Jaeger.

Réhabiliter l'aventure

La fiche d'identité de la Guilde européenne du raid n'est pas mince. L'association repose sur les épaules de deux cents amoureux du voyage. Elle compte une douzaine de permanents tout aussi fanatiques et rémunérés de 2 300 F par mois à 8 000 F. Elle est présidée, pour l'honneur, par Paul-Emile Victor, et, en droit, par Patrice Boissy. Vice-présidents : Christian Prost et Pierre-François Degeorges. Une cheville ouvrière : Patrick Edel, délégué général. Son budget s'élève à 4 millions de francs dont 100 000 F proviennent des cotisations des adhérents et 300 000 F des subventions, le reste étant « autofinancé ». Les cotisations s'étagent de 25 F (auditeur) à 50 F (possibilité de suivre des stages sur des grands voiliers), jusqu'à 100 F (membre à part entière, mais taillable et corvéable à merci...). La Guilde a distribué, en 1979, 450 000 F de bourses et d'aides diverses pour une centaine de projets hors du commun.

« *Le monde a changé de dimension*, explique Patrick Edel. *Autrefois, l'aventure, c'était la Bretagne. Aujourd'hui, c'est le Hoggar. Il faut réhabiliter l'aventure. Au moment des élections législatives, j'ai dû écrire à Jacques Chirac qu'il ne fallait pas sans cesse parler d'aventure à propos des résultats du scrutin ! Pour nous, l'aventure n'est pas la fuite des contraintes et la route des Indes, mais, bien au contraire, un engagement. La colonne vertébrale de la Guilde est constituée par les expéditions et les grands voyages à l'initiative de nos adhérents. En amont du voyage, la Guilde apporte un appui psychologique et technique qui consiste à dire : il n'est pas nécessaire d'être rentier, fils à papa ou super-sportif pour partir. Ne comptez que sur vous-même. Mais l'exploit ne suffit pas, encore faut-il s'ouvrir aux autres et faire preuve de solidarité. En aval du voyage, nous aidons nos adhérents à diffuser les résultats de leurs efforts par le film, la photo et le livre. Celui que nous avons soutenu hier sera demain mis à contribution. C'est la règle.* »

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 24.)

(1) Le palmarès du troisième Festival du film d'aventure vécue, qui s'est tenu à La Plagne (Savoie) du 13 au 16 décembre, s'établit comme suit : grand prix, *El Capitan* (E.-U.), de Fred Padula ; prix spécial du jury, *Skydive* (E.-U.), de Karl Boenish ; prix du jeune réalisateur (offert par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs), *Glace extrême* (F.), de Jean-Marc Boivin ; prix Alain-Colas, *Opération survie solitaire au Huascaran* (F.), de Nicolas Jaeger ; Sept d'or, *Sous un océan d'arbres* (F.), d'André Brincourt ; prix TF 1, *Kalaalek, l'homme de la banquise* (F.), de Jacques Dalet ; prix de la presse, ex-aequo, *les Andes en canoë-kayak* (F.), de Paul Perrier, et *Annapurna, premier 8 000 à ski* (F.), de Bernard Germain.

La Guilde européenne du raid

(Suite de la page 23.)

Pousser la porte du 11 de la rue de Vaugirard où siège la Guilde européenne du raid, c'est pénétrer dans une ruche où s'aiguisent mille projets devant une gigantesque mappemonde. Au fond, Jean-Marc Cognot, responsable de l'association pour le *Languedoc-Roussillon*, prépare la réunion du comité directeur et concocte un raid de motards vers la Chine. Anne Mariage, de la Société hippique rurale du domaine de l'Habitarelle (Lozère), passe uniquement pour l'ambiance, les amis, le partage de l'aventure qui, pour elle, consiste à organiser des safaris à cheval au Kenya. Un jeune moniteur de voile fait une entrée rapide. Il *cherche un sponsor* pour financer un bateau destiné à la course de *l'Aurore*. Il repart avec l'adresse du *Journal de Mickey* qui, peut-être... Henri Bancaud *trie des diapositives dans le sous-sol*. Depuis 1974, il a vécu avec les Moïs du Vietnam, les Touaregs d'Algérie, les Bothés du Népal, les Bloods et les Pigans du *Canada* et les *Sioux des Etats-Unis*. Il veut crier dans un livre que, sous tous les régimes politiques, les minorités sont bafouées et souffrent un véritable génocide culturel.

A droite ?

Oui, au 11 de la rue de Vaugirard, on se réchauffe à cette quête passionnée qui parle dix langues et rêve à cent pays. Comment expliquer alors la réserve à l'égard de la Guilde rencontrée chez certains « aventuriers » qui la jugent — ou la redoutent — politiquement très à droite ?

Est-ce parce que l'association se déclare favorable à la publicité, à la « sponsorisation » des expéditions ? « *Il y a des limites à ne pas dépasser, comme en toute chose*, affirme Christian Prost. *Nous entretenons d'excellentes relations avec les firmes. A celles qui nous prêtent du matériel, nous renvoyons l'ascenseur, ce qui veut dire ramener le matériel d'alpinisme ou rédiger un compte rendu d'utilisation d'un zodiac en Amazonie.* »

On prête souvent à la Guilde le culte de l'uniforme et d'une discipline quasi militaire au cours de ses raids. « *C'est ridicule*, s'exclame Patrick Edel. *Certes, l'organisation d'une expédition prend des allures para-militaires. La confusion vient aussi de ce que les routards, les alpinistes ou les motards se ressemblent par l'habit. En revanche, il est vrai que nous ne tombons pas dans la démagogie anti-militariste. Enfin, nous estimons qu'à l'étranger les voyageurs doivent bien se tenir. Pas besoin d'être crasseux pour faire du stop.* »

Reste ce culte de l'effort, qui agace les uns par son aspect scout et qui hérisse les autres, allergiques à tout réminiscence « *para* ». « *Nous refusons de suivre ceux qui prétendent que l'individu n'est pas responsable, mais que c'est la société*, dit Patrick Edel reprenant en cela l'avis général de ses amis. *Oui, nous privilégions l'effort et la responsabilité personnelle. Oui, nous disons : l'avenir est à vous à condition que vous le preniez à pleines mains. Si c'est être à droite, alors nous sommes à droite, bien que les conversations politiques soient chez nous inexistantes.* »

La défense et l'illustration de *la Guilde, ce sont encore ses poulains* qui l'assurent sans peine. Et par exemple, Alain Kerjean, vingt-sept ans, attaché à la direction générale à l'aviation civile, et Alain Rastoin, vingt-sept ans, attaché à la préfecture des Hauts-de-Seine, dont l'amitié s'est forgée au long des routes du Cachemire, de l'Afghanistan et du Canada.

Ils se sont lassés d'effleurer les pays visités. Même en deux mois. Pour ne plus être des touristes, ils ont décidé de partir un an. Ils n'étaient tentés ni par le kilométrage ni par un mode de locomotion. « *Et puis, nous avons une conception un peu rétro de l'aventure. Nous souhaitions être utiles.* »

La fréquentation assidue de la Bibliothèque nationale et la fascination des zones blanches sur les cartes ont fait le reste. En mars 1980, leur expédition Equinoxe 80 s'enfoncera le long du cours de l'Orénoque, au Venezuela, avec pour buts de rééditer le voyage réalisé, en 1800, par le Prussien Alexandre de Humboldt, d'explorer le *rio Siapa* et d'approcher des tribus inconnues d'Indiens.

Pour l'heure, ils se préoccupent de rassembler les 200 000 francs nécessaires à leur projet. Ils s'entraînent à manier la caméra super 8 *et la carabine*. Un footing par semaine. Des cours pour apprendre à constituer un herbier, à faire une piqûre ou à réparer un moteur de hors-bord. Des heures consacrées aux observations de Humboldt et à l'étude des photos de l'Orénoque prises par des satellites.

Au bout du compte, il leur reste une immense humilité. « *Le facteur humain sera déterminant. Allons-nous craquer dans la forêt tropicale où le soleil ne perce jamais ? Le problème, ce n'est pas les serpents mais notre moral. Nous sommes très intéressés par ce que nous allons donner. Ici, en France, on gère le quotidien, on se sent limité. Certains disent que l'aventure est un succédané de guerre parce qu'elle mobilise les énergies. Ces propos nous rebutent. La guerre détruit. Nous, nous voulons créer.* »

ALAIN FAUJAS.

★ Guilde européenne du raid, 11, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 326-97-52.

RÉPLIQUES A JEAN FAUCHER

LE TOURISME SOCIAL EST UNE RÉALITÉ

Les accusations de passivité formulées par M. Jean Faucher, président de Tourisme et Travail, à l'égard des *autres associations* de tourisme social, dans « le Monde » du 8 décembre, ont suscité des répliques de la part de deux organismes, le CECOREL et L.V.T.

Si nous ne pouvons qu'être d'accord avec la première partie *de cet entretien concernant* l'absence, depuis vingt ans, de toute politique sociale des loisirs et des vacances en France, nous ne pouvons partager l'opinion de *J. Faucher*

a) Il est évident que le tourisme social, parce qu'il n'est pas dans un monde clos, subit les effets de la *société de consommation*, mais il n'est pas évident qu'il copie purement et simplement les modes de consommation touristique des classes aisées.

D'arbord parce qu'il vise une cible populaire que la société et ses entreprises commerciales négligent trop souvent et qu'il s'efforce d'accueillir ceux qui, sans lui, seraient privés de vacances, à commencer par les *salariés à revenus modestes.*

Parce qu'il propose des services, une animation, qui permettent aux travailleurs et à leur famille de vivre collectivement et *communautairement le temps de* leurs loisirs.

Cette volonté, cette politique traduisent bien un refus du modèle de consommation dominant qui ne vise que la consommation pour elle-même, la *facilité, et aboutit au gaspillage.*

Il est vrai que la politique actuelle n'aide guère les associations à aller en ce sens.

b) Le tourisme social est devenu hors de *prix* ! Cette affirmation est en partie vraie et en partie fausse. C'est en partie vrai parce que les salariés que les associations du tourisme social sont censées toucher disposent d'un pouvoir d'achat insuffisant dû à l'inégalité de la répartition des *revenus, ainsi* qu'à l'insuffisance des *redistributions sociales.*

Pour réduire ces inégalités profondes, le préalable réside sur un plan national en une réduction de la hiérarchie des salaires et des rémunérations et en la garantie du pouvoir d'achat.

Dans le domaine des vacances et des loisirs, elles devraient être *notablement* atténuées par un accroissement et une harmonisation des aides à la personne, qui sont actuellement bien en deçà de ce qui est souhaitable. *Le report continuel et* le dévoiement de la mise en œuvre d'un dispositif de « chèques-vacances » en sont un exemple. Cependant, dans la situation actuelle, les associations du *tourisme social,* si elles ne peuvent prendre en charge la réduction de toutes les inégalités, tentent de les atténuer, chacune avec ses moyens. Certaines pratiquent des *tarifs* diversifiés selon les revenus des salariés et la composition de la famille. Ainsi, par exemple, les associations Loisirs - Vacances - Tourisme et Villages-Vacances-Familles arrivent à accueillir, *en période d'été, plus de* 40 % de familles non imposables.

Les associations du tourisme social, dans leur ensemble, n'admettent pas que les familles ne disposent pas *aujourd'hui* d'un certain confort. Elles sont à la recherche du « raisonable », pour lequel il n'est pourtant pas aisé de définir des critères objectifs. Globalement, force est pourtant de considérer que le coût *d'un lit construit, au-delà* d'un certain seuil, ne permet plus de répondre à une action de caractère social. La réduction des prix de journée impose une intervention accrue de l'Etat, quelles que soient les diverses *solutions mises en œuvre.* Et là, nous sommes loin, très loin du compte !

Par ailleurs, du fait d'une mauvaise politique de non-étalement des vacances, de la saturation des équipements en été, *il faut rechercher à ne pas sys*tématiquement construire en dur et promouvoir des formules d'« hébergement léger », telles celles que l'INVAC et L.V.T. proposant à des salariés *de* comités d'entreprise et comme celle de *V.V.F.* qui crée la formule des « rivages de vacances » à utilisation saisonnière. Ou encore la fédération Léo-Lagrange qui doit ouvrir l'été *prochain* deux *réalisations* de gîtes forestiers en Bretagne et dans les Landes et la Ligue qui développe actuellement des réalisations de camping. Il peut être nécessaire d'aller dans le sens d'équipements en *multi-affectations, c'est-à-dire capables* d'accueillir en même temps différentes catégories de vacanciers et de répondre aussi aux besoins de loisirs des populations locales.

c) Les termes qu'utilisent *J. Faucher* pour *dire que seule* Tourisme et Travail refuse « l'idée très à la mode du consensus » rappellent ceux d'une certaine organisation politique, à l'égard d'autres partenaires. Un tel langage, qui n'est probablement pas l'effet du hasard, nous paraît préjudiciable à une éventuelle unité d'action.

Lorsque le CECOREL a été créé en 1971, la C.G.T. et Tourisme et Travail ont été invitées à participer à ce regroupement dont l'originalité, rappelons-le, était de permettre cette confrontation entre organisations d'usagers et associations de tourisme social.

Elles ont alors décliné cette *invitation à l'unité d'action* laissant notamment la C.F.D.T., F.O., la FEN et la quasi-totalité des associations représentatives de ce secteur, s'engager à fond dans le combat revendicatif.

Nos organisations, dans la situation ô combien difficile que connaît le tourisme social (diminution d'environ 10 % des crédits pour 1980 !), luttent pour que celui-ci sorte de la portion congrue dans laquelle il est confiné. Il pourrait ainsi offrir des possibilités de départ en vacances améliorées dans des équipements conçus pour une *véritable politique de loisirs* et s'insérerait dans des politiques de développement régional équilibré.

ROBERT BONO,
président du CECOREL.

● *Précision.* — Le voyage en pays *Dogon* (Mali), dont nous avons rendu compte dans « Le Monde des loisirs et du tourisme » du 15 décembre a été organisé par Migratour (12 bis, rue Domat, 75005 Paris. Téléphone : 325-63-45). Ces séjours au Mali *durent de quatorze à seize jours* ; ils sont consacrés à la découverte du fleuve Niger, aux villes de Mopti et Djenné. Quatre jours de marche à pied sont organisés en pays dogon.

POUR UNE ACTION COMMUNE

La fédération Loisirs Vacances *Tourisme, suite à l'entretien* avec Jean Faucher paru dans *le Monde* du 9 décembre 1979,

● tient à préciser qu'effectivement, en avril 1979, elle a signé avec la fédération Tourisme et Travail une déclaration évaluant le montant du budget du tourisme social nécessaire pour *l'année 1980* ;

● qu'il est vrai aussi qu'un nouveau *contact avait été* envisagé entre les deux organisations, notamment en vue de développer une action commune pour populariser les revendications ;

● ce contact n'a pas été possible matériellement faute de pouvoir s'accorder sur un calendrier et non, comme l'affirme légèrement *le président de* Tourisme et Travail, parce que nous aurions voulu remettre en cause un accord de caractère politique.

La fédération Loisirs, Vacances, Tourisme s'est d'ailleurs appuyée sur l'essentiel de la *déclaration commune pour intervenir* auprès des rapporteurs du budget du tourisme à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Elle estime regrettable qu'une action commune de plus grande envergure n'ait pu se réaliser à cette occasion non *seulement* avec Tourisme et Travail, mais avec un plus grand nombre d'organisations du tourisme social, et continuera dans l'avenir, tant à l'UNAT qu'au CECOREL, à œuvrer dans ce sens dans l'intérêt des travailleurs et de leur famille.

RENÉ FROMAGET,
délégué général de L.V.T.



Plaisirs de la table

Le miroton miroté

PAS d'accord avec Jean-François Revel lorsqu'il assure, au micro (où Pierre Bouteiller l'interrogeait sur son bien remarquable livre), que les chroniqueurs gastronomiques ne cherchent que la nouveauté et négligent les restaurants de sagesse. Pas d'accord du moins pour mon compte et parce que je ne suis pas de ceux qui s'ébahissent d'une création (où passant pour telle) qui n'est qu'épate. La confiture de kiwis dans l'andouillette du pauvre, c'est bon pour les zozos. Soyons sérieux.

Et saluons avec Revel la vraie cuisine, celle dont il faudrait seulement et toujours parler : il y a plus de vérité, ô Horacio - dans un miroton bien miroté que dans toutes les salades folles du monde !

Profitons alors de l'occasion pour rappeler au lecteur de « vraies » bonnes adresses, dont — c'est vrai — je n'ai pas parlé depuis longtemps et qui ne paraissent jamais sous la plume des confrères dans le vent.

Les Champs d'Or (29, rue du Champ-de-Mars ; tél. 551-52-69) : tous les poissons traités avec discrétion, sagesse et grande connaissance du sujet par Georges Cloët. Accueil gracieux de Mme Cloët.

Chez Michel (10, rue de Belzunce ; tél. 878-44-14). — Encore un sacrifié du Michelin alors que la pérennité gourmande reste le fait de cette petite maison sympathique. Des moules farcies à la tarte feuilletée, c'est un enchantement de bon aloi.

Chez Philippe (106, rue de la Folie-Méricourt ; tél. 357-33-78). — Auberge de tradition où foie gras, confit, cassoulet sont de rigueur, solidement traités et servis. Mais goûtez aussi ses moules au sauvignon.

La Petite Tour (11, rue de la Tour ; tél. 870-09-31). — Marinette mi-bougonne mi-souriante fera votre menu et vous vous régalerez, de la voiture des hors-d'œuvre à l'île flottante. Un léger ton d'Auvergne, aussi, du fricandeau au foie de veau et jusqu'aux fromages. Sincérité et amitié.

La Petite Auberge (38, rue Laugier ; tél. 924-85-51). — Léo Harbonnier est toute sagesse en ses sauces, depuis le turbot Camille Renault jusqu'au lapin aux pruneaux. Et son incomparable millefeuilles !

Mais n'oubliez point de réserver. Ce sont là des maisons achalandées et de clientèle fidèle. A l'heure où tant de restaurateurs lancent un *S.O.S.* qui parfois fait sourire, tant ils ont abusé des additions-massues, des petites portions et des plats-clin d'œil, n'est-ce pas consolant ?

Cher Jean-François Revel, vous n'aviez sans doute pas tort de stigmatiser cette course au nouveau, à l'insolite, des chroniqueurs. De certains chroniqueurs. Quant à vous, quant à moi, *nous avons nos certitudes* et je sais que nombre d'adresses comme celles-ci sont aussi les vôtres.

Alors... Bon appétit et que votre *Festin sans parole* devienne ici festin que nous puissions chanter !

LA REYNIÈRE.

Du côté d'Argenteuil

ON ne cultive plus guère en Val-d'Oise. Les Compagnons de l'asperge célèbrent les « griffes » qui maintiennent leur renom, le bon M. Jacques Defresne (51, rue de Passemay) est un des rares à faire encore son vin. L'Univers n'est plus ce qu'il était, comme dirait Mme Signoret (mais cet Univers-là fut de bon renom lorsque nous y allions y déguster les premières asperges avant la choucroute de l'ami Sutter) et le Moulin d'Orgemont ne moud plus qu'une bouillabaisse un peu fade.

Et voilà qu'une ferme est née ! Cette « Ferme d'Argenteuil » (2 bis, rue Verte, tél. 961-00-62) est d'une rare élégance, et les deux garçons qui cultivent ici l'art de bien manger ont du talent. Un très bon San Daniele est proposé avec une poire et le confit est aux figues, les œufs pochés aux moules et au safran sont exquis, le poulet aux écrevisses classique, mais de bonne sauce, des saint-jacques juste poêlées sur des épinards crus à la moutarde de Meaux sont une trouvaille. Puis-je dire au cuisinier pourtant de ne pas forcer son talent ? La purée d'avocat n'ajoute rien aux saint-jacques, et servir les œufs mollets sur un toast est bien inutile.

Trois fromages, dont toujours un excellent camembert (au lait cru probablement) et, ce soir-là, un roquefort exquis.

Et puis les desserts. Très bel assortiment, beau choix, dont une variation sur sorbets en majeur qui doit séduire les becs sucrés. De reste, avec le café, les petits fours sont également généreux et séduisants.

La carte des vins est encore débutante. Mais j'ai trouvé le gamay de Touraine de chez Marionnet, ce qui est une bonne chose à petit prix. Il y en aura d'autres, m'a-t-on assuré. Bon service.

Cela m'a fait penser aux débuts de Guérard et au Pot au Feu d'Asnières. Les banlieues se réveillent. La « Ferme d'Argenteuil » fera parler d'elle...

L. R.

MIETTES

● *Préservez-moi de mes amis !* C'est ce que doit penser le prince des gastronomes depuis son paradis gourmand. En effet, les Amis de Curnonsky viennent de publier un bien banal livre de souvenirs sur Maurice-Edmond Saillant, plein d'erreurs au demeurant.

● *Pour le réveillon* le restaurant Laurent (avenue Gabriel, tél. : 359-14-49) a fait venir spécialement de Finlande le chanteur cosaque Victor Klimenko. Ce sera l'attraction de cette fin d'année. Le menu, somptueux (avec en guise de trou normand un granité au thé de Chine. Aïe ! pour un Russe...) sera préparé par le chef Marc Pralong. Ce dernier, valaisan d'origine, vient d'être couronné par l'Académie suisse des gastronomes.

● *Les Quatre Saisons* (à Olivet, tél. : 66-14-30) proposent désormais, outre le menu gastronomique à 95 F service et vins compris et la carte, une dizaine de chambres tout confort, bien agréables.

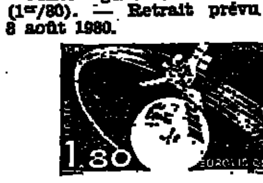
Philatélie

Nº 1 616

FRANCE : « Eurovision ».

Les philatélistes téléspectateurs, amateurs de sport ou d'autres événements internationaux, verront avec satisfaction que le premier timbre-poste du programme 1980 sera consacré à l' « Eurovision ». L'instrument — le satellite — sera fixé symboliquement sur un « petit rectangle » de papier gommé qui à son tour sillonnera l'espace en reliant les hommes, mais cette fois-ci pour missives « terre à terre ».

Vente générale le 14 janvier (1er/80). — Retrait prévu pour le 8 août 1980.



1,80 F, bleu, noir et bleu marine. Format 36×22 mm. Maquette de René Dessirier, gravé par Pierre Béquet. Tirage : 7 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 12 et 13 janvier, de 9 h. à 18 h. au bureau de poste temporaire ouvert à la Maison de la Radio, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. — Obligation « P.J. ».

— Le 12 janvier, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; de 10 h. à 17 h., au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

Nouvelles brèves

● CORÉE DU SUD. — *Ouverture du centre des expositions, 20 wons.*

● GRÈCE. — *Protection des oiseaux en voie de disparition : 6, 8, 10, 14, 20 et 25 drachmes.*

● SUÈDE. — *Les lauréats du prix Nobel 1979 : 1,30 kr., Bordet ; 1,70 kr., Stark et 2,50 kr., Spitteler.*

ANDORRE : Programme 1980.

Pour l'année 1980, le programme des émissions, arrêté en accord avec les autorités andorranes par notre administration, comporte dix figurines postales, contre huit précédemment.

● Protection de la nature (deux fleurs) :
— Lis des Pyrénées ;
— Dent de chien.

● Série « Europa 1980 » (thème, personnages célèbres) :
— Charlemagne ;
— Napoléon Ier.

● Art (suite à l'émission de 1979) :
— Fresque de l'église de Sant Cerni de Nougol.

● Paysage (maison typique de la Cortinada) :
— Cal Pal de la Cortinada.

● Sports :
— Jeux olympiques d'hiver à Lake Placid ;
— Jeux olympiques de Moscou ;
— Championnats du monde de cyclisme.

● Commémoration :
— Quatrième centenaire de la Maison des Vallées.

● Pour la coprincipauté dix timbres suffisent amplement et c'est même l'extrême limite. Il ne faudrait tout de même pas trop exagérer sous prétexte qu'actuellement ses émissions ont l'engouement des collectionneurs (et même des spéculateurs) !

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 68460 Lutterbach, les 19 et 20 janvier. — 35e anniversaire de la libération de la ville.

⊙ 92200 Neuilly-sur-Seine (salle de Neuilly, 167, avenue Charles-de-Gaulle), les 2 et 3 février. — XIe exposition philatélique des Hauts-de-Seine.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 844

UNE BELLE OBSTINATION

Tournoi « Costa Catalna », BARCELONE (1979)
Blancs : Maja TSCHIBURDANIDZE (U.R.S.S.)
Noirs : RODRIGUEZ (Cuba)
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	21. g6!! (j)	h×g6
2. Cf3	d6	22. Dç4! (k)	C×ç2 (l)
3. d4	ç×d4	23. F×ç5 (m)	d5 (n)
4. C×d4	Cf6	24. é×d5	C×a1 (o)
5. Cç3	a6	25. Dé4! (p)	é5 (q)
6. a4 (a)	Cç6 (b)	26. d6!	F×d6 (r)
7. Fé2	é6	27. Dç4+!	Rh7
8. 0-0	Fé7	28. Dh4+	Rg8
9. Fé3	Dç7	29. Fg2! (s)	Fç6
10. f4	0-0	30. Cd5	Db7
11. Rh1	Fd7 (ç)	31. Dç4! (t)	Rh8
12. Cb3 (d)	b6 (é)	32. Tf3!	F×ç5 (u)
13. Ff3	Tf-d8	33. Th3+	Rg8
14. Dé2	Fé8 (f)	34. Cé7+	Rf8
15. g4!	Cd7	35. C×g6+	Ré8
16. g5	Ff8	36. Dé6+	abandon (v)
17. Fg2! (g)	Cb4		
18. f5	Cç5		
19. f×é6	f×é6		
20. Fh3 (h)	Fd7 (i)		

NOTES

a) Les réponses courantes au « système Najdorf » sont 6. Fç4 ; 6. g3 ; 6. Fé2 ; 6. Fg5. Le coup du texte, qui interdit définitivement la poussée b7-b5, est d'un emploi assez rare.

b) Ou 6..., é6 ; 7. Fé3 ou encore 6..., g6 ; 7. Fé2, é5 ; 8. Cb3, Fé7 ; 9. 0-0, 0-0. Après 6..., b6 ; 7. Fg5, é6 ; 8. f4, Fé7 ; 9. Fç4 les Blancs prennent l'avantage comme après 8..., Dç7 ; 9. F×f6, g×f6 ; 10. Fé2, Cç6 ; 11. f5.

ç) Sur 11..., C×d4 ; 12. F×d4, Fd7 ; 13. a5! les Blancs contrôlent la case b6.

d) Evitant l'échange sur d4 et menaçant 13. a5.

é) A considérer était 12..., Ca5 ; 13. é5, Cé8. Le jeu des Noirs, légèrement passif, permet aux Blancs de consolider leur position avant de passer à l'offensive sur l'aile-R.

f) On voit bien les difficultés des Noirs. La poussée d6-d5 étant inopérante, ils n'ont aucun plan qui se présente alors que leur adversaire a à sa disposition plusieurs possibilités d'attaquer sur l'aile-R. A noter que la T-D doit rester sous le feu du Fg2 (si 15..., Ta-b8 ; 16. D×a6).

g) Libérant la colonne f et cédant le passage à la D sur h5.

h) Menace 21. F×ç5 et 22. F×é6+.

i) Si 20..., Ff7 ; 21. Tf2 menaçant 22. Ta-f1.

j) Un sacrifice très fin de la championne du monde que les Noirs sont obligés d'accepter (si 21..., h6 ; 22. Tf7) mais dont le but reste encore caché.

k) Maintenant l'idée des Blancs apparaît en pleine lumière : le sacrifice du pion g était la première pierre d'une attaque de mat fondée sur la diagonale a2-g8 et sur la colonne h ouverte, la menace immédiate étant 23. C×ç5, b×ç5 ; 24. F×é6+, F×é6 ; 25. D×é6+, Rh8 ; 26. Tf3 et 27. Th3 mat.

l) Les Noirs n'ont plus le temps de défendre le pion é6 par 22..., Té8, le Cb4 étant en prise.

m) Renouvelant la menace de mat.

n) Une autre défense était 23..., Té8 sur quoi les Noirs devraient considérer la variante 24. Cd5, é×d5 ; 25. D×d5+, Rh8 ; 26. Tf4, Fé7 ; 27. F×d7, D×d7 ; 28. Tç2, b×ç5 ; 29. T×ç2 avec la menace 30. C×ç5 et 30. Tç3-31. Rg2-32. Th3+.

o) Ou 24..., Cé3 ; 25. Dé4, C×f1 (si 25..., é×d5 ; 26. Fé6+! et si 25..., C×d5 ; 26 F×é6+) ; 26. F×é6+, F×é6 ; 27. D×é6+, Df7 (ou 27..., Rh8 ; 28. T×f1, F×ç5 ; 29. Tf3) ; 28. D×f7+, R×f7 ; 29. T×f1+, Rg8 ; 30. F×f8, T×f8 ; 31. T×f8+, R×f8 ; 32. Rg2 avec deux C en finale contre une T et les Blancs ont de fortes chances de gain.

p) Poursuivant son thème de mat par 26. F×é6+.

q) Si 25..., C×b3 ; 26. F×é6+, etc. 25..., Té8 montrait plus de sang-froid mais 26. Cd4 laissait encore aux Blancs de belles chances.

r) Si 26..., Dç6 ; 27. Fé6+, Rh8 ; 28. Fd5 et si 26..., Fç6 ; 27. Cd5!

s) Menaçant avec une belle obstination mat par 30. Fd5+.

t) Retrouvant pour la troisième fois la diagonale a2-g8.

u) Si 32..., F×d5 ; 33. Th3+, Rg8 ; 34. F×d5+. Il n'y a plus de défense.

v) Si 36..., Fé7 ; 37. Th8 mat.

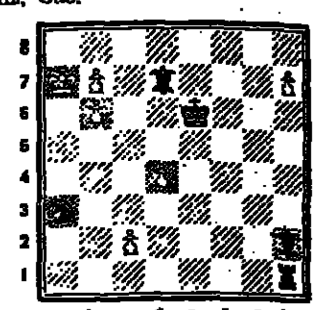
SOLUTION DE L'ETUDE N° 843
C. BENT
« Schakend Nederland », 1976
(Blancs : Ra1, Tg5, Cb4 et é4. Noirs : Rf8, Th7 et ç6, Fg2, Cf3 et b5. Nulle.)

1. Tf5+, Tf7 ; 2. T×f7+, R×f7 ; 3. C×ç6, Cé1 ; 4. Cé5+ (si 4. Cd8+, Ré8 et si 4. Cf5+, Rf6), Ré6 ; 5. Cç3 (et non 5. Cf3 ?, C×f3 !), C×ç3 (ou 5..., Ff1 ; 6. C×b5, F×b5 ; 7. Cg4 nulle) ; 6. Cd3 !, C×d3 pat (ou 6..., Cç2+ ; 7. Rb2 nulle).

De même, après 3..., Ch4 ou 3..., Ch2 ou 3..., Cg1 ; 4. Cd3, F×é4 ; 5. Cç5+ nulle.

ÉTUDE
G. GRZEBAN
(1960)

BLANCS (6) : Ra7, Pb6, b7, ç2, d4, h7.
NOIRS (5) : Ré6, Th1, Fd7 et h2, Ca3.



Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 841

POUR SORTIR D'UNE IMPASSE

Grâce à une bonne technique, le déclarant a réussi un grand chelem optimiste qui semblait dépendre d'une impasse. Le coup a été joué dans un tournoi à Dallas.

Nord : ♠ — ♥ R V 8 ♦ A 8 7 6 2 ♣ A D 9 8 6
Ouest : ♠ A V 10 3 ♥ 10 9 5 3 2 ♦ V 3 ♣ 4 3
Est : ♠ D 8 6 4 2 ♥ D 7 4 ♦ D 5 4 ♣ 7 5
Sud : ♠ R 9 7 5 ♥ A 6 ♦ R 10 9 ♣ R V 10 2

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♣	passe	1 ♦	passe
1 ♠	passe	3 ♣	passe
3 ♥	passe	4 ♦	passe
6 ♣	passe	7 ♣	passe

Ouest ayant entamé l'As de Pique, *comment Pan Fields, en Sud, a-t-il joué* pour gagner le grand chelem à trèfle contre toute défense ?

Réponse :

Il semble nécessaire de trouver dame valet de carreau secs, mais il y a mieux à faire. Si l'impasse à la dame de cœur réussit, Sud pourra défausser un carreau sur le troisième cœur du mort, et il coupera ensuite un ou deux carreaux pour affranchir la couleur.

Le déclarant a cependant trouvé une ligne de jeu encore meilleure et qui rendait la défense plus difficile. Elle permettait de gagner si dame et valet de carreau étaient secs et également *si la dame de cœur était seconde ou dans la main qui avait trois carreaux.*

Voici le déroulement du coup : Pan Fields a coupé trois fois avec la main longue (mort inversé), et il a terminé par un squeeze à cœur et à carreau. Ainsi, après avoir coupé l'entame, le déclarant a pris la main à trèfle pour couper une seconde fois pique. Puis il a repris la main à l'atout et *il a coupé le troisième pique* avec le cinquième atout du mort. Ensuite, Sud a réalisé ses cartes maîtresses en commençant par l'as de cœur, le roi de pique et les *atouts :*

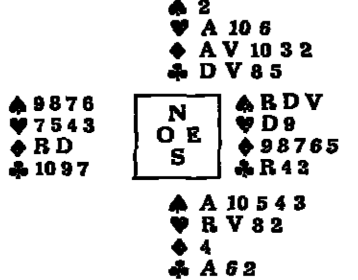
♥ R V ♦ A 8 7
♥ 6 ♦ R 10 9 ♣ V

Sur le valet de trèfle, le mort a jeté le 7 de carreau tandis que *Est a été squeezé* avec la dame de cœur et ses trois carreaux. Il a finalement défaussé un carreau, mais le 10 de carreau affranchi a procuré la treizième levée...

LE PREMIER PRIX DE LA RECONSTITUTION

En 1977, la revue anglaise *Bridge Magazine*, qui a une rubrique consacrée aux problèmes de bridge, organisait un concours très particulier. Il s'agissait de composer le meilleur problème dans lequel aucune main adverse ne devait détenir de couleur de plus de cinq cartes et dans lequel une seule distribution adverse pouvait permettre de gagner le contrat. Autrement dit, *si vous cachez les mains adverses*, non seulement vous pouvez gagner ce grand chelem mais encore vous pouvez reconstituer exactement toute la distribution.

Voici le problème qui a remporté le premier prix. L'auteur est *une Espagnole, M*me *B. K..., de* Pascual.



Nord : ♠ 2 ♥ A 10 6 ♦ A V 10 3 2 ♣ D V 8 5
Ouest : ♠ 9 8 7 6 ♥ 7 5 4 3 ♦ R D ♣ 10 9 7
Est : ♠ R D V ♥ D 9 ♦ 9 8 7 6 5 ♣ R 4 3
Sud : ♠ A 10 5 4 3 ♥ R V 8 2 ♦ 4 ♣ A 6 2

Ouest ayant entamé le 7 de trèfle, *comment Sud peut-il réussir le* GRAND CHELEM A TRÈFLE *contre toute défense ?*

Notes sur les enchères :

S'il s'agissait d'un coup normal, le contrat final serait sans doute de « 3 SA » joué par Nord si Sud est donneur et s'il a ouvert de « 1 ♠ ». Seul un accident permettrait d'aboutir à « *6 ♣* ».

COURRIER DES LECTEURS
Une dame à protéger (n° 835) :
« *Au sujet de l'ouverture de « 1 ♥ » avec :*

♠ A 7 2 ♥ D 8 7 6 2 ♦ D 8 ♣ A 8 3

écrit P. Gilbert, *la main ne vaut que 12 points en comptant la distribution, car la dame ne vaut que 1 point...* »

Ce n'est pas tout à fait exact, les experts sont d'accord pour enlever 1 point à une dame sèche, mais un demi-point seulement à *une dame seconde. D'autre part, il faut ajouter au moins un demi point à chaque as.*

La main vaut donc :
4 1/2 + 2 + 1 1/2 + 4 1/2 = 12 1/2 points d'honneurs + 1 pt de distribution = *13 1/2*, c'est-à-dire une ouverture normale.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 109

AJUSTEMENT DE TROIS STRATÉGIES

Match mondial
UTRECHT, octobre 1979
Blancs : H. WIERSMA (Pays-Bas)
Noirs : A. GANTWARG (U.R.S.S.)
Ouverture : RAPHAEL
Pion taquin accepté.

1. 32-28	17-21	29. 32×23	21×32
2. 33-29 (a)	20-25! (b)	30. 37×28	16-21 (k)
3. 39-33	21-26	31. 38-32	21-27 (l)
4. 44-39	16-21	32. 32×21	26×17
5. 50-44	11-16	33. 36-31	1-6 (m)
1. 38-32	14-20	34. 49-44	10-14
7. 42-38	9-14 (c)	35. 31-27	13-19
8. 47-42	6-11	36. 24×13	8×19
9. 29-24! (d)	20×29	37. 42-38	19-24
10. 33×24	19×30	38. 39-34	14-19 (n)
11. 35×24	3-9	39. 23×14	20×9
12. 39-33	11-17! (e)	40. 29×20	15×24
13. 43-39	14-20	41. 43-39	9-13
14. 34-29 (f)	18-22	42. 34-29	12-18
15. 31-27	22×31	43. 29×20	25×14
16. 36×27 (g)	9-14	44. 28-23! (o)	18×29
17. 48-43 (h)	14-19	45. 33×24	13-18 (p)
18. 40-35	19×30	46. 41-37	2-8
19. 35×24	10-14	47. 39-33	8-13
20 44-40	7-11	48. 44-39	18-23
21. 41-36	4-10	49. 37-31	11-16
22. 46-41	14-19	50. 31-26	6-11
23. 40-35	19×30	51. 27-22! (q)	17×28
24. 35×24 (i)	10-14	52. 33×22	11-17*
25. 45-40	14-19	53. 22×11	16×7
26. 40-35	19×30	54. 38-32! (r)	7-11 (s)
27. 35×24	5-10	55. 26-21	13-18
28. 28-22!! (j)	17×28	56. 24-19	Abandon

NOTES

a) Joué parfois dans la perspective de perdre des temps, et, dans l'immédiat, de se regrouper par le bon deux par deux 28-23 (19×28) 29-24 (20×29) 34×33.

b) Prive les Blancs de cette faculté de regroupement. Ainsi poursuivit Gantwarg contre Nimbi (Congo) dans le tournoi mondial du mois d'octobre 1978 (*le Monde* du 23 décembre 1978).

c) En octobre 1978, Gantwarg avait continué par (10-14). La similitude entre ces deux débuts aura porté sur sept temps pour les Blancs et sur six temps pour les Noirs.

d) L'installation d'un pion taquin à 24 est la première manifestation, dans cette partie, de la rage de vaincre de Wiersma, qui s'est imposé dix mois d'entraînement intensif *pour reprendre son titre.*

e) Sans affaiblir leur position, les Noirs, à pas feutrés, tentent un coup de dame en cinq temps : 13. 40-35? (17-22!) ; 14. 28×17 (7-11) ; 15. 17×6 (13-19) ; 16. 24-22 (21-27) [application du thème du coup renversé, *précédé* de l'envoi du pion 28 au fond d'un corridor] ; 17. 32×21 (26-50!) ; 18. 49-44 [pour prendre la dame] (50×30) ; 19. 35×24 *(14-20)*, etc. *N+1* (avantage *fréquemment* décisif à terme).

f) Acceptant, en position de force du fait de l'occupation du centre (pion à 28) et de la présence de ce pion taquin à 24, l'enchaînement.

g) Second pion taquin, mais l'aile gauche *reste à développer.*

h) Peut paraître insolite. Sans doute faut-il voir dans ce déplacement du pion pivot (pion qui, de par sa position initiale, a le plus grand rayonnement) le désir de renforcer l'aile droite et de mieux défendre le pion taquin à 24.

i) Toujours défendable : pions à 45 et 49 contre deux pions à 5 et 10.

j) Le combat, où la stratégie prend le pas sur l'aspect tactique, présente un tour nouveau : les Blancs développent puissamment leur aile gauche, renforcent leur contrôle du centre et, troisième résultat positif de ce mouvement, apportent une protection supplémentaire à leur pion taquin à 24.

k) Sur 30... (10-14) ; 31. 38-32 ? livrerait un coup de dame en trois temps par envoi à dame préalable 31... *(12-18)* ; 32. 23×3 *(11-17)* ; 33. 3×21 (16×47). N+.

l) Disséminés et donc privés de cohésion, écartés souverainement du centre, les Noirs vont s'employer à se regrouper en perdant des temps, obligation que les Blancs leur imposeront sans relâche. Cette stratégie, consistant, à l'approche de la fin de partie, à repousser l'ennemi sur ses arrière, se substituera progressivement à la stratégie du pion taquin et sera menée à bon terme lorsque, troisième acte du combat, une stratégie d'enveloppement sera tout indiquée pour concrétiser l'avantage. Il est très difficile de parvenir ainsi à un ajustement de trois stratégies *s'intégrant avec autant de précision* dans un plan d'ensemble. Cette liaison de trois stratégies n'en sera que plus dangereuse pour l'ennemi.

m) Dotés de trois formations de pionnages (chaînes de pions rendant possibles des échanges et élargissant, *en principe, la liberté de mouvement*), les Noirs sont un peu mieux.

n) Réduit la pression, mais au détriment de la progression, à rechercher impérativement à ce stade de la partie.

o) Les Blancs *s'engagent dans une* stratégie d'enveloppement avec une terrible menace de débordement sur l'aile gauche adverse.

p) Interdit 39-33 et 38-32 à cause de 46. ... (14-19) ; 47. 25×22 (17×50) ou (17×46), N+.

q) Contraignant une nouvelle fois l'adversaire au recul.

r) Si d'abord 54. 26-21 *(23-28 !)* ; 55. 21-17 r1 (14-19) ; 56. 24-20 r2 (19-24) [le gambit, sinon B+ rapide] ; 57. 20×29 (13-19) ; 58. 29-23 r3 *(28-32 !)* ; 59. 38×27 (19×28), etc.

r1) 55. 39-34 (13-18, sans doute le meilleur) ; 56. 34-30 m (18-22, m probablement) ; 57. 30-25 (7-12, m probablement) ; 58. 24-20 m (14-19) ; 59. 20-15 (19-23) ; 60. 15-10 (23-29) [(22-27) serait perdant à cause de *l'attaque à distance 10-5*] et la nulle est peut-être envisageable.

r2) 56. 38-33 (19×30) ; 57. 33×22 (13-19) ; 58. 22-18 (19-24) ; 59. 17-12 (24-29) ; 60. 12×1 (29-34) etc.

r3) 58. 39-34 ! (28-33) ; 59. 38-32 (33×24) ; 60. 32-28 B+ !

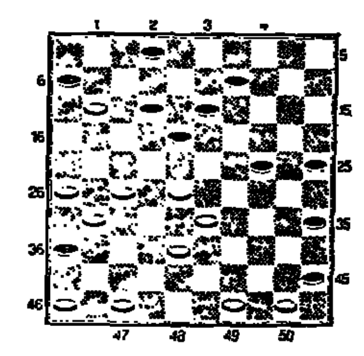
Donc, même en jouant, au *cinquante-quatrième* temps, 26-21 au lieu de 38-32, le gain existe ; cependant, le coup du texte est plus fort *car plus radical* après (7-11).

s) Il semble que (7-12) soit meilleur ; mais la nulle, si elle existe, ne pourrait être prouvée qu'après une longue analyse.

● Pour franchir en quelques heures le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales et de la signification des chiffres, des signes et *des lettres*), les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules en s'adressant directement à Jean Chaze, « la Pastourelle », bâtiment D, *boulevard* de Paste, 07000 Privas.

PROBLÈME
G. BEUDIN
1932

Les Blancs jouent et gagnent en neuf temps.



● SOLUTION COMPLETE : 50-44 ! [*mise à profit d'un temps de repos*] (6×17) 44-40 35×44 [si (45×34) immédiatement, résultat final identique] 49×40 (45×34) 47-41 ! [une arme redoutable que les envois à dame] (36×47) 46-41 (47×36) 26-21 !! [très inattendu] (17×37) 38-32 !! [thème du coup Prince] (36×22) 28×39 ! [en position alors d'une application du thème du coup du talon] (37×28) 33×4 !, +.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 72

Horizontalement

I. Prohibitif en quelque sorte. — II. Suit ou précède la loi ; Opéra moderne. — III. Respecté ; Comme l'œil. — IV. Se déplace à tout bout de champ ; Négation. — V. Lieux de concentration ; Signe d'orage ; En droit. — VI. A Venise comme à Paris ; Accorder. — VII. N'est pas à dédaigner ; Havre ; C'est un drôle d'aîné. — VIII. Mauvaise langue ; Hydrocarbures. — IX. Persécuté par Pompée ; Pourvu qu'il ne soit pas moral ! — X. Met en boîte.

Verticalement

1. Vierge. — 2. Petit ou grand ; Il ne faut pas compter l'attendrir. — 3. Désagréablement aigu ; En gageure. — 4. Un véritable arc-en-ciel. — 5. Présents ; En page. — 6. Conjonction ; Injurié. — 7. Objets. — 8. Jeune ou vieux, phonétiquement ; Quelle salade ! — 9. De l'un à l'autre, il n'y a qu'un au ; Points ; Très intime. — 10. Parcouru. — 11. Dans la vie faut pas s'en faire ; Crispé. — 12. Poème ; Pèsent parfois sur l'estomac. — 13. Mise au courant.

(Grille : colonnes 1 à 13, lignes I à X)

SOLUTION DE LA GRILLE N° 71

Horizontalement

I. Aveulissement. — II. Narrent ; Cirer. — III. Elue ; Duchesse. — IV. Supere ; Releop. — V. Tet ; Echalas. — VI. Ignition ; Qd. — VII. Effets ; Nn ; Sua. — VIII. Si ; Nient ; Coin. — IX. Ilote ; Simplet. — X. Emberlificoté.

Verticalement

1. Anesthésie. — 2. Value ; Film. — 3. Eruptif ; Ob. — 4. Urée ; Gente. — 5. Le ; Rentier. — 6. Indécise. — 7. Stu ; Ht ; Nsi. — 8. Craintif. — 9. Echelon ; Mi. — 10. Mtelan ; Cpc. — 11. Erses ; Solo. — 12. N.E.S.O. ; Quiet. — 13. Trépidante.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 72

Horizontalement

1. ACEGORST. — 2. AADLMNU. — 3 AEHINST. — 4. ADENORT (+ 4). — 5. ACENOOST. — 6. AADEIMT (+ 1). — 7. AIILSST (+ 1). — 8. EIOQRTU. — 9. CCDEEENR. — 10. ABEEIOR. — 11. EEGLNOS (+ 1). — 12. AEGHLTW. — 13. EEHNOOR. — 14. AAAHMMT. — 15 IRSSTTU.

Verticalement

16. AEHOPRT. — 17. CDEMNOTU. — 18. AACLNRU. — 19. AILMRST. — 20. EEEIQTTU (+ 1). — 21. AESSTTU. — 22. ACEEELOS. — 23. AIINRRTT. — 24. AABEEGLR. — 25. DEERSSU. — 26. EEILPSU (+ 2). — 27. ACEILSV (+ 1). — 28. DEEIMSU. — 29. AEEGLSU (+ 2).

SOLUTION DU N° 71

Horizontalement

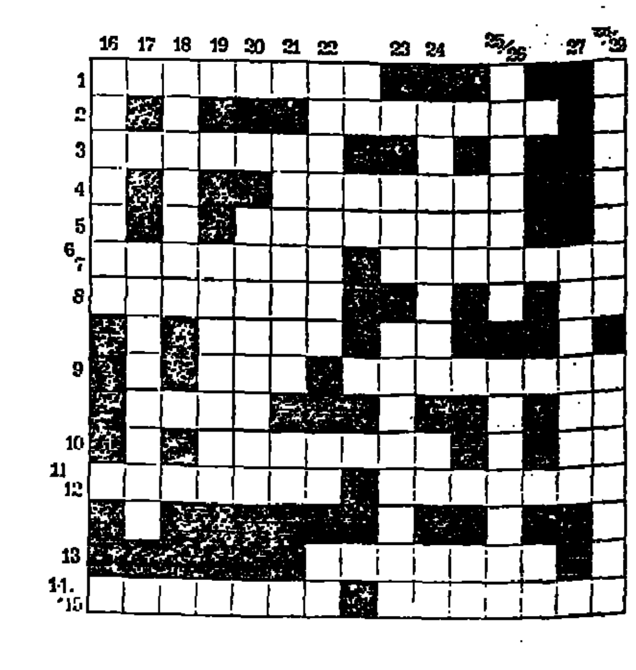
1. ALMANACH. — 2 ONCQUES (CONQUES). — 3. GAZOLES. — 4. AMAZONE. — 5. KOUGLOF. — 6. APHASIE. — 7. BOOLEEN. — 8. ACETALS (CALATES, ECLATAS, LACATES, LACTASE). — 9. AQUEUSE. — 10. COMEDON. — 11. ELINVAR. — 12. CAPELAN. — 13. AUTOMNAL. — 14. AVISERA (AVARIES, AVERAIS). — 15. SECONDE.

Verticalement

16. AUGURAL. — 17. BATAVIA. — 18 MAZURKA. — 19. *NILGAUT (LIGUANT,* LANGUIT). — 20. MESSIDOR (DORMISSE, MORDISSE). — 21. COSTALE (LACTOSE). — 22. PECTORALE. — 23. SCRATCH. — 24. ANTHESE (ETHANES, HANTEES). — 25. SUCOTES (SCOUTES). — 26. LEONARD. — 27. ASTERIE.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé



هكذا من الأصل

Le Monde

société

ENQUÊTE

L'UNICEF, un levier pour le tiers-monde

I. — En Afrique de l'Ouest : aider les plus pauvres

par CLAIRE BRISSET

Ils sont plus d'un milliard, un milliard d'enfants âgés de moins de quinze ans qui vivent ou survivent dans le tiers-monde. Quand les chiffres prennent de telles dimensions, ils finissent par perdre de leur signification. Et pourtant... 97 % des décès d'enfants surviennent dans le tiers-monde. Cinq millions de ces enfants meurent chaque année de six maladies pourtant parfaitement curables ou évitables : diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, tuberculose et rougeole, auxquelles on peut ajouter le paludisme Dans la seule Afrique, un million d'entre eux y succombent chaque année...

Il a fallu un certain temps, dans l'immédiat après-guerre, pour que l'Europe et l'Amérique du Nord prennent conscience de ce que représentaient ces chiffres. Il a donc fallu attendre le début des années 1950 pour que l'UNICEF, créé par les Nations unies en 1946, pour venir en aide aux enfants européens victimes de la seconde guerre mondiale, modifie radicalement ses objectifs et axe désormais tous ses efforts sur la population enfantine du tiers-monde. Progressivement, ce dernier s'est ainsi trouvé découpé en six immenses régions : l'accession de nombreux pays à l'indépendance, au début des années 60, devait quelque peu en modifier le tracé (1).

Aujourd'hui, la zone située dans la mouvance du bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique occidentale et centrale, basé à *Abidjan*, se trouve être la plus balkanisée du monde. Mais à part le Nigéria (quatre-vingt millions d'habitants), le Zaïre (vingt-cinq millions) et l'Angola, plusieurs des vingt-quatre pays qu'elle englobe comptent moins d'un million d'habitants (tels que le Gabon, la Gambie, la Guinée-Bissau, ou Sao-Tomé-et-Principe : quatre-vingt mille...).

De cette situation découle une grande diversité de structures — politiques, économiques et sociales — sur un fond général de profond sous-développement : neuf des pays les plus pauvres du monde sont situés dans cette zone (2), dont une partie est, en outre, ravagée par la sécheresse depuis plusieurs années. L'inflation y a fait croître de façon parfois vertigineuse les prix des produits alimentaires et considérablement réduit les possibilités d'équipement et d'importations. Les huit pays du Sahel, par exemple, manquant à eux seuls de 800 000 tonnes de céréales...

On conçoit que, dans de telles conditions, les moyens d'atteindre la « cible » que se fixe l'UNICEF — l'enfant et sa mère — se soit quelque peu modifiés au profit d'une action sur le milieu lui-même. D'autant que le mode d'intervention de l'UNICEF consiste à répondre aux demandes exprimées par les gouvernements eux-mêmes, demandes qu'il « oriente », certes, le plus souvent possible : ces requêtes, au cours des dernières années, n'ont parfois eu, en apparence, qu'un lien très indirect avec le bien-être — ou la survie — des enfants et de leurs mères.

Espérance de vie : trente-cinq ans

Ce caractère indirect de l'intervention a parfois été reproché à l'UNICEF par d'autres membres de la « famille » des Nations unies. Ses responsables n'en affirment pas moins leur *intention* de persévérer : tout prouve en effet que seule une sensibilisation des populations — et des gouvernements — permet leur mobilisation effective.

Ainsi, l'une des demandes le plus constamment formulées à l'adresse de l'UNICEF touche aux problèmes de santé. Dans une partie du monde où les espérances de vie tombent *jusqu'à* trente-cinq ans (Haute-Volta) et ne plafonnent qu'à quarante-cinq ans, on conçoit qu'il *s'agisse* là d'une demande prioritaire. Aussi l'UNICEF veut-il promouvoir sur ce chapitre l'attitude élaborée il y a dix-huit mois, avec l'Organisation mondiale de la santé, lors de la conférence d'Alma-Ata, à savoir encourager les politiques de *« soins de santé primaires »* au détriment des structures curatives, le plus souvent ruineuses, centrées sur les médecins et les hôpitaux, léguées par les régimes coloniaux.

Cette politique nouvelle a été reçue avec enthousiasme par certains pays fortement déshérités, et fait l'objet d'applications au Niger, au Ghana, au Sénégal, au *Mali... Il n'en va pas de même* dans quelques-uns des pays les plus « riches » de la région tels que le Gabon ou la Côte-d'Ivoire, où l'on accueille avec scepticisme quand ce n'est pas une franche hostilité, des projets consistant par exemple à « recycler » les accoucheuses traditionnelles, constituer des pharmacies villageoises dotées de quelques médi*caments simples, implanter* jusque dans la brousse des postes de santé rudimentaires, entreprendre des campagnes massives de vaccination (3), former des auxiliaires de santé, davantage que des médecins... C'est pourtant sur de telles actions que l'UNICEF, d'ores et déjà, axe ses efforts, finançant des stages de formation et de recyclage des *matrones fournissant* médicaments et vaccins, équipant dispensaires et postes de premiers soins.

Une attitude voisine prévaut dans le domaine de la nutrition. Pendant de longues années, les aides bilatérales et internationales ont consisté, sur ce chapitre, avant tout en livraisons alimentaires dont le rythme était déterminé par les famines et les catastrophes. L'UNICEF n'a pas totalement rompu avec cette attitude : *ainsi en 1978 a-t-il fourni* en urgence des secours alimentaires en Angola — aux réfugiés de Namibie notamment — et au Shaba, où les circuits de distribution avaient été désorganisés par la guerre civile. Mais l'UNICEF a entrepris d'encourager *les pays qu'il assiste* à se doter de productions vivrières permanentes et d'intégrer des cellules de nutrition jusqu'au sein des gouvernements. C'est ce qu'ont déjà fait, ou s'apprêtent à faire, pour leur part, le Sénégal surtout, les îles du Cap-Vert, le Ghana, la Haute-Volta, le Mali, la Guinée-Bissau, le Niger, le Zaïre et la Mauritanie. Mais, là encore, se sont levées un certain nombre *d'oppositions* : les questions de nutrition, pourtant cruciales, restent souvent perçues comme partie intégrante des politiques de protection maternelle et infantile, alors qu'elles méritent une approche spécifique.

Un manque d'eau chronique

Il en va de même pour *l'assainissement* du milieu, et notamment les travaux d'hydraulique et d'adduction d'eau auxquels l'UNICEF attache une importance telle qu'ils absorbent parfois jusqu'au tiers de ses budgets d'assistance. Contrairement à un mythe répandu, certains pays, même situés en pleine zone équatoriale, manquent gravement d'eau salubre, comme le Zaïre ou le sud du Nigéria : l'eau des marigots ou des rivières, qu'utilisait depuis des siècles la population, est perçue — quoique insuffisamment — comme l'un des principaux vecteurs de maladies parasitaires et infectieuses. D'autres pays, ceux du Sahel notamment, manquent d'eau de façon chronique, *a fortiori* d'eau propre.

Aussi l'UNICEF finance-t-il le creusement de forages, de puits, des travaux d'adduction d'eau et de pompage dans vingt-deux des vingt-quatre pays qu'il assiste dans la région. Encore faut-il que l'eau ainsi obtenue soit et reste salubre : d'où le rôle des agents d'assainissement que l'UNICEF contribue à former dans ce but, et qui doivent faire comprendre l'importance d'une non-contamination de l'eau. Sur ce chapitre, des problèmes massifs se posent aujourd'hui non seulement en zones rurales, mais aussi dans les villes. *« De grandes agglomérations comme Dakar, Douala, Kinshasa, Accra,* lit-on dans un rapport de l'UNICEF (mars 1979), *deviennent dans leur périphérie de véritables foyers de contamination et de mortalité infantile, en raison d'une* *occupation anarchique de l'espace urbain sans possibilité aucune d'évacuation des déchets.* » Malheureusement, toute politique d'assainissement et de travaux hydrauliques est coûteuse, et les gouvernements, pressés par d'autres priorités, les intègrent avec peine dans leurs plans de développement.

Les politiques d'éducation ont elles aussi, au cours des années récentes, fait l'objet de révisions fortement stimulées par les responsables de l'UNICEF. Généralement calquées sur celles de l'ancien colonisateur, ces politiques sont en effet le plus souvent marquées d'un souci central : alphabétiser, au détriment d'une formation pratique *adaptée* au milieu. D'où une énorme déperdition — un « déchet » considérable, le terme est employé — en cours de scolarité et une coupure des enfants avec l'environnement rural qui est le leur dans la majorité des cas. Sur ce point, l'UNICEF a choisi d'encourager les modes de formations non conventionnelle, les formules pré et parscolaire, l'éducation sanitaire, nutritionnelle, pratique, des enfants et de leurs maîtres, notamment au Sénégal, en Centrafrique, au Libéria, au Mali, au Tchad et au Zaïre. La Côte-d'Ivoire, consciente de ses difficultés dans ce domaine, a de son côté décidé de rallonger à terme, de trois ans, le cycle primaire. *« Au moins,* lit-on dans un rapport de l'UNICEF, *les jeunes ne seraient plus déscolarisés à douze ans...* »

L'UNICEF se soucie enfin beaucoup d'*« alléger les travaux des femmes rurales »*, sur qui repose généralement, outre les tâches ménagères et le soin des enfants, l'essentiel des travaux agricoles. Il suffit de sortir d'Abidjan ou de Dakar pour se rendre compte de la profonde vérité de cette affirmation : elles pilent, cuisinent, puisent l'eau, bêchent, cultivent, et sont enceintes...

D'une manière générale, estiment les responsables de l'UNICEF, la voie est étroite entre deux écueils : le « suivisme » qui consisterait à se rendre aux raisons du pays demandeur, quelle que soit la vision du développement qui anime les demandes, et le « chantage » qui consisterait, lui, à refuser toute aide jugée non conforme à la philosophie de l'institution donatrice. Les politiques d'« aide et de coopération » des pays occidentaux sont trop souvent tombées dans le premier travers ; l'intervention des pays socialistes *dans le second. L'expérience* de l'UNICEF montre qu'il existe une voie médiane.

Prochain article :

LES SECRETS DE L'EFFICACITÉ

(1) Ces sept régions sont les suivantes : Amérique latine (Santiago-du-Chili), Asie (Bangkok et New-Delhi), pays arabes et Méditerranée orientale et Maghreb (Beyrouth), Afrique noire (Nairobi et Abidjan). Au sein de la région Afrique centrale et occidentale, le Nigéria, qui compte à lui seul quatre-vingts millions d'habitants, constitue une entité particulière directement rattachée au siège de New-York. Un septième bureau, dont le rôle est essentiellement de coordonner et de conseiller, est situé à Genève.

(2) Bénin, Cap-Vert, Centrafrique, Gambie, Guinée, Haute-Volta, Mali, Niger, Tchad, auxquels on peut ajouter, compte tenu de la « fragilité » du critère constamment utilisé (le produit intérieur brut), la Guinée-Bissau et la Mauritanie.

(3) La Côte-d'Ivoire a cependant mis en œuvre un programme de vaccinations massives.

Au Sénégal : du riz, de l'eau... et une réforme administrative

Le Sénégal est l'un des pays du Sahel qu'a le plus affecté, depuis plusieurs années, une catastrophique sécheresse. Outre ses interventions classiques, l'UNICEF a décidé d'y mettre en œuvre plusieurs actions originales qui ont fait l'objet d'un « plan d'opération » signé avec le gouvernement.

La sécheresse a effroyablement touché le nord du pays, la région du fleuve Sénégal, où est concentré un dixième de la population, dont l'état nutritionnel était très critique. Depuis 1965, une société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta (SAED) travaille à la mise en valeur — rendue difficile par d'importantes remontées salines — des zones désertiques de la rive nord du fleuve, où une politique d'irrigation peut permettre des cultures vivrières, maraîchères et surtout rizicoles. Il faut pour cela des moyens matériels — de pompage notamment — et humain : techniciens de l'irrigation, de l'hydraulique, agents d'animation rurale...

L'UNICEF, à la demande des autorités sénégalaises, participe fortement, depuis 1978, à la mise en valeur de petits périmètres irrigués exploités sous forme coopérative et qui permettent aux paysans d'améliorer considérablement leurs apports nutritionnels. L'UNICEF a, en particulier, fourni des motopompes, placées dans le fleuve Sénégal, et le moyen de leur entretien. Dès aujourd'hui, il est possible de rompre avec les insuffisances climatiques et d'obtenir deux, voire trois, récoltes annuelles de riz.

Une autre intervention originale de l'UNICEF au Sénégal consiste à soutenir la réforme administrative entreprise depuis sept ans. Il s'agissait de rompre avec les habitudes centralisatrices héritées de l'ère coloniale, et renforcées après l'indépendance, par crainte des forces centrifuges. Des habitudes qui, dans un pays aussi déshérité, se révélaient plus nocives encore que dans un pays industriel. Les actions de développement entreprises par le pouvoir central restaient le plus souvent étrangères à la population, et plaquées artificiellement sur la réalité villageoise. Aussi, le gouvernement a-t-il courageusement décidé de mettre en œuvre une véritable « municipalisation » du pays, où les communautés rurales disposent actuellement d'un réel pouvoir de décision. L'UNICEF est présente à chacun des stades de cette réforme — qui sera totalement effective en 1982, — et axe ses interventions, avec l'aide du gouvernement, sur les demandes des communautés rurales.

Des demandes qui s'expriment notamment dans le domaine sanitaire : aussi l'UNICEF participe-t-il au « recyclage » des matrones traditionnelles, à la constitution de pharmacies villageoises, à l'équipement en brousse de postes de santé élémentaires ; dans le domaine éducatif, également, puisque la population a souhaité organiser des garderies d'enfants, des cantines scolaires, des maisons de jeunes, des campagnes d'alphabétisation. Toutes initiatives qui contribuent à freiner un exode rural, massif, aux retombées catastrophiques.

C. B.

UNE RENCONTRE DU MOUVEMENT DES FEMMES NOIRES

La polygamie au pilori

« J'ai deux femmes. Elles sont heureuses. Je rends service à ma société »... L'homme, un Camerounais qui a la trentaine, a du courage. Il est le seul à défendre la polygamie face à la centaine de personnes réunies sur ce thème, il y a quelques jours à Paris par le Mouvement des femmes noires (1). Il veut, dit-il, *« se décoloniser », « lutter contre l'égoïsme car, puisqu'il y a plus de femmes que d'hommes il faut bien... »* L'intervention provoque stupeur puis rires chez les femmes comme chez les hommes, assez nombreux dans l'assistance.

Des exposés se succèdent. La polygamie, explique-t-on, est apparue avec la royauté. Elle a, entre autres, un fondement économique, les femmes étant chargées des tâches familiales, mais aussi des travaux dans les champs. Ce sont les plus riches qui, de fait, ont accès à la polygamie. La réalité quotidienne est dure pour les femmes concernées : rivalités, répartition des tâches, inégalité des chances pour les enfants...

Gisèle, une des oratrices du Mouvement des femmes noires, s'est refusée à traiter la théorie de la polygamie, préférant au discours abstrait de la politique celui de la réalité vécue. Elle ironise, interpelle les uns et les autres sur le prétendu bonheur d'être polygames et la réalité de l' *« oppression mâle »*. *« Pourquoi ne pas nous donner les mêmes possibilités que vous ? On verrait le mari pleurnicher, car sa femme, ce soir, en reçoit un autre, etc. »* Certains se sentent gênés par l'ardeur du ton. D'autres, soucieux de ne pas faire de racisme en limitant le procès à la société africaine, songent à dénoncer les formes modernes de la polygamie, telles le concubinage ou les maîtresses « à l'occidentale ». Les organisatrices refusent alors de laisser *« noyer le poisson, car cela n'a pas grand-chose à voir... Face au renouveau de l'intégrisme islamique,* ajoutent-elles, *nous essayons, entre autres, d'aller à l'encontre de ses retombées éventuelles au niveau de notre condition de femmes. »* D'autant que la polygamie, rappellent-elles, est en Afrique noire pratiquée non seulement par les musulmans, mais aussi par les chrétiens et les animistes.

Les « cinq heures contre la polygamie » se terminent houleuses, sans que le temps trop rapidement écoulé ait permis d'aborder le second point prévu à l'ordre du jour, celui de la « stérilisation forcée » dans certains pays.

D. R.

(1) Mouvement des femmes noires. S./O. Gisèle Hountondji, 55, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris. Tél. : 246-94-04.

SCIENCES

Pour la première fois depuis cinq ans

LE BUDGET DU CERN NE DIMINUERA PAS EN 1980

Lors de sa réunion des 19 et 20 décembre à Genève, le Conseil de l'Organisation européenne de recherche nucléaire (CERN), a approuvé un budget de 593 millions de francs suisses (1 552 millions de francs français). Le budget pour 1979 était de 588 millions de francs suisses, la variation couvre la dérive des prix. C'est la première fois depuis cinq ans que le budget du CERN n'est pas en diminution.

Le Conseil a pris connaissance du projet de futur anneau de collisions électrons-positrons, le LEP. Il a accepté que les futurs budgets soient établis dans l'hypothèse où le LEP — un anneau souterrain de 10 kilomètres de diamètre — serait construit dans le pays de Gex, au voisinage immédiat du site actuel du CERN. Mais la décision effective de construire le LEP ne sera prise qu'en 1981. Elle entraînerait la mise hors service de l'anneau de collisions protons-protons (I.S.R.) D'autre part, le synchrocyclotron — le plus ancien accélérateur du CERN ne serait plus utilisé que pour alimenter un séparateur d'isotopes, ISOLDE.

En revanche, le Conseil n'a pas choisi le futur directeur général du CERN qui, à partir du 1er janvier 1981, doit remplacer les deux directeurs généraux actuels, MM. John Adams (Grande-Bretagne) et Léon Van Hove (Belgique). Le choix sera fait dans quelques mois

ÉDUCATION

Au lycée Raynouard de Brignoles (Var)

AVERTISSEMENT DU PROVISEUR... A COUPS DE PIED

(De notre correspondant.)

Toulon. — Rien ne va plus au lycée Raynouard de Brignoles (Var). Professeurs, surveillants et élèves ont manifesté contre le proviseur à qui ils reprochent de régner en *« homme seul »* sur l'établissement. Absence de dialogue, refus du droit à l'expression. Pire, les usagers du lycée accusent leur chef d'établissement *« d'incroyables erreurs pédagogiques qui allaient des brimades morales et physiques aux écarts de langage les plus répréhensibles »*.

Pas de sévices graves, mais des élèves bousculés. Vendredi 14 décembre encore, un lycéen de terminale, dont l'attitude était jugée ironique, a reçu un coup de pied, geste qui a déclenché un mouvement de protestation. La Fédération de parents d'élèves Cornec s'inquiète de ce *« climat de suspicion, d'incompréhension et d'incorrection »* qui compromet la scolarité des élèves.

A ces accusations, le proviseur répond : *« Je me suis permis de lui donner cet avertissement parce que c'est le fils d'un ami. »* Et il ajoute : *« J'aime les enfants comme tout le monde. Je suis père et grand-père, mais étant données les difficultés actuelles, je n'ai pas le droit de le leur montrer. Il faut bien réagir pour éviter que l'anarchie ne s'installe dans le lycée. »*

CHARLES GALFRÉ.

MÉDECINE

Grève illimitée des médecins en Belgique

De notre correspondant

Bruxelles. — Sept médecins sur dix sont en grève depuis ce vendredi 21 décembre à 0 heure pour une durée illimitée. Ils commencent ainsi la *deuxième* grande grève de l'histoire médicale du pays. Il y a quinze ans, ils avaient « débrayé » pendant dix-huit jours, mais on a l'impression qu'en 1979-1980, le conflit sera plus court, d'une part parce que le gouvernement Martens pourrait tomber rapidement, d'autre part parce que l'expérience de 1964 a incité toutes les parties à plus de prudence et qu'un médiateur serait rapidement chargé de régler le différend. Une tentative d'ultime négociation a eu lieu jeudi soir. A 19 heures, le premier ministre a reçu le chef de file des médecins, mais aucun accord n'a été possible.

En quinze ans, le déficit de la Sécurité sociale a été multiplié par dix. Pour la seule assurance-maladie, le déficit sera de 24 milliards de francs belges (3 milliards 200 millions de francs français) en 1979 et il devrait dépasser les 50 milliards (7 milliards de francs français) en 1980.

Les médecins grévistes exigent que le gouvernement retire tout ce qui les concerne dans sa loi d'austérité, la « *loi programme* » proposée au Parlement. Ils reprochent au cabinet d'avoir renié sa parole en rédigeant ses textes sans avoir au préalable consulté le corps médical alors qu'il avait formellement promis de le faire.

Les médecins estiment aussi que sont mis en cause les trois principes fondamentaux de l'éthique médicale : « *Le libre choix du médecin par le malade, la liberté de diagnostic et thérapeutique du médecin, et la protection du secret médical.* »

Parmi les mesures envisagées par le gouvernement et prévues dans le projet de loi d'austérité figurent l'inscription obligatoire du patient chez un généraliste et l'interdiction de consulter un spécialiste sans passer d'abord chez un généraliste. Le patient serait aussi doté d'un « carnet médical », espèce de carte d'itentité qui, selon les médecins, « *violerait le secret médical puisqu'il dévoilerait la nature des maladies, par exemple, à un nouvel employeur ou à un tribunal* ».

La population, en principe, ne devrait courir aucun risque pendant la grève. Forts de leur expérience de 1964, les médecins ont organisé un système de garde efficace. Le gouvernement, de son côté, a pris les mesures qui s'imposent. Les médecins dits « progressistes » poursuivent leurs consultations. La presse et la radio diffusent les numéros de téléphone des centres médicaux. Quant aux malades plus sérieusement atteints, ils sont hospitalisés d'office, mais on craint que les cliniques et hôpitaux ne soient rapidement débordés.

PIERRE DE VOS.

Une campagne nationale d'information sera lancée sur la prévention du cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus a été responsable en 1976 de la mort de quatre mille quatorze femmes — dernière évaluation connue, — selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Or, ce type de cancer est un des rares cancers pour lesquels une véritable prévention est possible. Il est en effet précédé, dans un certain nombre de cas, de lésions bénignes (dysplasie notamment) dont le traitement peut éviter la cancérisation. C'est pour ces raisons qu'à partir de janvier 1980 la Ligue nationale française contre le cancer organisera, après les actions ponctuelles de certaines de ses ligues départementales (Hauts-de-Seine et Seine-Maritime en particulier), une campagne nationale d'information sur ce thème.

« *Les examens de dépistage de ces dysplasies* (le frottis cervico-vaginal en est l'élément essentiel) *devraient commencer*, a indiqué le professeur Pierre Denoix, directeur de l'institut Gustave-Roussy, au cours d'un récent débat organisé par la revue *Gyn. Obs.-Médecine de la femme* (1), *au plus tard à l'âge de vingt ans et être répétés environ tous les cinq ans, puis tous les trois ans à partir de quarante-quarante-cinq ans s'il n'y a pas de facteurs de risques particuliers.* »

Une expérience conduite en Finlande est très significative. La population féminine de ce pays a été divisée en deux groupes et suivie pendant dix ans. Le premier groupe n'a été soumis à aucune mesure particulière, tandis que le second a été placé sous surveillance gynécologique attentive. Une diminution de 50 % de la fréquence de ces cancers dans le deuxième groupe a ainsi pu être constatée. En Islande, alors que la fréquence de ces cancers — contrairement à la plupart des autres pays — augmentait, une expérience du même type a permis d'inverser la tendance à la hausse. Il n'est cependant pas actuellement légitime, a précisé le professeur Denoix, d'espérer, grâce à la généralisation de cette prévention à toute une population féminine, la disparition de ce cancer. En effet, il est très probable que certains cancers du col de l'utérus apparaissent sans être précédés de lésions évocatrices.

Une enquête de la Sofres auprès de deux cents généralistes et cent gynécologues-obstétriciens sur leur attitude devant le dépistage et la prévention du cancer du col de l'utérus montre que, si une certaine confusion existe au sein du corps médical entre la prévention (moyen mis en œuvre pour éviter l'apparition d'une affection) et le dépistage (moyens qui visent à déceler un cancer à un stade précoce), les médecins sont très attachés à la prévention des cancers et accordent leur confiance aux frottis cervico-vaginaux comme arme de prévention.

Enfin, le coût d'une telle intervention, évalué par une équipe de l'INSERM, est inférieur à celui que nécessite le traitement de cancers évolués. D'autre part, l'augmentation actuelle du nombre des anatomopathologistes, qui interprètent les frottis, semble permettre la prise en charge de ces examens dont le nombre va croissant.

(1) *Gyn. Obs. Médecine de la femme*, n° 12. 5, rue Coq-Héron — 75001 Paris.



DÉFENSE

Les ventes d'armes françaises à l'étranger

La Libye, client récalcitrant

Certains des industriels français de l'armement, qui ont conclu des contrats avec la Libye, ont suspendu leurs fournitures de pièces de rechange à Tripoli et ils ont fait savoir à leur client que ces livraisons reprendraient si elles étaient financièrement réglées en même temps que des arriérés de paiement non encore versés et, pourtant, attendus depuis quelques mois.

A l'exception de clients, comme l'Equateur ou le Pakistan, qui paient rubis sur l'ongle et, parfois, jusqu'à la presque totalité des matériels avant même de les avoir reçus, les relations entre fournisseurs et acheteurs d'équipements militaires sont fréquemment à la limite du contentieux. Particulièrement avec la Libye, dont l'administration, brouillonne et débordée, est la cause de nombreux retards dans le paiement, sanctionnés par des « pénalités » prévues par le contrat et assez régulièrement exécutées.

Mais, dans le cas présent, les lenteurs administratives se conjuguent sans doute avec une volonté politique pour faire de la Libye un client récalcitrant. Tripoli n'a jamais caché son hostilité à la politique française en Afrique et, plus spécialement, aux interventions de parachutistes en Centrafrique et au Tchad.

En Centrafrique, qui, du temps de Bokassa Ier, s'est vu offrir des matériels militaires soviétiques et roumains, et qui a envoyé des stagiaires en Libye, l'armée française a intercepté — au moment de l'opération Barracuda en septembre — trente-sept conseillers militaires venus de Tripoli, conservé leurs pièces d'identité et rassemblé plusieurs tonnes d'armements divers d'origine libyenne qu'elle a ramenés en France ou distribués à des Etats africains alliés. Des forces tchadiennes, par exemple, en ont bénéficié.

Au Tchad, précisément, les Libyens se sont heurtés aux Français, auxquels les différentes factions qui composent le pouvoir à N'Djamena ont demandé de les aider à défendre et à récupérer la bande de territoire d'Aozou, dans le nord du pays, contre les invasions militaires aux ordres de Tripoli.

Pour toutes ces raisons, la Libye en est à différer ses paiements — c'est sa manière de protester contre les actions françaises en Afrique, — et les industriels concernés ripostent en mettant des conditions à leurs livraisons de pièces de rechange.

Une petit « guerre des nerfs » d'autant plus intéressante à suivre qu'en d'autres circonstances la France peut décider de réagir tout autrement. Elle le montre, actuellement, en acceptant sinon des moratoires, du moins des retards du Maroc pour régler l'achat de ses matériels de guerre, dans les domaines aéronautiques et blindés principalement. Le marché des armements a ceci de particulier qu'il est étroitement contrôlé par les Etats, lesquels pratiquent une politique discrétionnaire, « à la tête du client ».

JACQUES ISNARD.

L'ARMÉE DE TERRE FRANÇAISE REÇOIT SES PREMIERS BLINDÉS DE RECONNAISSANCE AMX-10

Le premier engin blindé de reconnaissance AMX-10 RC (pour roues et canon) a été remis, jeudi 20 décembre à Sourdun (Seine-et-Marne), au 2e régiment de hussards en présence de M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Cet engin est destiné à équiper les régiments de reconnaissance du corps d'armée et les régiments blindés des divisions d'infanterie, dotés de matériels âgés de trente ans.

Engins à roues conçu par les ateliers de Roanne, l'AMX-10 RC a une autonomie de 800 kilomètres et une vitesse maximum sur route de 85 kilomètres à l'heure. Son canon de 105 millimètres et sa conduite de tir automatique lui permettent d'atteindre des cibles à 2 000 mères de distance, ce qui peut en faire un instrument particulièrement adapté à la lutte antichar.

Les études ont commencé à l'état-major de l'armée de terre en 1968 et le premier prototype est sorti des usines en octobre 1973. La première commande de série a été notifiée en septembre 1976. Au total, cent trente engins ont été commandés entre 1976 et 1979. Le délai de livraison entre la commande et la fourniture à des fins opérationnelles étant de l'ordre de deux à trois ans, le programme, qui porte sur la livraison de quatre cent trois AMX-10 RC, devrait être achevé en 1986.

L'AMX-10 RC est de la famille des chenillés AMX-10 (transport de personnel et véhicule de commandement) dont près de cinq française, qui en a commandé cents exemplaires sont déjà en service dans l'armée de terre sept cent soixante.

JUSTICE

Faits et jugements

Le docteur Painvin fait appel.

Le docteur Pierre-Marie Painvin a fait appel, jeudi 20 décembre, de la *décision du tribunal de grande instance* de Clermont-Ferrand, qui l'avait condamné, lundi 19 décembre, à deux ans d'emprisonnement et plus de 5 000 francs d'amende à la suite du décès d'une de ses patientes, à laquelle il avait prescrit un traitement amaigrissant (« le Monde » du 19 décembre). L'appel étant suspensif, l'incarcération éventuelle de ce médecin dépend désormais de la décision des juges du second degré.

Après la publication dans « le Monde » du 19 décembre, du compte rendu du procès du docteur Painvin, son défenseur, Me Jean Toulouse, du barreau de Paris, nous avait adressé la précision suivante : « Je tiens à indiquer qu'il ne m'a pas été loisible de présenter à la barre du tribunal la thèse de la défense, en raison des règles de droit de procédure pénale qui n'autorisent pas un avocat à prendre la parole en l'absence de son client encourant une peine égale ou supérieure à deux ans d'emprisonnement. Il en résulte que le docteur Painvin a été condamné sans que ses arguments aient été développés à l'audience. »

Un enfant âgé de six ans a disparu à Mulhouse.

Quarante-huit heures après la disparition, à la sortie d'une école primaire de Mulhouse, de Jacques Haentzler, âgé de six ans, M. Raymond Haentzler, son père, a lancé un appel, jeudi 20 décembre, à ses ravisseurs éventuels : « *Je demande à la personne ou aux personnes qui ont enlevé mon fils*, a-t-il déclaré, *de me le rendre au plus vite. Je leur pardonnerai ; je ne porterai pas plainte contre eux.* »

Peine réduite en appel pour le professeur Cuer.

La cour d'appel de Colmar a condamné, mardi 18 décembre, pour escroquerie au préjudice des universités de Strasbourg et de Heidelberg (R.F.A.) un physicien alsacien, le professeur Pierre Cuer, à deux ans d'emprisonnement, dont un avec sursis. Le détournement s'élevait à 1 700 000 F.

Le professeur Cuer devra, en outre, verser 746 560 deutschemarks (1 720 000 F) de dommages-intérêts à l'université de Strasbourg ; 450 000 F aux douanes françaises et 1 F à l'université de Heidelberg, qui réclamait 678 000 deutschemarks (1 560 000 F). Pour sa défense, le professeur Cuer a fait valoir que les fonds ainsi détournés n'étaient pas utilisés à des fins personnelles, mais dans l'intérêt de travaux scientifiques.

● *Drame familial en Dordogne : quatre morts.* — M. Gérard Bodart, un plombier âgé de vingt-huit ans, a tué, le mardi 18 décembre, à Montpon (Dordogne), son épouse et ses deux enfants avant de se donner la mort.

La faillite de la Reine-Pédauque : M. de Varga est condamné à deux ans de prison.

La onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a condamné, jeudi 20 décembre, M. Pierre de Varga à deux ans d'emprisonnement, et M. Patrick Allenet, dit de Ribemont, à dix-huit mois de la même peine, dont neuf avec sursis. Tous deux étaient poursuivis en raison de la faillite de la rôtisserie de la Reine-Pédauque (*le Monde* daté 2-3 décembre). Le procureur de la République, M. Jean-Pierre Monestié, avait réclamé pour M. de Varga une peine d'emprisonnement « *qui ne soit pas inférieure à trois ans* », et pour M. de Ribemont une peine de deux ans assortie partiellement du sursis. En revanche, les magistrats ont relaxé Mme Monique André, et ils ont accordé 1 franc de dommages-intérêts à la banque Demachy, partie civile.

● *Fin de l'affaire du Thélème.* — Le tribunal de Paris vient officiellement de prendre acte du désistement du Me Abdelhak Benachenhou contre le Trésor à qui il réclamait 343 500 francs après les brutalités policières dont il avait été victime, le 28 février 1975, au bar le Thélème, à Paris. Me Benachenhou s'est en effet estimé satisfait par la transaction passée avec le Trésor. Le montant de celle-ci n'a pas été révélé (*le Monde* des 13 et 21-22 janvier 1979).

● *Un attentat* à l'explosif a été commis au cours de la nuit du 17 au 18 décembre contre un véhicule stationné à Corte. Les dégâts sont importants. L'attentat n'a pas été revendiqué. La voiture appartient à M. Charles Falconetti, brigadier de police, demeurant à Corte.

RELIGION

Recevant le nouvel ambassadeur près le Saint-Siège

Jean-Paul II exprime son estime et sa confiance envers les évêques et lescatholiques français

De notre correspondant

Cité du Vatican. — M. Louis Dauge, nouvel ambassadeur de France près le Saint-Siège, a présenté ses lettres de créance le jeudi 20 décembre. A cette occasion, Jean-Paul II a prononcé un discours plutôt élogieux qui tranche avec les critiques — réelles ou présumées — dont l'ex-« fille aînée de l'Eglise » serait l'objet au Vatican.

« *Votre Excellence*, a dit le pape, *représente un pays qui a tenu, aussi bien dans le monde que dans l'Eglise universelle, et qui tient toujours, différemment peut-être, une place particulière qui suscite à la fois une grande estime, une confiance solide, des attentes renouvelées et exigeantes. Le Saint-Siège en a toujours eu conscience ; les successeurs de saint Pierre se sont tournés vers la France à de multiples périodes de son histoire. Croyez bien que moi-même, récemment élu à ce siège, et venant d'un pays familiarisé avec le vôtre, je suis également sensible à ces liens...* »

Jean-Paul II a ajouté de manière plus explicite encore : « *Permettez-moi de redire devant vous, à cette occasion, l'estime et la confiance que le pape a pour ses frères dans l'épiscopat et pour ses fils de France. Je souhaite qu'ils nourrissent toujours davantage leur foi héritée d'un grand passé et sans cesse confrontée au vent d'une culture en mutation, qu'ils la vivent dans l'unité et qu'ils en développent toutes les conséquences, pour eux-mêmes et pour les autres.* »

On peut néanmoins noter dans le discours du pape une allusion à la législation française sur l'avortement qui n'a jamais été acceptée au Vatican. « *C'est l'honneur de votre pays*, a souligné Jean-Paul II, *de faire grand cas de l'expression démocratique des citoyens et de leurs multiples associations, avec leur sens de la justice. Heureuse liberté, en ce sens ! Le bien commun, toutefois, ne saurait se limiter à un compromis entre des revendications particulières ou entre des exigences seulement économiques. Le législateur, pour sa part, ne peut non plus se contenter d'avaliser ce qui se fait ou ce qui se pense.* » Ou encore : « *L'Eglise peut et elle veut continuer à former les consciences, pour préparer entre autres des choix toujours plus humains. C'est particulièrement vrai pour la droiture morale, pour l'honnêteté professionnelle, pour le sens du service, pour le souci des plus déshérités, pour l'accueil de la vie humaine sous toutes ses formes — depuis la conception jusqu'à la vieillesse, — pour le soutien des familles, pour la place faite à l'étranger pour le secours aux réfugiés.* »

Mais le discours de Jean-Paul II s'est conclu par un compliment à propos des réfugiés : « *Sur ce dernier point, je sais tout ce que votre pays a généreusement entrepris, et il m'est agréable de joindre mes félicitations à celles qu'il s'est attirées à juste titre. C'est dire, s'il en était besoin, avec quelle sollicitude l'Eglise prend à cœur l'intérêt de la nation et le rôle de l'Etat en y apportant librement sa contribution spécifique* ». — R. S.

AVANT D'ENTÉRINER LA SANCTION PRISE CONTRE LE THÉOLOGIEN FLAMAND

L'évêque de Rottenburg-Stuttgart cherche une issue au conflit qui oppose Hans Küng au Vatican

Peut-on encore sauver Hans Küng ?. L'irréparable n'a pas encore été commis, puisque l'évêque de Rottenburg-Stuttgart n'a pas encore écrit au ministre de l'éducation pour lui signifier le retrait de la « mission canonique » du professeur sanctionné. En effet, c'est Mgr Georg Moser, qui, en tant qu'Ordinaire (évêque local) du diocèse dans lequel enseigne le théologien suisse, est le seul « partenaire » du ministère de l'éducation, selon les termes du concordat entre le Saint-Siège et la République fédérale allemande, pour ce qui est de l'octroi de la « mission canonique » à un théologien catholique enseignant dans une université d'Etat.

Or, Mgr Moser hésite à consommer la rupture entre Hans Küng et la hiérarchie catholique allemande devant l'ampleur des protestations déclenchées par la mesure romaine. Le diocèse de Rottenburg-Stuttgart est profondément déchiré. Le président du conseil presbytéral a donné sa démission, des curés de paroisse ont décidé de ne pas prêcher lors des fêtes de Noël — temps de réconciliation par excellence — en signe de protestation, des professeurs de religion dans les écoles d'Etat ont décidé de renoncer à leur « mission canonique » pour marquer leur solidarité, des séminaristes ont exprimé leur indignation auprès de l'évêque.

A l'université de Tübingen, les professeurs et étudiants sont pratiquement unanimes dans leur soutien de Hans Küng. Lorsque celui-ci a fait son cours le 19 décembre (il ne « *passait pas outre à la sanction qui le frappe* », comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 21 décembre, puisqu'il détient toujours la « mission canonique »), l'affluence fut telle qu'on a dû utiliser l'*aula magna* (la grande salle de l'université). Après avoir manifesté leur appui par une ovation au professeur Küng, les étudiants ont organisé une manifestation dans la ville : une procession aux flambeaux. Une conférence a été donnée à la cathédrale, au cours de laquelle des professeurs, collègues du théologien, ont parlé en sa faveur.

Appel à Jean-Paul II

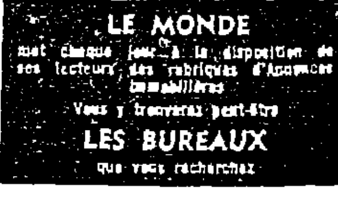
Des lettres de protestation affluent à l'évêché, et le doyen de la faculté de théologie catholique de l'université de Tübingen, Mgr Bartholomeo, a fait une démarche auprès de l'évêque pour plaider en faveur du Dr Küng. A l'étranger, les mouvements de protestation se multiplient. Outre le conseil œcuménique des Eglises et les milieux anglicans en Grande-Bretagne (*le Monde* du 21 décembre), un groupe de soixante-dix théologiens catholiques américains et canadiens a publié, le 20 décembre, une déclaration de soutien au professeur Küng. Tout en soulignant qu'ils ne sont « *pas nécessairement d'accord* » avec toutes les positions du théologien suisse, les signataires « *affirment publiquement reconnaître Hans Küng comme un théologien catholique romain* ».

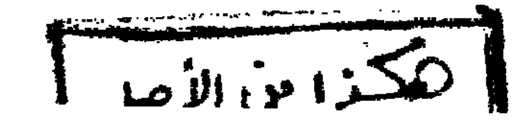
Devant cette véritable avalanche, Mgr Moser, qui avait refusé jusque-là de recevoir le Père Küng, lui a téléphoné, avant de lui rendre visite, à son domicile, pour s'entretenir avec lui, dans la soirée du 19 décembre, pendant deux heures et demie, afin de rechercher « *une solution par tous les moyens possibles* ». La loyauté de Mgr Moser envers le Saint-Siège et la conférence épiscopale allemande, présidée par le cardinal Hüffner, ne fait aucun doute, mais c'est un homme ouvert et loyal et, devant les passions déchaînées dans son propre diocèse, il ne peut, en conscience, avaliser une décision venue d'en haut sans explorer toutes les issues possibles.

De son côté, Hans Küng s'est toujours déclaré ouvert à toute solution loyale et équitable. S'il refuse à se soumettre à « *un procès secret et inquisitorial* », il se dit prêt à discuter publiquement de ses positions théologiques. Il a d'ailleurs récemment écrit une longue lettre personnel à Jean-Paul II, lui assurant de sa fidélité et affirmant qu'il est prêt à venir à tout moment pour exposer ses idées au pape. Bien que celui-ci ait reçu et lu cette lettre, le Père Küng n'a jamais reçu de réponse.

Pour éviter la rupture définitive et le déchirement de l'Eglise dans des proportions qui dépasseront les frontières allemandes, le théologien suisse en appelle à Jean-Paul II. Si le pape a avalisé dr décision de la congrégation pour la doctrine de la foi, ce *n'était pas un geste à proprement parler motu proprio* (de sa propre initiative). Dans le cas du catéchisme hollandais, par exemple, sur la demande pressante des évêques néerlandais, Paul VI avait retiré le dossier à l'ex-Saint-Office pour le confier à une commission spéciale. Ne pourrait-on espérer une initiative de ce genre pour examiner, dans un climat enfin dépassioné, les idées d'un homme qui se prétend touojurs non seulement un « *théologien* » mais un « *fidèle* » catholiqune ?

ALAIN WOODROW.





CARNET

Décès

— Alexandre Emanoil, son époux,
Boris et Rodica Ravicovitch, ses enfants,
Hélène et Michel Ravicovitch, ses petits-enfants,
Tetty Schiller, sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Alexandre EMANOIL,
née Fanny Landes,

survenu le 19 décembre 1979, à Saint-Mandé (94).

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité au cimetière de Bagneux-Parisien.

42, rue de Campo-Formio,
75013 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. François FONTAN,

survenu le 19 décembre 1979, à Coni (Italie), à l'âge de cinquante ans.

Les obsèques ont eu lieu à Frassino-Frayse (Coni), le 21 décembre.

[Fondateur du Parti nationaliste occitan, auteur d'« Ethnisme, vers un nationalisme humaniste » (1961-1975, Librairie occitane, 30300 Bagnols), François Fontan fut le pionnier de l'ethnopolitique.]

— Mme Alfred Weil,
M. et Mme Fernand S. Lang et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Marc Israël,
M. et Mme Raymond L. Weil et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Lang,
ont le grand chagrin d'annoncer le décès de

Mme Jacques P. LANG,

survenu à Strasbourg, le 19 décembre 1979.

Les obsèques auront lieu le lundi 24 décembre 1979, à 14 heures, au cimetière israélite de Genève.

30, rue de Bruxelles,
67000 Strasbourg.
86 A, route de Florissant,
1206 Genève.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Arnold Mandel,
M. et Mme Yankel Mandel,
ont la douleur de faire part du décès de leur épouse et mère,

Mme Yseult MANDEL,
née Franconi,

survenu le 11 décembre 1979.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Thiais, le 18 décembre 1979.

— Nous apprenons le décès de

Philippe SCIPION,
ancien chef du protocole
au ministère de la coopération,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 décembre, à Saint-Césaire-sur-Siagne.

[Né en 1917 à Cognac, Philippe Scipion était administrateur en chef honoraire des affaires d'outre-mer. Licencié en droit, diplômé de l'ancienne Ecole coloniale, il avait servi notamment au Tchad, en Côte-d'Ivoire et en Polynésie. De 1962 à 1975, il avait été chargé de mission au secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches. Il avait publié plusieurs études sociologiques sur le Tchad et sur les îles Sous-le-Vent.]

— Mme Gabriel Thomassery,
Marguerite Thomassery, ses enfants et petits-enfants,
Paul et Pierrette Thomassery, leurs enfants et petits-enfants,
Claudette et Jean Restieau et leurs filles,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de

M. Gabriel THOMASSERY,

leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père,

Le 15 décembre 1979.
Cours-la-Ville (Rhône).

Remerciements

— Très émus par les témoignages de sympathie et d'amitié qui leur ont été adressés lors du décès du

docteur Jean CARRERE,

par ceux qui l'ont connu et aimé, Mme Jean Carrère et ses enfants expriment à chacun, en ce jour anniversaire, leur profonde gratitude.

Communications diverses

— M. et Mme Michel Malphettes ont la joie d'annoncer que leur fils Alain Malphettes, commissaire-priseur à Toulouse, a pris l'habit des Frères Prêcheurs le 16 décembre 1978 sous le nom de Frère Pierre Alain, et qu'il a fait profession temporaire le 17 décembre 1979 au couvent Saint-Thomas-d'Aquin, à Toulouse.

Bienfaisance

— Le Secours de France, que préside Mme Clara Lanzi, publie un message du chanoine Falc'Hum qui demande aux chrétiens de faire, en cette période de Noël, « tout pour atténuer les souffrances qui nous côtoient ; parmi elles, celles toutes récentes nées des guerres d'Indochine, sans oublier celles, mal cicatrisées, des guerres d'Algérie ».

Les dons sont reçus au Secours de France, 9, rue Bernoulli, 75008 Paris. Tél. : 522-71-68. C.C.P. Paris 16 590 11 D.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-II, lundi 14 janvier, à 9 h. 30, salle des commissions, M. Valdo Roulet : « La sous-traitance ».

— Université de Paris-II, jeudi 17 janvier, à 14 heures, salle des commissions, M. Michel Romnicianu : « La continuation des contrats dans les procédures de concours ».

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Murs en images

Eclipsés par les papiers peints fabriqués industriellement, les panoramiques sont de nouveau en vogue. Ce retour ne s'explique pas seulement par l'attrait pour les choses du passé (certains décors sont très contemporains) mais plutôt par un désir d'évasion... à domicile.

Nobilis *vient d'aménager le premier étage de son magasin pour y présenter un grand choix de panoramiques, notamment ceux de Zuber.*

Parmi les décors classiques qui ont fait le renom de cette firme, installée à Rixheim depuis 1797, « Hindoustan » figure actuellement dans l'une des vitrines de Nobilis. La qualité des dégradés des fonds (réalisés à la brosse avant l'impression « à la planche ») se perpétue sur les récents panoramiques de Zuber, en particulier « la Mer » horizon marin dans un camaïeu de teintes douces (2 553 F les quatre lés).

Nobilis *édite ses propres créations, imprimées à la main ou au cadre sur papier ou sur vinyl. « Koryo », dessiné par Ung-No-Lee, est un boqueteau de bambou en trois lés, beige sur fond métallisé bronze, rouge ou jaune sur vinyl noir (1 390 F). « Vivaldi », c'est Venise peinte par Ekman dans des tons pastels qui restituent la lumière nacrée de la cité des Doges (3 140 F les cinq lés). Enfin, les panoramiques peints directement sur papier par Dumolard recréent l'atmosphère des îles au dix-huitième siècle : « Voyage de Cook », « Iles Lipari » ou « Promenade de Joséphine ».*

Pascal Maingourd, *dans sa boutique de meubles contemporains, expose un panoramique américain qui apporte une note de gaieté. C'est la vue, au travers de hautes persiennes mi-ouvertes mi-fermées, sur un paysage de mer bleue et de collines verdoyantes. Ce décor « Suva », en quatre lés, s'étale sur 2,70 m. de large et 2,50 m. de haut (2 270 F). D'autres sujets sont à choisir dans un grand album : paysages chinois de style naïf, motifs exotiques d'arbres et d'oiseaux dans des tons bleus, jaunes ou rouge brique. Des papiers peints et des tissus sont assortis aux jeux de fond de tous ces panoramiques.*

« Casablanca » est un décor en trompe l'œil de grandes plantes vertes, avec encadrement et soubassement en treillage. Ce panoramique de quatre lés (1 650 F) donne une ambiance de jardin d'hiver qui s'accorde à tous les styles de décoration.

Dans ses « Dominotiers » de Paris et de province, Monique Martin *présente des petits panoramiques pimpants. Parmi les plus récents, « Fidji » se compose de trois panneaux de 0,70 m. de large : palmier, roseaux et feuillage exotique dessinés en blanc sur fond vert vif, bleu, rose saumon ou sur papier kraft (110 F le panneau de 3 m. de haut). « Positano » représente les hautes et étroites maisons de port, ce panoramique s'alliant avec du papier peint suédois à rayures blanches sur les mêmes fonds de couleurs.*

Autre succès des « Dominotiers », les panneaux de tissu intair. Mesurant 1,60 m. de large et 3 m. de haut, ces toiles imprimées se tendent au mur ou devant une fenêtre (de 650 à 750 F le panneau). Leurs décors sont très originaux : libellules géantes, une « mer de nuages » vue d'avion, une bananeraie avec un village antillais au fond et, pour les juniors, un vol d'ailes delta aux couleurs vives.

La boutique Intérieurs, *ouverte cet été par Mura Farrère près du Pont-Neuf, à Paris, ne présente que des panneaux textiles décoratifs, ils sont imaginés et peints par Nadia Kachtanoff et Pierre Bonnet, sur de la soie, du jersey ou du drap de laine. Sur un « panoramique » en soie sauvage, de cinq lés de 93 cm de large et de 2 m. de haut, sont peints de gros arbres feuillus, tous différents. Ces panneaux, tendus sur des barres, coulissent sur un rail (240 F le mètre linéaire).*

D'autres panneaux muraux, d'inspiration abstraite, sont exposés dans la boutique, tandis qu'un album de photos permet de juger les qualités artistiques des décors peints sur divers textiles et qui peuvent être réalisés dans les dimensions et coloris désirés.

JANY AUJAME.

★ **Nobilis, 32, rue Bonaparte, 75006 Paris.**

★ **Pascal Maingourd, 22 bis, av. Rapp, 75007 Paris.**

★ **Les Dominotiers, 4, avenue du Maine, 75015 Paris ; 4, rue Huguerie à Bordeaux ; 3, allée Eugène-Delacroix à Rouen ; 3, rue des Juifs à Strasbourg ; 11, rue de Jérusalem à Tours.**

★ ***Intérieurs, 16, rue Dauphine, 75006 Paris.***

CAVE PRÉFABRIQUÉE. — Une maison individuelle sans cave est chose courante dans les constructions actuelles. Georges Harnois a trouvé une solution originale pour pallier cet inconvénient en créant une cave cylindrique, en béton moulé, à enterrer sous la maison existante ou un garage adjacent. Cette cave préfabriquée est un escalier en colimaçon de 1,90 mètre de diamètre, dont les modules empilables forment à la fois les marches, les parois extérieures et les casiers de rangement.

La ventilation naturelle est assurée par la perforation de tous les éléments. Selon sa profondeur (de 2 mètres à 3 mètres), cette cave permet de ranger de mille à deux mille bouteilles. Vendue en « kit », elle vaut de 8 700 F à 12 700 F ; installée par des spécialistes, entre 18 200 F et 25 700 F.

★ **Procédés Harnois, B. P. 18, *91540 Mennech, tél. 499-77-80.***

ENTRAIDE

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

reconnue d'utilité publique *le 31 janvier 1955*

CAS N° 48

Ce couple de cinquante ans a exercé, pendant vingt ans, le métier d'artiste acrobate dans des numéros à deux. La femme est malade depuis plusieurs mois, sans espoir de guérison. L'homme ne peut donc plus obtenir de contrats et a dû résilier ceux en cours.

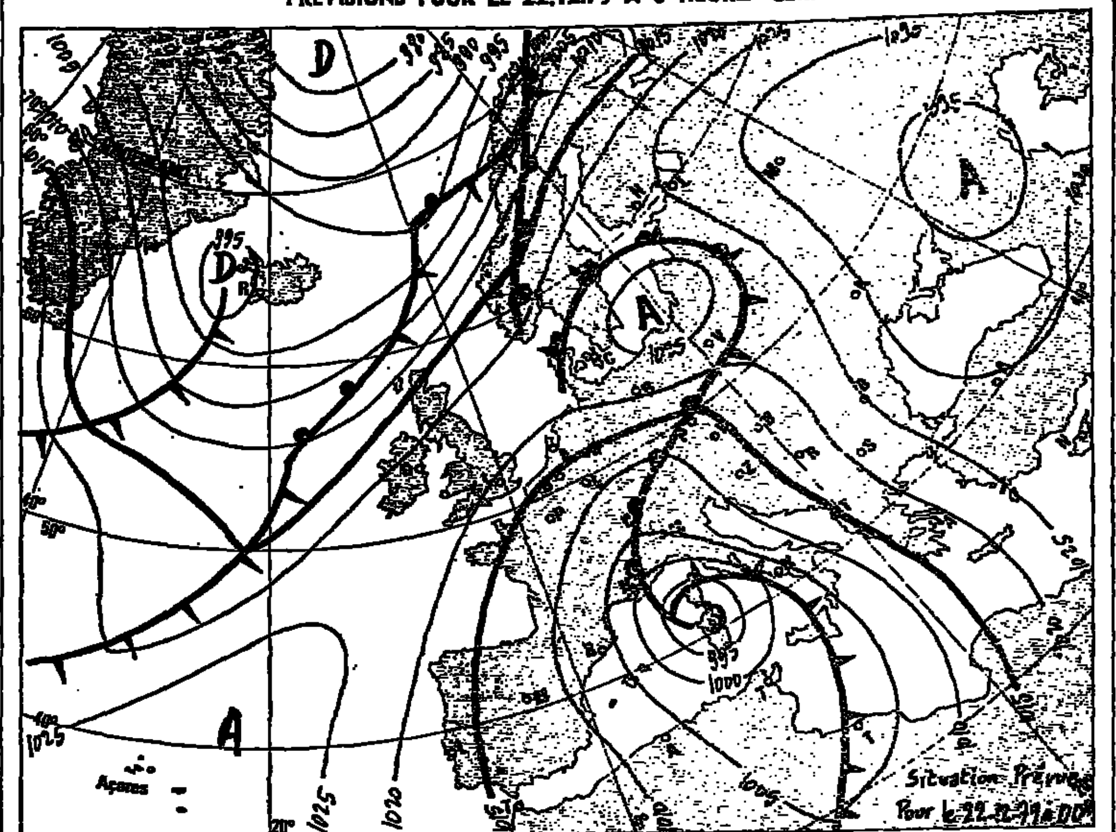
Ce couple vit dans une caravane. Il est désespéré. Lui, avec courage, pense se reconvertir dans un spectacle de marionnettes. Il n'y a plus aucune ressource et pas d'indemnité de chômage.

Pour leur permettre de prendre un nouveau départ et payer l'équipement nécessaire, il faudrait 1 500 F.

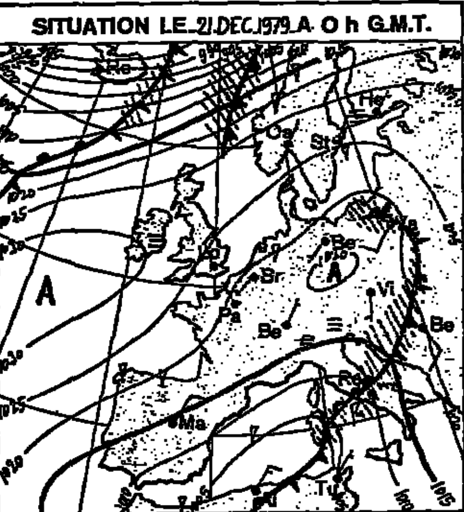
Prière d'adresser les dons à LA SEMAINE DE LA BONTÉ 175, boulevard *Saint-Germain*, 75006 PARIS (222-08-99) C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 22.12.79 A 0 HEURE G.M.T.



SITUATION LE 21 DEC 1979 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 22.12.79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 21 décembre à 0 heure et le samedi 22 à 24 heures.

Des masses d'air froid continueront à évoluer lentement sur la France tandis que l'air chaud, qui circule autour des basses pressions de Méditerranée, s'étendra progressement au-dessus de l'air froid, sur la moitié sud-est de notre pays. Samedi, le temps sera généralement couvert sur la moitié sud-est de la France. Il pleuvra dans les régions méridionales, de la neige se mêlera à la pluie dans l'Est et le Nord-Est, et il neigera en montagne. Les précipitations seront souvent abondantes des Pyrénées aux Alpes. Des vents assez forts souffleront du secteur sud, de la Méditerranée aux Alpes, puis jusqu'en Lorraine ; ils resteront de secteur nord au voisinage des Pyrénées. Les températures seront en hausse. Sur le reste de la France, le temps sera plus variable avec des averses de pluie ou de neige et quelques éclaircies. Les vents viendront encore du nord ou ou du nord-est ; ils seront modérés et très irréguliers. Les températures varieront peu par rapport à celles de vendredi.

Vendredi 21 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,4 millibars, soit 762,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 9 et 5 degrés ; Biarritz, 4 et —2 ; Bordeaux, 5 et —1 ; Brest, 7 et 4 ; Caen, 6 et 3 ; Cherbourg, 5 et 4 ; Clermont-Ferrand, 2 et —1 ; Dijon, 3 et —2 ; Grenoble, 3 et —1 ; Lille, 4 et 0 ; Lyon, 1 et —1 ; Marseille, 8 et 2 ; Nancy, 2 et —5 ; Nantes, 5 et 1 ; Nice, 11 et 5 ; Paris-Le Bourget, 4 et 1 ; Pau, 5 et —4 ; Perpignan, 6 et 2 ; Rennes, 6 et —1 ; Strasbourg, 2 et 0 ; Tours, 4 et 2 ; Toulouse, 4 et —3.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 12 et 8 degrés ; Amsterdam, 6 et —1 ; Athènes, 17 et 14 ; Berlin, 0 et —1 ; Bonn, 3 et —3 ; Bruxelles, 4 et 0 ; Le Caire, 11 (max.) ; îles Canaries, 21 et 14 ; Copenhague, 1 et —3 ; Genève, 3 et 0 ; Lisbonne, 11 et 2 ; Londres, 5 et 2 ; Madrid, 6 et —4 ; Moscou, 0 et —5 ; Nairobi, 24 et 15 ; New-York, 0 et —4 ; Palma-de-Majorque, 10 et 7 ; Rome, 9 et 10 ; Stockholm, —1 et —4 ; Téhéran, 6 et 2.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Bulletin d'enneigement

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 20 décembre, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au pas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 110, 200 ; Arêches-Beaufort : 50, 190 ; Bellecombe-Crest-Voland : 100, 150 ; Bourg-Saint-Maurice-les-Arcs : 90, — ; les Carroz-d'Arâches : 50, 100 ; Chamonix : 40, 290 ; Chamrousse : 60, 90 ; la Chapelle-d'Abondance : 30, 50 ; Châtel : 50, 100 ; la Clusaz : 50, 170 ; Combloux : 50, 100 ; les Contamines-Montjoie : 120, 250 ; Courchevel : 120, 200 ; Flaine : 75, 230 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 80, 120 ; les Gets : 80, 180 ; le Grand-Bornand : 90-120 ; les Houches : 50-150 ; Megève : 70-140 ; Méribel : 80, 220 ; Morzine-Avoriaz : 35-160 ; la Plagne : 150, 200 ; Pralognan-la-Vanoise : 85, 140 ; Saint-François-Longchamp : 50, 110 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 60, 150 ; Samoëns : 60-130 ; Thollon-les-Mémises : 80, 160 ; Val-Cenis : 70, 150 ; Val-d'Isère : 140, 160 ; Valloire : 50, 150 ; Villard-de-Lans : 25, 60 ; Valmorel : 150, 200.

ALPES DU SUD

Auron : 40, 80 ; Beuil-les-Launes : 30, 50 ; la Foux-d'Allos : 40, 100 ; Isola 2000 : 60, 90 ; Montgenèvre : 50, 80 ; Orcières-Merlette : 50, 150 ; les Orres : 50, 100 ; Serre-Chevalier : 80, 150 ; Superdévoluy : 40, 150 ; Valberg : 30, 50 ; Vars : 60, 150.

PYRENEES

Cauterets-Lys : 95, 120.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 40, 50 ; Super-Besse : 40, 50 ; Super-Lioran : 60, 75.

JURA

Métabief : 20, 40 ; les Rousses : 35, 80.

VOSGES

Gérardmer : 20, 35 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 40, 50.

Les stations étrangères

Pour les stations étrangères on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, *place* de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 *bis, rue* Scribe, 75009 Paris, tél. : 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél : 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 266-66-68.

LOTO

TIRAGE N° 51 DU 19 DECEMBRE 1979

4 — 10 — 12 — 18 — 22 — 26

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 16

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	20	711 668,50 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	150	54 111,20 F
5 BONS NUMEROS	4 960	3 699,60 F
4 BONS NUMEROS	219 103	70,00 F
3 BONS NUMEROS	3 268 184	6,70 F

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 27 DECEMBRE 1979

VALIDATION JUSQU'AU 26 DECEMBRE 1979 APRES-MIDI

PARIS EN VISITE

SAMEDI 22 DECEMBRE

« Les trésors du Kremlin », 11 h. 15, Grand Palais, Mme Hulot.

« L'hôtel de Chaulnes », 15 h., 9, place des Vosges, Mme Pennec.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue *Saint-Antoine, Mme Puchal.*

« Le Musée de l'œuvre Notre-Dame », 15 h., 10, rue du Cloître-Notre-Dame, Mme Zujovic.

« Le gothique retrouvé », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (l'Art pour tous).

« Maisons du faubourg Saint-Jacques », 15 h. 15, 7, rue Soufflot (Mme Barbier).

« Le Sénat », 15 h., 20, rue de Tournon (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les tympans célèbres », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Dessins d'enfants », 14 h. 30, 107, rue de Rivoli (Pour enfants).

« La tombe de Louis XVII », 15 h., 36, rue Saint-Bernard (Tourisme culturel).

« Jardins du vieux Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (le Vieux-Paris).

« Trésors du Kremlin », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

DIMANCHE 23 DECEMBRE

« Les salons du Conseil d'Etat », 10 h. 30, place du Palais-Royal, (Mme Pennec).

« Le château de Maisons-Laffitte », 14 h. 45 et 16 h., entrée hall gauche, côté parc, Mme Hulot.

« Hôtel de la Ferté-Sennectère et l'ENA », 15 h., 24, rue de l'Université, Mme Lamy-Lasalle.

« L'université de la Sorbonne », 15 h., 46, rue Saint-Jacques, Mme Legregeois.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« Salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli (Mme Barbier) (entrées limitées).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 h., métro *Abbesses (Connaissance* d'ici et d'ailleurs).

« L'Académie française sous la Coupole », 14 h. 45, 23, quai Conti (M. de La Roche).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Mahler (le Vieux-Paris).

« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

Les fêtes de Noël

BALTARD A NOGENT. — Le 24 décembre, *à 21 heures, au pavillon* Baltard de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), seront organisées une veillée de Noël et une messe de la nuit de Noël, avec spectacle *audio-visuel, crèche vivante, etc.* Aux grandes orgues : Gilbert Le Roy. Moyens d'accès : R.E.R. Nogent-sur-Marne. Bus : 113, 114, 121, 313.

AUTOBUS : SERVICE DE NUIT RENFORCÉ POUR LES FÊTES. — A l'occasion des fêtes de fin d'année, les services des autobus de nuit seront renforcés les nuits du *24 au 25 décembre* et du 31 décembre au 1er janvier. Les départs, assurés toutes les vingt-cinq à *trente minutes selon les lignes,* auront lieu depuis le Châtelet (avenue Victoria), de 0 h. 55 à 5 h. 35, et du pont de Neuilly, de 0 h. 55 à 5 heures.

LA TV ET LES MALENTENDANTS

Une quinzaine d'heures de programmes comportant des sous-titres seront diffusées pendant les fêtes de Noël sur les trois chaînes à l'intention des sourds et malentendants.

Le ministère de la santé précise qu'il s'agit d'une expérience réalisée à sa demande ainsi qu'à celle du ministère de la culture et de la communication. Un sondage d'opinion sera entrepris après les fêtes pour juger des résultats.

M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat à l'action sociale, envisage aussi des mesures pour favoriser l'utilisation de techniques nouvelles de diffusion répondant aux besoins des personnes souffrant de handicaps auditifs. Le 18 décembre au soir, TF 1 avait programmé dans le cadre de cette expérience, la dramatique « Le feu dans l'eau », tandis qu'Antenne 2 a présenté le même jour le film « Nativité », précédant les « Dossiers de l'écran » avec des sous-titres.

Sur FR 3, quatre émissions spéciales sont prévues pour les après-midi des 24, 25 et 31 décembre et du 1er janvier à l'intention des enfants sourds.

L'OPÉRATION « ÉTOILE » DU SECOURS CATHOLIQUE. — Le Secours catholique relance, cette année, son opération « Colis Etoile ». Ce Noël 1979 sera le Noël de l'année de l'enfant. Les trente-cinq mille bénévoles du *Secours catholique seront, à cette* occasion, plus particulièrement attentifs aux enfants des chômeurs et des réfugiés, aux enfants malades et handicapés, aux enfants des détenus et des étrangers qu'ils rencontrent par ailleurs.

★ **Les participations peuvent *être adressées au Secours catholique*, 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07, C.C.P. Paris 5620-89 K, *mention « Opération Etoile ».***

LES ISOLÉS SOUS LE PONT DE SULLY. — *Le 24 décembre, en* soirée, quai de la Tournelle, le Secours catholique, avec le concours des services *techniques* de la mairie, organise un « Noël sous les ponts ».

CONTRE LA SOLITUDE ? — L'*association la Porte ouverte,* centre d'aide morale et psychologique, indique que, durant les quatre jours du « pont » de *Noël, les permanences* seront assurées dans les deux centres de Paris : 21, rue Duperré, 75009 Paris, métro Pigalle ; 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 75005 Paris, métro Saint-Michel, de 14 heures à 18 heures.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 décembre 1979 :

DES DECRETS

● Complétant le décret du 27 avril 1972 modifié portant organisation du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Office national de la chasse ;

● Relatif à la taxe applicable aux bénéficiaires de plans de chasse et à l'indemnisation des dégâts de gibier ;

● Relatif à la mise en œuvre du plan de chasse du grand gibier.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*

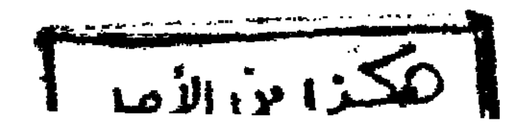
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.







RADIO-TÉLÉVISION

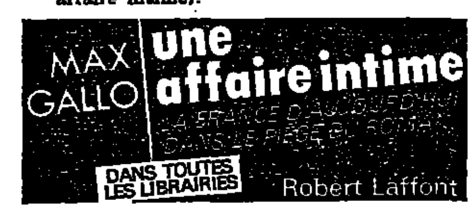
Vendredi 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour... un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Sur la route en hiver... prudence.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Théâtre : C'est à c't'heure-ci que tu rentres ?
Comédie en trois actes de M. Fernand, réal. T.V. de B. Deflandre, avec C. Maurier, D. Gélin, M. Mélin, N. Bigorr, S. Elert.
Un homme n'a que des problèmes avec sa famille... Sa propre mère, qui écrit un livre sur lui, n'a pas hésité à poser des micros partout.
22 h 5 Concert.
Diffusé à l'occasion de la mise en couleur de TF 1 Bordeaux-Aquitaine, avec l'Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, dir. Roberto Benzi, sol. A. Weissenberg.
Prélude pour la Genèse, de J. Charpentier ; *Troisième Concerto pour piano*, de Prokofiev ; *Symphonie n° 3 en mi bémol « Rhénane », opus 97*, de Schumann.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Orient-Express.
D'après P. J. Rémy, n° 2 : Jenny.
Avec L. Mikael, A. Dussollier, R. Ronet...
21 h 35 Apostrophes.
L'historien, le sociologue et le romancier.
Avec MM. F. Braudel (Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV[e]-XVIII[e] siècle) ; *P. Bourdieu* (la Distinction) ; *M. Gallo* (Une affaire intime).



22 h 50 Journal.
22 h 55 Ciné-club : « la Poursuite infernale ».
Film américain de J. Ford (1946), avec H. Fonda, L. Darnell, V. Mature, W. Brennan, T. Holt, W. Bond, C. Dows (N. rediffusion).
Pour venger un des ses frères assassinés, Watt Earp se fait shérif de Tombstone et lutte contre la bande des Clanton.
Histoire légendaire de l'Ouest américain (dont a vu récemment la version de John Sturges avec « Règlement de comptes à O.K. Corral »), dont Ford a tiré un film d'une belle humanité et de nostalgie.



TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h FR 3 - Jeunesse.
Les amis de nos amis ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme (le Cro-Magnon).
18 h 55 Tribune libre.
Francs et franches camarades.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : L'affaire Tournesol.
20 h Les petits papiers de Noël : à Dôle.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Humour, virtuosité, sensation : le cirque russe.
Quelques-uns des plus spectaculaires numéros que présentent les innombrables cirques soviétiques.
21 h 35 Rue de l'Opérette : Hervé, ou l'inconnu célèbre.
Florimond Rouge, dit Hervé, est l'auteur des opérettes ébouriffantes dont cette cinquième émission présente divers extraits. Don Quichotte et Sancho Pança, *c'est lui, mais aussi* le Petit Faust, *ou* l'Œil crevé : *la pitrerie faite musique.*
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : la lutte bactériologique.
20 h., Les parents d'aujourd'hui et leurs enfants, parents de demain.
21 h. 30, Black and blue : Santa Claus Blues.
22 h. 30, Nuits magnétiques : le Bel Hyer.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : jazz-time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Concert en direct de Baden : « Symphonie en ut majeur » (Dukas) ; « Lontano » (Ligeti) ; « Quaderni I, III » (Berio), par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. E. Bour.
22 h. 15, Ouvert la nuit : *0 h. 5, Les musiciens du spectacle.*

Samedi 22 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Magazines régionaux.
12 h 30 La vie en vert.
12 h 45 Jeune pratique.
13 h Journal.
13 h 30 Aventures pour la jeunesse.
Série : l'Ile au trésor.
14 h 30 Le monde de l'accordéon.
Avec M. Vittenet.
14 h 45 Au plaisir du samedi.
14 h. 52, Les mystères de l'Ouest ; 15 h. 43, Plume d'Elan ; 15 h. 48, Découvertes TF 1 : P. Perret ; 16 h. 10, Maya l'abeille ; 16 h. 38, Feuilleton : l'Homme du Picardie ; 17 h. 25, Spiderman ; 17 h. 45, Magazine de l'aventure.
18 h 35 Trente millions d'amis.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un, Charles Aznavour.
Emission de Maritie et Gilbert Carpentier.
Avec Carlos, M. Freeman, V. Jannot, S. Lama.
21 h 35 Série : Les quatre cents coups de Virginie.
22 h 30 Cinquante ans de cinéma américain, avec le journal « Life ».
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les dames de la côte.
De Nina Companeez.
Début d'une série romanesque et féministe, remarquablement interprétée et mise en scène.
22 h 10 Variétés : Collaroshow.
22 h 55 Musique : Angelo Branduardi.
23 h 25 Journal.
23 h 50 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
L'organisation d'une école.
16 h FR 3 - Jeunesse.
Aglaé et Sidonie ; Les aventures de Peter ; 16 h. 10, L'anneau de la princesse Anne ; 16 h. 40, Mon ami Guignol ; 16 h. 55, T.V. labyrinthe ; 17 h., Thierry la Fronde ; 17 h. 30, *Le grand voyage de Lolek et Bolek* ; 18 h., Les amis de nos amis ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme (les vallées fertiles) ; 18 h. 55, Festival mondial de marionnettes de Mézières-Charleville.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël : à Chambéry.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 30 Le roman du samedi : « le Comte de Monte-Cristo » (Les scélérats).
21 55 Le regard des autres (les Lapons, les Hommes bleus).
Chaud-froid ethnographique : un petit Lapon d'une quinzaine d'années et du Grand Nord norvégien rend visite aux nomades d'un camp touareg, près de Tamanrasset. Puis un jeune Touareg, à son tour, quittera les chameaux du désert pour connaître les troupeaux de rennes.
22 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'édition.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980, les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts :
14 h., « l'Ile et la Caverne ».
16 h. 20, Livre d'or : cycle d'orgue au Festival d'Avignon
17 h. 30, Pour mémoire : Nuits magnétiques.
19 h. 30, Saint Nicolas.
20 h., Hommage à Sigismond Moricz (1879-1947).
21 h. 23, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain.
9 h. 2, Ouverture de la Journée de l'enfant : Les enfants écoutent.
10 h. 30, Les enfants ont la parole : Les Escholiers de Sainte-Geneviève-des-Bois (œuvres de De La Halle, F. Vandenbogaerde ; « le Petit Poucet » de M. Landowski, avec l'orchestre de la radio de Sarrebrück, dir. R. Koering ; L'ensemble instrumental de la Maison des jeunes et de la culture de Rouen (musique du seizième siècle) ; L'orchestre des enfants de Loewenguth.
12 h. 35, Sélection concert.
12 h. 40, Œuvres de D. Schnebel.
12 h. 50, Prise de son amateur : « Les Martiens sont arrivés ».
13 h., La critique des jeunes auditeurs.
13 h. 30, Les Cantilènes de Chesnay.
13 h. 45, Les trente-cinq instruments diaboliques du docteur Clovis.
14 h. La classe de percussion du conservatoire de Pantin : en direct de l'auditorium 105.
14 h. 15, Le concert dans l'œuf (œuvres du haut Moyen Age).
14 h. 45, J. Guez ou l'art de la scie musicale : en direct de l'auditorium 103.
15 h., Concert retransmis en différé de l'Unesco.
15 h. 15, Animation.
15 h. 45, J. Pradel reçoit Jeanne-Marie Sens.
16 h., « Le Petit Ramoneur » de B. Britten par les enfants de l'école de la rue Corbon, dir. P. Juzeau.
16 h. 30, Chorale de l'école primaire de la rue Boursault, dir. Mme Jacobs et Mlle Retz.
17 h., Concert : en direct du grand auditorium de la Maison de Radio-France : « Une nuit sur le Mont-Chauve » (Moussorgsky) ; Concerto en ré majeur pour piano et orchestre (Haydn) ; Harmonies (Roque-Alsina), par l'Orchestre national de France, dir. J.-P. Izquierdo, avec C. Roque-Alsina, piano.
18 h. 25, Le Jardin des fleurs vivantes et autres contes.
20 h. 5, Les plus grands écoutent : Schubert (« le Roi des aulnes » ; « Chant des esprits sur les eaux » ; « Standchen »).
20 h. 30, Festival de Lille 1979 : récital de piano A. Brendel : « Sonate n° 58 » (Haydn) ; Kreisleriana (Schuman) ; « Sonate n° 33 » (Haydn) ; « Carnaval » (Schuman).
22 h., Les plus grands écoutent : R. Strauss (« Métamorphose pour cordes ») ; Liszt (« Psaume 113 pour ténor, chœurs et orchestre ») ; Janacek (Quatuor « Lettres intimes ») ; 24 h. 5, Sans-titre.

Dimanche 23 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe du quatrième dimanche de l'Avent.
En l'église de Milly-la-Forêt (Essonne). Prédicateur : Père M. Dubost.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : L'île au trésor.
16 h 30 Sports première.
17 h 35 Cinéma (cycle Bourvil) : « Garou-Garou le passe-muraille ».
Film français de J. Boyer (1950), avec Bourvil, J. Greenwood, M. Arnold, R. Souplex, G. Oury, J. Erwin (N. rediffusion).
Un petit fonctionnaire, tyrannisé par son beau-frère, découvre qu'il a le don de passer à travers les murs et devient cambrioleur pour l'amour d'une souris d'hôtel.
Un conte fantastique de Marcel Aymé transformé en vaudeville par un artisan sans imagination. Heureusement, il y a Bourvil.
19 h Les animaux du monde : cinéma, « Kounak, le lynx fidèle ».
Film soviétique d'A. Babhajan (1975), avec V. Orlovski.
Un garde forestier recueille et élève un jeune lynx que des hommes méchants enlèvent pour le vendre à un cirque.
Film animalier qui joint, à des qualités documentaires, le charme naïf d'une histoire d'amitié entre un homme et une bête.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « le Grand Escogriffe ».
Film français de C. Pinoteau (1976) avec Y. Montand, A. Belli, C. Brasseur, A. Maccione, A. Celi, V. Cortese, G. Marchand.
Un escroc entraîne un ancien camarade dans un échange de bébés pour obtenir une rançon. Mais le riche père de l'enfant enlevé préfère le remplaçant à son rejeton insupportable.
Malgré un style de « comedia dell'arte » dans les décors de Rome, le sujet cause un malaise et on ne rit pas beaucoup. Montand charge son jeu à outrance.
22 h 10 Les Quatre Saisons de Vivaldi.
Film musical de B. Monsaingeon, avec Yehudi Menuhin, l'Orchestre de l'école Yehudi-Menuhin et la participation du peintre Norman Perryman.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h On we go.
11 h 45 Concert.
Alborada del Gracioso, Sheherazade, de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. L. Bernstein.
12 h 25 Variétés : Tremplin 80.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Wonder woman.
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Cinéma : « Sur la piste de la grande caravane ».
Film américain de J. Sturges (1965), avec B. Lancaster, L. Remick, J. Hutton.
Un convoi de fourgons chargés de bouteilles d'alcool s'en va vers Denvers, escorté par des militaires. Des Indiens et des femmes membres d'une ligue de tempérance veulent l'intercepter.
Comédie épique aux intentions parodiques, faite pour un très grand écran. Manque de souffle, de toute façon.
17 h 25 L'Arche de Noël.
17 h 50 Dessine-moi un mouton.
18 h 40 Top club.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Jean Sablon, de France et d'ailleurs.
21 h 55 Série documentaire : L'opéra sauvage.
De F. Rossif et H. Bleskine : Voyage à Java.
22 h 45 Documentaire : Les enthousiastes.
de J. Prapat. Avec passion : La Tour.
23 h 20 Journal.
23 h 35 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés.
Images du Maroc.
10 h 30 Mosaïque.
Reportage : la fête de Noël ; Variétés : L. de Suza (Portugal), Lläth Semba et son groupe (Afrique noire), Soulef (Tunisie), Enat Muza (Yougoslavie), Andreux le magicien (France), la chorale R. Miravet et l'orchestre Karumanta.
16 h Différente.
Danka, quinze ans, élevée dans un home d'enfants voudrait faire un cadeau aux montagnards qui la reçoivent pour Noël. Mais elle n'a pas d'argent...
17 h 20 Cinéma : « Pelé ».
Un film de F. Reichenbach.
Enfant du Brésil, roi du football, Edson Arantes do Nascimento, dit Pelé, fait ici l'objet d'une fresque historique.
18 h 45 « les Pirates du ciel ».
20 h Les petits papiers de Noël : à Avignon.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 30 « les Chemins de fer ».
Pièce d'E. Labiche, retransmise du Théâtre de la Ville.
Le Paris-Strasbourg, alors nouveauté à vapeur, était une trop belle occasion pour Labiche : il n'a pas manqué d'enfermer dans un compartiment ses personnages-portraits, avec son acuité coutumière, et une drôlerie qui frôle parfois l'absurde.
22 h 50 Journal.
23 h 10 Cinéma de minuit : « Donnez-lui une chance ».
Film américain de S. Donen (1953), avec M. et G. Champion. (rediffusion).
Trois copains préparent une revue à Broadway. La vedette féminine faisant défaut, chacun d'eux cherche à imposer la candidate remplaçante qu'il préfère.
Amour, joie de vivre et du spectacle dansé. Un film euphorique avec de très beaux ballets.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'union rationaliste.
10 h., Messe à la chapelle des franciscaines, avenue de Villiers.
11 h., Regards sur la musique : « la Nativité du Seigneur », d'O. Messiaen.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Disques rares de F. Liszt.
14 h., La Comédie-Française présente : « Fracasse », de S. Ganzl.
16 h., Heures musicales du Périgord : Enfances du monde.
17 h. 30, Rencontre avec... le professeur François Jacob.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : La relation baroque (le héraut noir : Cesar Vallajo).
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Cage in musicircus », par John Cage et *René Farabet*.
23 h., Musique de chambre : Bach, Mozart, Milhaud.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : Œuvres de F. Gruber, E. Waldteufel, J. Strauss et Dvorak ; Stolz, Kreisler, Leoncavallo, Eisbrenner.
8 h., Cantate.
9 h. 2, Sélection-Concert.
9 h. 7, Charles Tournemire (échanges internationaux) : L'orgue mystique, « Noël », par Firmin Decerf à l'orgue Notre-Dame-de-Lacken de Bruxelles.
9 h. 30, Vocalises.
11 h., Harmonia Sacra.
12 h. 5, Equivalences (interprètes et/ou compositeurs aveugles) : « Pastorale » (J.-S. Bach) ; « Pastorale » (Vierne) ; « les Bergers » (O. Messiaen) ; 12 h. 35, Ballet : « Sylvia » (Léo Delibes).
14 h., La tribune des critiques de disques : « Don Juan » (Mozart).
17 h., Concert : « le Paon » (Kodaly) ; « le Château de Barbe-Bleue » (Bartok), par l'Orchestre symphonique de l'O.R.T.F., dir. Gyorgy Lehel, avec A. Miltschewa et W. Berry.
19 h., Musiques-Chorales : Missa « Hodie Christus natus est » (Palestrina).
19 h. 35, Jazz vivant : Le Karl Hans Berger Woodstock Workshop Orchestra, avec L. Konitz, O. Lake et L. Jenkins.
20 h. 30, Cinquième Festival des cathédrales en Picardie 1979 : Concert donné en l'église Saint-Martin d'Amiens : récital d'orgue Yves Devernay : « Toccata et Fugue » (Buxtehude) ; « Sonate n° 5 » (J.-S. Bach) ; « Premier Choral » (Franck) ; « Feu Follet » (Vierne) ; « Choral Dorien » (J. Alain) ; « Dieu parmi nous » (Messiaen) ; « la Fileuse » (Dupré) ; « Toccata » (Duruflé) ; Improvisation sur un thème donné.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Nouveaux talents, premiers *sillons* ; 23 h., Portraits en petites touches : « Lieder » (Schubert) ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? « J.-S. Bach », Jean Duhamel, professeur.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 21 DECEMBRE

— En direct de Grenoble, *M. André Giraud*, ministre de l'industrie, répond aux questions des journalistes de R.M.C., au cours de l'émission « Concret », à 19 heures.

SAMEDI 22 DECEMBRE

— Le magazine « Vécu » est consacré aux enfants orphelins et rapatriés d'Indochine adoptés par des familles françaises, sur France-Inter, à 12 heures.

DIMANCHE 23 DECEMBRE

— *M. Roger Chinaud*, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, participe à l'« interview-événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Jean Elleinstein*, historien, membre du P.C., est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.



SPORTS

L'IRAN NE PARTICIPERA PAS AUX JEUX DE LAKE PLACID

Le 19 décembre, à la date de clôture des inscriptions pour les Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu aux Etats-Unis, à Lake-Placid, le Comité d'organisation (L.P.O.O.C.) n'a reçu aucune notification de participation du Comité olympique iranien. En conséquence, le L.P.O.O.C. a annoncé le 20 décembre à Lake-Placid que l'Iran ne prendrait pas part aux Jeux d'hiver.

Contrairement à ce qu'avait prétendu en même temps le L.P.O.O.C., à savoir que le Comité international olympique (C.I.O.) avait décidé, lors de la réunion de son comité exécutif, au mois de juin, à Porto-Rico, de ne plus reconnaître le Comité olympique iranien, le C.I.O. a précisé qu'il n'avait adressé aucune information à ce sujet au L.P.O.O.C.

En revanche, il est confirmé que le Comité olympique iranien devra faire en sorte d'être en conformité avec la charte olympique. A Lausanne, siège du C.I.O., on fait valoir que, si l'Iran est absent des Jeux de Lake-Placid, « *c'est qu'aucun de ses champions n'est à même de bien figurer dans les disciplines d'hiver* ».

BASKET-BALL. — *Dans un match du championnat de France de Nationale 1, Monaco a battu Antibes par 61 à 60.*

TENNIS. — *A Miami, en finales de l'Orange Bowl, le Français Henri Leconte a été battu par le Suédois Mats Willander (6-4, 6-4) et la Française Marie-Christine Calleja l'a été par l'Américaine Casale (6-1, 6-1).*



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Films au féminin.

A l'occasion des fêtes de Noël, l'association Cinémaction, qu'anime Guy Hennebelle, publie son neuvième numéro, le Cinéma au féminisme, *sous la direction de Monique Martineau. Reprenant un ancien projet de Claire Clouzot,* le Cinéma au féminisme *analyse successivement le cinéma féminin en France (on notera des entretiens très simples, très directs, avec, par exemple, Danielle Jaeggi, Ariane Mnouchkine, Christine Pascal, Annie Tresgot, qui se refusent à jouer les militantes de choc), et sa contre-partie dans cinq autres pays occidentaux (l'Allemagne fédérale, la Belgique, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie), plus une courte incursion dans le cinéma arabe. Les pays socialistes sont absents.*

Un précieux catalogue des films tournés par des femmes, en France, depuis 1968, répertorie six catégories : animation, documentaire, cinéma expérimental, cinéma féministe ou « féminin », films de fiction, films de recherche.

★ « Le cinéma au féminisme », 106, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (92400). Le numéro de 202 pages, 30 F.

La disparition d'*Ecran.*

Né d'une scission avec la revue de la Fédération française des ciné-clubs, Cinéma, *il y a huit ans,* Ecran, *sous la plume de son secrétaire de rédaction Henry Moret (et en l'absence de son ancien rédacteur en chef, Marcel Martin), annonce sa fusion, à partir de 1980, avec la puissante revue de la Ligue française de l'enseignement,* la Revue du cinéma - Image et Son *(tirage : 33 900 exemplaires, contrôlé par l'O.J.D.). « Y seront présents, écrit Henry Moret,* nos meilleurs collaborateurs et certaines de nos rubriques. » Ecran *était, par le tirage, la troisième revue française de cinéma, après* la Revue du cinéma *et* Cinéma.

Révolution et le septième art.

C'est à une véritable remise en question de la pace du cinéma dans la presse communiste — place très réduite actuellement dans l'Humanité *— que semble vouloir s'attacher le groupe cinéma du futur hebdomadaire* Révolution, *qui va prochainement remplacer* France nouvelle *et* la Nouvelle Critique.

Le groupe, qui réunit notamment les critiques de l'Humanité, *de* France nouvelle *et de* la Nouvelle Critique, *l'historien Bernard Eisenschitz, Luce Vigo, les cinéastes Laurent Heynemann et Jean-Daniel Simon, refuse de* « suivre aveuglément les modes imposées », *et veut* « inventer son actualité ». *Il s'efforcera d'accélérer le rythme de ses interventions, donnera la parole aux animateurs de M.J.C., aux lecteurs. Il abordera également la télévision, considérée comme relevant, dans certains cas, du cinéma.*

Le but : « réconcilier la critique communiste avec les créateurs ». *Parmi les premiers dossiers envisagés : Wajda, Godard, René Allio et son Centre provençal, le nouveau film de Fellini* Cité des femmes.

Les Rencontres de Saint-Etienne.

Saint-Etienne, du 9 janvier au 5 février, renoue avec ses « Rencontres internationales », et annonce pas moins de cent vingt films, français, mais aussi hongrois, espagnols, plus un hommage à Francesco Rosi. Les projections ont lieu à la Maison de la culture. Les Rencontres seront reprises dans six villes du département : Firminy, La Ricamarie, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Montbrison et Roanne.

★ Maison de la culture et des loisirs, Jardin des plantes, Saint-Etienne (42100). Téléphone : (77) 25-35-18, poste 09.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de Michel Berger intitulé « La crise de l'énergie de la chanson française » (*le Monde* du 20 décembre), il fallait lire : « *mieux vaut dénoncer cette inquiétante démarche* [le retour à la chanson traditionnelle] *que de partir en campagne contre le disco* [et non pas le disque, comme une coquille nous l'a fait écrire] *qui mourra bientôt de sa belle mort* ».

Mabuse et Fritz Lang

En 1922, Fritz Lang et son épouse Théa von Harbou tiraient d'un roman-feuilleton criminel de Norbert Jacques le scénario d'un film en deux épisodes, *le Docteur Mabuse*. Génie du mal, démon du crime, utilisant l'hypnotisme comme le « docteur Caligari » de Robert Wiene, Mabuse, qui se présentait sous divers déguisements, fut une sorte de Fantomas allemand, semant la terreur et dirigeant une bande d'assassins. Il exerçait ses forfaits dans la société troublée, désaxée, économiquement et *politiquement instable, de l'Allemagne* de Weimar, où l'on assassinait les militants de gauche par peur de la révolution, où l'on cherchait *à exorciser la défaite de 1918. Dans* ce film noir, bien plus réaliste *qu'expressionniste par la mise en* scène de Fritz Lang, Mabuse, avec *sa volonté de puissance, son pouvoir* occulte, fut un mythe démoniaque *reflétant* les inquiétudes d'*un* pays vaincu, ravagé par l'inflation, placé *en face d'un dilemme : « la tyrannie* ou le chaos ». Sous lui perçait déjà Hitler. On *ne s'en* aperçut qu'après coup.

Dix ans plus tard, Fritz Lang, mondialement célèbre, venait de réaliser son premier film parlant, *M le Maudit*, lorsqu'on lui proposa de tourner une suite au *Docteur Mabuse* qui avait été un grand succès du cinéma muet. Il travailla, de nouveau, au scénario, avec Théa von Harbou (associée, d'ailleurs, à tous ses films) et *le Testament du docteur Mabuse*, coproduction franco-allemande, fut tourné en deux versions, une pour l'Allemagne, une pour la France.

A la fin de ses premières aventures, Mabuse avait été enfermé dans un asile psychiatrique. Fritz Lang et Théa von Harbou ne l'en firent pas sortir. Mais, par hypnose, Mabuse transmit ses idées criminelles au directeur de l'asile, le docteur Baum, chargé d'exécuter ses plans de terreur et de domination. Ainsi, le dédoublement schizophrénique du personnage servit-il à Fritz Lang pour exprimer l'infiltration du mal dans une société qui n'en voyait pas la source exacte.

Entre 1922 et 1932, Hitler et le parti national-socialiste avaient pris une importance déterminante et dangereuse en Allemagne. Les nazis étaient sur le point de prendre le pouvoir. En 1943, aux Etats-Unis, Fritz Lang expliqua que *le Testament du docteur Mabuse* avait été, pour lui, une allégorie montrant les procédés terroristes utilisés par Hitler. Les prémonitions de 1922 se trouvaient, en somme, vérifiées. Il y eut, sans doute, un malentendu entre Théa von Harbou (déjà inscrite au parti nazi), dont l'imagination débordante se complut dans le romantisme germanique du double, le thème de la malédiction vengeresse, et Fritz Lang, politiquement lucide à l'égard des périls.

Les nazis, qui n'avaient déjà pas apprécié la pègre, trop semblable à leurs bandes, de *M le Maudit* (dont le titre devait être *les Assassins sont parmi nous*) ne s'y trompèrent pas.

Gœbbels, ministre de l'information et de la propagande depuis l'avènement d'Hitler, fit saisir, *en mars 1933, le Testament du docteur Mabuse* avant sa sortie et en interdit toute projection en Allemagne. En même temps, il proposa à Fritz Lang (bien qu'il fût juif), de devenir un metteur en scène officiel du cinéma nazi. le cinéaste prit le train pour Paris, où il réalisa *Liliom* avant de s'exiler aux Etats-Unis. La version française du film interdit (moins complète) franchit pourtant la frontière. Ce fut, en 1933 et depuis, *la seule* que l'on put voir en France. Détail piquant, Théa von Harbou, qui avait été divorcée d'office de Fritz Lang, se remaria avec l'acteur Rudolf Klein-Rogge, interprète du rôle de Mabuse, en 1922 et 1932.

Les vieux démons de l'idéologie totalitaire

La version originale du *Testament du docteur Mabuse* n'est pas tout à fait inédite, puisqu'elle fut diffusée au ciné-club d'Antenne 2 le 10 septembre 1976. Mais sa sortie dans une salle parisienne est un événement, une découverte, car la version connue, adaptée par René Sti, groupait, autour de Rudolf Klein-Rogge, des acteurs français apportant un pittoresque qui désamorçait l'analyse politique sous-jacente de Lang. Dans ce film d'aventures criminelles *au climat oppressant*, avec des scènes d'action et d'épouvante qui se succèdent à une allure frénétique, on ne peut pas ne pas reconnaître, aujourd'hui, en Mabuse, griffonnant, dans sa cellule close, ses dessins délirants, son plan de domination, Hitler écrivant *Mein Kampf* en prison. Le commissaire Lohmann, qui traquait Peter Lorre dans *M le Maudit*, revient ici pour représenter, symboliquement, à travers sa fonction de policier, l'Allemand moyen qui tente de faire échec au génie du mal. On sait ce qu'il en advint. Si l'on peut admirer le style de cette œuvre, les remarquables effets sonores qui *renforcent* le pouvoir des images, c'est, historiquement, le mythe de *Mabuse-Hitler qui fait son* intérêt, sa force.

Beaucoup plus tard, Fritz Lang revint en Allemagne où il tourna, *en 1960, son dernier film. Ce fut le Diabolique docteur Mabuse*, où *certains critiques ne virent*, superficiellement, que des réminiscences feuilletonesques *des années 20*. En fait, *le Diabolique docteur Mabuse*, *testament* artistique de Fritz Lang, replaça le mythe dans le monde *moderne*. La *terreur anonyme* d'un nouveau « Mabuse », utilisant dans *un palace berlinois (construit par les* nazis en 1944) un système de télévision *pour voir* partout sans être vu, faisait *renaître* les vieux démons *de l'idéologie totalitaire*, de la volonté de puissance. Fritz Lang, à travers Mabuse, exprima, jusqu'au bout, son obsession du pouvoir du mal.

JACQUES SICLIER.

★ Olympic Saint-Germain, v. o.

■ Le cycle « cinéma cubain » s'achève ce vendredi 21 décembre à la Maison de la culture de Nanterre avec la présentation de « A vous la parole », d'Octavio Gomez (à 18 h. 30) ; « Manuela », d'Humberto Solas et « D'une certaine manière », de Sara Gomez (21 h.).

■ « Du tsar à Lénine », film documentaire d'Herman Axelbank, est présenté le 23 décembre à 16 heures au cours du meeting du centenaire de Trotski (salle Luther-King, 28, r. Olivier-Noyer, Paris-14ᵉ).

■ L'Association des critiques de cinéma new-yorkais a décerné le prix du meilleur film américain de l'année 1979 à « Kramer vs. Kramer », de Robert Benton. Pour ce film, Dustin Hoffman a reçu le prix du meilleur acteur. C'est Woody Allen qui a été consacré meilleur réalisateur de l'année pour « Manhattan ». Sally Field (« Norma Rae ») a reçu le prix de la meilleure actrice. Le prix du meilleur film étranger est allé à « l'Arbre aux sabots », d'Ermanno Olmi.

■ Projections et stages techniques sont organisés à Cannes, du 26 décembre au 2 janvier, à la M.J.C. Cannes-Centre, au cours des quatorzièmes Rencontres internationales film et jeunesse (R.I.F.J.). (Renseignement. Tél. : (93) 39-63-38.)

LETTRES

LE PRIX INTERNATIONAL DU LIVRE EST DÉCERNÉ A M. LÉOPOLD SENGHOR

M. Léopold Sedar Senghor, président de la République du Sénégal, a reçu, le jeudi 20 decembre, à Dakar, le prix international du livre. Ce prix est décerné, chaque année depuis 1973, à une personnalité ou à une institution « *ayant rendu des services remarquables à la cause du livre* ».

« BUFFET FROID », de Bertrand Blier

(Suite de la première page.)

Dès cette première scène, le ton est donné, la couleur annoncée. « Buffet froid », on l'a compris, ne s'adresse pas aux amateurs de cinéma - vérité. C'est un film d'humour noir, complètement irréaliste, où l'absurde et le burlesque portent des coups sévères à notre cher cartésianisme.

Impossible de résumer la suite de l'intrigue. Contentons-nous de *dire qu'on y dénombre au bas mot* une douzaine de cadavres, et que Depardieu, *chômeur kafkaïen* et veuf de fraîche date (quinzième *minute du film), a pour copains-*complices deux singuliers person*nages. Le premier est l'assassin de* sa femme (Jean Carmet), garçon *charmant, un peu timide, mais qui,* le soir venu, résiste mal à de *furieuses envies d'étranglements.* Le second (Bernard Blier), exerce *la profession de commissaire de* police. Allergique à la musique, il *a jadis électrocuté son épouse* violoniste ; aujourd'hui, las d'arrê*ter les criminels, il leur prêterait* plutôt main forte.

Que ce film soit ou non le récit d'un cauchemar, peu importe. Bertrand Blier *ne cherche aucun alibi*, aucun point d'encrage dans une quelconque vraisemblance. C'est avec un flegme de contractuel, comme *s'il s'agissait d'incidents* très ordinaires de la vie quotidienne, qu'il enregistre les quatre cents coups (presque toujours mortels) de ses héros. *Tout le* comique du film repose sur cette banalisation du bizarre, sur la parfaite logique de cette cascade de catastrophes. A *la fin de l'histoire*, après que ses compagnons ont été expédiés dans un monde meilleur, Depardieu monte dans une barque *où l'attend une jeune fille. Le* paysage est romantique, la jeune *fille ravissante. Enfin la paix re*trouvée ! « Ça va ? », demande *Depardieu à la jeune fille.* « Pas très bien, répond celle-ci, mon père vient d'être tué d'un coup de couteau dans les couloirs du R.E.R. » *De quoi vous mettre mal à l'aise.*

« Buffet froid » a une qualité *majeure : il nous change des ren*gaines habituelles du cinéma fran*çais. C'est un film incongru,* truculent, désinvolte, délirant et par*faitement gratuit (encore que l'on* puisse trouver « signifiante » son *absurdité). C'est, en outre, un film* d'auteur qui, venant après « les *Valseuses* », « *Calmos* », « *Préparez vos mouchoirs* », nous *confirme que Bertrand Blier a des* idées et un style (style d'écrivain, *style de cinéaste) bien à lui.*

Une réussite donc, malgré quelques cafouillages et chutes de tension. Est-ce la rapidité du démarrage *ou la répétition de cer*tains effets ? Quand apparaît une veuve fiévreuse (Geneviève Page), Bertrand Blier semble avoir du mal *à trouver son second souffle. Mais* il le trouve en expédiant ses personnages à la campagne, et le dernier tiers du récit est digne du *premier.*

Depardieu déboussolé, Bernard Blier colérique, Jean Carmet hagard, sont excellents. Autrefois *(aujourd'hui encore sans doute)*, on vendait dans les boutiques de *farces et attrapes, à la grande joie* des écoliers, du « fluide glacial ». *Voici pour Noël un hilarant « fluide* glacial » cinématographique.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

DEUX DISPARITIONS

Marc Saint-Saëns

Nous apprenons la mort, le jeudi 20 décembre, à Toulouse, du peintre Marc Saint-Saëns. Il était âgé de soixante-seize ans.

Parti de la fresque et de la peinture murale, dont ses cartons de tapisserie retrouvent agréablement l'usage et la souplesse, Marc Saint-Saëns, né le 1ᵉʳ mai 1903 à Toulouse, appartient au groupe des « peintres cartonniers » qui, à la suite de Jean Lurçat, ont œuvré avec le succès que l'on sait pour la renaissance de la tapisserie de la première moitié du vingtième siècle.

Les deux artistes ont en commun le goût des thèmes solaires et mythologiques et beaucoup d'effets de structure dans le détail des compositions. Cependant, Saint-Saëns montre, dans une production très abondante commencée en 1942 avec les Vierges folles *une grâce presque maniériste assortie parfois d'un humour graphique qui lui sont très particuliers. Il a donné à tisser une centaine de cartons, tous très élégants dont les rythmes étudiés de près, parfois malicieux comme dans son grand nu* Orphée *de 1950, gardent un équilibre sérieux.*

Marc Saint-Saëns, qui fut professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, a très justement partagé le succès d'une équipe qui avait le vent en poupe. Isolé, son grand talent méritait encore sans doute encore davantage. — P.-M. G.

Saint-Maur

Nous apprenons la mort, à l'âge de soixante-treize ans, du peintre et sculpteur Saint-Maur.

Saint-Maur était né à Bordeaux en 1906. Cet artiste un peu oublié avait, dans les années 30, joué un rôle important en fondant, aux côtés de Robert et Sonia Delaunay, le mouvement de l'Art mural pour inciter les peintres et les sculpteurs à conquérir les murs et les monuments. C'est dans ce même esprit que, en 1935, il avait rédigé et proposé la fameuse loi du 1 % en faveur des artistes, qui sera votée après la guerre. Lui-même œuvra toujours dans le sens d'un art monumental et réalisa tout au long de sa carrière de nombreuses œuvres — sculptures, vitraux, bas-reliefs, fresques — pour décorer les lycées, les collèges et les bâtiments publics.

MUSIQUE

Le nouveau Groupe vocal de France dirigé par John Alldis

Le secrétariat à la culture avait créé il y a trois ans, sur l'initiative de Marcel Couraud, le Groupe vocal de France, un ensemble a cappella *de douze chanteurs qui prenait la suite des Solistes des chœurs de l'O.R.T.F., dissous lors de l'éclatement de celui-ci. L'an passé, Couraud quittait la France; le ministère de la culture nommait à sa place un grand spécialiste anglais, John Alldis ; de nouveaux concours étaient instaurés ; aujourd'hui, il ne reste aucun chanteur du groupe initial. Seul demeure le nom.*

Sur deux cent neuf candidats, il n'a été possible de retenir que douze chanteurs (alors que le Groupe doit en compter quatre suplpémentaire) : c'est dire la sévérité du choix et sans doute la difficulté de trouver en France des solistes d'une qualité et d'une virtuosité vocales suffisantes pour un répertoire, il est vrai, d'une difficulté exceptionnelle.

Cette sévérité a porté cependant de bons fruits, car le premier concert du nouveau groupe, mardi à Saint-Germain-des-Prés, fut d'une grande beauté. Dès les polyphonies religieuses et profanes de Claude Lejeune, si simples, harmonieuses, graves ou malicieuses, d'une blancheur de marbre renaissant, on admirait la couleur individuelle et d'ensemble de ces voix, la justesse d'intonation et la subtilité des lignes guidées par les mouvements presque imperceptibles des doigts de John Alldis au modelé fin et précis. Poésie de l'exactitude, orchestration délicate des timbres et des volumes, et une profondeur de sentiment qui donnait tout son relief à Un soir de neige, *de Poulenc, sur des poèmes d'Eluard, cette petite cantate poignante de la guerre qui ravine le cœur.*

Après quatre Carols, *de Peter Maxwell-Davies, limpides, d'une tendresse virginale, les* Nuits, *de Xenakis, paraissaient plus lyriques et d'une écriture plus claire et classique que dans l'interprétation superbe, très dramatique et brute, de Couraud ; peut-être aussi les onomatopées s'intégraient-elles moins intimement à ces longues flammes tragiques. Avec la réverbération de l'église,* Nuits *faisait presque penser à un grand motet de Victoria.*

Les Chansons de Charles d'Orléans, *de Claude Debussy, dans une polyphonie souple, merveilleusement équilibrée, précédaient les* Rechants, *d'Olivier Messiaen, magistralement interprétés dans une sorte de lumière sereine et souveraine n'excluant ni l'intensité lyrique ni les coloris magiques des voix. En peu de temps, John Alldis a su donner à ce nouvel ensemble une homogénéité rare, appuyée sur une technique précise, et dans un climat rayonnant et détendu qui donne les meilleurs espoirs.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le Groupe vocal de France donne un second concert (Josquin des Prés, Poulenc, Messiaen et noëls populaires) à Saint-Germain-des-près, ce vendredi 21 décembre, à 21 h.

EXPOSITIONS

Les jeux de têtes de Le Brocquy

Le paysage et le portrait sont les deux genres qui passent pour avoir le plus souffert de l'art contemporain. Les paysages de Braque, et tous les paysages cubistes, sont des natures mortes, les portraits de Matisse de profondes méditations intellectuelles ou décoratives, altières ou lascives, qui sont sans grand rapport avec l'identité du modèle ; et pour ceux de Picasso, que l'on regarde le résultat des électrochocs en série auxquels a été soumise la tête de Kahnweiler ou la loucherie hagarde de celle de Dora Maar, on voit bien que c'est à travers le visage de ses proches qu'il a le mieux exprimé son orgueilleux mépris des apparences, son besoin de tout redire à sa manière.

Comme le paysage, le portrait nous est depuis quelques années revenu. Après les grands Giacometti, voici Arikha encore, Barthélémy, qui nous a laissé de sa compagne des images délicates comme la Perse et le pays de Golconde, Szafran avec ses obèses pathétiques, ses visages que ronge, qu'étouffe le blanc de la page. Et voici Louis Le Brocquy.

Il est Irlandais, né à Dublin en 1916 : commence à peindre, en autodidacte, en 1939 ; expose au lendemain de la guerre à Londres, où il fréquente des artistes comme Sutherland, Nicholson et Bacon ; subit fortement l'influence de Picasso, traverse une période « blanche » à la limite du souffle ; refait surface avec ces visages qui apparaissent sur ses toiles en 1964 et deviendront l'unique sujet de son œuvre.

Il vit en France, dans le Midi, depuis vingt ans, mais il est demeuré très proche de ses origines culturelles, puisque les « images » qu'il reprend le plus souvent sont celles de Yeats et de Joyce, dont le masque mortuaire est accroché dans son atelier.

Les portraits de Louis Le Brocquy, ce sont ses dieux lares, ses masques, ses divinités tutélaires, ses tête d'Entremont, car c'est à Entremont et à Roquepertuse qu'il a découvert, peut-être par solidarité celtique, sa fascination pour le visage humain, « écorce irréfutable de la réalité, boîte magique où l'on trouve le paysage entier de l'esprit ». Voici les morts et voici les vivants : Joyce et Yeats déjà nommés, Strindberg et Lorca, Beckett, un autre Irlandais dont le masque a déjà obsédé tant d'artistes, avec ses rides, ses lunettes, le regard qui recule au fond des orbites, les cheveux plantés bas et raides sur l'énigme soucieuse du front. Et, avant tous, Francis Bacon.

Le Brocquy entretient avec Bacon, courageusement, sans rien en dissimuler, une relation artistique si profonde, si fidèle et viscérale qu'il semble n'avoir pu s'en délivrer qu'en passant de l'artiste à la personne, en déplaçant vers l'investigation psychologique d'un être la fascination d'une peinture à laquelle il n'a pu faire que la sienne ne ressemblât.

Ses têtes, Le Brocquy les exécute en série : depuis que la photographie nous a révélé le mouvement, dit-il, il est parfaitement vain (et c'est, en effet, une des raisons du déclin du genre) de vouloir fixer un personnage en une seule image.

En série et à la suite d'un vigoureux match de boxe où l'on retrouve un peu l'esprit, sinon la lettre, des exécutions capitales de Picasso, tuméfiés (surtout dans le cas de Bacon), les joues et les yeux marqués de respectables coquards, les visages donnant l'impression d'avoir été refoulés à coups de poing au fond de la toile ou d'avoir mené eux-mêmes une rude bataille pour obtenir le droit à l'émergence. Toujours séparés du cou et des épaules, ils sont suspendus entre le vide qui les guette et l'indiscrète, l'obèse vitalité de toutes ces parties de chair molle qui s'enflent et semblent déjà se détacher de nous à mesure que nous vieillissons. Le peintre, dit Le Brocquy, est l'archéologue de l'esprit. Il est aussi celui qui voit sur chaque visage et à chaque instant se dérouler le combat d'Eros et de Thanatos.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine. Jusqu'au 27 décembre.

■ Le Festival mondial de théâtre de Nancy, fondé par Jack Lang, dédie toutes les manifestations qui ont eu lieu le jeudi 20 décembre au dramaturge tchèque Vaclav Havel, condamné à quatre ans et demi de prison le 24 octobre et dont le procès en appel s'ouvre ce jour.

DANSE

« Rond-Point » au Centre américain

Voilà à peu près un an que la compagnie « Le Cercle » s'est désagrégée. Privée de Jean-Claude Ramseyer, de Caroline Dudan et de Christian Proullias, l'entreprenante Jane Honor a réussi à reconstituer une nouvelle troupe. Elle est passée de quatre à sept membres et s'appelle désormais « Rond-Point ».

L'esprit du groupe, sa technique, ses caractéristiques sont entièrement différents. Le Cercle s'était imposé par des qualités d'harmonie, de raffinement et d'humour. On n'en retrouve rien, sinon dans les apparitions de Jane Honor elle-même, avec son étroit visage espiègle et ses gestes de vif-argent. Son nouveau coéquipier, Jean-Marc Forêt, un jeune Belge sympathique, apporte avec lui une vitalité débordante et transforme le plateau en cour de récréation. C'est gai et remuant, les danseurs bougent, sautent, courent, mais la démarche chorégraphique n'est pas évidente. Tout part dans tous les sens, sans rigueur et sans nécessité et le choix de musiques peu structurées n'aide pas.

Une énergie passe dans ce Rond-Point, qu'il faudrait bien assagir et canaliser.

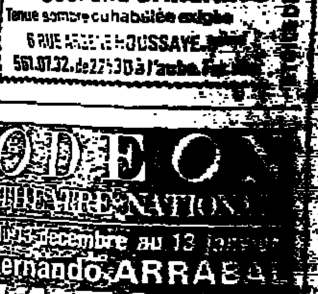
MARCELLE MICHEL.

★ Centre américain, boulevard Raspail, 21 h.

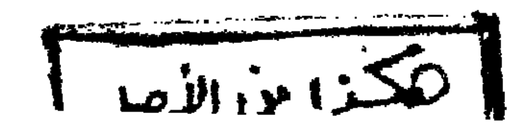
théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Les autres salles







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann.
Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Vive Offenbach !
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Un client sérieux ; le Malade imaginaire.
Chaillot (727-81-15), salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Tour de Babel.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Catherine Sauvage : Bruno Brel.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. : Vidéo-information (la Suisse).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la *Fleur à la bouche* ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23) : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience et vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 30 : le Ménage de Caroline.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : Contre ciel, plus...
Cité internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : le Président Schreber.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : la Triste Histoire de la Séquestrée de Poitiers.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.

Fémina
CLUB PRIVE
PIANO-BAR
SOUPERS DANSANTS
Tenue sombre ou habillée exigée
6 RUE ARSENE HOUSSAYE. 8ème
561.07.32. de 22 h 30 à l'aube. Fer. dim.
ETOILE DE MOSCOU CLUB



Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 21 décembre

Hôtel Saint-Aignan (259-56-64), 21 h. : la Princesse de Clèves.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : A la nuit la nuit. — Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Moderne (874-94-28), 21 h. : Célébration.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca) ; 22 h. : *Spectacle Prévert.* — III, 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Wings. — Petit Orsay, 20 h. 30 : le Langage du corps
Palais des congrès (758-22-53), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des *hommes et des enfants.*
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : Macbeth.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : Burst Rats.
TAI-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre de Paris (280-09-30), 21 h. : l'Avare.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? — Amphithéâtre, 20 h. 30 : Dom Juan.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : la Belle Sarrazine.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Errances ; 20 h. 30 : Cendres.

La danse

Palais des Sports (828-40-10), 20 h. 30 : les Etoiles et le Ballet de l'Opéra et R. Noureev (Manfred ; le Bourgeois gentilhomme).

Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Gigi. Gh. Caciuleanu.
American Center (354-99-92), 21 h. : Ron Point.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.
Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Perle des Antilles.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS
Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968-1978-1979.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 30 : le Bel Indifférent ; 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : Dominique Bailly ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Les Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff ; 23 h. 30 : P. Triboulet.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessaïon (278-01-73), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Essayez donc nos pédalos.
Croq'-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Oleg-Pontet.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Variations sur le peintre di Maccio.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu ; 22 h. 30 : S. Varègues.
Mirandière (329-11-13), 19 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Kaimerd' ; 22 h. : J.-L. Ferrier, P. Boireaud ; 22 h. 30 : A. Korrigan, L. Plaissy.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach ; Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : P. Prévost ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : la Belle Epoque.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. 15 : Le Père Noël est une ordure.

La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Jacinta. — II, 20 h. 45 : Ça va, ça va très bien.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 20 : les Jumelles ; 22 h. 40 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 22 h. 20 : Rufus a un petit vélo, faites passer ; 23 h. : R. Padura, J.-P. Bourdeau, L. Klein.
La Vingtième-Marche (636-72-45), 21 h. 30 : Bridonneau et Vigoureux.

Les concerts

Galerie Peinture-Fraîche, 20 h. 45 : J. Halbront, guitare flamenca.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. M. Rostropovitch, sol. G. Vichnevskaïa (Brahms, Dvorak, Landowski).
Bibliothèque espagnole, 20 h. 30 : C. Villevieille, J. Messano, F. Bon.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Groupe vocal de France (Poulenc, Noëls populaires, Josquin des Prés, Messiaen).

Jazz, pop, rock, folk

Bataclan (700-30-12), 22 h. 30 : Chicago Blues Festival.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Hal Singer.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : S. Kessler.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 22 h. : Martial Solal, Cesarius Alvim, Daniel Humair.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Ice Age New York City.
Petit-Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Clarinette Connection.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Au bonheur des dames.
Riverbop (325-93-71), 23 h. et 1 h. : Roy Haynes.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : René Franc.
Théâtre Noir (797-85-14), 18 h. 15 : Michaël Silva, Jimmy Slyde ; 20 h. 30 : Golden Gate Quartet.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

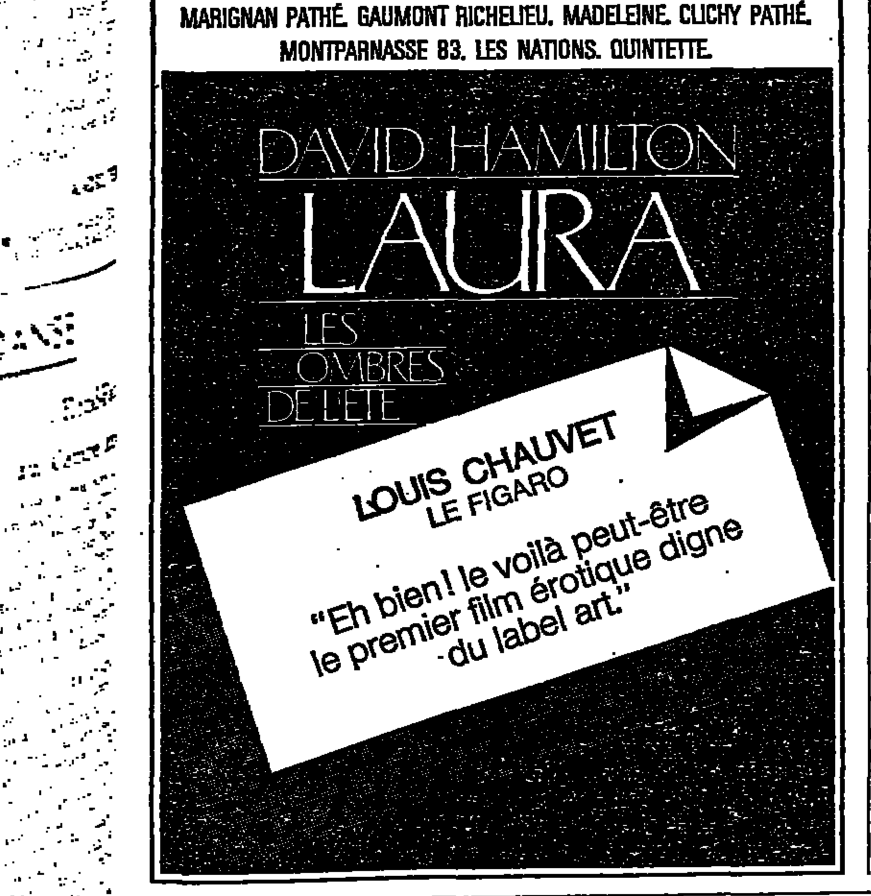
Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Pierre Perret.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (256-02-15), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : Chansons pour voir.
Forum des Halles (297-53-47), *18 h. 30 : Christian Dente ;* 20 h. 30 : Valeria Munarriz ; 22 h. 30 : Bolivia Manta, Los Rupay.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ; 22 h. : Marianne Sergent.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : Arlette Mirapeu ; 21 h. 20 : Stéphane Varègues.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Patrick Sébastien.
Palais des arts (272-62-98), 21 h. : les Etoiles.
La Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Ranelagh (288-64-44), 18 h. 30 : Chef d'orge.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Fernando Marques.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Jean-Marc Trassard.

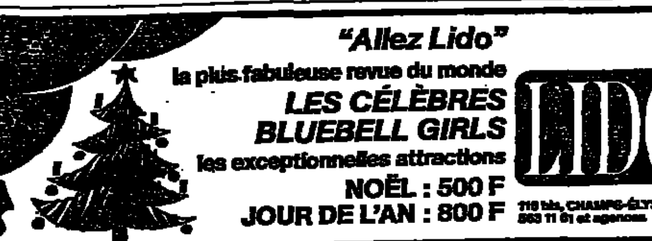
Dans la région parisienne

Boulogne, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Champigny, C. M. A. Gérard-Philipe (880-96-28), 21 h. : Pena-Danse.
Combs-la-Ville, Salle des fêtes (060-76-98), 21 h. : Henri Guedon.
Créteil, Maison André-Malraux (899-94-50), 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : Contes et exercices. — Petit Sorano, 21 h. : En camarades.







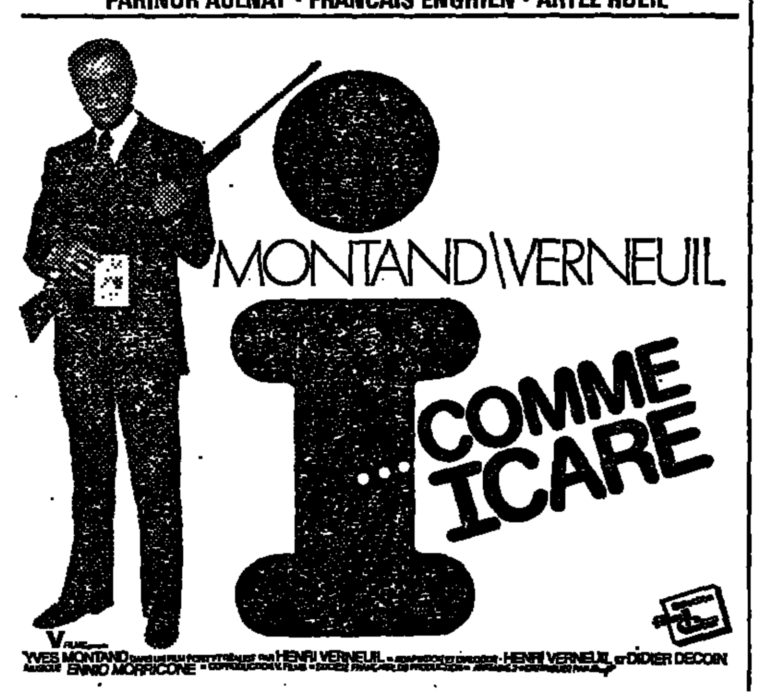












SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix - huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : The Drums of Love, de D. W. Griffith ; 18 h., Cinéma hongrois : Pierre lancée, de S. Sara ; 20 h., En souvenir de Merle Oberon : I Caudius, de J. von Sternberg ; The Scarlet Pimpernel, de H. Young ; 22 h., Cinéma et science-fiction : le Météore de la nuit, de J. Arnold.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : Chtchors, d'A. Dovjenko ; 19 h. : le Père du soldat, de R. Tchkeidze) ; 17 h., Festival des trois continents : Valérie ; Sense of Pride, de M. Freeman (en sa présence) ; Tudo Bem, d'A. Jabor ; 21 h., Cinéma hongrois : Quatorze vies en danger, de Z. Fabri.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY MUSIC (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALIEN (A. v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
CUL ET CHEMISE (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenuë - Montparnasse, 14e (544-25-02).
DES MORTS (Fr.-Belg.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98), h. spéc.
DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42)
LE GAGNANT (Fr.) : Biarritz, 8e (722-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52)
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48), en soirée ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96), en soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Saint-Charles - Convention, 15e (579-33-00) ; Ternes, 17e (380-10-41)
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.), Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522 - 37 - 41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
INTERIEURS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JACK LE MAGNIFIQUE (A.) (*) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.), Richelieu 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LINUS (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LA LUNA (It.) (**) (v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.), Impérial, 2e (742-72-52).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) Madeleine, 8e (742-03-13).
MANHATTAN (A., v. o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.o. / v.f. : Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; v.f : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).
MOONRAKER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34). ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), H. Sp
PATTI SMITH AND THE DOORS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34)
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 5e (544-57-34).
LES PETITES FUGUES (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), H. Sp. ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. ; U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225 - 09 - 83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343 - 04 - 67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr. (**) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SANS ANESTHESIE (Pol.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
SEXTETTE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e 548-62-25) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), H. Sp.
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.,v.f. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; v.f. : Calypso, 17e (380-30-11).
LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port., v. port.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e 225-18-45).

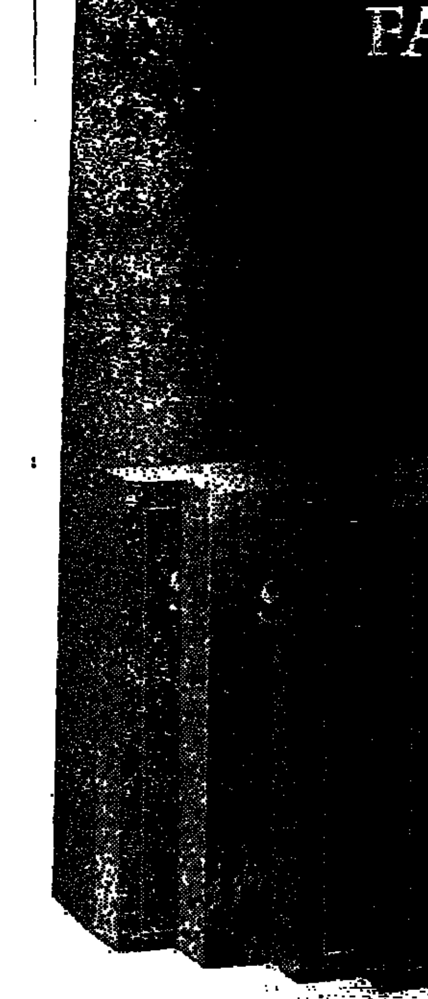
LES FILMS NOUVEAUX

I COMME ICARE, film français d'Henri Verneuil : Gaumont - Les Halles, 1er (297 - 49 - 70) ; Richelieu, 2e (233 - 56 - 70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) . Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Sud, 14e (331 - 51 - 16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24 ; Wepler, 18e (387-50-70)
AIRPORT 80 CONCORDE, film américain de David Lowell Rich. V.O : U.G.C. Danton, 6e (329 - 42 - 62) : Marignan, 8e (359-92-82) : Elysées-Cinéma, 8e (225 - 37 - 90). — V.F. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; U G C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cinémonde - Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89 - 52) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) : Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BUFFET FROID, film français de Bertrand Blier : Paramount - Marivaux, 2e (290-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580 - 18 - 03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329 - 90 - 10) ; Paramount-Orléans, 14e (540 - 45 - 91) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
QU'IL EST JOLI GARÇON L'ASSASSIN DE PAPA, film français de Michel Caputo : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
RATATAPLAN, film italien de Maurizio Nichetti (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) Biarritz, 8e (359-42-33) — V.f. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) U.G.C Gobelins 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) Magic-Convention, 15e (828-20-64) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
REGGAE SUNSPLASH, film américain de Stephan Paul : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) : Eldorado, 10e (208-18-76).
LE SECRET DE LA BANQUISE, film américain de Don Sharp (v.o.) : Boul'Mich', 5e (354-48-29) ; Paramount - City, 8e (225-45-76). — V.f : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

ANNE ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES AVENTURES DES PIEDS NICKELES (F.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BAMBI (A., v.f.) : Grand-Pavois, 13e (554-46-85).
LES AVENTURES DE RABBI JACOB (F.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace (354-07-76).
LE BAL DES SIRENES (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Denfert, 14e (354-00-11).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
BOB MARLEY (A., v.f.) : Hollywood, 9e (770-10-41).
LA BETE (Fr.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES CAVALIERS (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LE CID (A., v.f.) : Escurial (707-28-04).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champollion, 5e (354-51-60).





SPECTACLES

LES CONTREBANDIERS DE MOONFLEET (A., v.f.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00); George-V, 8e (225-41-46).
LE DERNIER ROUND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) : Ranelagh, 16e (288-64-44), H. sp.
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (F.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en mat.
FLESH (A., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
FOLIE-FOLIE (A., v.f.) : Mac Mahon, 17e (380-24-81).
FEDORA (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA FOLIE DES GRANDEURS (F.) : Club, 9e (770-81-47).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JIMM HENDRIX (A., v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
LE LAUREAT (A., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MA NUIT CHEZ MAUD (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NASHVILLE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Opéranigth, 2e (296-62-56).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
ORCA (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
ORFEU NEGRO (Fr.-Bré., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50), 70 mm.
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
PARIS BEGUIN (F.) : Action-République, 11e (805-51-33).
PEAU D'ANE (Fr.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
QUELQUES MESSIEURS TROP TRANQUILLES (F.) : Club, 9e (770-81-47).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), en mat. ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paris, 8e (225-03-30) ; Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Athéna, 12e (343-07-48), en mat. ; Parnassiens, 14e (329-83-11), H. Sp. ; Cambronne, 15e (734-42-96), en mat. ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic-St-Germain (622-87-23) ; Olympic 14e (542-67-42).
LE SEXE FOU (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
THE SERVANT (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).
TOMBE LES FILLES (A., v.o.), Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TRESOR DES PIEDS NICKELES (Fr.) Panthéon, 5e (354-15-04).
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.), Ranelagh, 16e (288-64-44), H. sp.
WEEK-END (Fr.) Racine, 6e (633-43-71).
YOLANDA ET LE VOLEUR (A., v.o.) Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) Georges V, 8e (225-41-46) en mat.

Les séances spéciales

A BOUT PORTANT (A., v.o) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.
A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
L'ARNAQUE (A, v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : 20 h 30.
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.
HARDCORE (A., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h..
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LAST PICTURE SHOW (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. 30.
MARATHON MAN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

Les festivals

LA PANTHERE ROSE, Espace Gaîté, *14e (320-99-34) : la Malédiction de* la panthère rose.
FRED ASTAIRE, v.o., Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Swing Time.
LES MARX BROTHERS, v.o., Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.
CALIBRE 38, v.o., Olympic, 14e (542-67-42) : le Détective.
FRED ASTAIRE, v.o., Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Amanda.
EXPRESSIONNISME ALLEMAND, v. o., Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) : le Cabinet du docteur Caligari.
LAUREL ET HARDY, v.o., Studio Acacias, 17e (754-97-83), 16 h. : Têtes de pioche ; Livreurs, sachez livrer ; 17 h. 30 : En croisière ; les *Joies du mariage ; 19 h. 30 : les* Conscrits ; Maison de tout repos ; 21 h. : la Bohémienne ; les Deux Vagabonds ; 22 h. 30 : les As d'Oxford ; Drôles de locataires.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v. o.) : Alien.
STUDIO ETOILE, 17e (380-19-93). 14 h. 30 : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; 16 h. 15 : les Aventures de Robin des bois ; 18 h. et 20 h. 15 : les Petites Fugues.
PALACE CROIX-NIVERT, 15e (374-95-04) (v.o.), en alternance : le Crime de l'Orient-Express ; le Ballon rouge ; Crin-Blanc ; Il était une fois la révolution ; le Cerf-Volant du bout du monde ; le Sixième Continent.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21) (v.o.), I : 11 h. : Let it be ; 12 h. 40 : Easy Rider ; 14 h. 30 : la Ballade des Dalton ; 16 h. 15 : le Lauréat ; 18 h. 10 : le Charme discret de la bourgeoisie ; 20 h. : New-York New-York ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; 23 h. 50 : *Flesh Gordon*. — II, 11 h. 30 : Chien de paille (v.f.) ; 13 h. 30 : Iphigénie ; 15 h. 40 : Jeremiah Johnson ; 17 h. 40 : John Mc Cabe ; 19 h. 50 : Délivrance ; 22 h. : Midnight Express ; 24 h. : The Song Remains the Same.
CHATELET VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. - I : 14 h. 10 : Bilitis ; *15 h. 55 : le Dernier Tango à Paris* ; 18 h. 05 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 : Cabaret ; 22 h. 35 et 0 h. 30 : Orange mécanique. - II : 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. 05 : Easy Rider ; 17 h. 55 : A la recherche de M. Goodbar ; 20 h. 20 : Marathon Man ; 22 h. 40 : Hiroshima mon amour ; 0 h. 15 : A bout de souffle.
WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice dans les villes.
DAUMESNIL, 12e (343-52-97), (v.o.). En alternance : le Petit Poucet ; Goldorak ; la Guerre des étoiles (v.f.) ; Family Life ; El Topo ; Céline et Julie vont en bateau ; Lisztomania ; Cul-de-sac ; Sweet Movie ; la Vallée ; l'Autre.
JACQUES TATI, Maillot-Palace, 17e (574-10-40). — En alternance : Jour de fête ; Mon oncle ; les Vacances de M. Hulot.
HOMOSEXUALITE, Maillot-Palace, 17e (574-10-40). — En alternance : Outrageous ; la Conséquence ; la Tendresse des loups ; Sébastiane.
LES TEMPLIERS, 3e (272-94-56), v.o. — En alternance : Dersou Ouzala ; l'Arbre aux sabots.
MARILYN MONROE, Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62), v. o. : Les hommes préfèrent les blondes.



PRESSE

Vers un compromis entre « le Progrès de Lyon » et « le Dauphiné libéré » ?

De notre correspondant

Lyon. — *Les deux arbitres désignés par les deux sociétés éditrices du* Progrès *et du* Dauphiné libéré *(M. Maurice Aydalot pour ce dernier et Me René-Moatti pour son concurrent) devaient déposer, samedi 22 décembre, leurs conclusions dans le litige qui oppose les deux grands de la presse quotidienne Rhône-Alpes au sujet de leurs accords passés antérieurement. Le 19 octobre dernier, en effet,* le Dauphiné libéré *avait demandé que,* « à la suite de manquements graves et répétés », *soit prononcée une rupture des accords signés en 1966,* « aux torts et griefs exclusifs de la société Delaroche », *qui est la société éditrice du* Progrès.

Trois jours plus tard, le Progrès *introduisait, par la voix de M. Jean-Charles Lignel, président-directeur général, une demande reconventionnelle qui concluait à une rupture des accords* « aux torts et griefs exclusifs du *Dauphiné libéré* ». *Les trois mille salariés du groupe attendent les conclusions de cet arbitrage sur le fond qui intervient à la suite de nombreuses passes d'armes juridiques entre les anciens alliés (*le Monde *des 20 et 21-22 octobre).*

Les arbitres tenteront sans doute d'élaborer de nouvelles bases pour des accords limités. Pourraient être concernés des services d'impression et de diffusion correspondant aux actuelles sociétés prestataires E.P.1 et R.A.D. et même certains services rédactionnels communs par le biais de l'agence AIGLES. Si les deux arbitres ne parviennent pas à une nouvelle base de négociation sur ces thèmes, trois juges pourraient être alors désignés par le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris ou par le président du tribunal de commerce de Paris.

De part et d'autre, on se trouve confronté à la relance de la concurrence. Ne faudra-t-il pas alors accepter un compromis ? La détermination des salariés dans le récent mouvement de grève pour la garantie de l'emploi, qui s'est terminé avec succès, a montré aux dirigeants des deux sociétés que la marge de négociation est étroite. Dans certaines sociétés du groupe, ces négociations ont progressé. Ainsi à Data-Presse (informatique), les salariés ont obtenu la garantie de leur emploi. Et si à P.P.H. quelques dizaines de suppressions d'emplois sont envisagées, le reclassement au sein d'autres sociétés du groupe, notamment AIGLES et E.P. 1, pourrait intervenir assez rapidement.

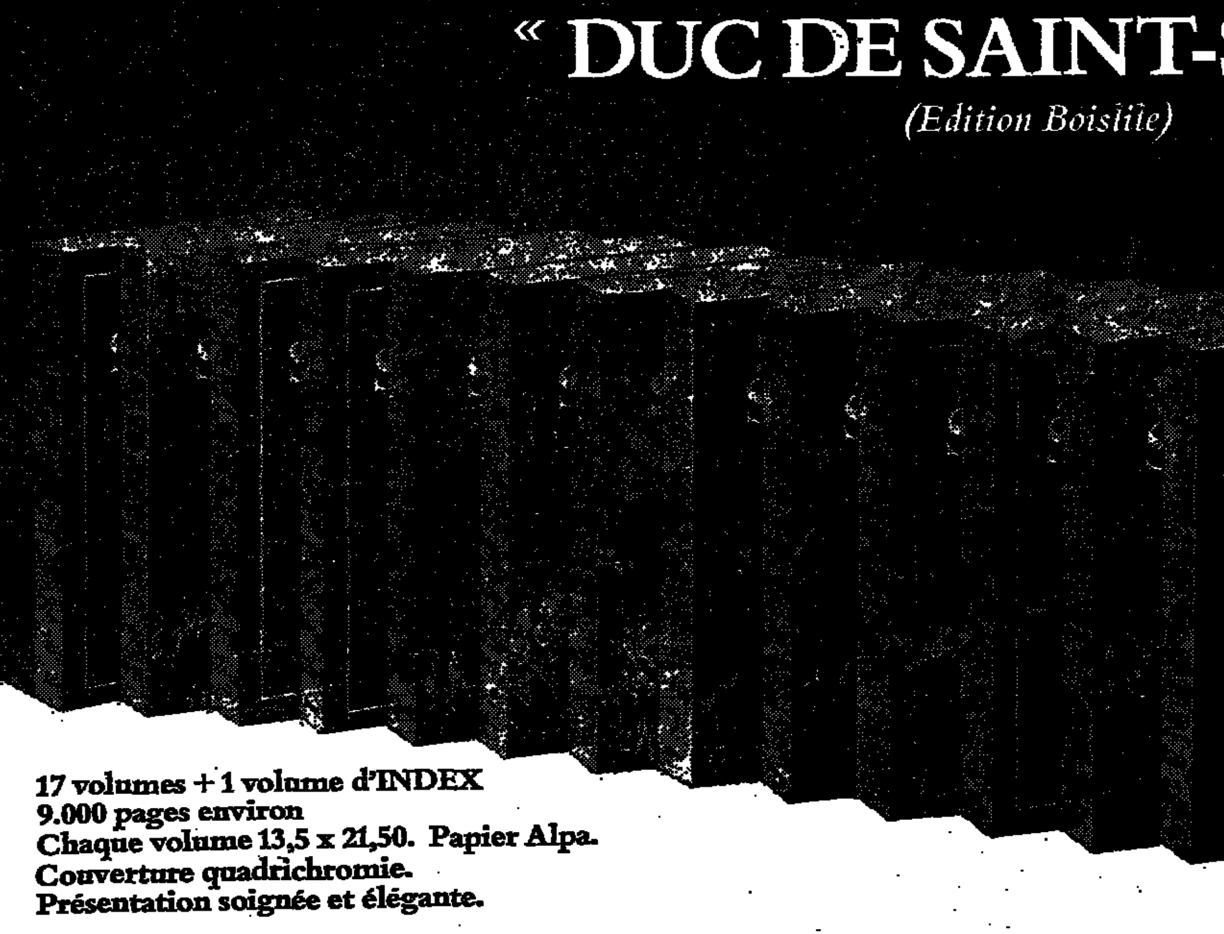
Sur le plan de la publicité, le divorce semble en revanche irréversible. La société Delaroche a conclu deux accords valables dès le 1er janvier avec l'agence Havas, qui assurera la publicité locale et régionale, avec avec Régie-Presse, filiale de Publicis, pour la publicité extra-locale.

Au-delà d'une bataille juridique aux multiples rebondissements (*le Monde* du 20 novembre), le dernier épisode étant un arbitrage favorable à la société Delaroche dans son litige relatif à la facturation des lignes de publicité composées par P.P.H., le temps des négociations ne paraît plus si lointain. Chacun prend position.

M. Barre a paru accorder son appui au groupe Dauphiné libéré en donnant une interview exclusive à un des quotidiens du groupe, *le Journal Rhône-Alpes*, le jour même du cent vingtième anniversaire du *Progrès*. Les « petites phrases » échangées publiquement par MM. Lignel et Francisque Collomb, sénateur (non-inscrit), maire de Lyon, ne sont pas non plus passées inaperçues.

CLAUDE RÉGENT.





ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

L'UNION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE DE FRANCE recrute des

INGÉNIEURS

pour des postes d'

ATTACHÉS DE DIRECTION

DÉPARTEMENT RELATIONS INFORMATIQUES

PROFIL RECHERCHE :
- formation supérieure ;
- connaissance des techniques informatiques ;
- expérience professionnelle d'un ou deux ans dans un organisme financier de dimension nationale ayant permis d'acquérir une connaissance dans l'un des domaines suivants :
  — cartes bancaires : utilisation guichets automatiques ; contraintes de fabrication ; normalisation des échanges bancaires ;
  — contexte général des télétransmissions ;
  — procédures d'échanges automatisés.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions sous référ. 4.905 à UNCEF, 5, rue Masseran, 75007 Paris.

offres d'emploi

RECHERCHONS pour banlieue Sud

AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN

Connaissances en vibrations

Ecrire n° T 017373 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES recherche pour son Service Informatique

2 ANALYSTES

(1 pour Paris, 1 pour Nantes) Les candidats doivent être titulaires d'une maîtrise informatiq.

Adr. lettre de candidat. et C.V. au ministère des affair. étrangères S. I. A. G. Division de l'informatique, 21 bis, rue La Pérouse, 75016 PARIS.

CENTRE DE FORMATION PRIVE recherche

PROFESSEUR ANGLAIS

pour BTS de Tourisme Quelques heures de vacation par semaine - Salarié. Tél. pour R.V. : 266-66-82

Mairie de NEUILLY-S-MARNE 30.000 habitants, rech. ING. TP BT expérimenté pour les services techniques de la mairie. Adr. C.V. et candidature à monsieur le maire de Neuilly-sur-Marne, rue E. Cossonneau, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE.

Cabinet Chapelle recherche
- 1 SECRETAIRE 25 a. min., exp., place stable.
1 STANDARDISTE DACTYLO contrat 8 mois.

45, avenue Trudaine, 75009 285-72-77.

MINISTERE de la JUSTICE recherche

3 PROGRAMMEURS

1 PUPITREUR

Ecrire : C.T.I., 5, rue Carnot, 78000 Versailles

emplois régionaux

LILLE

Société de services (400 personnes), en pleine expansion, crée une cellule d'intervention auprès des entreprises pour traiter les problèmes d'investissement sous leurs différents aspects.

Pour répondre à cet objectif elle recherche un :

ingénieur d'affaires

(X, CENTRALE, MINES, IDN)
(réf. 3294 K)

Chargé particulièrement :
- d'évaluer l'investissement sous le double aspect rentabilité industrielle et rentabilité financière,
- de conseiller l'entreprise sur les procédures d'investissement.

Ceci dans une optique générale de vente de services.

Le poste sera confié à un candidat ayant une expérience d'environ 5 ans en production mais avec un aspect gestion ou financement très marqué ; une formation théorique de gestionnaire acquise complémentairement serait appréciée (ISA - CPA.).

financier

(HEC, ESSEC, SUP de CO)
(réf. 3294 L)

Capable :
- d'assurer la démarche commerciale complète auprès de l'entreprise,
- d'informer, conseiller et former le client sous l'aspect technique des flux financiers à court et moyen termes (plan de financement, plan de trésorerie, fonds de roulement).

Le poste sera par conséquent confié à un candidat qui maîtrise théoriquement ces techniques et qui, diplômé d'une grande école de gestion, les a déjà pratiquées environ 2 ans, de préférence dans un service financier d'une grande entreprise.

Les candidats retenus, pour ces deux postes, doivent prouver une motivation certaine pour la vie au sein d'une entreprise moyenne à vocation régionale. Ils pourront y vivre une expérience technique et humaine très enrichissante.

Ecrire sous les références indiquées à, G. STIKER qui vous informera en toute discrétion, à :

BOSSARD SELECTION
«Centre Vauban»
201, rue Colbert 59800 - LILLE

ORES MEMBRE SYNTEC

Société de l'Autoroute Paris-Normandie aux Essarts (76) recherche

UN AGENT chargé de la maintenance

de matériel électronique utilisant la technique du microprocesseur (en laboratoire) et ayant des connaissances approfondies en informatique.
Ce poste pourrait déboucher sur la création d'un centre informatique.
Niveau exigé : Niveau supérieur à DUT génie électrique. Option automatisme.

Adresser candidature, C.V. et prétentions à SAPN, B.P. 31 - 76530 GRAND-COURONNE.

CADRES COMMERCIAUX

GESTIONNAIRES DES PROFESSIONS DU BOIS (France et Etranger)

Participation au stage de formation et de perfectionnement de :
l'Institut de Promotion Commerciale du Bois (I.P.C. Bois).
Lieu : Bordeaux - Durée : 9 mois à temps complet.
Début du stage : mi-février 1980.
Conditions d'admission : niveau bac minimum. 3 ans d'expérience professionnelle. Age minimum : 23 ans.
Rémunération par le Ministère du Travail.
Participation aux frais.
Renseignements et inscriptions :

I.P.C. BOIS 10, place de la Bourse. 33076 BORDEAUX Cedex

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX

Usine fabrication matériels pour industries pétrolières forages et têtes de puits, implantée Sud France, recherche pour fonction commerciale sédentaire,

UN TECHNICIEN ou TECHNICO-COMMERCIAL

excellente pratique de la langue anglaise, parlée, lue et écrite obligatoire. Connaiss. de ces matériels apréc., discrét. ass. Adr. C.V. et prétent. à HAVAS, 136, av. Ch.-de-Gaulle, 95522, Neuilly-s-Seine, s/n° 83.318, q.t.

Ch. ANIMATEUR pour équipe mobile d'action culturelle, niv. d'ét. min. BAC, tit. BASE, maîtrise d'une technique d'an. et B.A.F.D. souh. Travail en équ. Exp. rel soc Permis V.L. Cand à adr. sous dble envel. cachetée au SERVICE CULTUREL, MAIRIE DE BELFORT.

L'ATELIER de CONSTRUCTION de TARBES rech. pour son bur. d'Etudes
— Un technicien (BTS ou DUT) électronicien pour participer à la conception et à la mise au point de système électron.
— UN TECHNICIEN ELECTRONICIEN adjoint ayant de bonnes connaissances en mécanique et électricité pour suivi des dossiers.
- Expérience souhaitée.
- Dégagé des oblig. militaires.

Ecr. à 7.228, « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Groupe financier spécialisé dans l'immobilier rech.

ATTACHÉ DE DIRECTION

diplômé E.S.C., Sc. éco., sc. po. Age min. 25 a. Expér. bancaire souhaitée. Mission : prospection et suivi de clientèle, montage et traitem. des dossiers de crédit. Poste à pourvoir sur LYON. Ecrire avec C.V. : B.H.E. B.P. 53 69398 LYON Cedex 3.

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

NOUVELLE SOCIÉTÉ BELGO-SAOUDIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES RECHERCHE POUR SON BUREAU EN ARABIE SAOUDITE

UN INGÉNIEUR

Pour service technico-commercial. Il devra assurer la prospection en Arabie Saoudite.

Lieu de résidence : JEDDAH.

La connaissance de l'anglais est indispensable et celle de l'arabe sera un argument de sélection.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous n° 7.174 à « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

représent. offre

AGENCE DE PRESSE, photos recherche représentant connaissances en sport. Tél. : 265-53-58 ou 63-37.

Importante Société de clôtures recherche

REPRÉSENTANTS

confirmés dans la profession dans la région parisienne Paris Nord et limitrophes

Ecr. n° 053252 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Reaumur, 5002 Paris.

secrétaires

Rech. STENODACTYLO, 1 an d'exp. souhaitable d'assurances. Ecrire : CABINET SPITZ 13, rue Legendre, 75017 Paris

demandes d'emploi

J. F., rech. empl. mi-tps, secrétariat, récept., stand. Dactylo anglais, allem. Tél. : 734-19-38.

enseignem.

APPRENDRE L'AMERICAIN à

L'AMERICAN CENTER

261, bd RASPAIL, PARIS-14e

Tél. : 633-67-28

Cours de conversation dans la journée et le soir Lycéens à partir de 15 ans. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : 7 JANVIER. COURS PRIVES PREPARATION AU TOEFL COURS POUR ENFANTS.

automobiles

5 à 7 C.V.

Collaborateur journal vd RENAULT 15 TL (avril 78, 24.000 km), état impeccable, peinture jaune, intérieur skaï. Prix à débattre. Tél. : 982-78-30.

12 à 16 C.V.

Vds Mercedes 240 D, janv. 1979, int. parchemin, fermeture élect., DIRECT. assistée, 14.000 km. Tél. après 17 h : 484-36-35.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

BEAUBOURG

30, RUE RAMBUTEAU STUDIO sur rue, entrée, grande cuisine, sal. de bains, w.-c. tél. PRIX INTER. Chauff. central. Samedi et dimanche 14 à 17 h.

13e arrdt.

GLACIERE - Récent, 100 m2, living 47 m2 + 2 chambres. Prix 700.000 F. - Tél. 535-86-37.

14e arrdt.

Près ALESIA - Imm. restauré Très grands STUDIOS et DUPLEX tt cft. Exceptionnel. A partir de 198.000 F. 169, rue VERCINGETORIX Samedi 14 à 18 h - 206-15-30.

18e arrdt.

Montmartre, 22, r. J.-Demaistre prop. vd splend. 2 P. tt confort. S/place 19 et 22-12, de 9 à 13h.

19e arrdt.

Paris-19e, beau 4 pces, 94 m2, imm. stdg, séj.+3 chb., gde cuis., s. de bs, 520.000 F. - Tél. 8 h. à 18 h., 206-57-91, après 19 heures : 200-26-79.

92 Hauts-de-Seine

RUEIL. Séjour + 3 chambres, récent, garage, libre, très bon état. 460.000 F. Ag. Malmaison. 749-00-30.

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles

LANCEMENT 3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis
- piscine (en cours)
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et MAISONS
sur place (4) 457.32.62
au siège 387.52.11.

Province

SKI en HAUTE-SAVOIE (74) LES GETS - MORZINE MEGEVE - LA CLUSAZ CHATEL - THOLLON CHAPELLE-D'ABONDANCE Stud. 4 pers. à partir de 135.000 avec 13.500 F cpt. 2-3 pièces. Gestion assurée - G.R.G. - Rue du Lac, CORZENT, 74200 THONON - (50) 71-76-49.

HYERES (Var), vieille ville, urgent, 2 pièces restaurées, 128.000 F - Idéal vacances. Maison 3 studios à rénover, 160.000 F, idéal placem. ou vacances. PUECH-Le Fontange, 83400 HYERES. 16 (94) 65-42-02.

HAUTE-SAVOIE/COMBLOUX Station été-hiver Studios et appts à partir de 180.000 F avec 36.000 F cpt + crédit. Location par société spécialisée. - ERIGE-VENTE, B.P. 25, 74160 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS. T. (50) 49-03-00.

VOTRE APPARTEMENT A MEGEVE 5.500 F le m2

STUDIO 2 et 4 PIÈCES

Dans chalets avec garage

S'adresser S.C.I. Les Granges 16 bis, rue de Vaillard - 74240 GAILLARD Tél. (50) 38-15-52.

villas

COTE D'AZUR, région Grasse, idéal, calme, vue panor. 180°, JOLIE VILLA provenç., caract. plain-pied, hall., cab. toilette, sal./s. à manger + cheminée, cuisine équipée, office, dégagt, penderie, 2 chbr., s. de bs, abri volt., barbecue, terrain clos aménagé 1.500 m2, chauff. central mazout.

Px 750.000 F. AG. COURRIN, 23, Jeu de Ballon, 06130 GRASSE - (93) 36-24-37.

CELLE-ST-CLOUD. S/gd terrain boisé, VILLA, séjour, s. à m., 5 chbres, parf. état. 1.880.000 F. MAT IMMOBILIER - 953-22-27

Corse, golf Porto-Vecchio, 50 m mer, vends villa 248 m2, 2 nivx sur 1.700 m2, 5 ch., 3 bns, séj. chem., cuis., réserve, lingerie, terrasse, jardin aménagé. Vue imprenable. Tél. (95) 70-15-03.

pavillons

A SAISIR - HERBLAY Pavillon 1975 sur jardinet, ss-sol total gar., ch. cent. gaz. R.-C. : ent., cuis. amén., séj. ave. cheminée, terrasse wc ; 1er étg. : palier 3 chb., s. bs, wc. Prix exceptionnel 329.000 F dont C.F. 42.700 F comptant. VERMEILLE, 919-21-27, 16, av. Carnot, à Conflans-Ste-Honorine.

MAISON A VENDRE Haut Saint-Prix (95) site protégé, près forêt, proximité écoles, 164 m2, salle à m.-salon, cuis., bur., terrasse. 1er ét. : s. bains, w.-c., 3 chbres, grenier, cave, garage deux voitures cour atelier chauffage central charbon. 319.000 F. T. 416-38-81, apr. 17 h.

forêts

— Vds forêt 123 ha résineux, 12 ans, MAS D'AZIL 09. Prix : 1.400.000 F.
— Vends forêt 40 ha résineux, 8 ans, MAS D'AZIL 09.
— Vends forêt pins noirs 27 ha + 12 ha landes. Mirepoix 09. 480.000 F. Ec. maître Teisseire, notaire, 3, r. P.-Laffont, 09-Foix.

propriétés

PERIGORD, 5 km SARLAT Ferme, anc. toit lauzes à rest., avec (ou sans) 1 ha prés et bois Prix 220.000 F. Tél. (53) 59-33-74

Côte d'Azur - Hts de St-PAUL Maison provençale 2 niveaux, tout confort, 175 m2 habitables, jard. boisé 2.450 m2, vue except. sur Saint-Paul. Prix 1.500.000 F. Tél. (93) 32-80-21

Dordogne - Propriété 42 ha dont 20 ha culture, le reste en bois. Toutes terres irrigables. Jolie maison périgourdine. Bâtiment d'exploitation neufs, hangar à tabac, possib. plan d'eau 2 ha 1/2. S'adr. : M. Schreiber, notaire, 24 Vergt.

Maximum 40 km PARIS rech. Maison de maîtres dans parc, gde réception, 5 chbres, tt cft. Ecrire ou tél. REMY, 290, rue Pasteur - 33200 Bordeaux-Caudéran - Tél. (56) 08-50-75

maisons de campagne

Dans joli petit village provençal, maison de pierre habit., eau, E.D.F., tt à l'égout, balcon, terrasse, 3 pces, cab. toilette, grenier aménageable, vue dégagée. Affaire rare. Px 16.000 cpt + 64.000. Fac. - MAI IMMOBILIER (94) 77-11-34, ouvert samedi et dimanche.

27 km DEAUVILLE

maison normande entièrement restaurée dans très jolie vallée, 100 m2 sur 2.000 m2 terrain, habitable immédiat., 280.000 F. Tél. 16 (32) 41-81-88, le vendredi, sam. et dimanche.

terrains

Part. vd terrain 2.500 m2, bât. à rest., région Normandie, 150.000 F. Urgt. Tél. 798-11-16, après 19 h. 30.

GROUPE NEGOFIA

rech. terrains toutes régions, toutes superficies, pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix, 39, RUE DES MATHURINS, PARIS (8e) - 266-57-22.

Immobilier (information)

COTE D'AZUR

FICHIER CENTRAL DE LA CONSTRUCTION

organisme créé pour vous documenter sur toutes les constructions neuves de la COTE D'AZUR. Visite des immeubles. Pour recevoir une documentation personnalisée adressez votre carte de visite à : FICHIER CENTRAL DE LA CONSTRUCTION 11, rue de Rivoli 06000 NICE TEL. (93) 88.68.24

locations non meublées Offre

Paris

Rue de GRENELLE. Gd studio à louer, téléph., s. bains, calme, 1.900 F. - Tél. : 567-35-55.

PART à PART, loue 15e appt. 2 p., sommet d'imm. récent, gde terr. avec jardin aménagé, calme, très ensoleillé, cuisine, s. de bs, tél., cave. disp. imm. 2.200 F C.C. T. H.B. 260-29-24.

ALMA 4 pièces, cuisine, bains, TEL., chauff. centr. 3.500 F. 261-39-35.

PARIS (15e) SANS COMMISSION QUARTIER MONTPARNASSE 3-4 pces, 90 m2, loyer 2.779 F, charg. 682, park. 232 F. Tél. pour rendez-vous : 273-19-89

Région parisienne

PARIS EST 93 BAGNOLET SANS COMMISSION
4 pièces, 78 m2, loyer 1.500 F, charges 544 F.
5 pièces, 96 m2 loyer 1.600 F, charges 670 F.
PARKINGS COMPRIS S'adresser de 9 h à 12 h au Bureau de Gérance du lundi au samedi : LES PARCS DE LA NOUE 1 à 13, rue de la Noue, Bagnolet - Tél. : 858-02-31 Métro : Gallieni Bus : 76 et 101 N

YERRES loue 5 pièces, 1er ét., 90 m2, cheminée, tél., parking. 2.000 F C.C. 948-83-82.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL

SEMAINE - QUINZAINE ou MOIS FLATOTEL loue dans STUDIO au 5 P., standing. 43, rue Saint-Charles, 75015 Paris - Tél. 577-54-04

constructions neuves

UN PLACEMENT A L'ABRI DE SAINT-TROPEZ

dans petit immeuble luxueux, place des Lices,

LE RÉGENT

En plein centre de St-Tropez

Studio à partir

de 235.000 F

Il reste un 3 pièces et trois 2 pièces, 80 % de crédit possible. Renseignement et vente :

SONEMER

31, rue Montgrand, 13006 Marseille T. (91) 33-70-70.

hôtels-partic.

NICE. Hotel particulier, 640 m2 sur 3 niveaux dans magnifique parc 3.000 m2, quartier résidentiel. centre, vue mer, caractère, élégance. Prix 4.700.000 francs. Fichier Central Construction 11, rue de Rivoli. - NICE. Téléphone : (93) 88-68-24.

appartem. achat

L'AGENCE DU XVIe ch. BEAUX APPTS de préférence dans le 16e - 704-40-27.

URGENT, RECHERCHE 5-7 p., tt conft, 8e, 16e, 17e rive gauche, Neuilly. MICHEL & REYL - 265-90-05.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e, 566-00-75. rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

viagers

Société spécialiste Viagers **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00 Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

locaux indust.

RUEIL, 12 bureaux, 200 m2 + locaux divers, 175 m2. Libres, bail 9 ans. 9.000 F par mois. Ag. Malmaison. 749-00-30.

bureaux

LOCATIONS salles, bureaux. TOUTES DOMICILIATIONS TOUS SERVICES et TELEX. Téléphone : 524-43-05.

l'agenda du Monde

Artisans

ENTREPRISE - Sérieuses références, effectue rapidement travaux, peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84 - 893-30-02.

RENOV' APPART'S Rénovation de l'habitat tous corps d'état. Devis gratuit. Téléphone : 388-57-96

Animaux

Grand arrivage 17 déc., miniatures, divers. Prix. Facilités. 184, av. d'Italie - 588-76-99.

Mini-Yorkshires sélectionnés, élevés en famille, vaccinés, tatoués, pedigree, champions. Fac. Tél. 229-49-24

Chiots SETTERS ANGLAIS, issus champions chasse et beauté. Mure Machecourt, 58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis. Tél. : (86) 69-23-87.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 354-00-83

Brocante

ANTIQUAIRE - BROCANTEUR Achète au compt. meubles et bibelots... et se charge de tous les débarras rapides Paris, banlieue, province. Téléphone : Tél. :869-66-47.

Cours

J.F. allemande, professeur angl.-français, donne cours allemand, anglais part. ou collectifs. Ecr. n° T 017401 M REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Décoration

STÉ KAPINOR

vous propose gamme variée d'articles de décoration pour magasins, vitrines, mobiles PVC, cartons, fonds de vitrines fleurs et plantes artificielles etc. 22, rue d'Annam 75020 Paris Tél. : 636-96-07

Débarras

ALAIN GIRAUD achète Antiquités - Brocantes Déplac. province, serv. débarras Tél. 854-69-74 ou 834-60-50

Leçons

LEÇONS part. à domicile toutes matières, tous niveaux par diplômés grandes écoles. I.E.P.C. - 224-17-95/97

Mode

Ne payez pas la griffe LES PLUS BELLES COLLECT. ACTUELLES DE COSTUMES 5, avenue de Villiers, Paris 17e Métro : Villiers

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE

dégriffée, laine et synthétique Stock 50.000 m2

Offres de particuliers

Vds 1/2 prix mach. à écr. IBM, photocop., duplicata, dictaphone, facturière, offset. - 246-20-46.

Vds manteau et veste loutre de mer T. 38 chaîne, TV, baffles, encyclopédie. - 246-94-90.

Part. vd (c. dép.) s. de séj. et ch. à coucher en polyester palissandre. T. 329-12-52 (poste 2307) après 19 heures.

Rencontres

Pour rencontrer l'autre... Documentation discrète gratuite, mieux, venez nous voir de 14 à 20 h sauf mar. & dim.

ENSEMBLE CONSEIL MATRIMONIAL
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tél. 588.28.25

Je favorise des relat. amicales entre H. F. cultivés, équilibrés, sincères. - Tél. 222-88-38.

Stages

STAGES TOUS PERMIS 3 - 5 - 10 ou 20 jours UNISTAGES 93 48, avenue de Chanzy 93270 VILLEMOMBLE Tél. : 855-27-81

Troisième âge

PAU QUARTIER RESID. Très jolie maison de retraite privée, prendrait pensionnaires pour LONGS SEJOURS Mme Antonin - Tél. (59) 68-72-52

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h. au **296-15-01**

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

AFFAIRES

APRÈS SEPT ANS DE NÉGOCIATIONS

La municipalité de Sarcelles obtient un nouveau projet pour le centre commercial des Flanades

Au moment où le scandale financier des *Flanades* devait être jugé au tribunal correctionnel de Pontoise, un protocole d'accord vient d'être signé entre M. Léon-Paul Leroy, président-directeur général de la Compagnie immobilière de la région parisienne (C.I.R.P.), et M. Henry Canacos, député communiste et maire de Sarcelles (Val-d'Oise), pour mettre un terme aux difficultés rencontrées dès sa construction par ce centre commercial.

La signature de cet accord est une victoire pour la ville de Sarcelles qui avait refusé un premier projet d'hypermarché proposé par la CIRP comme solution à la crise et désirait entreprendre une vaste consultation des Sarcellois sur le problème des Flanades.

« Le renforcement des équipements administratifs, sociaux et culturels, une meilleure insertion des Flanades dans la ville, la création et le renforcement de trois pôles commerciaux individualisés souhaités par les Sarcellois consultés, figurent parmi les projets. » Il aura donc fallu sept ans pour cerner les raisons de l'échec du centre des Flanades.

Dès les années 60, la CIRP, filiale de la SCIC, qui dépend de la Caisse des dépôts, prévoyait de construire à Sarcelles le centre commercial qui sera édifié dix ans plus tard. Ce centre à vocation régionale, parviendra difficilement à jouer son rôle, principalement en raison de son plan-masse. Construit au centre de Lochères, ses entrées sont, selon M. Michel Redjah, adjoint au maire de Sarcelles, « confidentielles ». Son accès difficile décourage la clientèle.

Inauguré en 1972, prévu pour cent cinquante magasins environ, sur une superficie de 80 000 mètres carrés de vente, il n'en accueillera qu'une centaine dont le Bon-Marché, installé sur quatre niveaux et représentant à lui seul 13 500 mètres carrés. Le centre aura du mal à vivre comme le prouve le départ du Bon Marché racheté par les frères Willot, ainsi que des Galeries Barbès.

Rendre le centre accessible et attrayant

Face à la crise, la CIRP essaiera de participer alors financièrement à la relance commerciale du centre, accordant d'importants prêts par le biais de la Caisse des dépôts et consignations. Ce qui n'empêchera pas l'échec et le scandale financier de 1977. Les pouvoirs publics, le promoteur et la municipalité décident alors de se pencher sérieusement sur l'avenir des Flanades. Vers la fin de l'année 1977, la CIRP dépose auprès de la municipalité un projet de permis de construire pour un hypermarché alimentaire qui aurait pris la place du Bon Marché, sur 10 000 mètres carrés, plain-pied.

La municipalité refusa cette solution, notamment à cause de la candidature unique de Rallye, qui aurait reçu 35 millions de francs versés par la CIRP sur un investissement de 50 millions de francs. *« La concurrence entre les grandes surfaces existe*, rappelle M. Redjah. *Comment expliquer qu'ici elle ne jouait pas. »*

La municipalité estimait que la revitalisation devait concerner autant l'urbanisme et le social que l'animation commerciale. *« Il y a des verrous à faire sauter pour rendre ce centre accessible et attrayant »*, dit-on à la mairie.

En outre, le questionnaire adressé aux quinze mille foyers de Sarcelles a permis de connaître l'opinion de 27 % d'entre eux, favorables à une revitalisation non seulement commerciale mais également globale, avec trois pôles d'attraction : l'alimentation, l'équipement de la maison et le vêtement.

Le protocole d'accord établi sur ces bases est une réussite, selon la municipalité : *« Aujourd'hui nous comptons un trop-plein de demandes de la part de commerçants qui veulent s'installer aux Flanades. »*

Outre plusieurs équipements commerciaux, le projet comporte un centre municipal de santé, une bourse municipale du travail, des équipements pour la jeunesse, l'étude pour l'implantation éventuelle des services municipaux aux Flanades, etc.

Sont en suspens la construction de la quatrième sous-préfecture du Val-d'Oise, que Sarcelles dispute à Gonesse, et la levée des servitudes foncières du tracé de l'axe A-87 afin de permettre toutes les réalisations voulues.

« Quelle crédibilité peut revêtir ce protocole, entend-on à Sarcelles, *puisque ni la CIRP, qui est une société de droit privé, ni la municipalité n'ont tous pouvoirs de décision ? Certains éléments ne dépendent pas de nous*, reconnaît M. Redjah, *mais nous nous engageons avec la CIRP à obtenir ces garanties. Nous nous battrons. »*

JACQUELINE MEILLON.

Le procès n'aura pas lieu

Une partie des protagonistes de l'important scandale financier qui a touché, en 1977, le centre commercial régional des « Flanades », à Sarcelles (Val-d'Oise), devait comparaître, jeudi 20 décembre, devant le tribunal correctionnel de Pontoise, présidé par Mme Françoise Ride. Le procès, prévu pour durer deux jours, n'a pourtant pas eu lieu.

L'un des principaux inculpés, Mme Jeanne Gobbe, était en effet souffrante. Ses avocats, M[es] Robaglia et Szpiner, ont demandé le renvoi des audiences et présenté au tribunal deux certificats, en date du 19 décembre, l'un précisant la nécessité d'une hospitalisation, l'autre la signifiant, pour une durée indéterminée, à l'hôpital américain de Neuilly-sur-Seine. Cette nouvelle a provoqué une petite discussion.

La présidente : *« Voilà qui est tout à fait ennuyeux. »*

Le substitut, M. Alain Marsaud : *« Cette absence est regrettable et scandaleuse. Mme Gobbe nous a habitués tout au long de la procédure à ces incidents. La voici, aujourd'hui, opérée* in extremis. *Visiblement, Mme Gobbe ne veut pas être jugée. C'est son ultime manœuvre. Je m'oppose au renvoi du procès. »*

Un avocat d'une partie civile : « Il faut cependant admettre que Mme Gobbe est un des pivots de cette affaire. On peut difficilement s'en passer. »

Le substitut : *« Je m'occupe de ce dossier depuis des années et je quitte le tribunal au 1er février. Je constate que l'on veut bien faciliter la tâche des avocats, mais que... »*

Multiples tergiversations. Aimable brouhaha dans le prétoire où seul un inculpé détenu et qui le restera, M. Jean-Roland Larribeau, respire l'anxiété.

La présidente : *« Je fixe aux 24, 25 et 26 janvier. »*

D'ici là, dans un délai de trois semaines, un médecin-expert devra dire si Mme Gobbe *« pourra être présente aux dates prévues »*... Mme Gobbe, conseiller juridique, soixante-trois ans, qui fut conseillère municipale (U.D.R.) à Sarcelles de 1959 à 1965, cardiaque, est poursuivie pour banqueroute simple et frauduleuse, faux en écritures, escroquerie et complicité, abus de confiance, infraction à la législation sur les S.A.R.L., fraude fiscale, abus de biens sociaux et complicité et usage de faux.

Soyons juste, Mme Gobbe n'était pas la seule absente parmi les onze inculpés. Manquaient aussi à l'appel MM. Marcello Barilari, souffrant (certificat médical), Henry Kamp, au chevet de Mme Gobbe, dit-on, et Mahdé Fradj, en fuite.

LAURENT GREILSAMER.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE C.d.F.-CHIMIE S'EST AMÉLIORÉE EN 1979

M. Jacques Petitmengin, président dès la première heure (décembre 1967) du directoire du groupe d'Etat C.d.F.-Chimie, ne quittera pas son poste. Il a été reconduit dans ses fonctions pour quatre ans par le conseil de surveillance de la société réuni le 20 décembre en début d'après-midi.

Ainsi prennent fin les rumeurs, qui avaient circulé depuis plusieurs mois sur son départ, selon lesquelles les pouvoirs publics lui reprocheraient d'avoir entraîné son groupe dans des dépenses inconsidérées en lançant en 1974, la construction du vapocraqueur de Dunkerque, dont la première tranche est entrée en service à l'automne 1978 et qui reste déficitaire. Un mauvais procès dans la mesure où la décision de cet important investissement avait été prise par M. Michel d'Ornano lequel était ministre de l'industrie.

En restant à la tête de C.d.F.-Chimie, jusqu'en décembre 1983, M. J. Petitmengin pourra donc achever l'œuvre entreprise pour renforcer les structures de son groupe et lui donner une véritable dimension internationale. Une nouvelle et dernière étape dans la filialisation vient du reste d'être franchie, le conseil de surveillance ayant avalisé la proposition du directoire de regrouper les activités pétrochimiques et plastiques qui relevaient directement de C.d.F.-Chimie au sein d'une nouvelle filiale dénommée C.d.F.-Chimie Ethylène et plastiques. Après un exercice 1978 marqué par un assez lourd déficit, C.d.F.-Chimie devrait, pour l'année qui s'achève, dégager un résultat positif avec une marge brute très supérieure à 500 millions de francs. — A. D.

La C.G.T. crée sa propre organisation de consommateurs

Après s'être donné le temps d'une longue réflexion, la C.G.T. vient de créer sa propre organisation de défense des consommateurs : INDECOSA-C.G.T. (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés) (1). Longtemps la puissante centrale syndicale ouvrière a tenté de se faire reconnaître comme telle par les pouvoirs publics, demandant obstinément à représenter les consommateurs au sein d'organisations comme l'Institut national de la consommation ou le Comité national de la consommation. Cela lui avait toujours été refusé. Elle n'est pas la première à tourner la difficulté en créant une association (loi 1901) susceptible de remplir cet office. Déjà, au début de 1974, Force ouvrière avait créé l'AFOC (Association Force ouvrière consommateurs) qui d'emblée a conquis droit de cité. A la C.F.D.T. — car la question vient à l'esprit, inévitablement — on en est encore à la phase exploratoire.

La première activité de INDECOSA-C.G.T. sera d'établir des dossiers (sur la restauration collective, la durabilité des produits, les écarts de prix entre commerce indépendant et grande distribution, l'automobile, le coût des services bancaires, les modes de chauffage, etc.) qui devraient *« permettre aux consommateurs de devenir une force de proposition et donc d'action »*.

Financée par une légère subvention confédérale, par les cotisations des fédérations adhérentes (et les cent cinquante fédérations vont docilement verser leurs 100 F), en attendant qu'adhèrent des comités d'entreprise, INDECOSA-C.G.T. prétend même obtenir sa part des fonds (4 millions de francs) que le budget de l'Etat dispense aux associations de consommateurs.

C'est seulement à l'avenir que INDECOSA-C.G.T. descendra vers la base des 2 300 000 adhérents dont se dit forte la C.G.T. D'abord au niveau des régions (Rhône-Alpes, Alsace, Languedoc-Roussillon, Ile-de-France) avant d'atteindre les départements, puis les localités. — J. D.

(1) 213, rue Lafayette, Paris 75010.

TRANSPORTS

Conflit sur les transports en commun

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BELFORT NE VOTE PAS LES FRAIS DU PRÉFET

Le conseil général du Territoire de Belfort a voté le 20 décembre la suspension des frais de représentation du préfet jusqu'à ce que le gouvernement intervienne dans un conflit opposant le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération à une association patronale.

Cette décision a été acquise par neuf voix (socialistes) contre trois (majorité). Elle fait suite au refus de l'association industrielle — qui rassemble la plupart des établissements industriels du département — de verser sa quote-part au syndicat mixte des transports en commun récemment créé.

Les frais de représentation du préfet du département, M. Pierre Blondel, s'élèvent à 130 000 F.

SOCIAL

EN REFUSANT DE RENCONTRER LA C.F.D.T.

F.O. dit « non à la confusion »

Une quelconque convergence des éléments réformistes du mouvement ouvrier et des syndicats qui se réclament de la lutte des classes ne se réalisera pas de sitôt.

En répondant négativement à la demande de rencontre que la C.F.D.T. avait adressée, le 16 octobre, à la direction de F.O., le comité confédéral de cette dernière centrale a catégoriquement coupé court à toute esquisse de rapprochement entre les deux confédérations. En effet, le comité confédéral, le 19 décembre, après avoir écarté le rendez-vous proposé par environ 83 % des voix, a ensuite voté à l'unanimité une déclaration intitulée « Non à la confusion ».

La C.F.D.T., le 21 décembre, déclare dans un communiqué qu' « en refusant de répondre publiquement à la demande de rencontre », F.O. a choisi « le camp de l'isolement et de l'inefficacité syndicale ». Les suites à donner seront examinées par le prochain bureau national.

Les délégués F.O. n'ont retenu aucun élément favorable dans l'offre de la C.F.D.T. Tout au contraire, de paragraphe en paragraphe, ils condamnent l'attitude et l'orientation des cédétistes, ou *font ressortir l'incompatibilité de* base qui sépare les deux centrales. *« Entre la confédération Force ouvrière et la C.F.D.T. les différences d'appréciation dépassent largement les problèmes du quotidien*, déclare le texte voté. *Il s'agit donc d'une divergence fondamentale, portant sur la conception et le rôle du syndicalisme en démocratie (...) F.O., dans un souci de clarté et de respect de l'indépendance syndicale, rejette la tentative de la C.F.D.T. qui ne fait qu'ajouter à la situation actuelle un grave élément de confusion préjudiciable aux intérêts de la classe salariale. »*

Auparavant, le comité considère d'abord que *« depuis la scission intervenue, avec sa complicité, dans la Fédéchimie F.O., en 1972, la C.F.D.T. n'a cessé de développer une propagande de dénigrement à l'égard de F.O., accusant même certains de ses syndicats d'être « manipulés par les patrons »*.

L'objectif de l'entrevue demandée à F.O., est *« de camoufler la grave responsabilité de la C.F.D.T. dans la politisation du mouvement syndical »* et *« d'engager Force ouvrière dans un processus clairement affirmé d'unité d'action avec la C.G.T. »*.

La constante condamnation de *« tout contact avec la C.G.T. et le parti communiste dont elle est l'instrument »* est ensuite rappelée, avec référence aux interdictions prononcées par les congrès et les comités confédéraux dont le dernier en date, à Colmar, les 13 et 14 juin dernier. Or depuis 1970 *« pour la C.F.D.T. le succès d'une action politique capable de sortir de la société capitaliste ne peut être le fait que de l'ensemble des forces capitalistes y compris le parti communiste français »* (citation du congrès C.F.D.T.). Cette orientation *« apporte au P.C. une caution qu'il ne mérite pas »* et est *« en pleine contradiction avec les positions fondamentales de la C.G.T.-F.O. »*.

« L'opération de la C.F.D.T. dite de « recentrage » n'exclut nullement sa volonté de poursuivre son action de politique électorale, comme l'a démontré la récente déclaration de son secrétaire général, prédisant l'échec de la gauche en 1981, de plus, la C.F.D.T., dans sa volonté de donner des leçons au parti socialiste, se transforme en fait en par itsyndical. »

« F.O., organisation de classe, laisse la responsabilité aux partis politiques d'élaborer leur propre projet de société, à charge pour le syndicalisme libre et indépendant de critiquer, éventuellement de combattre le ou les projets en question, au cas où ceux-ci desserviraient les travailleurs ou mettraient en cause les libertés. »

En conclusion, le comité *« met en garde (...) contre toute interprétation de sa décision qui consisterait à prétendre que F.O. renonce à l'action. Bien au contraire (ele) entend préserver sa liberté d'action pour persévérer dans un combat (...) en utilisant si besoin est la grève. »*

Un euphémisme

M. Bergeron, devant la presse, le 20 décembre, a commenté la circulaire cédétiste du 12 octobre, objet d'un tollé général de F.O. La C.F.D.T. y explique à ses militants que les contacts avec F.O. n'étaient en rien un renversement des alliances (*le Monde* du 21 décembre). Ce document, a dit le leader syndical, *« montre l'état d'esprit de la C.F.D.T. »*. Il employait ainsi un euphémisme, car, parmi la trentaine de délégués qui ont pris la parole au comité confédéral, il y en eu plus d'un pour mettre en cause, de manière plus brutale, la sincérité des cédétistes. Celle-ci est toujours suspecte au sujet de la laïcisation, comme le fut leur loyauté lors de l'affaire de la fédération de la chimie.

Pour F.O. *« il n'y a jamais eu de fusion mais simplement coopération par la C.F.D.T. de l'ex-secrétaire général de la fédération de la chimie F.O. »*, qui n'est resté que quelques mois dans l'organisation « unifiée », tandis que se reconstruisait une fédération F.O. *d'influence comparable à celle* qu'avait animée M. Labi.

Les positions de la C.F.D.T. en ce qui concerne le syndicalisme international provoquent d'autres heurts, en particulier avec le soutien que M. Maire apporte à la C.G.T. dans sa demande d'adhésion à la C.E.S. (Confédération européenne des syndicats). M. Bergeron a répété que l'entrée de M. Séguy (qu'il estime *fort* improbable) entraînerait le départ de F.O.

Du côté de la C.F.D.T., dans l'entourage de M. Maire, on déclare que la circulaire incriminée par F.O. doit recevoir une tout autre interprétation que celle de M. Bergeron et de ses amis. Sachant les réticences qu'un rapprochement avec F.O. susciterait parmi leur base, les dirigeants cédétistes ont estimé devoir souligner qu'il n'était pas question de rompre avec la C.G.T. A l'appui, il a paru souhaitable de minimiser l'importance de la reprise de contact avec F.O. Une autre concession était faite aux adversaires de cette initiative en écrivant que *« confédéralement, F.O. est le plus souvent synonyme d'inaction »*, alors que bon nombre de cédétistes portent une appréciation encore beaucoup plus sévère sur l'attitude de F.O.

Pour M. Maire, assure-t-on, l'essentiel était de renouer un dialogue avec Force ouvrière pour tenter de parvenir, progressivement, à des relations solides, puisque, il l'a dit à diverses reprises, l'unité d'action avec la C.G.T. ne suffit pas à donner les forces suffisantes à l'action revendicative.

En rejetant l'offre de la C.F.D.T., F.O. a-t-elle le souci de préserver sa propre « clientèle » de l'attrait que pourrait exercer la nouvelle ligne de M. Maire ? On ne le pense pas rue Cadet, où l'on continue à regretter que F.O. soit *« trop timorée »*.

Le résultat des élections prud'homales a-t-il raidi la centrale de l'avenue du Maine, ragaillardie par un score *« inespéré »*, de l'aveu même de M. Bergeron ? A contrario, on peut aussi bien observer que le scrutin classe F.O. en troisième position, avec 17,5 % des suffrages, contre 23,1 % à la C.F.D.T. et 42,5 % à la C.G.T. ; cela, même si l'influence de M. Bergeron dans la fonction publique améliore sa position.

Le rendez-vous n'aura donc pas lieu. Cependant, chacune des deux centrales, ces derniers temps, a cultivé un paradoxe de même essence : alors que le « réaxage » de la C.F.D.T. devait faire disparaître un excès de politisation, M. Maire n'en continue pas moins de « parler politique », suscitant de puissants échos, comme on l'a entendu après sa déclaration sur l'échec de la gauche en 1981.

Quant à Force ouvrière, son apolitisme fondamental ne l'empêche nullement d'étayer son hostilité vis-à-vis de la C.F.D.T. par des arguments qui débordent souvent le terrain syndical... sous couleur de n'en pas sortir. Il n'est pas si facile, lorsqu'il s'agit des relation sentre la politique et le syndical, de dire *« non à la confusion »*.

JOANINE ROY.

● *Grève au SERETE*, bureau d'études d'ingénieur à Paris. Au cours d'u nvote, sur 500 personnes présentes environ (effectif total : 850), 77 % se sont prononcés, le 18 décembre, pour la grève afin de protester contre la remise en cause par la direction des avantages acquis (*modification des* indices de prix servant de base à l'indexation des salaires).

Courte trêve de Noël à l'usine Mavilor, toujours occupée

De notre correspondant.

Saint-Etienne. — A l'usine de Mavilor, à L'Horme, près de Saint-Chamond (Loire), paralysée par une grève suivie depuis le 7 décembre par 50 % du personnel ouvrier, c'est toujours l'expectative, tant sont laborieuses les négociations entre la direction et les syndicats C.G.T. et C.F.D.T.

Pour l'heure, il n'est plus question dans les discussions des motifs originels du mouvement : la paix sociale demandée par la direction et les revendications salariales des syndicats. Chacun des deux camps défend pied à pied son point de vue sur ce qui n'est en fait que l'écume du conflit : les sanctions prises à l'encontre de vingt-sept grévistes cégétistes et cédétistes. Ce fut presque la pierre d'achoppement des négociations du mercredi 19 décembre. La direction finalement accepta que la procédure instruite contre chacun des vingt-sept salariés concernés pour des motifs divers soit abandonnée individuellement, à condition que la responsabilité des *syndicats* soit globalement prise en compte et que l'usine soit évacuée afin de permettre la reprise du travail avec, à la clé, le paiement avant les fêtes de la prime de fin d'année attendue par toutes les familles grévistes ou non. Elle l'a été jeudi 20 décembre non sans aléas.

Pour permettre l'entrée du service comptable et aussi dans un souci de décrispation, les grévistes ont effectivement évacué l'usine de L'Horme vers 10 heures. Le paiement de la prime put être effectué dans l'après-midi, mais à l'unité de Lorette (près de Rive-de-Gier) qui, elle, n'est pas touchée par le conflit. A 18 heures, la trêve de Noël prenait fin et les grévistes ont réoccupé une nouvelle fois l'établissement de l'Horme. Au cours d'une réunion de trois cents non-grévistes, organisée par F.O., pour l'ensemble du personnel, mais que la C.G.T. et la C.F.D.T. avaient recommandé à leurs adhérents de boycotter, le secrétaire de l'union départementale F.O. de la Loire a réclamé des négociations et un vote à bulletin secret pour ou contre la reprise du travail. *« C'est la majorité qui doit décider et nous respecterons ce vote. »* Le responsable départemental de la centrale de M. Bergeron devait encore réaffirmer l'opposition de son syndicat à toute intervention des forces de l'ordre, *« car c'est la plus mauvaise solution »*.

Elections prud'homales

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

SALARIÉS
Inscrits : 114 937.
Abstentions : 53 868 (46,88 %).
Exprimés : 58 138 (50,58 %).
C.G.T. .... 36 413 (62,63 %)
C.F.D.T. .... 7 204 (12,39 %)
C.F.T.C. .... 6 964 (11,98 %)
F.O. .... 5 332 (9,17 %)
Divers .... 1 463 (2,52 %)
C.G.C. .... 762 (1,31 %)
EMPLOYEURS
Inscrits : 7 916.
Abstentions : 4 925 (62,22 %).
Exprimés : 2 828 (35,73 %).
U.P.E.P. .... 716 (25,32 %)
Divers .... 2 112 (74,68 %)

● *Prud'hommes : rectificatif.* — Contrairemest à ce qui a été indiqué dans le tableau sur les résultats définitifs aux élections prud'homales dans *le Monde* du 21 décembre, la C.G.T. obtient 41,66 % des sièges (et non pas 39,75 %) et les divers 1,38 % (et non pas 1,28 %).

Le pacte national pour l'emploi

COMPARAISONS A MI-PARCOURS

MESURES	PACTE III (1979-80)	PACTE I (1977-78)	PACTE II (1978-79)
Embauches avec diminution des charges sociales	51 000	136 000	46 600
Contrats emploi-formation	21 800	14 300	14 900
Contrats d'apprentissage	75 500	59 800	58 100
Stages pratiques en entreprise.	50 000	111 300	22 800
Stages de formation	29 000	39 500	37 400
TOTAL	227 300	360 900	179 800

ARTISANAT

Les métiers d'art et leur avenir

Libres opinions

Assez de promesses

par JACQUES ANQUETIL (*)

OUI, les créateurs sont en colère, oui, ils sont tous menacés de disparaître en dépit de toute la « propagande » faite autour d'eux depuis plusieurs années.

Ayant été un des premiers, il y a vingt ans, à défendre et à promouvoir tous ces métiers j'ai le devoir et le droit aujourd'hui de lancer un cri d'alarme angoissant avant qu'il ne soit trop tard. Devant la gravité de la situation déjà en 1977 avaient eu lieu les premiers états généraux des métiers d'art, regroupant vingt-huit associations et groupements (représentant plus de trois mille ateliers). L'assemblée générale avait rédigé et voté à l'unanimité une motion de protestation destinée aux pouvoirs publics afin de les alerter sur la situation grave dans laquelle se trouvaient tous les métiers d'art. Suivait une liste de mesures à prendre d'urgence : révision du cadre social et fiscal, des relations du créateur avec la société, des structures de production et de vente, de l'apprentissage et de la formation, etc. On attend toujours les réactions officielles !

On en a assez des promesses. En 1975, le rapport de M. Pierre Dehaye sur « Les difficultés des métiers d'art » proposait quatre-vingt-trois mesures d'encouragement. Il s'agissait surtout de sauvegarder les métiers dits historiques, comme les dernières dentellières d'Alençon, le dernier réparateur d'horloges anciennes, etc. On constatait avec stupeur que, dans la liste des métiers établis dans le rapport, ne figuraient pas les céramistes, les tisserands, les bijoutiers (mais un polisseur en bijouterie) ! Les orientations étaient déjà donc bien définies.

Le 29 juin 1976, un conseil restreint des ministres prenait soixante-dix décisions basées sur ce rapport. Les plus importantes ne sont pas toujours réalisées cinq ans après, comme l'organisation d'une grande exposition nationale de prestige au Grand Palais en 1977, reportée en 1978 et qui, finalement, n'a pas eu lieu, en dépit d'une préparation de plus de six mois. Cette exposition aurait été la première grande exposition des arts décoratifs depuis 1925 !

La création d'un centre international des métiers d'art qui aurait pu être enfin le lieu de rencontre entre art, artisanat, industrie, souhaité depuis le Bauhaus n'a également pas eu lieu, de même que la réalisation d'un centre de création artisanale (C.C.A.) situé au Centre Beaubourg près du Centre de création industrielle (C.C.I.), ou l'organisation d'une grande biennale des métiers d'art, prévue à partir de 1978, etc.

En dehors de l'Institut de restauration des œuvres d'art, la seule grande décision réalisée a été la création du fonds d'encouragement aux métiers d'art, géré par la SEMA, sous la tutelle du ministère de la culture.

***

Après trois ans d'activité de la SEMA on peut faire un bilan. Bien sûr elle réalise des actions et peut justifier les dépenses de son budget de 7,5 millions de francs en 1979 par des bourses, des prix et des subventions à différents organismes et des publications, mais il n'y a qu'à regarder la liste des bourses — attribuées à des restaurateurs de tableaux anciens, des ébénistes, des réparateurs de pendules, etc., — pour constater qu'il n'y a plus d'illusions à se faire sur l'encouragement apporté aux créateurs contemporains !

On sait que l'année prochaine sera l'Année du patrimoine. Une société ou une civilisation est jugée sur ce qu'elle crée, non sur ce qu'elle conserve ou restaure. Louis XIV n'était pas meublé en Louis XIII, Napoléon en Louis XVI. Regardez l'environnement de nos dirigeants et vous comprendrez mieux qu'on ne s'intéresse qu'au passé. Et ce n'est pas Beaubourg qui a été pour nous le lieu de rencontre d'une synthèse des arts ! On ignore dans les milieux officiels que la vraie tradition a toujours été la création.

***

Pendant ce temps, la Maison des ateliers d'arts français, que j'ai présidée pendant quatorze ans, et qui assure la promotion d'art contemporain de création, est menacée de disparaître. Depuis six ans, les subventions annuelles n'ont pas été augmentées proportionnellement à la hausse des charges fixes (s'élevant au moins à 10 % par an). Dans ces conditions, il est naturel que nous arrivions à un point critique. La subvention proposée pour 1980 étant réduite à 600 000 francs (20 % de moins qu'en 1979), le conseil d'administration avec l'ensemble des charges des différents centres nationaux ne peut plus assurer le fonctionnement de la galerie d'exposition permanente de la rue du Bac... qui a pourtant joué un rôle important pour la promotion d'un artisanat créateur.

Le conseil actuel, avec beaucoup de courage, s'efforce de créer une coopérative de vente pour maintenir la galerie avec l'aide de notre ministère de tutelle. Sinon tous les efforts de dix-huit ans d'un groupe de bénévoles seront anéantis. (Je précise qu'en 1980 le budget de la SEMA sera plus de dix fois supérieur à celui de la M.M.A.F.)

Notre grande colère est donc justifiée non seulement par les quelques faits que je viens d'évoquer, mais aussi pour d'autres raisons graves qui menacent la survie de nos métiers, dans le contexte économique, fiscal et culturel de notre époque.

(*) Artisan créateur, fondateur de la Maison des métiers d'art français.

A la suite de la publication, le 14 novembre, d'un article intitulé : « Métiers d'art : la grande colère des créateurs », nous avons reçu un grand nombre de lettres émanant, l'une du président de la Société d'encouragement des métiers d'art, et la plupart d'artisans créateurs, dont nous publions ci-dessous les extraits les plus significatifs.

Une lettre de M. Pierre Dehaye

UN PLAN DE LONGUE HALEINE

« Compte tenu d'une réunion tenue à la Maison des métiers d'art français, lors de l'annonce d'un *Symposium international* dit « Rencontre art textile » qui s'est déroulé à Cannes du 19 novembre au 9 décembre, cet article, en fait, pouvait apparaître comme le procès d'ensemble de la politique d'appui aux métiers d'art instaurée par le président de la République, et tout particulièrement une condamnation de la société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA) dont j'ai l'honneur de présider le conseil d'administration.

S'agissant d'une suite d'allégations inexactes, je suis sûr que vous ne me contesterez pas le droit de réponse dont je n'userai que brièvement et en me bornant à l'essentiel :

● *Symposium de Cannes.* — La Maison des métiers d'art français a affecté à cette opération une somme de 25 000 F prélevée sur la dotation annuelle accordée par l'Etat à cette association, soit, en 1979, 934 000 F. Pour un total de 115 000 F, le symposium a été financé en outre par des fonds d'origine publique ou semi-publique. La SEMA a appuyé cette opération. Le préfet Jacques Gandouin, commissaire général de la SEMA, a d'ailleurs présidé personnellement, sur l'invitation des organisateurs locaux, l'ouverture de la seconde phase du symposium, le 26 novembre. C'est dire que ces organisateurs, la plupart membres de la M.M.A.F., ne partagent pas les jugements rapportés dans vos colonnes.

● *Action des pouvoirs publics en faveur des métiers d'art.* — Comme le montre cet exemple, l'initiative prise en 1975 par M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, de faire procéder à un examen d'ensemble de la situation des métiers d'art, a été suivie de la mise en action, dès le début de 1976, d'un plan très vaste et de longue haleine. Tout n'est pas encore totalement en œuvre. Mais beaucoup a déjà été fait.

Bien des actions sont ainsi conduites par les services dont relèvent, à un titre ou à un autre, les métiers d'art, — en particulier dans les ministères de la culture, de l'éducation, des universités, du commerce et de l'artisanat, du travail et de la main-d'œuvre — et qui ont reçu pour instruction d'apporter un soin particulier aux problèmes intéressant ces métiers.

Pour faire face aux problèmes dont aucune administration particulière n'était jusqu'alors en charge, le président de la République a pris la décision de créer un fonds spécial d'encouragement, doté annuellement d'une somme importante, de l'ordre de 7,5 millions de francs en 1979, et dont la gestion a été confiée à la SEMA sous la tutelle du ministre de la culture.

● *Action particulière de la SEMA :* les 2 800 adhérents de notre association reçoivent une information régulière sur nos actions et sur l'emploi des fonds. Le budget de la SEMA et le bilan de son activité sont d'ailleurs, comme il va de soi, chaque année soumis en détail à l'assemblée générale, qui n'a rien de confidentiel puisqu'elle réunissait, lors de sa dernière séance, cinq cents personnes.

Les objectifs généraux que nous visons sont les suivants :

1) Favoriser la formation et le perfectionnement des professionnels. A cet effet, nous attribuons notamment des bourses qui représentent des sommes importantes ; nous suscitons et aidons la publication de précis techniques ; nous aidons la bibliothèque Forney à assurer aux artisans son concours pour leurs recherches professionnelles ;

2) Favoriser l'information du public, afin de révéler à elle-même la clientèle potentielle de ces métiers qui ont un besoin pressant d'achats et de commandes. Une gamme d'actions très diversifiées relève de cet objectif. Je ne citerai que les principales :

— l'attribution de prix, notamment le Grand Prix du président de la République pour les métiers d'art, remis personnellement par M. Giscard d'Estaing aux lauréats, ainsi que des prix régionaux et des prix départementaux qui encouragent des professionnels, parmi les meilleurs, tout en appelant l'attention sur leurs métiers et sur la qualité des objets qui sortent de leurs mains ;

— la publication de deux revues, l'une (*le Courrier des métiers d'art*), essentiellement destinée aux membres de l'association, l'autre, la revue *Métiers d'art*, destinée au grand public, toutes deux ayant pour objectif la diffusion d'une information précise sur les métiers en cause. Pour vous permettre de juger l'effort que représentent ces publications et leur intérêt, je me permets de vous en faire parvenir ci-joint la collection complète ;

— l'organisation d'expositions et la publication de catalogues de créations actuelles : depuis 1976, 27 expositions ont ainsi été mises en place par la SEMA ou ont reçu son appui.

Bien d'autres actions menées par la SEMA seraient à citer, telles que des aides à des groupements professionnels ou des prêts à des artisans en difficultés. »

PIERRE DEHAYE
(membre de l'Institut, président de la SEMA).

Les réactions des artisans

Content !

« Des artisans d'art sont donc en colère. La déception, voire l'amertume, le désarroi pour d'autres, s'installent dans les esprits. Moi, madame, je suis très content !... parce que je crée des emplois utiles. Bien sûr, ce n'est pas de mon seul fait. Quelques milliers de créateurs ont réussi cet exploit dans notre pays, et ce sans moyens financiers.

Nous avons assuré le recyclage d'un préfet tout d'abord (le patron de la SEMA). Notre grande mansuétude à son égard lui a permis de devenir un spécialiste de nos problèmes au bout de plusieurs années. Directeurs, sous-directeurs, adjoints, fonctionnaires, secrétaires, chauffeurs, imprimeurs, s'épanouissent grâce à nous... De rapports en brochures, de réunions en séminaires, que de personnes affairées ! La spécificité de nos métiers est incontestablement reconnue puisque tant de bonnes volontés s'en occupent.

Notre naturelle naïveté de travailleurs manuels nous avait incités à poser deux questions simples : devons-nous disparaître écrasés par une fiscalité et des charges sociales inadaptées à notre cas ? Si la beauté des objets répond à un besoin de la société, permettra-t-on aux artisans d'art de faire leur métier en les aidant ?

Nous étions, je le comprends maintenant, dans l'erreur... Des années ont été et seront indispensables pour étudier notre cas. Indéniablement, l'efficacité arrive en France, à la suite de réunions de commissions, de sous-commissions, d'assemblées informelles, d'états généraux, de beaux discours émaillés de belles formules. Quand une catégorie sociale réclame, tout de suite, les conditions pour ne plus être malheureuse... le pouvoir politique lui reproche tranquillement sa modestie et lui propose le bonheur, tout simplement... un peu plus tard.

La soupe de nos duègnes est bonne. Quand elle refroidit, il suffit de la réchauffer. Nous avons mis le couvert, fait la vaisselle pendant des années. Quand lécherons-nous les plats ? »

CLAUDE TREMEL
(artisan potier).

Faire marcher les créateurs à la carotte

« Bravo pour cet article concernant l'appréciation des créateurs sur la gestion de la Société d'encouragement aux métiers d'art. Cela s'est tellement dit sous le manteau, de bouche à oreille ou en petit comité, sans que personne ose le dire publiquement, en espérant toujours être le bénéficiaire d'une manne qu'on attend et qui n'arrive jamais !

D'ailleurs, en la matière, celui qui détient les clefs d'un coffre qu'il n'ouvre jamais, justement pour laisser entendre qu'il est toujours plein, a tous les moyens de régner et de diviser. Cependant, il faut aller plus loin, à mon avis, dans l'examen de ce phénomène, et poser, peut-être, les problèmes d'intentions politiques qui se manifestent à travers ces agissements.

Tout se passe, en fait, comme si on avait chargé un gendarme de mettre de l'ordre dans le banc de poissons, pour permettre aux gros requins d'y pêcher plus facilement. Les créateurs sont là pour avoir des idées, dont ils ne profiteront pas, les entreprises industrielles sont là pour rentabiliser ces idées, et la Société d'encouragement aux métiers d'art est là pour assurer le bon fonctionnement de ce système en effectuant de temps en temps un petit saupoudrage pour empêcher la chaudière d'exploser et faire ainsi marcher les créateurs à la carotte. »

FRANCINE SIXOU
(artisan créateur).

Vous avez dit « politique » ?

« C'est vrai nous sommes râleurs, individualistes, incohérents peut-être, mais nous souffrons et nous sommes sincères. Les créateurs contemporains dans les métiers d'art, car c'est le problème de la création contemporaine qui est posé, subissent mille difficultés pour exister en cumulant les ambiguïtés : ni art « majeur » ni art « mineur » pour les amateurs de classement, contemporains dans un univers où seul l'ancien est une valeur établie et rassurante, non cotés dans un monde où l'intérêt d'une œuvre est d'abord marchand.

L'Eglise et les princes soutenaient les contemporains de leur époque par des commandes, des pensions... les princes d'aujourd'hui conditionnent leur soutien à la notion qui nous est le plus étrangère, c'est-à-dire le « rendement » (financier ou électoral...). Ils choisissent les secteurs d'intervention liés aux valeurs établies alors que notre démarche est par définition risquée, incertaine, tournée vers l'avenir. La création, comme la biologie, a besoin d'une recherche fondamentale financée en partie par l'Etat ou des mécènes. Il s'agit d'un choix politique et culturel. Vous avez dit « politique » ? »

PIERRE CAPERON
(céramiste).



ENVIRONNEMENT

LES MINISTRES DES NEUF SE SONT RÉUNIS A BRUXELLES

• Modération vis-à-vis de la France dans l'affaire du Rhin • La lutte contre la pollution atmosphérique

Les neuf ministres de l'environnement de la *Communauté européenne, réunis à Bruxelles le* 17 décembre, ont adopté deux directives pour lutter contre la pollution atmosphérique. Ils ont, d'autre part, visiblement ménagé la France pour l'affaire des rejets de sel dans le Rhin.

L'Europe de l'environnement est malade du Rhin, on le sait. On pouvait craindre que cette crise venant après bien d'autres ne compromette définitivement la *trop lente construction* d'une communauté d'action pour l'amélioration du cadre de vie des peuples européens. La récente réunion de Bruxelles, que la plupart des délégations *abordaient avec pessimisme, a prouvé* que non. La raison a triomphé des ressentiments.

M. François Delmas, secrétaire d'État à l'environnement, qui représentait la France, s'apprêtait à être mis en accusation après le refus du gouvernement de soumettre à ratification le traité *sur la dépollution du Rhin*. Il a été surpris par la modération, dont les Néerlandais ont fait preuve en exprimant leurs « regrets ». Il a indiqué que la France était prête à participer au début de l'an prochain à une réunion des cinq ministres concernés pour sortir l'affaire du sel alsacien de l'impasse *où elle se trouve*.

On s'est rendu compte à La Haye comme à Bonn qu'il ne servait à rien de crier à la trahison et qu'il valait mieux s'asseoir à nouveau autour d'un tapis vert pour réexaminer à fond et au plus haut niveau le dossier du Rhin. Cette bonne volonté doublée de réalisme s'est immédiatement traduite par l'adoption — non sans discussion toutefois — de deux directives.

La première fixe les quantités maximum d'oxyde de soufre (SO_2) et de poussière que l'air respiré par les Européens ne pourra plus dépasser. On ne tolérera plus que 120 microgrammes de SO_2 par mètre cube d'air si celui-ci contient en même temps de 0 à 50 microgrammes de poussière. Mais, si les poussières sont à un taux supérieur à 50 microgrammes, le SO_2 devra être ramené à un maximum de 80 microgrammes par mètre cube.

D'apparence fort technique, cette directive marque une étape *importante dans la lutte contre* la pollution. Pour la première fois, on tient compte d'un phénomène maintes fois souligné par les scientifiques : la synergie entre les polluants. Les poussières « exaltent » la nocivité de l'oxyde de soufre et en retour celui-ci rend plus dangereuse pour nos *poumons l'inhalation des poussières*. Leurs effets ne s'additionnent pas, ils se multiplient.

La directive est aussi la première qui, dans le domaine de l'air, ne tente pas seulement de limiter telle ou telle émission polluante mais s'intéresse au milieu même dans lequel nous évoluons. On en vient donc progressivement à définir la qualité de l'eau, de l'air, demain peut-être des sols ou du silence au-dessous de laquelle la vie devient pénible *ou impossible. Une sorte* de minimum vital naturel, en somme.

De nouvelles bombes aérosols

La seconde directive limite l'usage des fluorocarbones dans les bombes aérosols. Ce produit détruit la couche d'ozone qui protège nos épidermes contre les agressions des rayons ultraviolets. D'ici à juin 1981, les Neuf devront obliger tous leurs fabricants d'aérosols à réduire de 30 % la quantité de fluorocarbone utilisée dans les bombes. Et l'on s'est mis d'accord pour étudier sérieusement l'élimination totale de cette dangereuse substance. Cette fois, les Européens n'ont pas légiféré seulement pour eux-mêmes. Le problème posé est planétaire, et l'initiative des Neuf montre la voie à *tous les pays industrialisés. Dans l'internationalisation de la* lutte écologique, c'est encore un pas non négligeable.

Enfin, à la surprise générale, le ministre britannique de l'environnement a mis sur le tapis une question qui ne figurait pas à l'ordre du jour : la protection des baleines. Il a proposé que les Neuf *adoptent une mesure déjà prise* en Grande-Bretagne : l'interdiction de toute importation de produits baleiniers comme les graisses, la nourriture pour animaux domestiques, les cosmétiques, etc.

Les Danois, à cause des pêcheries du Groenland, ont fait grise mine, mais tout le monde est *tombé d'accord pour examiner* une directive de ce style à la prochaine réunion des ministres au printemps de 1980. La cessation des importations serait, en effet, la meilleure manière de « casser » le marché des produits baleiniers et par contrecoup, de diminuer l'intérêt de la chasse aux cétacés.

Là encore, les Neuf donnent l'exemple. Ils viennent de montrer en tous cas que, loin de s'enliser comme on le redoutait, l'Europe — au moins celle de l'*environnement* — continue d'avancer pas à pas.

MARC AMBROISE-RENDU.

LE DÉVERSEMENT DE SEL DANS LE RHIN

Les Néerlandais renoncent aux poursuites judiciaires

De notre correspondant

La Haye. — C'est à l'unanimité que les députés néerlandais ont adopté, le jeudi 20 décembre, une motion priant la France de prendre « *des mesures immédiates* » pour réduire effectivement les déversements de sel dans le Rhin. Mais, suivant en cela la suggestion de leur gouvernement, les parlementaires ont renoncé à proposer des mesures judiciaires contre la France, qui a renoncé à ratifier la convention de Bonn sur la dépollution du Rhin.

Les représentants ministériels avaient expliqué aux députés que Paris a promis de faire des efforts pour arriver tout de même à faire ratifier la convention et que toute action judicaire nouvelle ne pourrait que nuire aux discussions en cours. Ils ont révélé que la France avance à présent sérieusement le projet de construction d'une saline pour récupérer le sel des mines de potasse, mais qu'elle demande aux autres pays riverains de participer au financement de l'usine et de garantir les ventes de certains tonnages de sel.

Ces propositions, ont ajouté les représentants du gouvernement, trouvent aux Pays-Bas un accueil « *peu favorable* ».

RENÉ TER STEEGE.

AGRICULTURE

Une trêve dans la « guerre du mouton »

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne vient de confirmer son intention d'instaurer une trêve dans « *la guerre du mouton* ». Des propos tenus jeudi 20 décembre par son porte-parole, il ressort qu'elle va s'abstenir, au moins jusqu'à la réunion des ministres de l'agriculture des Neuf le 21 janvier, d'adresser un nouveau recours contre la France à la Cour de justice de Luxembourg.

Bref, la seconde procédure d'infraction *déclenchée* par la commission — après que le gouvernement français, déjà condamné par la Cour, eut décidé de n'ouvrir que très partiellement les frontières aux importations de viande de mouton britannique — est, au moins dans les faits, suspendue. La Commission note que les Français, dans la réponse donnée à son « *avis motivé* », reconnaissent qu'il convient que la décision de la Cour soit pleinement appliquée. Elle va prendre contact avec eux pour *examiner comment* cet objectif peut être atteint en douceur, en d'autres termes, pour essayer de trouver un terrain d'entente sur les mesures intérimaires à arrêter pour que l'ouverture des frontières françaises, en l'absence d'une organisation communautaire du marché, puisse se faire sans dégâts majeurs.

Bien évidemment, ces mesures intérimaires seraient abrogées au moment où le règlement de marché européen, en cours d'élaboration, *entrera en vigueur. Ce* geste d'apaisement de la Commission répond à la volonté de compromis manifestée par M. Méhaignerie lors des deux précédents conseils.

Le ministre avait indiqué qu'il était disposé à se rallier à un règlement proche de ce que souhaitent la majorité des pays partenaires, et par là même assez éloigné de ce qu'il réclamait lui-même initialement. Lors de la dernière réunion, il avait cependant fait valoir qu'il ne devait pas être le seul à faire des concessions et que si l'on voulait que les travaux du conseil des ministres progressent, il *convenait aussi d'aider la France* à rechercher des solutions au problème politiquement très sensible que lui pose l'abandon de l'organisation nationale du marché du mouton. — Pr. B.

● *Le ministère de l'agriculture* a formellement démenti, jeudi, les informations selon lesquelles la France aurait décidé de lever l'interdit des importations britanniques de mouton. *C'est sur la foi d'une dépêche* d'agence que nous avions indiqué par erreur, dans notre seconde édition du 21 décembre, que Paris ouvrait ses frontières au mouton britannique.

Selon l'un des responsables financiers du pays

L'ARABIE SAOUDITE POURRA DÉPENSER TOUS SES REVENUS PÉTROLIERS

Comment s'explique la baisse des réserves de l'Arabie Saoudite, passées de quelque 29,9 milliards de dollars fin 1977 à 17 milliards ? Notre confrère le « New York Times » apporte de nouveaux éléments à cette affaire qui a récemment donné lieu à des rumeurs peu banales, faisant état, notamment, d'un gigantesque vol (« le Monde » du 14 décembre).

D'une conversation téléphonique qu'un correspondant du journal américain à Londres a eue avec le gouverneur de la SAMA (Agence monétaire de l'Arabie Saoudite, d'après les initiales en anglais), le cheikh Abdelaziz Al Goraishy, il ressort que le déficit budgétaire des deux dernières années et le transferts de capitaux privés ont occasionné une certaine perte de réserves. D'après le gouverneur de la SAMA, la séparation est totale *entre, d'une part, les avoirs de l'État* saoudien et, de l'autre, la fortune des membres de la famille royale.

Il a évalué à 57 milliards de dollars le total des actifs étrangers de l'Arabie Saoudite dont une partie seulement est « liquide ». M. Al Goraishy mentionne la transformation de 7,7 milliards d'actifs liquides en actifs plus ou moins immobilisés. Le gouverneur de la SAMA a encore dit que l'Arabie Saoudite, dont les revenus pétroliers en 1980 pourraient s'élever entre 66 et 79 milliards de dollars, finira sans doute par dépenser la totalité de cette somme pour son développement.

Selon notre confrère américain, les précisions données par M. Al Goraishy ne permettent pas encore d'expliquer entièrement la chute des réserves.

Aux États-Unis

LA BALANCE DES PAIEMENTS A ÉTÉ EXCÉDENTAIRE AU COURS DU TROISIÈME TRIMESTRE

Washington (*A.F.P.*). — La balance des paiements des États-Unis a, pour la première fois *depuis deux ans, enregistré un* excédent — de 762 millions de dollars — au cours du troisième trimestre de 1979. Selon le département du commerce, ce résultat reflète en particulier la bonne progression des exportations depuis le début de l'année. Au cours du second trimestre, la balance des paiements avait enregistré un déficit de 1,1 milliard de dollars. En 1978, le déficit s'était chiffré à 14 milliards de dollars.

Le déficit de la balance commerciale a été ramené de 7,7 milliards à 7,3 milliards de dollars du second au troisième trimestre, malgré l'augmentation intervenue entre-temps des prix du pétrole. Les exportations visibles, qui avaient atteint 72,3 milliards de dollars au second trimestre, se sont élevées à 74,4 *milliards* au troisième trimestre. De leur côté, les exportations invisibles ont rapporté de juillet à septembre, 10,6 milliards de dollars, soit *1,8 milliards de plus qu'au second* trimestre.

ACCORD FRANCO-GREC SUR LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Les *ministres de l'agriculture* de France et de Grèce ont signé, le 17 décembre à Athènes, un accord de coopération technique. Il prévoit la mise en place d'une structure administrative pour faciliter les contacts entre les chercheurs et pour organiser leurs échanges.

La France a intérêt, dit-on au ministère de l'agriculture, à aider au maintien de l'élevage en Grèce. Il est préférable que la Grèce, dit-on Rue de Varenne, développe sur ses surfaces irriguées des cultures fourragères ou protéagineuses, plutôt que de fruits, de légumes et de la vigne, dont l'Europe à Dix sera excédentaire.

MONNAIE

En Allemagne fédérale

M. Pohl succède à M. Emminger à la tête de la Bundesbank

De notre correspondant

Bonn. — Décidé à prendre sa retraite, M. Otmar Emminger, président de la Bundesbank, vient de passer la main à son successeur, M. Karl Otto Pöhl. Celui-ci était, depuis sept ans déjà, vice-président de la Banque centrale de la R.F.A.

La nomination de M. Pöhl, intervenue en fait durant l'été, se heurta à des réserves très nettes aussi bien des milieux financiers et industriels que de l'opposition chrétienne démocrate. On faisait tout d'abord remarquer que jamais personne n'avait accédé à l'âge de cinquante ans à un poste qui exigerait une sagesse mûrie par une très longue expérience. *De façon plus précise, bien des* gens soupçonnaient M. Pöhl d'être un « *homme du chancelier Schmidt* », dont l'entrée en fonctions ne manquerait pas de compromettre l'indépendance de la Banque fédérale envers le gouvernement de Bonn.

C'est un fait que M. Schmidt, alors qu'il était encore ministre des finances en 1972, avait choisi M. Pöhl comme son secrétaire d'État et qu'à maintes reprises celui-ci a été considéré comme l'homme de confiance de l'actuel chancelier. Encore conviendrait-il de ne pas oublier que, après avoir pratiqué le journalisme économique pendant plusieurs années au début de sa carrière, M. Pöhl a été secrétaire de l'Assemblée professionnelle des banques de la R.F.A.

En outre, personne dans les milieux politiques et financiers de la République fédérale n'ignore que, dans ses fonctions de vice-président de la banque, M. Pöhl — bien qu'il ait été tenu quelque peu à l'écart des négociations — a été l'un des critiques les plus résolus du Système monétaire européen (S.M.E.) « imposé » par M. Schmidt en dépit de l'hostilité de beaucoup de responsables ouest-allemands.

On attribue cependant aux efforts de M. Pöhl le mérite d'avoir affaibli le mécanisme du S.M.E. bien plus que ne le souhaitait le chancelier. L'attitude de M. Pöhl à cet égard est significative, à un moment où la plupart des experts ouest-allemands lèvent de nouveau la bannière de la révolte contre un système qui aurait pour résultat essentiel d'importer dans la République fédérale une *inflation* contre laquelle les pays voisins n'auraient pas la volonté de se défendre.

Défendre l'indépendance

Aussi les doutes qui s'étaient d'abord manifestés à l'égard de M. Pöhl sont-ils presque complètement dissipés. Tout le monde est convaincu que le nouveau président défendra l'indépendance de la Bundesbank avec la même énergie que ses trois prédécesseurs.

La Banque fédérale refuse d'être « *une machine à imprimer la monnaie* ». Mais elle ne peut pas pousser l'indépendance, qui lui est garantie par la loi, jusqu'au point où elle deviendrait à Francfort une espèce de « *contre-gouvernement* ». Le compromis entre ces deux exigences demande donc du président de la Bundesbank une grande habileté diplomatique.

JEAN WETZ.

M. EMMINGER : un quart de siècle d'histoire monétaire.

L'homme qui quitte la présidence de la Banque fédérale d'Allemagne, à l'âge de soixante-huit ans, — il est né le 2 mars 1911 à Augsbourg, — a été aussi une des figures marquantes de la scène monétaire internationale depuis un bon quart de siècle. M. Otmar Emminger était membre de la délégation allemande à l'O.E.C.E. (devenu plus tard l'actuelle O.C.D.E.) en 1949 et 1950. Dès 1953, il entre au conseil d'administration de la Bundesbank, dont il deviendra le vice-président en 1970, poste qu'il occupera jusqu'à sa nomination aux fonctions de président en avril 1977 (il succèdera à M. Karl Klasen). Il sera, de 1958 à 1977, le vice-président du comité monétaire de l'O.C.D.E., et de 1964 à 1967, le président du comité des Dix (les dix pays les plus importants du Fonds monétaire), comité qui, à l'époque, est le plus important organe de préparation des négociations internationales sur les affaires monétaires. En 1969, M. Emminger est devenu président du comité n° 3 (balance des paiements de l'O.C.D.E.).

M. Emminger, qui a fait des études de sciences économiques en Allemagne et à Londres (London School of Economics), est l'auteur de plusieurs livres traitant notamment des questions monétaires, ainsi que de très nombreux articles de revues. Esprit précis, il allie la courtoisie et la souplesse du diplomate à la fermeté d'un homme qui sait rester fidèle à ses convictions, comme il l'a montré à la tête de la Bundesbank, qu'il a dirigée avec fermeté dans une époque difficile. — P. F.

Ph. B.

ÉTRANGER

EN GRANDE-BRETAGNE

Le gouvernement approuve le nouveau plan de redressement de British Leyland

Londres. — *Sir Keith Joseph, ministre de l'industrie, a confirmé jeudi 20 décembre, aux Communes, la décision du gouvernement d'assurer à British Leyland (B.L.) l'entreprise nationalisée de construction automobile, une aide financière de 300 millions de livres pour l'année prochaine. Si les résultats de 1980 sont positifs, B. L. recevra, encore 133 millions de livres supplémentaires pour la période allant de 1981 à 1983. Les 300 millions de livres proviendront à peu près pour moitié des crédits déjà réservés pour B. L. dans les programmes d'assistance antérieurs et pour moitié des fonds de réserves d'urgence du gouvernement. En outre, le gouvernement accepte de transformer un prêt de 150 millions de livres, accordé en 1977, en actions d'un montant identique, le Trésor prenant en charge les 22 millions de livres d'intérêts que B. L. aurait dû payer.*

Sir Keith n'a pas manqué de souligner que la situation de B.L. n'était pas « *encourageante* », aoutant que la compagnie ne pourrait survivre que si elle améliorait sensiblement ses performances. « *En aucun cas le succès ne peut être garanti* » a-t-il ajouté. Pratiquement, le gouvernement a accepté le plan de sauvegarde de l'entreprise, préparé par son P.-D.G. Sir Michel Edwardes, que le personnel avait approuvé à une très large majorité au scrutin secret (*le Monde* du 3 novembre).

Sir Keith, critiqué par la droite du parti conservateur qui recommande un démembrement de l'« empire » de B.L. et la vente des *secteurs d'activité* profitables, a fait état d'une lettre de Sir Michael adressée au gouvernement, indiquant que B.L. abandonnerait la partie si des grèves, des pratiques restrictives, ou une faible productivité, mettaient en danger le plan de sauvetage de l'entreprise. Sir Michael a déclaré plus tard que la décision du gouvernement représentait la « *dernière chance* » pour B.L., ajoutant : « *Nous ne pouvons vivre pour toujours de l'argent du gouvernement* ». De son côté, M. Duffy, président du syndicat des métallurgistes, a réagit favorablement, tout en regrettant la méfiance implicite contenue dans la lettre de Sir Michael.

Des déclarations de Sir Keith aux Communes, puis à la presse, il apparaît que, pour redresser la *situation financière*, B.L. envisage de vendre quatre usines intéressant notamment la production de véhicules militaires, de camions et éventuellement celle de la M.G. avec l'espoir d'en obtenir 50 millions de livres. La décision du gouvernement a été prise à temps pour permettre à Sir Michael de se rendre avant la fin de l'année au Japon, comme il l'avait promis, pour la conclusion de l'accord avec Honda, sur la construction d'un nouveau modèle de moyenne catégorie. z

Sir Keith a laissé entendre clairement que l'aide du gouvernement visait essentiellement à rétablir les finances de B.L. pour lui permettre, à l'avenir, de faire appel à la City, afin d'obtenir les emprunts garantis par l'État qui lui permettront de financer ses programmes d'investissements évalués à 1 milliard 800 millions de livres pour la période de 1980 à 1985.

HENRI PIERRE.

CHILI

● *Les exportations chiliennes* ont atteint au cours des neuf premiers mois de 1979 2 708 millions de dollars, contre 1 780 millions de janvier à septembre 1978, en augmentation de 52 %. Les importations s'étant montées à 2 930 millions de dollars, le déficit de la balance commerciale a été de 224 millions de dollars. Les achats de pétrole ont atteint 531 millions de dollars, dont *221 millions en provenance d'Iran*.

ÉNERGIE

LA FIN DE LA RÉUNION DE CARACAS

Les membres de l'OPEP se séparent sans parvenir à s'entendre

De notre envoyé spécial

Caracas. — Les treize ministres du pétrole des pays membres de l'OPEP se sont séparés le 20 décembre sans avoir pu trouver de terrain d'entente sur les prix. Le communiqué final précise que *« la conférence a examiné le rapport de la commission économique qui traite des tendances du marché et des prix du pétrole, mais n'a pris aucune décision à ce sujet »*.

Une conférence extraordinaire sera chargée de revoir les positions adoptées par les pays membres en matière de prix. Elle pourrait se tenir avant le printemps. Déjà, l'Arabie Saoudite a fait savoir qu'elle pensait maintenir à 24 dollars le baril *« aussi longtemps que possible »* le prix de son pétrole ; la plupart des autres pays ont annoncé qu'ils prendraient leur décision ultérieurement. Mais on a cru comprendre que, en affirmant qu'il respecterait la discipline des prix, le ministre algérien, M. Belkacem Nabi, entendait que le brut de son pays ne dépasse pas 30 dollars par baril pour le premier trimestre 1980. Le Nigéria fixerait lui aussi ses prix à 30 dollars dans un premier temps. Mais que fera l'Iran ?

Il semble que le prix moyen du baril de pétrole atteindra dès janvier 1980 26 dollars, soit un doublement des prix depuis décembre 1978. Mais chaque pays étant libre, l'avenir du coût du pétrole dépendra essentiellement de l'évolution du marché. En affirmant que l'absence de décision sur les prix était une *« bonne nouvelle »*, Cheikh Yamani a voulu communiquer au monde occidental son optimisme. *« Après les deux mois d'hiver,* estime-t-il, *la consommation baissera et les stocks seront au plus haut. Il y aura alors vers la fin du mois de mars une chute importante des prix du marché spot. »* Dès lors que les prix du marché libre se rapprocheraient des cours officiels des pays de l'OPEP, il sera plus facile à l'Organisation de réunifier les prix, d'où l'idée de cette conférence extraordinaire au début du printemps. Mais le ministre saoudien a prévenu : *« Nous ne voulons pas voir les prix officiels baisser. »*.

La coopération avec les pays en voie de développement

Pour favoriser la détente sur le marché, Cheikh Yamani compte sur la récession aux Etats-Unis, qui est *« inévitable »*, mais dont *« nul ne sait l'ampleur non plus que la durée »*. Il pense aussi que le doublement des prix aura un effet sur la consommation. Enfin, le maintien de la production saoudienne à 9,5 millions de barils par jour sera aussi un facteur non négligeable. *« Il était donc plus important de ne pas prendre de décision que d'en prendre une mauvaise »*, affirme-t-il, puisqu'il y avait à Caracas une *grande différence d'attitude et d'opinion* parmi les membres de l'OPEP sur les prix du pétrole en fonction de leur qualité et de leur degré d'éloignement des marchés de consommation (*le Monde* du 21 décembre).

Interrogé sur l'année 1980, Cheikh Yamani a poursuivi : *« Il faut tenir compte de la leçon que nous avons reçue de l'Iran. Il faut donc économiser l'énergie, développer les sources alternatives et éliminer les problèmes politiques qui peuvent être à l'origine d'une interruption des flux de pétrole. »* Il a alors dénoncé les pays qui, comme le Japon ou l'Allemagne fédérale, achètent à n'importe quel prix. *« Ne vous attendez pas,* a-t-il dit, *à voir les producteurs dire non si on leur propose de payer 40 dollars par baril. »*

Si la question des prix reste ouverte et dépendra largement du marché, donc de la sagesse des consommateurs dans les semaines à venir, il en est de même des autres sujets qui étaient à l'ordre du jour. Certes, le communiqué final affirme que *« la conférence a centré ses discussions sur les mesures de coopération avec les autres pays en développement »*, mais c'est pour annoncer seulement un renforcement de la dotation du fonds spécial d'aide, dont le capital est porté à 4 milliards de dollars. C'était indispensable puisque l'aide fournie par l'OPEP au tiers-monde avait nettement diminué ces dernières années, en raison de l'érosion du pouvoir d'achat des pays membres.

Les 1,6 milliard de dollars supplémentaires dont le fonds va être doté ne constituent jamais qu'une quinzaine de jours des recettes qu'obtiendront les pays de l'organisation du fait des nouvelles hausses de prix. Cette contribution est cependant considérée *« comme une mesure de coopération financière transitoire et urgente »*, en attendant l'établissement d'un mécanisme financier mieux structuré. M. Nabi, le ministre algérien, a obtenu un accord de principe sur la conversion du fonds d'aide en une agence de développement dotée d'une personnalité juridique. L'étude en est toutefois renvoyée devant le comité de stratégie à long terme, tout comme la proposition irakienne de créer un organisme chargé de compenser, pour les pays en voie de développement, l'inflation exportée par les pays industrialisés et la hausse des prix du pétrole. Ce comité soumettra ses propositions à une conférence extraordinaire qui se tiendra *« aussitôt que possible »* à Taif, en Arabie Saoudite.

C'est ce même comité qui est chargé d'examiner l'adoption d'un panier de monnaies comme unité *de compte pour le pétrole ainsi que* la mise au point d'une formule d'indexation du prix du brut qui garantisse, à terme, le maintien du pouvoir d'achat des pays producteurs, voire une légère amélioration de celui-ci (de l'ordre du taux de croissance dans les pays industrialisés). En attendant, des pays comme l'Irak ont déjà adopté dans leur contrat des clauses d'indexation monétaire qui les garantissent contre l'érosion de la devise américaine. Quant à l'idée *d'abandonner le dollar comme monnaie de paiement des transactions pétrolières,* elle est laissée à l'initiative des pays membres. Rares sont ceux qui semblent toutefois devoir refuser les dollars.

Les membres de l'OPEP ont enfin répété leur volonté de créer une agence de presse et la nécessité d'élaborer des politiques énergétiques, notamment des prix de l'énergie qui favorisent les économies dans leur propre pays. Une mesure, peut-être, inspirée par la folle circulation de Caracas, où le prix moyen de l'essence n'est guère supérieur à 25 centimes et où il est interdit de rouler un jour par semaine. Non par souci de conserver l'énergie, mais pour tenter d'améliorer un peu le trafic.

BRUNO DETHOMAS.

De 24 à 30 dollars le baril

On trouvera ci-dessous les prix du baril de pétrole brut des onze principaux pays exportateurs au lendemain de la conférence de Caracas. Ce tableau, établi par l'A. F. P., tient compte des décisions annoncées à la veille de l'ouverture de la réunion et des déclarations faites depuis. Il est indiqué entre parenthèses les pourcentages d'augmentation des prix par rapport à ceux en vigueur en décembre 1978.

Dans les prochains jours, plusieurs Etats de l'OPEP vont procéder à de nouveaux réajustements. *Les prix indiqués ci-dessous incluent les diverses primes (de qualité, de proximité des marchés de consommation, etc.).*

- **ARABIE SAOUDITE : 24 dollars (+ 88,7 % par rapport à décembre 1978). Aucun relèvement prévu.**
- **EMIRATS ARABES UNIS : 27,56 dollars (+ 107 %). Pas *de hausse prévue.***
- **QATAR : 27,42 dollars (+ 107 %). Pas de hausse prévue.**
- **KOWEIT : 21,43 dollars (+ 75 %). Hausse d'environ 2 dollars par baril attendue pour s'aligner sur le prix saoudien récemment relevé.**
- **IRAK : 23,50 dollars (+ 75,6 %). Hausse attendue.**
- **IRAN : 28,71 dollars (+ 85,71 %).**
- **ALGERIE : 26,27 dollars (+ 86,3 %). Alignement sur le prix libyen de 30 dollars prévu.**
- **NIGERIA : 26,27 dollars (+ 85,9 %). Alignement sur la Libye prévu.**
- **LIBYE : 30 dollars (+ 115 %).**
- **INDONESIE : 23,50 dollars (+ 88 %).**
- **VENEZUELA : 26,75 dollars (+ 91 %).**

La facture pétrolière de la France dépassera 100 milliards de francs en 1980

déclare M. Giraud

« La facture pétrolière de la France », compte tenu des dernières hausses décidées par les pays producteurs, *« dépassera 100 milliards de francs en 1980 »*, a indiqué M. Giraud, ministre de l'industrie, le jeudi 20 décembre, à l'occasion d'un déjeuner organisé par l'Association des journalistes économiques et financiers. Pour le ministre, deux comparaisons illustrent l'ampleur de cette ponction qui va être opérée sur le produit national brut : *« L'impôt direct rapportera l'an prochain 116 milliards de francs au Trésor et l'ensemble de la production automobile française se montera à 100 milliards de francs. »*

En deux ans, la facture pétrolière de la France aura pratiquement doublé, puisqu'elle n'était que de 54 milliards de francs en 1978. En 1979, compte tenu de la rétroactivité des hausses annoncées ces derniers jours, elle devrait être comprise entre 72 et 75 milliards de francs.

Quelles seront les conséquences de ce nouveau choc pétrolier sur l'économie française ?

M. Giraud est fort sceptique quant aux possibilités de faire des prévisions sérieuses : *« Les experts calculent des taux de croissance sans savoir comment vont s'opérer les recyclages de capitaux, sans savoir comment le système monétaire fonctionnera. »* De plus, a poursuivi le ministre, *« nos économistes supposent l'espace national clos »*. Bref, plus que jamais, M. Giraud — fidèle en cela à la ligne du gouvernement — se refuse à rentrer dans les détails de la prévision.

Effets mécaniques

Tout au plus, peut-on calculer les effets mécaniques. Sur la base d'un prix moyen du pétrole importé d'environ 26 dollars, d'une structure d'approvisionnement similaire à ce qu'elle était (40 % du pétrole acheté par la France provient d'Arabie Saoudite), de la perspective d'une consommation identique à celle de 1979 (107 millions de tonnes), d'un cours du dollar voisin de ce qu'il est aujourd'hui, on estime au ministère de l'industrie que le poids de la facture pétrolière représentera en 1980 pour la France, 3,9 % du P.N.B. (contre 1,2 % en 1970), pour le Japon, 4,7 % (contre 1,4 % en 1970), pour la R.F.A. 3,7 % (contre 1 %) et pour les Etats-Unis 3,2 % (contre 0,2 %). Quant aux recettes des treize pays membres de l'OPEP, elles auront été multipliées par trente en dix ans, passant de 9 milliards de dollars en 1970 à 270 milliards en 1980. L'excédent des balances des paiements de ces pays est estimé pour l'an prochain entre 80 et 90 milliards de dollars. *« De quoi acheter la totalité des actions cotées à la Bourse de Paris, avec en prime l'ensemble de la production automobile française »*, a rappelé M. Giraud.

Reste à savoir comment les pouvoirs publics vont réagir. Les hausses du pétrole brut seront évidemment répercutées au stade du consommateur. Mais il faudra attendre quelques jours, voire quelques semaines, avant que le gouvernement n'arrête sa politique. Comme toujours en pareil cas, il pourra, soit répercuter uniformément la hausse du brut sur *tous les produits (carburants, fuel* domestique et fuel industriel), soit faire porter un peu plus le fardeau sur l'un ou l'autre des produits. En tout cas, il semble exclu que l'on procède à une majoration massive et dissuasive (en portant par exemple à 5 ou 6 francs le litre d'essence) des prix des carburants. M. Giraud y est opposé en raison *« du caractère antidémocratique d'un rationnement par l'argent »*. Pas question non plus pour le ministre *« d'accélérer le programme nucléaire »*.

En revanche, il semble certain que sera *relancée la politique* d'économies d'énergie. D'autant que, selon M. Giraud les sommes investies dans ce domaine permettent non seulement des économies de devises, mais aussi d'améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs, et de relancer ainsi la machine économique. La démonstration est convaincante... *Mais ce qui est vrai aujourd'hui* l'était déjà en 1973-1974. Or il faut bien dire que les pouvoirs publics, faute d'avoir consacré aux économies d'énergie les moyens qu'exigeait la situation, n'ont pas obtenu dans ce domaine les résultats espérés. — J.-M. Q.

« Une menace pour notre sécurité »

déclare le secrétaire américain à l'énergie

L'échec de la conférence de Caracas et l'incapacité des pays exportateurs de pétrole à s'entendre, *« constitue une menace pour notre sécurité nationale et notre bien-être économique »*, a déclaré M. Charles Duncan, secrétaire américain à l'énergie, jeudi 20 décembre. La facture pétrolière des Etats-Unis devrait augmenter, selon M. Duncan, de dix milliards de dollars par an, à la suite des dernières hausses.

Dans les milieux officiels américains, *si on se félicite de la « modération »*, du *« sens des responsabilités »* dont l'Arabie Saoudite et les Emirats ont fait preuve, on s'inquiète de l'incertitude de la situation. L'absence d'accord, souligne-t-on, rend impossible le calcul de *prévisions* chiffrées concernant les approvisionnements et leurs coûts *moyens, et par voie de conséquence* les répercussions probables pour l'économie mondiale.

Au Japon, le premier ministre, M. Ohira, a demandé que l'on étudie des mesures pour réduire au total de 7 % (soit deux points de plus que les derniers objectifs) la consommation pétrolière. La note supplémentaire pour le Japon qui importe 100 % du pétrole qu'il consomme est estimée à 10 milliards de dollars *en 1980 (40 milliards de francs* environ).

Le chancelier de l'Allemagne fédérale, Helmut Schmidt, n'exclut pas que l'aggravation du problème de l'approvisionnement en pétrole puisse provoquer des conflits armés. Dans une interview à l'hebdomadaire économique ouest-allemand, *Wirtschaftswoche*, M. Schmidt toutefois souligne que *« la R.F.A. ne mènerait en aucun cas de guerre pour le pétrole »*. Mais, l'agitation sur les marchés pétroliers, dont la majorité des pays, et surtout ceux du tiers-monde, *sont plus affectés que* l'Allemagne fédérale, pourrait entrainer des tensions qui *« pourraient un jour devenir explosives »*.

Les communistes proposent la construction d'une nouvelle usine marémotrice dans la baie du Mont-Saint-Michel

De notre correspondant

Rennes. — Les fédérations bretonnes et normandes du parti communiste français viennent de *relancer* à Rennes, lors d'une conférence de presse, le projet d'une usine marémotrice dans la baie du Mont-Saint-Michel. Cet ouvrage, dont la retenue irait de Cancale aux îles Chausey, a fait l'objet de deux principaux projets, l'un *en 1972 par M. Caquot*, l'autre en 1975 par E.D.F. *« Un système de digues »*, explique M. Joël Metzger, membre du comité central du P.C.F. et secrétaire de la fédération du Calvados, *« d'une longueur de 60 kilomètres, permettrait de retenir l'eau de mer à marée haute pour ensuite la relâcher à marée basse, à travers quelque trois cents turbines »*.

L'usine représenterait une puissance de 6 000 à 13 000 mégawatts pour une production annuelle de 27 milliards à 30 milliards de kilowatts-heure, soit 7 % à 9 % de la consommation nationale à l'horizon 90 — ce qui équivaut à une économie annuelle de 6 millions à 8 millions de tonnes de pétrole.

Les fédérations bretonnes et normandes du P.C.F. demandent au gouvernement de prendre une décision politique de relance des études en vue de réaliser rapidement cet ouvrage, ainsi que les engagements financiers en ce qui concerne l'investissement nécessaire. Le P.C.F., qui n'entend pas négliger les études sur les aspects écologiques du projet, considère *que cette usine peut permettre « un développement des activités portuaires, de l'aquaculture et de la pêche, et contribuer au désensablement de la baie du Mont-Saint-Michel et à son aménagement »*.

Les vitrines ne connaîtront pas la crise

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris rappelle les prescriptions concernant l'éclairage des vitrines durant les fêtes de fin d'année.

En temps normal, aux termes d'un arrêté ministériel du 16 novembre 1979, l'éclairage des vitrines, façades, annonces publicitaires, enseignes et motifs lumineux ainsi que l'éclairage des décorations lumineuses sur la voie publique sont interdits, dans toute la France, entre 22 heures et 7 heures du matin.

Pendant la période des fêtes, entre le 20 décembre, 22 heures, et le 2 janvier, 7 heures, ces restrictions sont applicables seulement entre *1 heure et 7 heures du matin.*

Toutefois, pendant la nuit de Noël (du 24 au 25 décembre) et la nuit *de la Saint-Sylvestre, aucune* restriction ne sera appliquée. Les vitrines, décorations lumineuses, etc., pourront donc rester éclairées toute la nuit.

On notera enfin que l'arrêté du 16 novembre 1979 autorise les préfets à déroger à cette réglementation dans certaines circonstances.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −		SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	4,0540	4,0660	− 100	− 60	− 180	− 120	− 380	− 270
$ can.	3,4440	3,4550	− 75	− 40	− 125	− 75	− 190	− 100
Yen (100)	1,6960	1,7035	+ 20	+ 70	+ 85	+ 130	+ 280	+ 375
DM	2,3390	2,3480	+ 50	+ 85	+ 125	+ 165	+ 460	+ 535
Florin	2,1130	2,1265	− 65	− 30	− 80	− 30	− 30	+ 70
F.B. (100)	14,3780	14,4290	− 340	− 125	− 790	− 345	−1460	− 590
F.S.	2,5180	2,5315	+ 115	+ 150	+ 240	+ 280	+ 785	+ 885
L. (1 000)	5,0045	5,0220	− 490	− 260	− 820	− 525	−1700	−1200
£	8,9250	8,9600	− 420	− 255	− 750	− 520	−1720	−1380

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 5/8	9	9	9 3/8	8 7/8	9 1/4	8 7/16	8 13/16
$ E.-U.	9 3/16	9 9/16	14 1/2	14 7/8	14 1/2	14 7/8	14 3/8	14 3/4
Florin	14 1/2	15 1/2	14 3/8	15 1/8	13 3/4	14 1/2	12 1/8	12 7/8
F.B. (100)	9 3/4	12 1/4	13 3/4	14 1/4	14 1/4	15	14	14 3/4
F.S.	1/4	3/4	5 3/4	6 1/8	5 7/8	6 1/8	5 7/8	6 1/4
L. (1 000)	15 3/4	17 1/4	18 3/4	22 1/4	18 3/4	22 1/4	16 3/4	19 1/4
£	15 3/4	16 1/4	16 3/8	17 1/8	16 3/8	17 1/8	16 3/8	17 1/8
Fr. franç.	12	12 1/4	14	14 3/8	14 1/4	14 1/2	14 1/8	14 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
20 DÉCEMBRE

Rechute de l'or

Conformément à la tendance internationale (voir d'autre part), le métal jaune a également chuté jeudi à la Bourse de Paris. Le lingot s'est d'abord établi à 63 890 F, puis à 63 000 F, contre 65 000 F mercredi. Du coup, l'once française exprimée en dollars ne vaut plus que 483 dollars contre 477,25 dollars en fin de matinée à Londres.

Le napoléon a, de son côté, cédé 6 F à 544 F (après 547,50 F) contre 550 F la veille. Enfin le volume des transactions visibles sur ce marché s'est élevé à environ 15 millions de francs, inchangé.

Sur le marché des actions, toujours encombré, au comptant, par l'accumulation de petits ordres émanant de la clientèle Monory retardataire, hausses et baisses se sont à peu près équilibrées. Dans un marché un peu moins actif que celui du comptant, les valeurs du terme se sont, globalement, relativement bien comportées, l'indicateur instantané terminant en léger progrès (0,2 %).

Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Prénatal, Moulinex (+ 10 %), Bic, Lafayette et Cetelem (+ 4,5 %).

A l'inverse, Paris France a cédé 7 %, C.F.I. 6,4 %, Ferodo 6 %, Viniprix 4,7 % et Pechiney Ugine-Kuhlmann 3,8 % (voir résultats ci-contre).

Deux nouvelles ont été fournies par la chambre syndicale : d'abord la reprise des cotations, ce 20 décembre, de General Mining d'Union Corporation. Ensuite, pour le 26 décembre, la reprise des cotations des obligations Caisse nationale de l'énergie 3 %. On se souvient que les cotations de cet emprunt avaient été suspendues le 4 décembre à la suite du dépôt du désormais célèbre « amendement Schvartz ».

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20/12	21/12
1 dollar (en yens) ..	238 .	239 ..

LONDRES

Découragé par les résultats de la conférence de l'OPEP, le marché tend à baisser, mais avec assez peu d'affaires. Irrégularité des industrielles. Effritement des pétroles. Hausses et baisses alternent aux mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 474 90 contre 471 50

VALEURS	CLOTURE 20/12	COURS 21/12
Beecham	115	118 ..
British Petroleum	342 ...	340 ...
Courtaulds	75 ..	74 ...
*De Beers	9 14	9 04
Imperial Chemical	370	368
Rio Tinto Zinc Cor.	323	322 .
Shell	326	326
Vickers	107 ..	107
War Loan 3 1/2 %	29 1/16	29 1/16
*West Driefontein	67 7/8	67 1/2
*Western Holdings	46 5/8	47 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

GENERALE SUCRIERE SOL-BOUCHON-SAINT-LOUIS. — Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1979 se sont soldés par un bénéfice d'exploitation de 99,2 millions de francs contre 55,2 millions. Le bénéfice net disponible ressort à *46,50 millions. Le dividende global* a été fixé à 20,25 F contre 18 F un an plus tôt.

APPLICATION DES GAZ CAMPING GAZ INTERNATIONAL. — L'exercice clos le 30 septembre 1979 s'est soldé par un bénéfice net consolidé de 18,03 millions de francs contre 10,14 millions un an plus tôt. Le dividende global a été fixé à 9 F contre 5 F.

LA REDOUTE. — La maison mère a enregistré, pour le premier semestre de 1979, un bénéfice d'exploitation de 35 millions de francs (+ 10 % par rapport au chiffre correspondant de 1978).

CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE. — Bien que l'on s'attende à une légère diminution du bénéfice de l'exercice 1979, une augmentation du dividende est envisagée (22,50 F, avoir fiscal compris, pour 1978).

CERABATI. — A fin octobre, le résultat avant impôts, amortissements, provisions et hors plus-values, s'élevait à 20,3 millions de francs contre 15,7 millions un an plus tôt, pour un chiffre d'affaires de 267 millions de francs (+ 11,1 %).

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/4 %

NEW-YORK

Légère hausse technique

Un mouvement de hausse relativement modéré s'est développé jeudi à Wall Street. Grâce, en partie, aux opérations de « window-dressing » traditionnelles en fin d'année, l'indice Dow Jones a gagné 4,43 points à 843,34.

Sur 1 962 valeurs cotées au Big Board, 785 ont monté, 717 ont reculé et 460 sont restées inchangées.

Le volume des transactions a légèrement diminué, revenant à 41,90 millions.

L'attitude de l'Arabie Saoudite à Caracas lors de la réunion de l'OPEP, et la perspective d'une éventuelle diminution des importations de pétrole en 1980, ont également mis un peu de baume dans le cœur des boursiers. D'autres s'inquiètent de la nouvelle augmentation hebdomadaire de la masse monétaire.

VALEURS	COURS 19/12	COURS 20/12
Alcoa	53 7/8	54 1/8
A.T.T.	52 1/2	52 1/4
Boeing	49 1/2	50 ...
Chase Manhattan Bank	38 3/4	38 7/8
Du Pont de Nemours	39 1/2	40 ...
Eastman Kodak	48 1/8	48 3/8
Exxon	56 1/4	55 5/8
Ford	32 7/8	32 3/8
General Electric	48 3/4	49 1/4
General Foods	34 3/4	34 7/8
General Motors	50 7/8	51 5/8
Goodyear	13 ...	12 7/8
I.B.M.	64 1/2	65 ...
I.T.T.	25 1/4	25 3/8
Kennecott	28 5/8	29 1/8
Mobil Oil	58 1/4	58 3/8
Pfizer	40 1/1	40 ...
Schlumberger	93 7/8	92 1/2
Texaco	29 7/8	29 3/4
U.A.L. Inc.	23 1/8	23 ...
Union Carbide	42 ...	41 7/8
U.S. Steel	17 3/4	17 3/4
Westinghouse	19 1/2	19 1/2
Xerox	62 1/2	62 3/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	19 déc.	20 déc.
Valeurs françaises ..	116,4	116,3
Valeurs étrangères ..	137,1	135

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,2	103

BOURSE DE PARIS - 20 DÉCEMBRE - COMPTANT

[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. [illegible]

[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
a : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20 12	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 053	4 050	3 950	4 170
Allemagne (100 DM)	234 050	233 570	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 400	14 380	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	211 850	212 200	204	215
Danemark (100 krd)	75 540	75 380	72 500	77 500
Norvège (100 k)	81 220	81 170	79 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 933	8 921	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 005	5 005	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	251 710	253 580	245	258 .
Suède (100 krs)	98 930	97 830	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 510	32 490	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 090	6 100	5 850	6 200
Portugal (100 esc.)	8 145	8 140	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 453	3 447	3 260	3 590
Japon (100 yens)	1 697	1 700	1 600	1 780

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20 12
Or fin (kilo en barre)	64600	62700
Or fin (en lingot)	65000	63000
Pièce française (20 fr.)	550	544
Pièce française (10 fr.)	374	380
Pièce suisse (20 fr.)	492	475
Union latine (20 fr.)	448 80	439
Souverain	571	562 50
Pièce de 20 dollars	2394	2300
Pièce de 10 dollars	1170	1186
Pièce de 5 dollars	737 50	762 50
Pièce de 50 pesos	2681	2625
Pièce de 10 florins	485	460

SICAV

[illegible]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 21 décembre 1979 a été tiré à 571 674 exemplaires.

A B C D E F G

A Prague

Les peines sont confirmées en appel pour six membres du VONS

La cour d'appel de Prague a confirmé, dans la nuit du vendredi 20 au samedi 21 décembre, les condamnations prononcées le 23 octobre dernier, en première instance, contre six membres du VONS (Ligue tchécoslovaque des droits de l'homme, auparavant Comité des personnes injustement poursuivies). L'ingénieur Petr Uhl fera donc cinq ans de prison à régime sévère, le mathématicien Vaclav Benda, quatre ans de prison, le journaliste Jiri Dienstbier et la journaliste Otta Bednarova, trois ans. La psychologue Dana Nemcova condamnée à deux ans avec sursis restera en liberté. En revanche, le dramaturge Vaclav Havel, condamné à quatre ans et demi de prison, devra sous peu comparaître devant un autre tribunal qui décidera du maintien ou de la levée du sursis dont avait été assortie une peine de quatorze mois de prison qui lui avait été infligée en octobre 1977 par le juge Marie Dojcarova qui présidait jeudi la cour d'appel.

Le procès s'est déroulé dans les conditions habituelles : seuls quelques membres de la famille ont pu y assister. Amis, avocats étrangers, journalistes, diplomates et autres observateurs ont été refoulés par « *manque de place* ». La cour a rejeté le recours en suspicion légitime interpeté par l'avocat de Mme Bednarova contre des assesseurs du tribunal qui avaient jugé certaines des affaires qui ont fait l'objet de communiqués reprochés au VONS. Le procureur a fait observer qu'autrement il ne serait guère possible de trouver en Tchécoslovaquie des juges pour le procès en cours.

La cour a mis une heure seulement pour délibérer, et n'a en fait discuté que de la propriété des biens saisis durant l'instruction et qui, en grande partie, resteront la propriété de l'Etat.

Tout au long de la journée, la police a interpellé de nombreux jeunes gens et des responsables de la Charte 77 et du VONS, qu'elle a relâchés en fin de compte, dans des conditions rocambolesques parfois. Ainsi, trois personnes, M. Jiri Gruntorad, Andrej Stankovitch, et Rudolf Battek avaient été conduites séparément dans un village perdu pour interrogatoire. Emmenés ensuite dans une forêt, ils ont été priés de gagner à pied la ville de Caslav, à sept kilomètres de là, vers une heure du matin. Ils se sont retrouvés à la gare...

Les observateurs étrangers ont été quasiment tous expulsés ; leurs visas n'ont pas été annulés, mais leur séjour a « *été écourté* » : Mᵉ Goldman, l'avocat autrichien d'Amnesty International, Mᵉ Ellsabeth Guyot et M. Jean-Jacques Marie, directeur de l'édition française de *Listy*, qui se sont retrouvés cette nuit en Bavière et regagnent Paris dans la journée du vendredi, M. Marcel Berger, président en exercice de la Société mathématique de France, appréhendé en fin de journée et arrivé dans la nuit à Nuremberg. L'avocat britannique, Platt-Mills est le seul que la police, après l'avoir interpellé, a relâché avec des excuses.

En revanche, on ignore où se trouve actuellement M. Paul Thibaud, rédacteur en chef de la revue *Esprit*. Le professeur Berger l'a retrouvé dans la soirée du jeudi au commissariat central de Prague, rue Bartolomejska. Les policiers, que M. Berger a trouvé « brutaux », durant « *un interrogatoire assez dur* », lui ont dit avant de lui annoncer qu'il pourrait, lui, repartir, que M. Thibaud « *était très arrogant, qu'il ne voulait pas se retracter et qu'ils allaient donc le garder* ».

Avant d'être interpellés séparément, MM. Berger et Thibaud ont remis au siège de l'Union des écrivains un message de vingt écrivains français demandant à leurs collègues d'intervenir en faveur de Vaclav Havel et de ses amis. La lettre était signée de MM. Aron, Roland Barthes, François-Régis Bastide, Samuel Beckett, Cornelius Castoriadis, Jean-Marie Domenach, Pierre Emmanuel, Jean-Pierre Faye, Eugène Ionesco, Jacques Julliard, Claude Lefort, Michel Leiris, Clara Malraux, Richard Marienstras, Claude Mauriac, Marcelin Pleynet, Claude Roy, Laurent Schwartz, Alain Touraine, Pierre Vidal-Naquet. Mais les porteurs de la lettre n'ont pu être reçus par personne « *tous les membres de l'Union étant en conférence avec le ministre* », leur a-t-on dit.

Les protestations à propos du sort des condamnés de Prague et du traitement infligé aux observateurs étrangers se multiplient. Jeudi soir, à Paris, un millier de personnes ont manifesté devant l'ambassade de Tchécoslovaquie.

● *La Colombie lance un appel à la solidarité internationale.* — A la suite du tremblement de terre qui a récemment ravagé le sud-ouest de la Colombie, provoquant la mort de sept cents personnes et faisant des milliers de sans-abri, le gouvernement de Bogota lance un appel à la solidarité internationale. De son côté, le chef de l'Etat, M. Turbay Ayala, a demandé à tous ses concitoyens de se mobiliser pour faire face à cette catastrophe.

★ Les dons peuvent être envoyés à la Bank of America, avenue de la Grande-Armée, 43. Compte 11 94 80 13 ou directement à l'ambassade de Colombie, 22, rue de l'Elysée à Paris.

● *La grève nationale de la radio et de la télévision ouest-allemande,* prévue pour le mercredi 19 décembre pour protester contre le projet de démantèlement de la Norddeutsche Rundfunck (*le Monde* du 19 décembre), a finalement été interdite par le tribunal du travail de Munich. Ce dernier est donc revenu sur la décision qu'il avait prise en *première instance, la direction* de plusieurs stations ayant fait appel. — *(A.F.P.)*

Succédant au cardinal Suenens

Mgr GODFRIED DANNEELS EST NOMMÉ ARCHEVÊQUE DE MALINES - BRUXELLES

Bruxelles. — Le nouveau primat de Belgique a été désigné ce vendredi 21 décembre. Le choix de Jean-Paul II n'est pas une surprise. C'est Mgr Godfried Danneels, évêque d'Anvers depuis le 4 novembre 1977, qui succèdera au cardinal Suenens comme archevêque de Malines-Bruxelles.

Le dix-neuvième archevêque de Malines entrera officiellement en fonction en février 1980. C'est un érudit qui sait écouter et qui cherche à comprendre. On le dit homme de dialogue, qualité indispensable en Belgique où l'avenir de l'Eglise sera étroitement lié à la réforme de l'Etat au cours des années qui viennent.

[Né à Kanevem (Flandre occidentale), le 4 juin 1933, Godfried Danneels est l'aîné d'une *famille de six* enfants. Son père était instituteur. Il a fait ses études théologiques à Louvain et à Rome. Il a été ordonné prêtre en 1957. Il a enseigné à l'université catholique de Louvain jusqu'à sa désignation comme évêque d'Anvers. Elève du cardinal Suenens. Mgr Danneels est polyglotte : il parle le néerlandais, le français, l'allemand, l'italien et l'anglais.]

AU SÉNAT

Le texte de la commission mixte paritaire sur la fiscalité locale est finalement voté

Le Sénat a consacré une partie de la journée du 20 décembre à la *discussion de la proposition de loi*, qu'il a *définitivement* approuvée, portant l'effectif du conseil régional de la Corse de quatorze à vingt conseillers. Il a ensuite longuement débattu de la fiscalité locale, adoptant par 126 voix contre 117 et 39 abstentions, les conclusions de la commission mixte paritaire.

« *Le texte finalement adopté,* a souligné le rapporteur, M. FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine), *a le mérite d'introduire deux innovations très attendues par les élus locaux : le passage au vote direct des taux dès 1981, et la nouvelle assiette de la taxe professionnelle, après des simulations indispensables et un nouveau vote parlementaire.* »

Le débat, assez vif, s'est prolongé en raison d'un différend qui portait sur le mécanisme de péréquation de la taxe professionnelle. Le Sénat réclamait à l'origine une mécanisme léger de péréquation nationale. M. PAPON, ministre du budget, visait surtout à stabiliser pour 1980 le système actuel de répartition. La divergence entre les deux Assemblées était profonde. Le Sénat avait limité la péréquation *départementale* aux établissements exceptionnels produisant de l'énergie et modifié le mécanisme d'écrêtement. En ce qui concerne la péréquation *nationale*, il avait repris le mécanisme d'écrêtement des communes les plus riches au profit des communes les plus pauvres qu'il avait adopté en première lecture.

L'Assemblée nationale avait repoussé les propositions sénatoriales. Pour la *péréquation nationale*, l'Assemblée nation était revenue au système qu'elle avait *adopté en première lecture* et qui consistait à financer les versements effectués au profit des communes les moins pourvues, non par un prélèvement sur les communes riches, mais par une fraction de la cotisation exceptionnelle de taxe professionnelle, dont le taux est actuellement fixé à 7 %, et qui devrait être ramené à 2 % lors de la réforme de l'assiette de la valeur ajoutée. Il ne s'agissait pas en fait d'une véritable péréquation de commune à commune, mais d'une sorte de dotation particulière au profit de certaines d'entre elles, prélevée sur l'ensemble des redevables de la taxe.

Les sénateurs ont finalement *renoncé sur ce point à leur* proposition d'origine et le texte voté est plus proche de celui de l'Assemble que du leur.

A. G.

Regroupement entre les rédactions du « Figaro » et du « Figaro-Dimanche »

Le directoire de la société de gestion du *Figaro*, réuni à Paris le 20 décembre, a, sur proposition de son président, M. Robert Hersant, nommé M. Yann Clerc au poste de directeur délégué du quotidien. La délégation de M. Yann Clerc s'étend à la direc*tion du personnel rédactionnel du Figaro* et de ses magazines, aux relations extérieures et à l'information interne à l'entreprise.

M. Jacques Jacquet-Francillon est nommé directeur adjoint de la *rédaction du Figaro. Il est* remplacé au poste de rédacteur en chef par M. Guy Lagorce, jusqu'alors directeur adjoint du *Figaro-Dimanche*.

M. Alain Buhler, rédacteur en chef de ce quotidien du septième jour, devient chef d'édition du *Figaro*.

[Né le 27 décembre 1932, M. Yann Clerc, entré au *Figaro* en 1957, y a occupé diverses fonctions avant de devenir membre du directoire de la *société de gestion du Figaro*.

Animateur de divers comités concernant la presse ou l'éducation, M. Yann Clerc est, entre autres, membre du comité international de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, président d'honneur du syndicat des journalistes C.G.C. Il fut pendant un temps président du Syndicat national des journalistes et président de l'Union nationale des *syndicats de journalistes*.]

[M. Jacques Jacquet-Francillon, né le 31 juillet 1927, après avoir collaboré à l'agence France-Presse, est entré au *Figaro* en 1960. Il en devint, en 1976, *le rédacteur en chef*. Il a obtenu le prix Albert-Londres en 1960.]

[M. Guy Lagorce, né le 12 janvier 1937, entra à *l'Equipe* en 1962, puis collabora, entre autres, à *France-Soir*, T.F. 1, où il fut rédacteur en chef adjoint, puis à *Paris-Match*, avant de devenir directeur adjoint du *Figaro-Dimanche*, en avril 1979.]

[M. Alain Buhler, né le 1ᵉʳ avril 1939, entra au *Journal du Dimanche* en 1967, et en fut plus tard rédacteur en chef adjoint avant d'être nommé rédacteur en chef du *Figaro-Dimanche*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le dernier en date, *Mamie Super*, roman paru en 1979.]

A NOS ABONNÉS

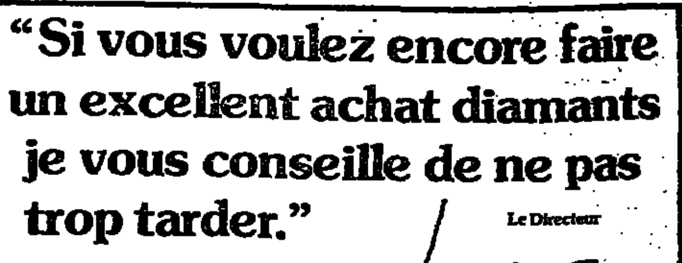
Les tarifs d'abonnement du « Monde » seront majorés à compter du 1ᵉʳ janvier prochain. Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui ont reçu une proposition de renouvellement anticipé au prix actuel qu'ils peuvent nous adresser leur règlement avant le 31 décembre.

Des incidents purement techniques ont retardé la sortie de *notre numéro daté 21 décembre.* Que les dépositaires et les lecteurs veuillent bien nous excuser.











poids en carat	couleur	pur à la loupe	prix t.t.c.
Oc. 50	Blanc except. E	10 fois	23 300 F
Oc. 84	Blanc except. + D	10 fois	50 100 F
Oc. 99	Blanc extra G	10 fois	66 100 F
1 c. 49	Blanc extra G	10 fois	153 400 F